



Investir dans les populations rurales

## République du Gabon

---

### **Projet de développement agricole et rural, 2ème phase (PDAR2)**

### **Rapport de conception détaillée**

### Rapport principal et appendices

Date du document: 12/02/2018  
No. du Projet: 2000001070  
N° du rapport : 4592-GA  
Division Afrique de l'Ouest et du Centre  
Département gestion des programmes



## Table des matières

Équivalents en monnaie	iii
Poids et mesures	iii
Sigles et acronymes	iv
Carte de la zone du projet	vi
Résumé	vii
Cadre logique	ix
II. Contexte stratégique et justification	1
A. Contexte national et développement rural	1
B. Justification	2
C. Zone d'intervention et groupe cible	5
D. Objectifs de développement et indicateurs d'impact	9
E. Enseignements tirés et conformité aux politiques du FIDA	20
III. Exécution du projet	22
A. Approche	22
B. Cadre organisationnel	23
C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs	26
D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance	28
E. Supervision	29
F. Identification et atténuation des risques	30
IV. Coûts, financement, avantages et durabilité du projet	31
A. Coûts du projet	31
B. Financement du projet	31
C. Résumé des avantages et analyse économique	32
D. Durabilité	35

## Appendices

Appendice 1: Antécédents du pays et contexte rural	37
Appendice 2: Pauvreté, ciblage et parité hommes-femmes	67
Appendice 3: Performance du pays et enseignements tirés	93
Appendice 4: Description détaillée du projet	97
Appendice 5: Aspects institutionnels et dispositifs relatifs à l'exécution	116
Appendice 6: Planification, suivi-évaluation et apprentissage et gestion des savoirs	121
Appendice 7: Gestion financière et dispositifs de décaissement	125
Appendice 8: Passation des marchés	131
Appendice 9: Coût et financement du projet	137
Appendice 10: Analyse économique et financière	145
Appendice 11: Manuel d'exécution du projet - version préliminaire	159
Appendice 12 : Respect des politiques du FIDA	163
Appendice 13: Contenu du dossier historique du projet	187

## Équivalents en monnaie

Unité monétaire	=	Fcfa
1 Euro	=	655,957 Fcfa
1 Euro	=	1,16 USD (Octobre 2017)

## Poids et mesures

1 kilogramme	=	1 000 g
1 000 kg	=	2,204 livres
1 kilomètre (km)	=	0,62 mille
1 mètre	=	1,09 yards
1 mètre carré	=	10.76 pieds carrés
1 acre	=	0,405 hectare
1 hectare	=	2,47 acres

## Sigles et acronymes

4P	Partenariats public privés producteurs
ADAG	Agence de développement agricole du Gabon
AFD	Agence française de développement
AGASA	Agence Gabonaise de sécurité alimentaire
AP	Alliances productives
ARPAG	Agence de régulation des produits agricoles
BAD	Banque africaine de développement
CA	Centre d’Affaires
CARBAP	Centre africain de recherche sur bananiers et plantains
CCTP	Comités de coordination technique provinciaux
CG	Centre de Groupage
CNPS	Comité national de pilotage et de suivi du projet
CTP	Conseiller technique principal
DGSSAN	Direction Générale de la Sécurité Sanitaire et nutritionnelle
DSCRIP	Document de stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté
DSP	Document de stratégie pays
EMF	Etablissement de microfinance
ENDR	Ecole Nationale de Développement Rural
FAO	Organisation des nations unies pour l’alimentation et l’agriculture
FCFA	Franc de la communauté financière africaine
FDA	Fonds de Développement Agricole
FEF	Foyer économiquement faible
FIDA	Fonds international de développement agricole
GRAINE	Gabonaise des réalisations agricoles et des initiatives des nationaux engagés
IDH	Indice de développement humain
IFP	Institutions Financières Partenaires
IGAD	Institut gabonais de développement
IITA	Institut international d’agriculture tropicale
IMF	Institutions de Microfinance
LOA	Loi d’orientation agricole
MAEPG	Ministère de l’Agriculture, de l’Elevage Chargé du Programme Graine
NSP	Note de stratégie pays
OHADA	Organisation pour l’harmonisation en Afrique du droit des affaires
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OP	Organisations Paysannes

PAOPA	Programme d'appui aux organisations paysannes en Afrique
PDAR	Projet de développement agricole et rural
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PGV	Plan Gabon Vert
PI	plateformes multi-acteurs innovation
PIB	Produit intérieur brut
PMB	plateformes multi-acteurs bassin
PNIASAN	Plan national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPR	Peste des petits ruminants
PSGE	Plan stratégique Gabon émergent
PTF	partenaires techniques et financiers
SAT	schémas d'aménagement du territoire/plan d'affectation des terres
SECAP	Note d'évaluation sociale, environnementale et climatique
SIM	système d'information sur les marchés
SP	Sous Projets
SRESA	Stratégie de relance de l'économie dans le secteur agricole
SSE	Système de Suivi Evaluation
TAC	Technicien d'appui conseil
UCP	Unité nationale de coordination et de gestion du projet
USD	Dollar américain

## Carte de la zone du projet

### Gabon

Activités financées par le FIDA

Note de stratégie de pays



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Source: FIDA | 07-04-2017

## Résumé<sup>1 2</sup>

1. *Le développement rural au Gabon repose principalement sur la croissance du secteur agro-sylvo pastoral, mais le développement du potentiel agricole demeure embryonnaire. La production agricole est insuffisante pour assurer l'autosuffisance alimentaire dans le pays, entraînant des niveaux importants d'importations alimentaires estimées à plus de 650 millions de dollars américains, afin d'équilibrer le déficit de 60% en termes de produits alimentaires de base, y compris les céréales et les produits carnés. Cette situation, qui résulte globalement d'un cadre organisationnel, politique, et institutionnel faiblement organisé pour stimuler le développement agricole, découle de plusieurs facteurs : (i) une propriété foncière non contrôlée et non sécurisée ; (ii) la taille réduite des exploitations ; (iii) le faible rendement en produits de base ; (iv) les conditions d'investissement peu attrayantes, y compris l'insuffisance des incitatifs fiscaux ; (v) un accès limité au financement, aux semences, aux intrants agricoles, et aux services de vulgarisation ; (vi) les faibles capacités des institutions publiques, privées et communautaires œuvrant dans le secteur ; (vii) l'insuffisance des investissements dans les infrastructures de production, de transformation et de commercialisation ; (ix) le faible degré d'inter connectivité entre les différentes parties prenantes des filières ; (x) l'orientation insuffisante de la faible main-d'œuvre locale.*

2. *Afin de diversifier l'économie et réduire progressivement la dépendance du pays envers les recettes pétrolières qui ont diminué de 59%, le gouvernement Gabonais a élaboré son référentiel du développement à l'horizon 2025, le Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE). Conformément au PSGE, le Ministère de l'Agriculture a élaboré une Stratégie de Relance économique du Secteur agricole pour la période 2016-2023 (SRSA) et a sollicité l'accompagnement technique et financier du FIDA pour son opérationnalisation à travers une seconde phase du Projet de Développement Agricole et Rural (PDAR 2).*

3. *La contribution attendue du PDAR 2 au PSGE et à la SRSA est de donner aux populations rurales notamment aux femmes et aux jeunes, les moyens d'accroître leurs revenus et d'améliorer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle. Il s'agira spécifiquement de : i) améliorer l'environnement des politiques agricoles en vue d'une augmentation des investissements publics et privés grâce à un système efficace et durable de formulation, de mise en œuvre et de suivi évaluation des politiques et stratégies sectorielles ; ii) promouvoir l'intégration des activités économiques et l'entrepreneuriat des jeunes dans les filières agropastorales porteuses.*

4. *Le projet sera mis en œuvre sur six (6) ans dans trois provinces sur les neufs que compte le pays: (i) le Woleu-Ntem où est intervenu le PDAR (154 986 habitants) ; (ii) la Ngounié (100 838 habitants) ; et (iii) l'Ogooué-Ivindo (63 293 habitants). A l'intérieur de ces provinces, le projet concentrera son action sur seize (16) bassins de production couvrant quarante-trois (43) Cantons et cent soixante-onze (171) villages ou regroupement de villages.*

5. *En vue de garantir la participation effective des cibles prioritaires visées (petits producteurs, ménages pauvres, femmes et jeunes, peuples autochtones) aux activités du projet, le PDAR 2 sera*

---

<sup>1</sup> Mission de conception effectuée du 3 au 30 septembre 2017 au Gabon, dirigée par M. Bernard Hien, Représentant du FIDA, Chargé du Portefeuille FIDA Gabon et Chef de Mission, et composée de : M. Marc Fantinet, économiste principal, FAO/TCI, Coordonnateur technique de la mission et spécialiste en finance rurale; Mme Cécile Bangui, chargée d'appui aux investissements, FAO/TCI, spécialiste institutions/renforcement des capacités/ entrepreneuriat ; M. Alban Bellinguez, spécialiste filière et politiques agricoles, consultant FAO/TCI; M. Leandro Bullor, économiste/analyste financier, consultant FAO/TCI; Mme Olga Azelokonon, spécialiste pauvreté, genre et ciblage, consultante FIDA; M. Mika Manga, spécialiste en infrastructures rurales, consultant FIDA; M. Florent Baarsch, spécialiste en environnement et changement climatique, consultant FIDA; M. Cheickna Diawara, spécialiste gestion financière, consultant FIDA.

<sup>2</sup> La mission était accompagnée d'une équipe nationale de formulation de haut niveau dirigée par M. Bernard Ngavet, conseiller du Premier Ministre, chef du département agriculture et élevage (Primature), président du Comité national de pilotage et de suivi du PDAR et composée de : M. Serge Armand Mboula, Conseiller du Ministre, chargé de la coordination des projets et programmes (MAEPG/ Cabinet du Ministre) ; M. Michael Avaro Ronoubigouwa Ambourou, Directeur général adjoint (MAEPG/ Direction générale du développement rural- DGDR) ; M. Christian Ngwe Assoumou, Directeur de la formation et de la recherche agricole (MAEPG/ Direction générale de l'enseignement, de la formation et de la recherche agricole -DGEFRA) ; Mme Dimitra Ampele M'Ossamy épouse Ondo, Directrice générale adjointe (MAEPG/Direction générale de l'élevage -DGE) ; Mme Rachelle Ewomba-Jocktane, Directrice nationale des projets FIDA (MAEPG/ Secrétariat général) ; M. Vincent Edzang, Directeur de la protection des végétaux (MAEPG/ Direction générale de l'agriculture -DGA).

*doté d'une stratégie de ciblage participative et inclusive articulée autour d'un mécanisme à trois dimensions de ciblage : ciblage direct inclusif, ciblage technique et l'auto-ciblage socio-économique. Son opérationnalisation sera axée sur le profil de l'acteur ciblé et sur les types d'activités, d'appuis spécifiques et de services adaptés à apporter aux bénéficiaires en réponse aux besoins et contraintes stratégiques, ainsi que les aspirations particulières le caractérisant. Le mécanisme sera adossé à des critères d'éligibilité (sexe, âge, statut socio-économique, degré de vulnérabilité/marginalisation, etc.) à établir de manière participative au sein des plateformes dans les bassins de production.*

6. *En réponses aux inégalités d'accès aux ressources productive et de participation au processus décisionnel, le PDAR 2 mettra en œuvre une stratégie genre visant à : (i) lever les contraintes particulières qui entravent l'accès des acteurs des différentes filières, en occurrence les vulnérables et les marginalisés (petits producteurs, femmes et jeunes filles et jeunes garçons, les peuples autochtones), aux facteurs et technologies améliorées de production et de transformation ainsi que l'accès aux marchés ; (ii) renforcer la participation de toutes les catégories d'acteurs à la gouvernance des filières et des plateformes à faciliter, (iii) accompagner les femmes et les jeunes des deux sexes en particulier dans leur professionnalisation à travers la promotion et le renforcement de leurs activités économiques pour leur autonomisation ; (iv) promouvoir et renforcer leur leadership dans les organisations de base et les plateformes multi-acteurs.*

7. *En particulier, pour les jeunes ruraux (filles comme garçons), le PDAR 2 leur fera jouer un rôle capital, à travers le soutien des activités et maillons de filières qui leur sont favorables ainsi que le renforcement de l'offre de métiers et de services au développement des différentes filières à promouvoir. Un dispositif d'appui conséquent et adéquat sera mis en œuvre dans ce sens, selon une approche différenciée prenant en compte la diversité de leur profil et de leurs besoins.*

8. *L'exécution se fera à travers 2 composantes techniques et une composante de gestion.*

9. *Au niveau de la première composante technique, le PDAR 2 capitalisera d'une part sur le modèle du PDAR et d'autre part sur les directives du FIDA en matière d'appui aux politiques, pour appuyer la révision, formulation, mise en œuvre et le suivi des politiques sectorielles qui favorisent le développement agricole durable ainsi que l'amélioration des moyens d'existence des populations rurales, y compris la sécurité alimentaire, la nutrition et la résilience aux changements climatiques. Il permettra à ce titre, de : i) renforcer la participation des producteurs et autres acteurs au dialogue sur les politiques agricoles ii) stimuler la production et l'utilisation d'évidences dans les processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques agricoles, iii) renforcer les capacités institutionnelles en matière d'élaboration de mise en œuvre et de suivi des politiques agricoles.*

10. *S'agissant de la seconde composante, l'intensification de la production et la promotion de l'entrepreneuriat rural dans les filières sélectionnées adoptera une approche fondée sur la demande et l'accompagnement d'initiatives privées endogènes, collectives ou individuelles. Le principal mécanisme pour faire émerger ces initiatives sera la plateforme multi-acteurs d'innovation (PI) à l'échelle des bassins de production, et le principal outil pour les financer sera un mécanisme interne de cofinancement de sous-projets (SP) préparés avec l'appui technique du PDAR2.*

11. *A son achèvement, le projet ambitionne d'atteindre plus de 16 000 bénéficiaires, 7 300 ménages, contribuer à la création de 2 700 emplois, et promouvoir 250 entreprises formelles pour les jeunes, dans les métiers en amont et en aval de la production y compris les services.*

12. *Le coût total du projet est estimé à 20,93 millions d'Euro (13,73 milliards de FCFA). La contribution du FIDA au financement du projet se fera au titre du cycle d'allocation des ressources en cours (2016- 2018) pour un montant de 5,43 millions d'Euros (6,3 millions d'USD) et au titre du cycle subséquent (2019 – 2021) pour un montant de 4,91 millions d'Euros (5,7 millions d'USD). Le cofinancement du Gouvernement s'établit à 6,73 milliards de FCFA soit 10,26 millions d'Euros représentant 50% des couts totaux. La contribution du FIDA au titre du cycle d'allocation des ressources en cours sera sous la forme d'un prêt à la République Gabonaise à des conditions ordinaires.*

## Cadre logique

Résultats	Indicateurs <sup>3</sup>				Moyens de vérification			Risques/hypothèses
	Résumé descriptif	Base de référence	A mi-parcours	Objectif final	Source d'information	Fréquence	Responsable	
<b>Objectif de développement:</b> Améliorer de façon durable, les revenus, la sécurité alimentaire, et la nutrition des petits producteurs, femmes, jeunes et peuples autochtones de 3 provinces du Gabon.	<ul style="list-style-type: none"> <li>% de bénéficiaires satisfaits des décisions sur les politiques agricoles prises dans le cadre du projet</li> <li>Nombre de personnes bénéficiaires d'une mobilité économique</li> <li>Nombre de ménages ruraux recevant les services du projet</li> </ul>	0 0 0	40 6 000 3 000	75 16 000 73 00	Dispositif S&E sectoriel Enquêtes qualitatives	Mi-parcours & fin de projet	UCP / DCPESP	Instabilité des responsables des directions centrales (DC), générales (DG), provinciales (DP) Difficulté à jouer la carte de la participation Instabilité des prix Difficultés d'appliquer les lois et les règles
<b>Composante 1 : Appui aux politiques agricoles</b>								
<b>Effet 1 :</b> Les politiques agricoles sont appropriées, socialement acceptées, et efficaces pour engager les ruraux et les jeunes dans l'agriculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>% des bénéficiaires déclarant un meilleur accès aux ressources, aux services et aux technologies du fait d'une amélioration de l'environnement des politiques</li> </ul>	0	40%	75%	Dispositif S&E PDAR2 Enquêtes terrain	Mi-parcours & fin de projet	UCP	Réformes mal acceptées / formulées / intégrées Mauvais canaux de diffusion de l'information et le plaidoyer
<b>Produit 1.1 :</b> La participation des parties prenantes aux processus d'élaboration/révision des politiques et stratégies agricoles est renforcée et le dialogue sur les politiques est inclusif	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de plateformes multi acteurs de dialogue sur les politiques appuyées</li> <li>Nombre de groupes thématiques fonctionnels</li> </ul>	0 0	4 3	4 3	Dispositif S&E PDAR2	Chaque année	DCPESP	Conflits d'intérêt sur les espaces et les approches Résistances au changement.
<b>Produit 1.2 :</b> Des politiques prioritaires pro pauvres basées sur l'évidence sont formulées / révisées et mises en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de politiques, lois, stratégies, décisions, et textes réglementaires préparés</li> </ul>	0	3	6	Journal et communications officiels	Mi-parcours & fin de projet	DCPESP	Les réformes sont peu inclusives et prennent peu en compte la dimension humaine
<b>Résultat 1.3 :</b> Les capacités nationales de planification, exécution et S&Edes politiques agricoles sont renforcées	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de personnes formées (désagrégé par genre, par direction, par thématique) (*)</li> </ul>	0	50	100	Dispositif de S&E de projet	Mi-parcours & fin de projet	DCPESP	Plan de renforcement de capacités non axé sur un diagnostic des compétences
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un dispositif de S&amp;E participatif opérationnel générant le savoir et l'évidence pour renseigner les politiques</li> </ul>	0	1	1	Dispositif de S&E de projet	Mi-parcours	DCPESP	Retard dans la restructuration du MAEPG
<b>Composante 2 : Développement des filières et promotion de l'entrepreneuriat rural</b>								

<sup>3</sup>A désagréger par genre et classe d'âge (\*)

Résultats	Indicateurs <sup>3</sup>				Moyens de vérification			Risques/hypothèses
	Résumé descriptif	Base de référence	A mi-parcours	Objectif final	Source d'information	Fréquence	Responsable	
<b>Effet 2:</b> Une agriculture familiale résiliente, compétitive, et orientée vers le marché favorise l'insertion socio-économique des ménages et des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage de ménages bénéficiaires qui ont déclaré une augmentation de la production et de la vente de produits agricoles (*)</li> </ul>	0	50%	75%	Enquête terrain	Mi-parcours & fin de projet	UCP	Pas de choc climatique ou crise sanitaire majeure  Contexte politique favorable
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de jeunes entrepreneurs promus dans les chaînes de valeurs y compris les services (*)</li> </ul>	0	120	250	Rapports d'activité			
<b>Produit 2.1.</b> Les dynamiques collectives sont renforcées au niveau local pour un meilleur accès au marché.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de plateformes de bassins (Plateformes d'innovation) opérationnelles</li> </ul>	0	16	16	Rapports d'activité	Annuelle	UCP	Les politiques nationales favorisent la production locale  Les opérateurs privés sont prêts à investir dans les filières locales
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'organisations de producteurs soutenues (*)</li> </ul>	0	32	64				
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'arrangements contractuels pour l'accès au marché et aux services conclus</li> </ul>	0	16	32				
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'infrastructures de commercialisation, stockage et transformation construites ou réhabilitées</li> </ul>	0	16	32				
<b>Produit 2.2.</b> L'accès des producteurs aux intrants, services et technologies agricoles et d'élevage est amélioré	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage de producteurs ruraux ayant accès aux intrants agricoles et aux paquets technologiques (*)</li> </ul>	0	50%	75%	Enquête terrain	Mi-parcours & fin de projet	UCP	L'intérêt des services techniques à participer au projet
<b>Produit 2.3.</b> L'accès des producteurs et entrepreneurs au financement des investissements dans les différents maillons des chaînes de valeur est facilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de bénéficiaires utilisant des services financiers</li> </ul>	0	2 000	7 000				
<b>Produit 2.4.</b> Des pratiques agricoles innovantes favorisant la gestion durable des écosystèmes et la réduction des conflits homme-faune sont diffusées et adoptées	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de producteurs ruraux formés à la gestion durable des ressources naturelles et les risques climatiques (*)</li> </ul>	0	1 200	2 500	Rapports d'activité et de supervision			L'approche CEP se montre valide dans le contexte gabonais
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de groupes ayant testé et adopté des pratiques agricoles innovantes favorisant la gestion durable des écosystèmes et la réduction des conflits homme faune (*)</li> </ul>	0	16	32				

## **I. Contexte stratégique et justification**

### **A. Contexte national et développement rural**

1. Le Gabon est un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Sa population, majoritairement jeune, est estimée à 1,7 millions d'habitants. Il possède d'importantes ressources naturelles en particulier, par ordre croissant, pétrole, manganèse, forêts et fer. Cinquième producteur de pétrole en Afrique, le Gabon a enregistré une forte croissance économique depuis les années 1970, tirée par la production du pétrole et du manganèse. Au cours de ces cinq dernières années, le secteur du pétrole a représenté 80 % des exportations, 45 % du PIB et 60 % des recettes budgétaires. Suite à la baisse des réserves nationales et la chute des prix du pétrole, le pays a vu ses recettes tirées de l'exploitation pétrolière baisser considérablement et il s'est engagé dans une stratégie de diversification de l'économie, rendant le moment opportun pour investir dans l'agriculture. Selon la Stratégie d'investissement humain de 2014, le taux de pauvreté a chuté de 33 % en 2005 à 30 % en 2013. La pauvreté est plus présente dans les zones rurales, avec 45% des ménages en situation de vulnérabilité économique contre 20 % dans les zones urbaines. L'IDH est de 0,697 ce qui classe le Gabon à la 109ème place sur 188 pays (PNUD, 2016).

2. Le développement rural au Gabon repose principalement sur la croissance du secteur sylvo-agro-pastoral, mais le développement du potentiel agricole demeure embryonnaire. Ce secteur emploie actuellement environ 40 % de la population rurale du Gabon, tout en ne comptant que pour 5% de son PIB. La disponibilité en terres arables, qui couvrent 20 % de la superficie du pays, contraste nettement avec l'activité réelle agricole, pratiquée uniquement sur une petite partie (moins de 10 %) des terres arables. La population rurale qui constituait 20 % de la population totale, ne cesse de diminuer en raison de l'exode rural. L'agriculture familiale, pratiquée essentiellement pour la subsistance par des personnes âgées, emploie près de 70 000 personnes. Au cours des cinq dernières années, il a été observé que les petits exploitants s'orientent de plus en plus vers les marchés. La production agricole est insuffisante pour assurer l'autosuffisance alimentaire du pays, entraînant des niveaux importants d'importations alimentaires, estimées à plus de 650 millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (EU), afin d'équilibrer le déficit de 60% en produits alimentaires de base, y compris les céréales et les produits carnés. Le rapport national concernant la réalisation des OMD note qu'en 2015, le Gabon a atteint l'objectif de réduire de moitié la malnutrition. Cependant, 17 % des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition chronique. La prévalence de la malnutrition chronique est plus élevée dans les zones rurales qu'en zones urbaines (avec 29 % et 14 % respectivement).

3. Cette situation, qui résulte globalement d'un cadre peu propice et d'un engagement politique non organisé en vue d'appuyer le développement agricole, découle de plusieurs facteurs : (i) une propriété foncière non contrôlée et non sécurisée ; (ii) la taille réduite des exploitations, le vieillissement des chefs de ménages/d'exploitation et le coût élevé des facteurs de production (notamment la main d'œuvre); (iii) le faible rendement des cultures vivrières principales ; (iv) les conditions d'investissement peu attrayantes, y compris l'insuffisance des incitations fiscales et le déficit en services financiers ruraux adapté aux petits exploitants ; (v) un accès limité aux semences et plants de qualité, aux intrants agricoles, et aux services de conseil agricole et de mécanisation ; (vi) le conflit homme-faune dans certaines provinces ; (vii) les faibles capacités des institutions publiques, privées et communautaires œuvrant dans le secteur ; (viii) l'insuffisance d'infrastructures de production, transformation et commercialisation ; (ix) la faible connexion entre les différents maillons des chaînes de valeur agricole ; et (x) des infrastructures et des institutions de formation professionnelle agricole obsolètes et inadaptées.

4. La baisse continue des activités du secteur pétrolier continue d'affecter la croissance du PIB dans la mesure où les recettes pétrolières ont diminué de 59 %. Afin de réduire progressivement la dépendance du pays envers les recettes pétrolières et dans l'optique de diversifier l'économie, le gouvernement du Gabon a lancé le Plan stratégique Gabon émergent (PSGE). Le PSGE définit les

principaux domaines prioritaires du développement du Gabon à l'horizon 2025 et met l'accent sur la valorisation du potentiel agricole pour garantir la sécurité alimentaire. Il repose sur trois piliers majeurs: a) le Gabon industriel (hydrocarbure, mine, énergie et agro-industrie), b) le Gabon des services (tourisme, numérique et service à valeur ajoutée), et le c) Plan Gabon vert (PGV) pour les secteurs agriculture, forêt et bois, et pêche/aquaculture.

5. Le PGV propose d'instaurer un nouveau modèle de développement qui intègre à la fois le bien-être humain, l'équité sociale, la conservation environnementale pour une croissance durable. Son ambition est d'assurer la sécurité alimentaire du Gabon et de diversifier les exportations par l'essor d'une production compétitive et durable. Il propose quatre axes stratégiques : (i) les cultures de rente industrielles (palmier à huile, hévéa) ; (ii) les cultures intensives (riz, maïs, soja) ; (iii) les grands produits agro-industriels (canne à sucre) et d'élevage (élevage bovin et porcin), en substitution aux importations, dans le cadre des fermes agropastorales ; et (iv) les produits vivriers appuyés notamment à travers le programme GRAINE.

6. Conformément au PSGE, le Ministère de l'agriculture et de l'élevage, chargé du programme GRAINE (MAEPG) a élaboré la Stratégie de relance de l'économie dans le secteur agricole (SRESA) pour la période 2016-2023, qui définit trois grandes priorités : (i) garantir la sécurité alimentaire et réduire les importations alimentaires de 80% ; (ii) créer au moins 150 000 emplois formels dans le secteur agricole ; et (iii) faire passer les exportations agricoles à 1 milliard de dollars EU par an. Cette stratégie prend en considération 3 vecteurs d'investissement : a) les industries agro-alimentaires (huile de palme, caoutchouc, cacao) en partenariat notamment avec OLAM (un négociant mondial de produits de base) avec l'appui des guichets secteur privé et public de la BAD ; b) l'agriculture périurbaine appuyée par l'AFD (légumes, aviculture, autres produits périurbains appropriés) ; (iii) l'agriculture familiale avec l'appui du FIDA et de la FAO (manioc, banane plantain, légumineuses, élevage).

7. En droite ligne de ces orientations et priorités nationales, une Note de stratégie pays (NSP) a été agréée entre le gouvernement et le FIDA. Elle définit l'objectif global de coopération au titre du cycle de financement 2016-2018 à savoir « améliorer durablement les revenus, la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ruraux pauvres, notamment des femmes et des jeunes », lui-même décliné en trois objectifs stratégiques : (i) accroître de façon durable la productivité agricole des petits producteurs; (ii) renforcer l'accès des petits producteurs aux marchés; et (iii) renforcer la capacité des acteurs.

## **B. Justification**

### **Sur le plan de l'engagement politique et du renforcement institutionnel**

8. Pendant longtemps, le secteur agricole a été délaissé et considéré comme le parent pauvre, affectant la performance du MAEPG dont les ressources humaines manquent d'expérience et de savoir-faire pour l'élaboration et le suivi de la mise œuvre des politiques agricoles et des projets d'investissement. Toutefois, depuis 2009, le pays s'est engagé dans un processus de réformes économiques et réorientation stratégiques (adoption du PSGE, du PGV, du Plan national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN) 2017-2023, de la SRESA 2016-2023) visant à faire de l'agriculture un secteur clé de diversification de l'économie, un levier de croissance et de création d'emplois, en particulier pour les jeunes. Cela s'est également traduit par la création de la Direction Générale de la Sécurité Sanitaire et nutritionnelle (DGSSAN), la fermeture des agences d'exécution non fonctionnelles au profit de la mise en place d'agences recentrées dans leurs fonctions (Agence Gabonaise de sécurité alimentaire -AGASA, Agence de régulation des produits agricoles -ARDAG) et Agence de développement agricole du Gabon (ADAG).

9. Les réformes et stratégies n'ont pas été formulées de façon suffisamment concertée faute de cadres de dialogue élargi intégrant l'ensemble des acteurs impliqués dans le développement rural (secteur privé, OP, organisations représentatives des femmes, des jeunes) pour faire entendre leurs voix, tandis qu'un certains nombres de politiques et stratégies sous-sectorielles pour accompagner

efficacement le développement du secteur agricole font défaut ou sont obsolètes. En outre, les producteurs agricoles sont peu organisés et doivent être renforcés pour participer à ces cadres de concertation. Il est donc nécessaire d'appuyer la mise en place de tels cadres de concertation ainsi que l'élaboration et/ou la révision des politiques et stratégies sous-sectorielles pour opérationnaliser les grandes stratégies et plans existants (PGV, SRESA, PNIASAN) et mieux utiliser les ressources financières du gouvernement et des PTF pour développer l'agriculture.

10. Au niveau du MAEPG, l'administration est surdimensionnée et n'est pas au niveau de performance attendu d'un pays à revenu intermédiaire. Le niveau de direction à Libreville est en sureffectif ; les ressources humaines ont des capacités insuffisantes en matière de planification, suivi et évaluation, concertation, communication et appui à l'exécution. Sur le terrain, les directions provinciales (DP) et les secteurs agricoles ont des budgets de fonctionnement quasi nuls et peu d'équipements et moyens de déplacement pour assurer leurs missions régaliennes (collecte d'information, supervision, suivi technico-économique, coordination entre acteurs, recherche-action). Globalement, les services publics délivrent leurs services avec difficulté alors que le niveau de capital humain est relativement élevé.

11. Le MAEPG éprouve des difficultés à coordonner les actions de ses directions centrales et générales et de ses 9 DP entre elles et avec les autres ministères sectoriels. Faute d'un programme global cohérent, donnant les lignes-guide (objectifs stratégiques, approches et cibles à atteindre), les politiques et les stratégies s'additionnent sans s'intégrer ni faciliter l'alignement des partenaires techniques et financiers (PTF) - et donc la coordination des interventions -, et l'harmonisation des approches. Il est nécessaire de renforcer la fonction de coordination et synergies entre projets et programmes, notamment avec le projet d'appui au programme Graine (PAPG1) en cours d'instruction avec la BAD, qui va intervenir sur les filières vivrières dans les trois provinces couvertes par le PDAR2. Par ailleurs, certaines dimensions transversales comme l'insertion des jeunes dans l'agriculture et le secteur rural, la formation professionnelle, la nutrition, l'adaptation aux changements climatiques et la résolution des conflits homme-faune ont besoin d'être mieux prises en considération dans les politiques et stratégies agricoles. Les capacités de pilotage, d'exécution et de mise en œuvre des réformes et de capitalisation des savoirs et des pratiques sont encore faibles ce qui ne permet pas de rentabiliser les investissements et de bien piloter les investissements avec les PTF. Les cadres et techniciens manquent de savoir-faire en approches participatives, mécanismes de concertation, et stratégies de vulgarisation et d'innovation.

12. La formation professionnelle, le conseil et la recherche agricole sont insuffisants et inadaptés pour rendre l'agriculture attractive, compétitive et créatrice d'emplois en particulier pour les jeunes, en l'orientant davantage vers le marché. Il est nécessaire de réformer et dynamiser les institutions de formation professionnelle agricole telle que l'ENDR, de rajeunir et de valoriser le statut de la profession agricole et développer les services en appui à l'agriculture, à l'entrepreneuriat et au développement du secteur privé (conseil, finance, commerce, transport, communication, etc.). Le système financier (banques commerciales et institutions de microfinance -IMF) finance très peu l'agriculture bien que présent en milieu rural, faute de maîtrise des risques dans ce secteur et d'outils adaptés et de partenariat et dialogue avec le MAEPG. Cependant certaines institutions financières démontrent un intérêt à développer des services financiers en milieu rural adaptés aux jeunes, aux entrepreneurs et aux OP. Par ailleurs, le Ministère souhaite s'inspirer d'autres expériences pour opérationnaliser la mise en place du Fonds de développement agricole (FDA).

13. Le MAEPG a besoin de poursuivre sa restructuration et d'être accompagné pour la réorientation et réorganisation de ses services aux niveaux central et provincial pour mettre à niveau les ressources humaines et améliorer la qualité des services publics et les diversifier. Il s'agit en particulier de : (i) au niveau central, renforcer les fonctions de coordination, planification, S&E sectoriel, capitalisation des savoirs afin de mieux piloter les politiques et les réformes et en faire le plaidoyer ; et (ii) au niveau provincial, renforcer les capacités d'exécution (agences d'exécution et services techniques déconcentrés) et de contrôle et innover dans le conseil agricole de proximité aux producteurs.

### **Sur le plan de l'appui aux producteurs et aux filières**

14. Trois grands types de systèmes de production agricoles coexistent au Gabon : (i) les systèmes industriels (plantations), (ii) les systèmes périurbains, et (iii) les systèmes familiaux. Les systèmes ruraux familiaux constituent le système dominant.

15. La contrainte principale à laquelle sont confrontés les producteurs familiaux reste le vieillissement de la main d'œuvre, exacerbé par le retour à la terre de retraités urbains, l'exode rural massif des jeunes, et la concurrence de l'exploitation forestière et des exploitations agro-industrielles, qui absorbent l'essentiel de la main d'œuvre valide disponible. Ce facteur limite fortement les superficies défrichées et cultivées, et donc la production. La disponibilité en intrants (y compris matériel végétal amélioré), services et conseils est également une contrainte majeure pour les producteurs, qui restent souvent démunis face à des problèmes techniques telles que des maladies des plantes ou du bétail. (Les contraintes relatives à la filière seront abordées plus loin.)

16. Les systèmes de production familiaux sont peu orientés vers le marché ; la production est avant tout destinée à l'autoconsommation familiale et l'on estime à 25 à 30 % seulement la part de production vivrière commercialisée. Néanmoins, le poids de la population urbaine crée une demande en produits vivriers si importante que celle-ci tire littéralement les filières par l'aval. C'est une opportunité majeure pour les filières.

17. Les contraintes au développement des filières sont multiples, mais la principale demeure leur faible compétitivité par rapport aux filières d'importation. Ce manque de compétitivité est dans certains cas le résultat d'un choix politique qui a favorisé les importations à bas prix, mais il est surtout lié au coût de la main d'œuvre et à la concurrence qu'exercent les autres secteurs productifs sur la main d'œuvre, jeune et qualifiée en particulier. Ces contraintes de main d'œuvre pénalisent tous les maillons de la filière, production et transformation en particulier. La mécanisation pourra constituer une réponse adaptée dans certains cas.

18. La structuration des filières et l'organisation des acteurs, constitue une autre contrainte majeure à leur développement. Il n'existe (hormis dans les zones où des projets les ont initiées) quasiment aucune organisation d'acteurs par maillon. Les coopératives de mise en marché, les mécanismes d'agrégation et de groupage, les coopératives de transformation sont très peu nombreuses et les autres acteurs de la filière tels que les commerçants, transporteurs sont très mal organisés eux aussi. Il n'existe non plus aucune organisation interprofessionnelle, de type filière, susceptible de réguler la filière ou de faciliter la mise en relation entre acteurs. Il résulte de cet état de fait une très grande fragmentation des filières, avec des acteurs isolés, qui accèdent difficilement à l'information et ont du mal à identifier et entrer en relation avec les autres acteurs situés en val ou en amont.

19. Les systèmes de production familiaux et leur environnement naturel sont fortement interdépendants. La forêt et les savanes contribuent pour une part non négligeable aux moyens de subsistance (viande de brousse, PFNL) et les systèmes culturels traditionnels sont basés sur une exploitation de la fertilité générée par la forêt dans les systèmes de défriche brûlis. Il existe un fort besoin en matière d'innovations permettant de limiter l'emprise des cultures sur la forêt primaire, en favorisant l'adoption de pratiques de gestion de la fertilité des sols et des adventices (qui sont les deux principaux facteurs justifiant la mobilité des systèmes culturels).

20. Les conflits homme faune exercent aujourd'hui une pression telle sur les systèmes de production villageois qu'ils pourraient conduire à l'abandon de certaines pratiques agricoles et accélérer l'exode rural. Les acteurs des filières ont besoin de solutions techniques qui permettent de limiter les conflits à l'interface homme-animal.

21. Le vieillissement de la population active agricole et l'exode rural massif ont entraîné une raréfaction et un renchérissement de la main d'œuvre, qui affecte certaines pratiques culturelles comme la défriche brûlis, ou conduit à l'abandon par certains foyers de certaines cultures exigeantes en main d'œuvre comme l'arachide.

## C. Zone d'intervention et ciblage

### Zone d'intervention

22. Le PDAR2 interviendra dans trois provinces sur les neuf que compte le pays: (i) le Woleu-Ntem où est intervenu le PDAR (154 986 habitants) ; (ii) la Ngounié (100 838 habitants) ; et (iii) l'Ogooué-Ivindo (63 293 habitants). A l'intérieur de ces provinces, le projet concentrera son action sur seize (16) bassins de production identifiés et couvrant quarante-trois (43) Cantons et cent soixante-onze (171) villages ou regroupement de villages (voir appendice 2).

23. Le choix des bassins de production a été fondé sur cinq critères : (i) l'incidence élevée de la pauvreté sur les femmes, les jeunes, les autres groupes vulnérables, de même que le taux de prévalence de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, et le taux élevé de chômage en particulier des jeunes ; (ii) la densité de la population et la proximité de grands centres de consommation ou de commercialisation, (iii) le niveau/potential de production des principales filières retenues (notamment le manioc et la banane) et l'existence d'une activité agricole supplémentaire accessible pour les groupes cibles les plus vulnérables, (iv) la probable existence d'une dynamique en matière d'organisation paysanne (OP) ou d'association à but lucratif s'investissant dans les activités agricoles y compris en matière de commercialisation des produits, (v) l'enclavement des zones et la facilité d'accès à des axes centraux desservant l'ensemble du bassin.

24. Pour le Woleu-Ntem il y a été ajouté la valorisation et la consolidation des acquis/expériences du PDAR, pour retenir les zones où une mise à échelle du projet est nécessaire. La détermination exacte des bassins de production prendra également en considération la complémentarité dans les interventions avec les projets financés par d'autres partenaires au développement dans les zones géographiques du projet (voir appendice 1).

### Groupe-cible<sup>4</sup>

25. Le PDAR2 s'adressera à tous les acteurs (exploitants ou groupe d'exploitants) des différentes filières de l'amont à l'aval de la production, comprenant les services et métiers connexes dont les prestations de services agricoles, la distribution d'intrants, l'artisanat (installation et maintenance des équipements).

26. Dans son approche, le PDAR 2 réservera une place de choix aux petits producteurs, aux femmes, aux jeunes et autres groupes marginalisés et vulnérables (les autochtones) désireux de s'investir dans les filières cibles. Ils seront bénéficiaires d'une grande partie des appuis du Projet. Les cibles prioritaires à tous les maillons seront les ruraux pauvres en particulier : (i) les producteurs exploitant des superficies de petite taille, caractérisés par une faible diversification des cultures ; (ii) les jeunes ruraux (18-24 ans) et (25-34 ans) sans emplois ou en sous-emplois et les femmes dynamiques, qui sont engagées dans les cultures vivrières (production, transformation et commercialisation ; et (iii) les autres groupes vulnérables (ménages agricoles vulnérables, peuples autochtones (dits pygmées), les personnes âgées et seules sans soutien extérieur, etc.), vivant dans la pauvreté et l'insécurité alimentaire. L'objectif est d'atteindre au moins à 50 % de femmes et 20 à 30 % de jeunes et de jeunes adultes, parmi les bénéficiaires directs.

27. Les autres bénéficiaires du PDAR 2 que sont : les structures publiques à travers leurs services déconcentrés, les centres de formations professionnelles agricoles et le secteur privé qui délivrent les produits et services nécessaires au développement des filières seront renforcés dans la perspective de garantir que les biens et services à apporter aux acteurs des filières, soient adaptés aux besoins des petits producteurs, des femmes et des jeunes et dans une optique de durabilité.

28. Le PDAR 2 ambitionne d'atteindre plus de 16 000 bénéficiaires (soit environ 7 000 ménages). Il contribuera à la création de 2 700 emplois en particulier pour les jeunes et jeunes adultes principalement dans les métiers en amont et en aval de la production. Par ailleurs, grâce au choix des

---

<sup>4</sup> Voir description détaillée du groupe cible en Appendice 2.

modèles adaptés à la petite exploitation et visant en priorité l'exploitation familiale, le PDAR2 induirait des effets d'entraînement économique et sociaux importants au niveau des exploitants et leurs ménages. Les dispositions et facilités prévues, en matière d'insertion des jeunes, ainsi que les renforcements des institutions publiques et privées impliquées dans le développement rural et la formation professionnelle constituent une valeur ajoutée considérable pour l'ensemble des bénéficiaires.

29. La mise en œuvre du PDAR2 facilitera l'émergence d'une masse critique de jeunes prestataires de services et d'autres acteurs ruraux de la tranche (18-45 ans), bien formés et capables d'assurer des services en amont et en aval des filières cibles. L'intervention du projet permettra une augmentation de la disponibilité et une diversification en aliments de base : manioc, banane, fruits et légumes, de même qu'une plus grande disponibilité en protéines animales grâce au petit élevage.

### **Stratégie de ciblage participatif et inclusif**

30. **Stratégie de ciblage.** Le PDAR2 sera doté d'une stratégie de ciblage inclusive et participative basée sur les besoins et la demande du marché. Elle reposera sur un ciblage géographique des bassins de production pour la détermination des zones d'intervention et sur un ciblage socio-économique pour orienter les appuis envisagés vers les cibles prioritaires et favoriser ainsi leur autonomisation. Le ciblage des bénéficiaires sera fondé sur des critères d'éligibilité établis de manière participative et transparente et tenant compte de la pauvreté et du degré de vulnérabilité des groupes spécifiques (petits exploitants, ménages pauvres, femmes et jeunes sans emploi).

31. Au niveau des bassins de production retenus, le processus de ciblage du PDAR 2 sera préparé à travers des campagnes de sensibilisation et d'information autour des opportunités du projet, ses cibles et mode opératoire, à l'endroit de tous les potentiels bénéficiaires pour faciliter leur auto-ciblage. Ce mécanisme d'auto-ciblage, au plan technique, s'appuiera sur le choix d'un dispositif d'appui- technique et commercial qui répond aux besoins de tous les maillons pour le renforcement de la petite exploitation agricole. Au plan socioéconomique, le ciblage sera réalisé à travers l'appui à l'autonomisation des plateformes dans une optique de professionnalisation de tous les maillons des filières cibles. De plus, le projet favorisera la contractualisation entre acteurs à travers « les alliances productives » à l'intérieur des « plateformes multi-acteurs bassin (PMB) » tout en préservant la petite exploitation agricole. Ceci facilitera l'accès des cibles vulnérables aux facteurs de production et aux marchés et par ricochet le renforcement de leur autonomisation économique.

32. Le mécanisme d'intervention sera adossé à des critères d'éligibilité (sexe, tranche d'âge, statut, degré de vulnérabilité/marginalisation de l'acteur ciblé), à établir de manière participative avec l'ensemble des acteurs. Le PDAR 2 travaillera à apporter des réponses spécifiques et adaptées aux cibles en fonction de leur profil et de la nature de leurs besoins, ainsi que des contraintes et aspirations qui les caractérisent. Les organisations ou institutions de base (OPA, GIE, coopératives familiales, SARL, etc.) portées par les jeunes (filles/garçons), les femmes et autres vulnérables, constitueront le socle de l'intervention du PDAR 2 au sein des plateformes multi-acteurs de bassins de production. Des appuis en matière d'organisation, de structuration seront apportés à ces institutions, pour faciliter l'émergence d'une masse importante d'organisations de base et des entités, viables, dynamiques, autonomes et représentatives des cibles prioritaires au sein des PI, dans l'optique de s'assurer que, ces groupes vulnérables ainsi que leurs organisations, participent à la gouvernance des PI et au processus de prise de décision et de suivi-évaluation au niveau des bassins.

33. **Genre et inclusion des jeunes.** En vue d'une meilleure prise en charge des questions de genre, le PDAR2 se dotera d'une stratégie genre et jeune basée sur une approche intégrale et transversale pour une prise en compte efficace des questions liées au sexe, âge et statut des acteurs. Cette stratégie proposera des mesures d'accompagnement spécifique visant à : (i) lever les contraintes particulières qui entravent l'accès de toutes les catégories aux facteurs de production, aux technologies améliorées et pratiques innovantes, aux équipements pour diminuer la pénibilité du travail et aux marchés; (ii) accompagner les femmes et les jeunes dans la montée en puissance de

leurs activités économiques ; (iii) promouvoir et renforcer le leadership des femmes et des jeunes dans les « Plateforme Multi-acteurs Bassin » et également dans les organisations de base membres de ces plateformes .

34. Le projet renforcera le développement des niches d'activité innovantes et rentables en faveur des femmes et des peuples autochtones. Il accompagnera le relèvement du plateau d'offres d'appuis techniques modernes et génératrices d'emplois rémunérateurs à travers la promotion des PME portées par des jeunes opérateurs et des femmes opératrices économiques bien outillées, disposant d'un certain leadership au sein des plateformes et des alliances productives et qui soient capables de valoriser et de mettre en marché des produits de qualité et compétitifs, avec une marge bénéficiaire consistante pour améliorer leurs conditions de vie. L'ensemble des renforcements permettront d'impulser à la base, une dynamique économique structurante dans les différents bassins de production et au sein des filières ciblées.

35. **La stratégie genre** sera ouverte et flexible au regard des réalités sociales et culturelles des zones ciblées. Elle s'appuiera sur une triple démarche à savoir : (i) l'appui proactif, constructif et argumenté aux différentes filières et maillons ciblés, (ii) la recherche-action permanente pour favoriser l'émergence des innovations, et la facilitation de l'ancrage des mesures et actions visant la réduction des discriminations de genre dans les interventions du projet (en particulier au sein des plateformes), (iii) la prise en compte systématique des problématiques d'équité entre genres dans tous les activités du projet. Sa mise en œuvre reposera sur : (i) la formation/mise à niveau de tous les acteurs de mise en œuvre sur le genre principalement les facilitateurs des plateformes, (ii) le renforcement des capacités techniques et économiques des femmes et une assistance aux femmes actives dans les filières pour l'élaboration et la réalisation de leurs sous-projets ; (iii) la prise de mesures spécifiques pour assurer une bonne participation des vulnérables (les petits producteurs, les femmes filles mères et les jeunes handicapés) aux différentes activités du projet.

36. De plus, le projet prévoit les mesures suivantes : (i) la fixation de quotas de participation des femmes dans les activités en fonction de leur implication ; (ii) le financement prioritaire d'activités sur des maillons qui auront un impact direct sur les conditions de vie des femmes et des jeunes en particulier leur insertion dans le monde actif ; (iii) la facilitation de l'accès pour les femmes à des équipements réduisant la pénibilité de leur travail ; et (iv) la désagrégation par sexe et par âge des indicateurs de suivi-évaluation, chaque fois que possible.

37. Au niveau des plateformes, le projet mettra un accent particulier sur l'animation pour que les femmes et les jeunes postulent et participent aux instances de gouvernance, ainsi que la formation des leaders féminins. Ces aspects intégreront les indicateurs pour l'évaluation des stades d'autonomie de gouvernance des plateformes. La stratégie sera affinée et finalisée au démarrage du projet avec l'appui d'une assistance technique perlée dans le domaine<sup>5</sup> et comprendra, entre autres : (i) le coaching de l'équipe de projet, la formation/mise à niveau sur le genre de tous les acteurs ; (ii) l'appui à l'impulsion du mécanisme de ciblage, des outils et actions d'information et de communication sur les enjeux, défis et opportunités du projet à l'endroit des femmes et des jeunes ; (iii) l'appui à l'élaboration d'un plan d'action axé sur le renforcement des capacités techniques et économiques des femmes ; et (iv) des mesures spécifiques pour assurer une bonne participation des femmes et des jeunes dans les différentes activités du PDAR2.

38. **Inclusion socio-économique des jeunes.** Dans le PDAR2, les jeunes, joueront un rôle capital dans le renforcement de l'offre de métiers et de services au développement des filières. Ils seront formés, accompagnés et soutenus dans leurs initiatives pour leur installation. Le projet travaillera à : (i) consolider les emplois des jeunes dans les métiers connexes dans les filières par leur formation et le renforcement de leurs compétences techniques et managériales ; (ii) faciliter la création de nouveaux emplois tout au long des filières au profit de jeunes qui sont motivés et porteurs d'initiatives viables et durables. Principalement les jeunes (18 à 24 ans) et les jeunes adultes des deux sexes (25 à 34 ans), sans emploi sortis ou non des écoles/centres de formation technique ou agricole, seront

---

<sup>5</sup>Des activités et une provision budgétaire est prévue à cet effet dans la composante Coordination et gestion du Projet.

soutenus à travers un dispositif d'appui conséquent selon une approche différenciée compte tenu de la diversité de leur profil.

39. Au démarrage, le projet procèdera au renforcement des capacités des acteurs de mises en œuvre ainsi que de tout partenaire stratégique sur les modes et les mécanismes à mettre en place pour renforcer le ciblage des bénéficiaires prioritaires et pour l'efficacité des mesures pour l'équité dans l'accès aux ressources du projet. Un dispositif de suivi-évaluation accompagnera la mise en œuvre de la stratégie tout au long du déroulement du projet pour s'assurer de son caractère inclusif et veiller à ce que les petits producteurs pauvres, femmes, jeunes (filles et garçons), peuples autochtones, en soient les bénéficiaires directs, en vue d'éviter ou au moins de réduire les risques d'accaparement des ressources/opportunités et avantages du projet par d'autres catégories autres que celles principalement ciblées. Le choix des partenaires stratégiques à associer à la mise en œuvre (les facilitateurs des plateformes par exemple) et le renouvellement de leurs contrats seront guidés entre autres, par leur performance en matière d'inclusion des pauvres et des vulnérables prioritaires, conformément à la stratégie retenue.

40. **Dialogue politique en faveur des peuples autochtones et autres marginalisés.** Plusieurs niveaux de concertation et dialogue politique seront menés principalement au sein des plateformes de bassin pour faciliter et renforcer l'inclusion des vulnérables dans les interventions du projet. En particulier, dans le mécanisme de financement des sous – projets, le niveau de contribution financière des bénéficiaires fera l'objet d'important échange et dialogue initial à l'intérieur des plateformes multi-acteurs avec l'appui des autorités locales, pour tenir compte de la capacité financière des groupes vulnérables et marginalisés (jeunes et femmes et les peuples autochtones). Le dialogue politique pourrait concerner la facilitation de l'accès au foncier sécurisé (clarification foncière) en particulier pour les peuples autochtones et ainsi que pour le mécanisme de facilitation de leur accès à des appuis spécifiques et adaptés à leurs besoins et conditions.

### **Filières ciblées.**

41. Le ciblage sectoriel adoptera une approche participative qui laisse les acteurs dans les bassins déterminer quelles filières vont être soutenues par le projet et comment. Le choix des filières restera donc relativement ouvert, et sujet à la demande et à l'intérêt du secteur privé avec un souci de garder leur nombre gérable. Le choix des filières tiendra compte des critères ci-après : i) importance stratégique dans l'économie nationale ; ii) contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; iii) contribution aux moyens de subsistance des ménages ruraux (importance dans l'alimentation, revenus additionnels) ; iv) impact environnemental ; v) résilience à l'éléphant ; vi) rentabilité et compétitivité de la spéculation ; vii) Aspects genre : intérêt pour les jeunes, pénibilité du travail des femmes ; viii) complémentarité et synergies avec autres projets (en particulier PAPAG1 et PRODIAG2).

42. Sur la base de ces critères, un exercice d'identification dans les 3 provinces d'intervention a abouti au ciblage de spéculations qui pourraient être potentiellement soutenues par le PDAR2:

- Les deux principales cultures vivrières que sont la banane et le manioc, du fait de leur rôle central dans l'alimentation de base et la sécurité alimentaire. Pour le manioc cependant, des innovations techniques et organisationnelles devront être testées pour améliorer sa rentabilité.
- Aux côtés de ces spéculations de base, les fruits, le maraichage, l'arachide, et l'igname pourraient constituer des cultures de diversification des revenus, d'amélioration de la nutrition, et de la fertilité des sols (légumineuses).
- L'élevage traditionnel amélioré de volailles et de petits ruminants pourra être soutenu, car il est peu exigeant en main d'œuvre, et permet une diversification des revenus et des apports nutritionnels. Il présente également l'avantage de ne pas entrer en conflit avec l'éléphant.

- L'élevage intensif de poules pondeuses et de porcs pourra faire l'objet de micro-projets au bénéfice des jeunes principalement, même si la rentabilité de cette activité reste fortement dépendante du prix de l'aliment.
43. Tel ci-dessus indiqué, l'approche du projet reste basée sur un accompagnement des initiatives endogènes des acteurs des filières d'où l'importance d'adapter les appuis aux spécificités locales, ou aux changements de contexte. Cette liste ne doit donc pas être considérée comme limitative. Le projet veillera toutefois à se limiter à 9 filières / spéculations à l'échelle des 3 provinces, et à 3 spéculations au niveau de chaque plateforme/bassin. Le processus de ciblage et sélection des filières sera détaillé dans le manuel d'opérations.
44. Une analyse détaillée de ces filières est donnée en annexe 4 de l'appendice 1.

## **D. Objectifs de développement et indicateurs d'impact**

45. **Objectif de développement.** L'objectif de développement du projet est d'améliorer de façon durable, les revenus, la sécurité alimentaire, et la nutrition des petits producteurs, femmes, jeunes et peuples autochtones de 3 provinces du Gabon. Il s'agira spécifiquement de:

- améliorer l'environnement des politiques agricoles en vue d'une augmentation des investissements publics et privés grâce à un système efficace et durable permettant d'élaborer, de mettre en œuvre et de suivre les politiques et stratégies sous-sectorielles ;
- Promouvoir des activités économiques et l'entrepreneuriat dans les filières agropastorales porteuses afin d'améliorer les revenus, la sécurité alimentaire et la nutrition dans 3 provinces.

L'atteinte de cet objectif sera mesurée par les indicateurs suivants:

- Le nombre de personnes bénéficiaires d'une mobilité économique<sup>16</sup>
- La diminution de la prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de moins de cinq ans ;
- Le nombre de ménages ruraux recevant des services du projet
- La proportion de bénéficiaires satisfaits des services rendus par le projet ;
- La proportion de bénéficiaires satisfaits de l'environnement des politiques agricoles

## **Effets et Composantes**

### **Composante 1: Appui aux politiques et renforcement des capacités institutionnelles**

46. Cette composante vise à améliorer le cadre institutionnel, politique et réglementaire du secteur agricole en vue d'une augmentation des investissements publics et privés dans le secteur rural (agriculture et services) et d'une meilleure gouvernance sectorielle.

47. Les principaux résultats attendus sont : (i) la mise en place et l'activation d'un cadre de dialogue élargi pour formuler et réviser les politiques et stratégies agricoles; et (ii) l'amélioration de la qualité des services publics en développant les capacités de coordination, de pilotage et de suivi de la mise en œuvre des stratégies, politiques et projets, de suivi et évaluation (S&E) sectoriel, d'exécution des projets et programmes, de recherche-action et de capitalisation et gestion des savoirs.

48. Ces effets attendus seront réalisés à travers la mise en œuvre de trois sous-composantes :

---

6

- (a) Dialogue sur les politiques publiques ;
- (b) Appui à la formulation de politiques agricoles basées sur l'évidence et
- (c) Renforcement des capacités institutionnelles , de mise en œuvre, et de suivi des politiques.

### **Sous composante 1.1 : Dialogue sur les politiques publiques**

49. Cette sous-composante vise à faire participer et dialoguer aux processus d'élaboration et de suivi de la mise en œuvre des politiques sectorielles les différentes parties prenantes (secteur privé, OP, ONG, représentants de la jeunesse et des femmes, etc.) en s'assurant que les ruraux pauvres et leurs organisations (y compris celles représentatives des jeunes et des peuples autochtones) puissent faire entendre leurs voix et défendre leurs intérêts.

50. Le dispositif sera constitué de cadres de concertation aux niveaux national et provincial pour débattre des politiques publiques et des goulots d'étranglement au développement agricole, à la compétitivité des filières, et la performance des acteurs : a) une plateforme nationale, généraliste et transversale, et b) trois plateformes provinciales qui alimenteront la nationale en éléments issus du terrain pour aider à la formulation et au suivi des politiques. Ces concertations seront conduites par les autorités publiques (DGDR et Chefs Provinciaux) avec la participation de différents acteurs représentant les intérêts économiques et politiques qui vont dialoguer, communiquer et interagir pour activer l'intelligence collective sur les territoires, permettre de prioriser les actions et les porter à l'attention du gouvernement.

51. Au niveau provincial, les représentants des plateformes d'innovation mises en place dans le cadre de la composante 2 et des coopératives soutenues par le PAPG et d'autres projets participeront à ce dialogue sur les politiques publiques. Des groupes de travail seront constitués autour des thématiques traitées. Des personnes ressources spécialisées seront mises à contribution pour réaliser des études étayant les discussions et alimentant les débats avec des faits et des éléments concrets. Le projet financera des ateliers provinciaux et ateliers nationaux, des études thématiques et des voyages d'études. Les membres des plateformes de dialogue seront formés sur le cycle de politique, la formulation et le suivi des politiques, les techniques de plaidoyer, de négociation et communication.

Pour optimiser la participation des Organisations de Producteurs et d'autres organisations professionnelles au dialogue, une restructuration et un renforcement spécifique des capacités seront effectués à l'intention de leur faitière CNOP Gabon, afin qu'elle joue mieux son rôle de représentation, de plaidoyer, et de défense des intérêts de l'agriculture familiale et entrepreneuriale dans les cadres de dialogue sur les politiques. Un partenariat sera à cet effet envisagé avec le Programme d'appui aux organisations paysannes en Afrique (PAOPA) appuyé par le FIDA.

### **Sous composante 1.2 : Appui à la formulation et mise en œuvre de politiques agricoles basées sur l'évidence**

52. Sur la base des goulots d'étranglements identifiés au niveau des plateformes, le projet appuiera la production et l'utilisation d'évidences pour l'élaboration de politiques thématiques à même d'accompagner la mise en œuvre du Plan Gabon vert (PGV), de la Stratégie de relance de l'économie dans le secteur agricole (SRESA) 2016-2023 et du PNIASAN. Le processus commencera par une revue et une priorisation des besoins d'améliorations. Le PDAR 2 appuiera par la suite la préparation, l'adoption et la mise en œuvre de documents de politique détaillés, dans le but d'améliorer la gouvernance et permettre une transformation effective du milieu rural.

53. Plusieurs thématiques pourraient être appuyés tels que : a) la politique et stratégie nationale semencière; b) la politique et stratégie de conseil agricole et de recherche-développement ; c) la formation professionnelle agricole (des techniciens et des producteurs, entrepreneurs et jeunes); d) l'accès à la terre et la sécurisation foncière ; e) l'attractivité des territoires ruraux et la création d'emplois pour les jeunes ; f) le financement de l'agriculture et de l'entrepreneuriat en milieu rural, etc.

54. Les principaux résultats attendus sont : (i) la validation et adoption ou révision de plusieurs documents politiques ou stratégies sous-sectorielles clés ; (ii) la validation et adoption de trois schémas d'aménagement du territoire/plan d'affectation des terres (SAT) (un par province) et des textes réglementaires y afférents pour leur mise en œuvre; et (iii) une meilleure planification corrigeant les déséquilibres territoriaux et s'appuyant sur des mécanismes réglementaires socialement acceptés.

55. Les activités financées concerneront : (i) l'élaboration et validation de politiques et stratégies sous-sectorielles prioritaires: conduite d'études prospectives et thématiques en rapport avec les thèmes de stratégies/politiques à élaborer/réviser, mobilisation de consultants spécialisés pour l'appui à l'élaboration/révision de ces politiques et stratégies, et tenue d'ateliers de lancement des études/chantiers de politiques puis de validation des documents élaborés. ; (ii) la préparation et validation de trois schémas provinciaux d'aménagement du territoire et d'affectation des terres: cartographie exhaustive des infrastructures, des usages des terres (actuels et prévus) et des activités/projets dans les trois provinces d'intervention, appui à l'élaboration des SAT proprement dits, ateliers de lancement et validation des SAT, et élaboration des textes réglementaires sur la gestion et la sécurisation foncière afin de permettre une cohabitation efficace entre activités agricoles, forestières, minières et aires protégées et résorber/atténuer les conflits sur les espaces et d'intérêt et une mise en œuvre efficiente des SAT ; (iii) une assistance technique internationale spécialisée : mobilisation d'un expert international en politiques agricoles sur les trois premières années de mise en œuvre à travers une institution spécialisée dans l'appui aux politiques agricoles<sup>7</sup> afin d'appuyer tout le processus d'appui à l'élaboration des politiques et stratégies ci-dessus. ainsi que les activités de renforcement des capacités institutionnelles du MAEPG et de ses agences d'exécution (voir sous-composante 1.3).

### **Sous composante 1.3 : Renforcement des capacités institutionnelles de mise en œuvre et suivi des politiques**

56. Dans le cadre de la relance du secteur agricole, le Gouvernement envisage une redéfinition des attributions des services centraux et déconcentrés du MAEPG ainsi que des agences d'exécution. La faiblesse des capacités nationales pouvant représenter une contrainte à l'engagement gouvernemental sur les questions de politiques agricoles, cette sous composante vise à renforcer les capacités techniques et organisationnelles des principales agences nationales et services à travers des formations sur l'analyse des politiques, l'évaluation des stratégies agricoles alternatives, la production d'évidence visant à orienter les politiques et la prise de décision.

57. Les principaux résultats attendus sont : (i) une gouvernance sectorielle améliorée ( cadre stratégique, opérationnel, et de pilotage); (ii) des ressources humaines aux compétences renforcées et mises en adéquation avec les enjeux du développement du secteur agricole.

58. Pour soutenir cette mutation stratégique, institutionnelle et opérationnelle, le PDAR 2 appuiera les 5 actions suivantes :

(1) la conduite d'un diagnostic institutionnel et organisationnel souhaité par le Ministère de l'agriculture, en vue de proposer une réorganisation adaptée aux mandats des directions centrales, services déconcentrés et des agences;

(2) l'opérationnalisation de l'Agence de Développement Agricole (ADAG), institution récemment créée pour exécuter les politiques et stratégies agricoles, développer des zones d'aménagement prioritaires, promouvoir le secteur privé et l'investissement direct étranger et national. L'appui du PDAR 2 consistera notamment en: a) l'élaboration de la vision et du plan stratégique de l'ADAG sur cinq ans, ainsi qu'une étude sur les mécanismes de financement pour la rendre autonome; b) la mise en place de son système intégré de gestion; c) la mise en place de son système de suivi et évaluation y compris une base de données géo-localisée des interventions;

---

<sup>7</sup> Telles que la FAO et l'IFPRI.

(3) le relèvement des capacités opérationnelles de 3 directions provinciales, de la direction régionale du Nord et de 18 secteurs agricoles pour une efficacité dans le suivi et la supervision des interventions du PDAR 2. Le projet financera à cet effet : a) le matériel roulant (véhicules et motos de terrain) le matériel informatique et de communication. Il donnera un appui limité au fonctionnement selon des contrats de performance pour la supervision des activités du projet, la coordination/synergie avec les autres activités/projets et la capitalisation et diffusion des savoirs ;

(4) l'opérationnalisation du dispositif de suivi évaluation sectoriel préparé par le Gouvernement avec l'appui technique de la FAO, et la mise en place d'un cadre de concertation et de coordination des Partenaires Techniques et Financier du Secteur Rural visant à : i) mieux aligner les PTF sur les priorités nationales et ii) mieux piloter les interventions sectorielles sur la base d'indicateurs convenus et appropriés par toutes les parties prenantes. Dans le cadre de cet appui, et en lien avec l'audit organisationnel susmentionné, l'actuelle direction centrale des statistiques et études (DCSE) pourra être restructurée et renforcée pour assumer également des fonctions transversales de prospective, études et statistiques, planification et suivi-évaluation et politiques agricoles. Elle portera de ce fait en appui au Secrétariat Général, les mécanismes inclusifs de dialogue sur les politiques agricoles, pilotera les processus d'élaboration/révision des politiques et stratégies sectorielles ainsi que la conduite de diverses études clés (compétitivité, fiscalité, marchés, filières, et également des études recommandées par les plateformes dans le cadre de la formulation / révision des politiques. etc.). Le projet financera notamment : a) la formation des cadres de cette direction restructurée sur l'analyse et la revue des politiques, la production d'évidence pour renseigner les révisions de politiques, la planification, mise en œuvre et suivi évaluation des politiques publiques, la définition de stratégies agricoles alternatives; b) la mobilisation d'un consultant international spécialisé qui, assistera la mise en place du S&E sectoriel du ministère ; c) l'acquisition de matériel informatique et d'un véhicule pour la DCSE renforcée.

(5) le renforcement de la fonction de pilotage, de suivi et de capitalisation du PDAR 2 pour non seulement garantir l'efficacité et l'efficience des interventions mais aussi générer l'évidence pour renseigner les systèmes centraux. Des réunions statutaires de pilotage au niveau national (comité national de pilotage et de suivi) et au niveau provincial (comités de coordination technique provinciaux) donneront ainsi périodiquement des orientations stratégiques et opérationnelles sur la base de l'état d'avancement généré par le dispositif de suivi évaluation et de gestion des savoirs. Le système de suivi évaluation du PDAR 2 préfigurera le système sectoriel susmentionné avec lequel un lien sera établi.

## **Composante 2 : Développement des filières et promotion de l'entrepreneuriat agropastoral**

59. Les deux effets attendus de cette composante sont « une agriculture familiale productive, durable, résiliente, compétitive et orientée vers les marchés » et « un environnement favorable à l'entrepreneuriat agropastoral et à l'insertion des jeunes ».

60. Ils seront réalisés au travers de la mise en œuvre de quatre sous-composantes :

- (a) Facilitation de la concertation entre acteurs locaux et de l'accès au marché ;
- (b) Accès aux intrants et services agricoles et d'élevage ;
- (c) Appui à l'investissement et à l'entrepreneuriat agropastoral ; et
- (d) Renforcement de capacités et diffusion d'innovations.

### **Sous composante 2.1 - Facilitation de la concertation entre acteurs locaux et de l'accès au marché**

61. Le produit 2.1 attendu de cette sous-composante est « une meilleure concertation entre acteurs et des dynamiques collectives renforcées au niveau local pour un accès au marché facilité »

### **Activité 2.1.1 : Mise en place et animation des plateformes multi-acteurs d'innovation**

62. La mise en place et l'animation des plateformes multi-acteurs d'innovation (PI)<sup>8</sup> sera une activité clé de la composante, à initier dès le démarrage du projet. Un manuel d'opérations détaillé des plateformes d'innovation sera élaboré pendant la période de pré-mise en œuvre du projet. Le projet appuiera la mise en place d'une plateforme par bassin de production identifié, soit 16 plateformes au total. Chaque plateforme sera appuyée et suivie par un facilitateur bassin ; les facilitateurs seront les éléments de base du dispositif d'appui terrain de la composante 2 ; ils auront un profil technique (ingénieur agricole ou agronome, ou équivalent) mais devront avoir une bonne compréhension des aspects socio-économiques et du développement communautaire. Les facilitateurs seront recrutés de préférence parmi des jeunes originaires de la région, afin de faciliter leur intégration et permettre une stabilité des ressources humaines.

63. **Formation des cadres techniques et facilitateurs à l'approche PI.** La première activité de ce volet consistera à former l'équipe technique en charge de l'exécution de la composante 2, à l'approche plateforme d'innovation. Cette formation reposera sur une analyse détaillée des compétences (skill gap analysis) des stagiaires qui sera effectué préalablement à la formation, et qui permettra de cibler les compétences à renforcer. La formation se déroulera en deux phases : (i) une phase théorique : un séminaire regroupant les 16 facilitateurs et les cadres techniques de la composante 2 sera organisé au démarrage du projet. Il sera facilité par un expert de cette approche, qui pourrait être par exemple un chercheur d'un des centres CGIAR ayant travaillé sur cette approche ; (ii) l'équipe de facilitateurs et leur encadrement, divisé en deux groupes, se rendra en voyages d'échanges sur des projets de développement agricole ayant appliqué avec succès cette approche PI. L'expert ayant facilité la formation initiale pourra également être amené à effectuer des missions d'appui à l'équipe technique, en particulier lors des phases critiques de la vie des plateformes (diagnostic, planification, mise en œuvre).

64. **Mise en place des plateformes et sélection des représentants.** L'identification et la sélection des représentants des différentes catégories d'acteurs à la plateforme sera la deuxième étape du processus. C'est une étape clef de la réussite du dispositif. Des réunions d'information et de sensibilisation seront organisées au niveau de chaque bassin. Elles auront pour but d'informer la population rurale sur le rôle et le fonctionnement des plateformes. Elles permettront également d'identifier les différentes catégories d'acteurs (par fonction, par filière) qui devront être représentés au sein de la plateforme. Des critères seront établis pour la sélection de délégués représentatifs au sein de la plateforme afin que chaque catégorie d'acteur (producteurs, transformateurs, commerçants, acteurs publics locaux), chaque organisation professionnelle, chaque village et chaque filière soit représentée, et que les rapports de force soient équilibrés et propices au dialogue. Ces critères seront établis pendant la phase de pré-mise en œuvre.

65. **Diagnostic par bassin de production.** Une fois la plateforme en place, sa première activité sera la réalisation d'un diagnostic de la zone. Ce travail sera réalisé lors d'un atelier en résidence, qui sera facilité par le facilitateur du bassin appuyé par l'équipe d'encadrement de la composante 2. Le diagnostic devra être aussi exhaustif que possible et ne pas se limiter aux contraintes qui peuvent être levées à l'échelle locale par les membres de la plateforme. Les problèmes dont la résolution relève de la sphère politique au niveau national ne devront pas être occultés, car les PI délègueront

---

<sup>8</sup> Cette approche s'inspire du concept de plateforme d'innovation développé et promu en particulier par plusieurs organisations membres du CGIAR (voir <https://clippings.ilri.org/2014/02/20/ipbrief6/>). Les plates-formes d'innovation constituent aujourd'hui le cœur de nombreux programmes de développement agricole, y compris de nombreux programmes soutenus par le FIDA. Une plate-forme d'innovation est un espace d'apprentissage et de changement. C'est un groupe d'individus (qui représentent souvent des organisations) ayant des antécédents et des fonctions différentes mais réunis autour d'un intérêt commun pour une ou plusieurs filières agricoles : il s'agira d'agriculteurs, de commerçants, de transformateurs, de transporteurs, de fournisseurs d'intrants et prestataires de services, de responsables gouvernementaux, des représentants des institutions locales de recherche, de développement et de financement, etc. Les membres se rencontrent pour diagnostiquer les problèmes, identifier les opportunités et trouver des moyens d'atteindre leurs objectifs. Ils peuvent concevoir et mettre en œuvre des activités en tant que plateforme, ou coordonner des activités mises en œuvre par des membres individuels. Les PI s'inspireront également de l'approche « développement territorial » mises en œuvre dans le cadre de nombreux projets FIDA

des représentants et pourront faire remonter des messages au niveau des plateformes provinciales et nationales, lesquelles seront en charge de faciliter le dialogue sur les politiques et stratégies publiques en faveur du secteur agricole (voir composante 1).

66. **Appui à l'élaboration du plan d'action des plateformes.** Sur la base du diagnostic et des contraintes identifiées et priorisées, un plan d'action de la plateforme sera formulé. Les actions à mettre en place dans le cadre de ce plan pourront l'être de manière collective ou individuelle mais elles devront dans tous les cas contribuer à lever les contraintes identifiées. Ce plan d'action permettra de faire émerger les idées de microprojets, individuels ou collectifs, et les projets de partenariat 4Ps, aux différents niveaux/maillons des chaînes de valeur, qui seront soumis au financement du projet, des IFP ou d'autres partenaires.

67. Le plan d'action identifiera également les arrangements contractuels destinés à faciliter l'accès au marché ou aux services. Ces arrangements pourront être en particulier des Partenariats public privés producteurs (PPPP ou 4P). Les 4P sont des mécanismes de partage des risques et des bénéfices, venant remédier à une défaillance du marché. Ils associent, d'une part, le savoir-faire et les ressources des acteurs privés et, d'autre part, le secteur public dans ses missions régaliennes, et enfin les organisations de producteurs. Dans le cas présent, le projet pourra aider le secteur public à jouer son rôle dans le cadre de 4P. Dans le cadre du PDAR2, on pourra imaginer des 4P sur le conseil agricole : des fournisseurs d'intrants, ou des agrégateurs/acheteurs, peuvent en effet avoir un intérêt à ce que les producteurs améliorent leurs pratiques, leur productivité ou la qualité de leur production, et donc à leur apporter un appui en matière de conseil et de formation ; s'ils disposent des capacités pour apporter cet appui, le projet pourra compenser le surcoût lié au lancement de cette activité de conseil, qui devra par la suite se rémunérer sur l'activité commerciale. On pourra également envisager des 4P sur l'accès aux services (voir activité 2.2.2) ou sur la commercialisation (voir activité 2.1.2). Le projet pourra appuyer des sous-projets de 4P à travers un cofinancement (par subventions à coûts partagés) des plans d'affaires, couvrant les investissements et les besoins en fonds de roulement additionnels ainsi que ceux en formation et appui technique. En outre, des IFP peuvent être partie prenante des 4P et participer à leur financement via l'octroi de crédit.

68. **Animation de la plateforme et suivi de la mise en œuvre des plans d'action.** La plateforme se réunira de manière régulière et le projet prendra en charge les coûts afférents à ces réunions. Il assurera également l'animation de la plateforme. Une fois le diagnostic initial réalisé et le plan d'action formulé, la plateforme aura pour mission de suivre son exécution, et de procéder à sa mise à jour régulière. La plateforme devra également informer ses membres des résultats des discussions tenues dans les plateformes régionales et nationales de dialogue politique. La coordination des différentes plateformes bassins à l'échelle provinciale ou même nationale, pour assurer une masse critique et des synergies au niveaux supérieurs, se fera au niveau des plateformes de dialogue provinciales et nationale (cf. composante 2). L'annexe 2 de l'appendice présente un aperçu du cycle de vie des plateformes multi acteurs d'innovation.

***Activité 2.1.2 : Facilitation de partenariats pour un accès facilité au marché et aux services***

69. **Promotion de partenariats entre acteurs pour un accès au marché :** afin de faciliter l'accès au marché pour les petits producteurs, le projet jouera le rôle d'intermédiaire (brokering) entre les groupes de producteurs, et des opérateurs d'aval (transporteurs, transformateurs, grossistes) afin d'établir des partenariats gagnant-gagnant entre ces opérateurs. Ces partenariats 4P pourront par exemple concerner la gestion d'infrastructures de collecte, stockage, ou transformation. Outre l'identification des partenaires susceptibles de prendre part aux partenariats 4P, et leur mise en relation, le projet pourra stimuler et soutenir la mise en œuvre de ces partenariats par des mesures d'encouragements et de soutien qui pourront être de plusieurs nature : (i) le financement et l'appui à l'élaboration des plans d'affaires et études de faisabilité ou de marché, (ii) un cofinancement (par subventions à coûts partagés) des investissements et des besoins en fonds de roulement tels que définis dans les plans d'affaires, (iii) un financement des formations et appuis (coaching) nécessaires

à la mise en œuvre des 4P (iv) l'appui à la recherche de financement additionnels auprès des IFP ou d'autres projets et programmes.

**70. Renforcement de capacités dans le domaine commercial et de la gouvernance des organisations.** Les organisations professionnelles impliquées dans les partenariats 4P ainsi que celles qui bénéficieront d'infrastructures de transformation/commercialisation, devront être en mesure de mettre en place un système de gouvernance interne transparent, inclusif et efficace, de gérer des investissements, des stocks et des moyens financiers, d'établir et maintenir des partenariats, de mettre en œuvre une politique commerciale et entrepreneuriale, toutes choses pour lesquelles leurs capacités sont aujourd'hui insuffisantes, et devront être renforcées. Les organisations de producteurs (OP) des filières appuyées bénéficieront donc d'un renforcement de capacités dans les domaines de la gouvernance des organisations, de la gestion/compatibilité, du marketing et de thématiques techniques en fonction des projets mis en œuvre. Les jeunes entrepreneurs prestataires de services (voir sous-composante 2.3) bénéficieront également de ce type d'appui. Ce renforcement de capacités se déclinera en deux phases : une phase de formation initiale, et une phase de « coaching ».

**71. Promotion des produits locaux.** Les filières de production locales de produits vivriers bénéficient d'un avantage comparatif en termes de qualité perçue de la part des consommateurs Gabonais. Le projet s'efforcera donc de renforcer cet avantage comparatif en améliorant la différenciation et la traçabilité des produits locaux, au moyen de labels de qualité. Ces labels seront des mécanismes volontaires, qui obéiront à un cahier des charges simple, portés par la profession. Le projet appuiera également la participation des organisations de producteurs à des foires et salons et financera des campagnes de promotion des produits locaux dans les grands médias nationaux. Cette démarche pourra également être appliquée et bénéficier à des produits traditionnellement produits par les peuples indigènes, en particulier des produits forestiers non-ligneux alimentaires.

**72. Système d'information sur les marchés.** Un système innovant d'information sur les marchés (SIM), basé sur une technologie de téléphonie mobile sera testé et confié dès le démarrage du projet à un opérateur privé. Ce SIM aura pour fonction non seulement de donner des informations sur les prix et quantités, mais également de mettre en relation acheteurs et vendeurs, selon un principe de marché virtuel. Cette prestation devra s'autofinancer progressivement. Des smartphones seront également fournis aux gérants des centres de groupage/d'affaires mis en place (voir ci-dessous) et aux OP s'impliquant dans la commercialisation, pour leur permettre d'accéder aux données du SIM. . La mise en place du SIM s'appuiera sur les leçons apprises d'expérience similaires dans le pays (voir appendice 1 annexe 4 para 189) ou sur d'autres projets similaires (ex : PAFA Sénégal). Le SIM devra être conçu de manière évolutive et pourra éventuellement intégrer de nouvelles fonctionnalités (système de retour d'information des consommateurs) en fonction des besoins, lorsque les fonctions de base auront été assimilées et adoptées.

### **Activité 2.1.3 : Infrastructures de transformation et commercialisation**

**73.** Les besoins en infrastructures de transformation et commercialisation(marchés ruraux, centres de groupage et centres d'affaires) devront émerger des concertations entre acteurs au sein des plateformes d'innovation et avec les services centraux et déconcentrés des ministères concernés (dont MAEPG et MINTPAT), et s'appuyer sur des études de faisabilité et de marché. Le projet ne réalisera pas de routes et pistes rurales qui seront prises en charge par la BAD dans le cadre du projet PAPG, mais les besoins en infrastructures de désenclavement qui émaneront forcément des diagnostic effectués au niveau des plateformes, seront communiqués au PAPG. . Les infrastructures construites dans le cadre du PDAR2 font partie de la sphère des biens publics, même si dans certains cas leur gestion sera assurée par des entités privées, dans le cas de 4Ps.

74. En matière de centre de groupage (CG) et centres d'affaires (CA)<sup>9</sup>, le PDAR2 prendrait en charge la finalisation des CG/CA initiés dans le cadre du PDAR, dont la construction n'a pas pu être achevée ainsi que la construction de sept CG/CA dans les deux nouvelles provinces d'intervention (Ngounié et Ogooué-Ivindo). Ces infrastructures pourront être localisées dans les bassins de production ciblés, ou ceux de consommation. Pour des raisons de durabilité, on privilégiera des centres et unités de petite taille, dont les frais d'entretien et de fonctionnement seront à la portée des comités d'acteurs et des OP chargés de leur gestion. En plus de la construction, le projet accompagnera la mise en place des structures de gestion de ces infrastructures (comités d'utilisateurs), et appuiera les organisations impliquées dans l'utilisation des infrastructures, comme il le fait pour les nouvelles infrastructures. Pour ce faire, le projet s'appuiera sur les leçons apprises du PDAR1. En particulier, ces mécanismes et modalités de gestion s'appuieront sur l'étude réalisée dans le cadre du PDAR1 pour la gestion durable des infrastructures.

### **Sous composante 2.2 - Accès aux intrants et services agricole et d'élevage**

75. Cette sous-composante vise à pallier au déficit d'accès des petits producteurs ruraux aux services et intrants leur permettant d'intensifier et accroître leur production commercialisée et d'améliorer leur productivité et leurs revenus. Le produit attendu un accès amélioré des producteurs ruraux aux intrants et services agricole et d'élevage.

76. La stratégie d'intervention reposera sur l'installation de prestataires de services privés locaux, en particulier de jeunes, à travers le financement d'actions transversales clés pour la promotion des filières ciblées, reconnaissant que tous les points bloquants ne peuvent être résolus par une approche fondée sur la demande et le financement des microprojets et sous-projets.

#### ***Activité 2.2.1 : Appui à la diffusion de matériel végétal et de cheptel souche***

77. **Diffusion de matériel végétal amélioré** : le projet fera appel à un prestataire qualifié pour inventorier, tester et caractériser les variétés locales ou améliorées de cultures vivrières. Dans un deuxième temps, le projet mettra en place des unités de multiplication de matériel végétal, qui assureront la diffusion du matériel testé avec succès. Ces unités pourront être des pépinières de vivo plants utilisant la technique du PIF pour le bananier, des parcs à bois pour le manioc, mais pourront également concerner des filières de diversification. Comme dans le cas du PDAR1, les promoteurs seront des producteurs agricoles volontaires, ayant des capacités suffisantes pour appréhender et appliquer les techniques de multiplication. Ils seront choisis conformément à la stratégie de ciblage des prestataires de services détaillée à l'appendice 2.

78. **Fourniture de cheptel souche pour le petit élevage** : pour appuyer la mise en place d'unités de petit élevage villageois, le projet fournira un cheptel de départ ainsi que les matériaux pour la construction d'un abri amélioré aux ménages désireux de débiter une activité d'aviciculture villageoise ou d'élevage de petits ruminants (ovins). Les ménages dont les revenus et moyens ne leur permettent pas d'acquérir ce cheptel souche seront considérés en priorité, et priorité sera donnée aux femmes chef de ménages.

#### ***Activité 2.2.2 : Appui à la prestation de services et distribution d'intrants***

79. **Accès aux services de mécanisation** : afin de lever la contrainte de rareté et cherté de la main d'œuvre agricole et de la pénibilité du travail, qui limite à la fois les superficies cultivées en particulier pour les ménages âgés, le projet soutiendra l'installation de prestataires de services en mécanisation. L'existence de cette offre de services, aujourd'hui quasiment absente sur le marché, permettra aux

---

<sup>9</sup> Selon la terminologie utilisée par le PDAR : (i) un centre de groupage est un mini-marché rural, localisé généralement dans un bassin de production, fonctionnant de manière intermittente (le plus souvent hebdomadaire), géré par un comité de gestion composé des acteurs concernés (producteurs et leur OP, représentants des transporteurs et commerçants et du conseil départemental), permettant de faciliter l'agrégation de la production à commercialiser des villages environnants et sa collecte par les transporteurs et commerçants -qui viennent généralement de l'extérieur- pour son acheminement vers les marchés de consommation principaux de la province ou des grands centres urbains (Libreville en particulier) ; (ii) un centre d'affaire (CA) est un centre de groupage de taille un peu plus importante dans lequel est placée une unité de transformation (notamment de manioc) ; il est généralement situé sur un axe principal et plus proche des centres urbains de consommation de la province.

ménages qui disposent de peu de main d'œuvre d'augmenter la superficie mise en culture, et de continuer à pratiquer des cultures exigeantes en travail. Pour la sélection des prestataires, la priorité sera donnée aux jeunes. En zone de forêt, ces prestataires seront équipés avec un kit d'outils légers pour le transport et la préparation du sol. En zone de savane, le projet appuiera à titre pilote l'installation de deux prestataires équipés de matériel lourd.

80. Fournisseurs locaux d'intrants agricoles : afin de pallier aux problèmes d'accès aux d'intrants agricoles, le projet appuiera la mise en place de magasins d'intrants, y compris médicaments vétérinaires.. Ces magasins pourront être gérés par une OP en partenariat avec un prestataire de service, ou directement par le prestataire de services. Un partenariat de type 4P sera établi avec les grossistes déjà implantés. Ceux-ci assureront la formation initiale des prestataires, leur suivi, et leur approvisionnement.

### **Sous composante 2.3 - Appui à l'investissement et à l'entrepreneuriat agropastoral**

81. Cette sous-composante vise à : (i) cofinancer les investissements privés identifiés au niveau des bassins de production/des PI pour améliorer la production, la commercialisation et les revenus des cibles ; (ii) appuyer la promotion de l'entrepreneuriat agropastoral à travers le renforcement des dispositifs de formation professionnelle et d'incubation ; et (iii) tester des mécanismes innovants de financement et mobiliser les institutions financières nationales pour accroître leur participation au financement du secteur agricole et en particulier de l'agriculture familiale, des jeunes et des entrepreneurs agropastoraux.

82. Le produit attendu un accès facilité des producteurs ruraux et entrepreneurs au financement des investissements dans les différents maillons des chaînes de valeur ciblées.

#### **Activité 2.3.1. Cofinancement des investissements dans les chaînes de valeur ciblées**

83. S'appuyant sur les leçons apprises du PDAR, les investissements dans les filières agricoles appuyés par le PDAR2 pourront être collectifs ou individuels. Ils pourront concerner tous les maillons des chaînes de valeur à savoir les services d'amont, la production, ou encore les fonctions d'aval (transformation, collecte et agrégation, commercialisation). Un aperçu des différents types (et porteurs) de projets qui pourront être soutenus est donné en annexe 1. Le mécanisme de cofinancement, d'instruction et de suivi des projets d'investissement sera détaillé dans un manuel des procédures qui sera développé au cours de la pré-mise en œuvre. Pour être éligibles au cofinancement du PDAR2, les projets devront avoir été pré-identifiés (au moins de manière générique) lors de la phase d'identification des besoins et de planification au niveau des bassins. Ils devront ensuite faire l'objet d'un document de projet ou plan d'affaires détaillé qui sera élaboré par les promoteurs avec l'appui des facilitateurs bassins, et qui sera soumis aux instances de sélection du projet.

84. **Appui aux sous-projets d'intensification et d'accroissement de la production** : le projet appuiera des sous-projets (SP)/microprojets (MP) de production individuels ou collectifs afin de stimuler la production, accroître la part de la production destinée au marché et contribuer ainsi à la sécurité alimentaire locale et nationale et à l'augmentation des revenus des ménages. La contribution du projet, sous forme de subvention à coûts partagés, couvrira principalement les frais de mise en valeur du terrain, et l'acquisition de matériel végétal de qualité. Les porteurs de sous-projets prendront en charge l'essentiel des frais de main d'œuvre notamment les opérations de délimitation du terrain, de piquetage et d'entretien et de récolte.

85. **Appui aux sous-projets collectifs de service ou d'accès au marché** : ces projets devront émerger des plateformes et figurer dans leurs plans d'action. Les porteurs devront être des groupes formalisés et enregistrés pour bénéficier d'un appui du projet. Les appuis en investissements seront accompagnés de renforcement de capacités. Le projet pourrait ainsi appuyer des sous-projets d'unités de transformation (manioc notamment), et afin de promouvoir la diversification des activités, d'aires d'abattage ou d'unités de fabrication d'aliments, selon les besoins. Ces SP pourraient être individuels comme intégrés dans un sous-projet plus vaste porté par une alliance au niveau d'un

bassin de production, associant producteurs et transformateurs. La contribution du projet pourra aller jusqu'à 100 % du coût du projet lorsque celui-ci est porté par un groupe. Pour des promoteurs individuels, la participation du projet sera limitée à 60% du coût total. Les porteurs de SP bénéficieront de renforcement des capacités (en gestion, techniques de production de transformation, marketing, négociation commerciale) et d'un coaching, tels que prévus aux plans d'affaires des SP préparés, pour les aider à gérer de manière durable les investissements mis en place.

86. Un manuel de procédures pour le mécanisme de cofinancement des investissements par le PDAR 2 sera préparé au démarrage du projet suivant le modèle du manuel du PDAR. Il définira le cadre global de planification des activités, le code de cofinancement, le code de procédures et les outils de gestion.

87. **Guichet et label jeunes et entrepreneurs.** Un mécanisme (guichet) spécial pour les entrepreneurs et les jeunes sera mis en place pour accompagner et financer de manière spécifique les sous-projets d'entreprises et microentreprises (dont ceux portés par des jeunes) dans la production ou les services connexes, à travers des mécanismes innovants associant les institutions financières nationales. Les procédures spécifiques du guichet jeunes (sélection, attribution) seront détaillées dans le manuel des opérations du fonds, elles seront plus favorables et incitatives que celles du guichet général, afin de compenser le handicap des jeunes entrepreneurs en termes d'apport de capital et de garantie bancaire, et de susciter leur intérêt pour l'activité agricole et para-agricole. Les jeunes soutenus par l'intermédiaire de ce guichet bénéficieront d'un label « jeunes prestataires agricoles », destiné à valoriser la fonction. Une communication dédiée sera conduite pour construire une image positive de la fonction et du label. Des exemples de projets qui pourraient être appuyés au bénéfice des jeunes sont fournis en annexe 1 de l'appendice 4.

88. **Appui à la préparation des plans d'affaires.** Quelle que soit la nature du sous-projet et le type de porteur de projet, ce dernier devra initier le processus en formulant une demande d'appui, qui si jugée recevable, sera ensuite traduite par une étude de faisabilité simplifiée ou d'un plan d'affaires (PA) pour les projets plus complexes (associant plusieurs parties prenantes tels les sous-projets d'AP) ou risqués ou de montant plus important. Le plan d'affaires sera élaboré par le promoteur du sous-projet avec l'appui du facilitateur de la zone, et d'experts ad-hoc si besoin. Compte tenu des leçons apprises du PDAR, une procédure simplifiée d'instruction des demandes sera mise en place. Le projet appuiera l'utilisation d'une méthodologie participative, itérative, simple (notamment dans la présentation et l'analyse des résultats financiers) et d'un logiciel associé (tel que Rural Invest développé par la FAO). Il financera un cycle complet de formation de formateurs, ciblant les facilitateurs de PI et les agents des secteurs agricoles et consultants du projet pour pérenniser l'utilisation de cet outil au sein du MAEPG. Une formation à l'intention des comités provinciaux d'approbation des sous-projets sera organisée de manière à ce que leurs membres puissent mieux analyser et interpréter les dossiers soumis à leur avis. Des ateliers à l'intention des IFP seront également tenus afin de faciliter l'interprétation des PA, en particulier en ce qui concerne les dossiers soumis au guichet « jeunes/entrepreneurs », et le montage des dossiers de crédit selon les outils d'analyse de risque propres à chaque IFP.

#### **Sous composante 2.4 – Renforcement des capacités, mise au point et diffusion d'innovations**

89. Cette sous-composante a pour objectifs de tester et diffuser des pratiques culturelles et itinéraires techniques innovants, susceptibles de lever les contraintes auxquelles se heurtent les petits producteurs ruraux, d'améliorer la productivité des systèmes de production, et de limiter l'impact environnemental et les conflits homme-faune. Elle est complémentaire des actions mises en œuvre dans le cadre des sous composantes 2.1, 2.2 et 2.3 et permet en particulier de sécuriser leur mise en œuvre et renforcer leurs acquis en s'assurant que les bénéficiaires et les acteurs disposent des capacités techniques et des technologies nécessaires.

90. Le produit attendu est la diffusion de pratiques agricoles innovantes favorisant la gestion durable des écosystèmes et la réduction des conflits homme-faune.

#### **Activité 2.4.1 : Champs-écoles paysans.**

91. Les champs école paysans (CEP) seront le principal vecteur de diffusion de l'innovation sur les aspects de production. Cette méthode de conseil agricole a en effet démontré sa capacité à faciliter l'adoption d'innovations en donnant aux apprenants la possibilité de la tester eux-mêmes sur le terrain pendant tout un cycle cultural. Elle constitue l'une des méthodes de renforcement des capacités des petits producteurs privilégiées au FIDA, et a déjà démontré son efficacité dans de nombreux contextes y compris en Afrique Centrale. Au Gabon, cette approche est relativement nouvelle même si elle a déjà été testée par certaines ONGs, et par la FAO. Cette approche permet, au-delà du renforcement de compétences, de faciliter le dialogue entre acteurs et de susciter l'émergence de dynamiques collectives ou de groupes. Le projet mettra en place 50 CEP qui fonctionneront chacun pendant 34 saisons et accueilleront 25 producteurs chacun (soit un total de 5 000 personnes formées). Les facilitateurs seront choisis au sein des agents du MAEPG présents sur la zone. Ils bénéficieront d'une formation (2 semaines) à l'approche CEP en début de projet. Cette formation sera dispensée par une institution ayant une expertise prouvée en matière de CEP et de formation de facilitateurs, telle que la FAO. Pour la mise en œuvre des CEP, on testera deux options en année 1 : CEP situé sur le terrain d'un paysan, qui accueillera les autres apprenants une fois par semaine, ou CEP situé sur un champ collectif, exploité par l'ensemble des participants. Pour chaque CEP, le projet attribuera un budget destiné à prendre en charge le coût de mise en place (intrants, petit équipement).

#### **Activité 2.4.2 : Test et diffusion d'innovations**

92. Se basant sur la définition du FIDA qui considère l'innovation comme un processus permettant de créer de la valeur ajoutée ou de résoudre un problème de façon originale à travers des solutions nouvelles, le PDAR 2 a retenu au titre des innovations de travailler sur : i) la mitigation du conflit homme – éléphant, ii) l'inclusion des peuples autochtones, iii) la coopération Sud – Sud, et iv) les test d'innovation en milieu paysan.

93. **Gestion des conflits homme – éléphant.** Lors des visites de terrain, la mission de formulation a pu toucher du doigt la gravité du conflit homme éléphant dans l'une des provinces d'intervention du PDAR 2. Le conflit constitue une menace sérieuse non seulement pour la survie de l'espèce, mais aussi pour la sécurité et la viabilité des moyens de subsistance des communautés rurales. Ces derniers ont montré beaucoup d'exaspération et d'hésitation à investir dans l'agriculture du fait des dégâts d'éléphants dans les champs. Parmi les facteurs qui sous-tendent l'escalade de ces conflits, figurent les changements dans l'utilisation des terres, la perte et la fragmentation de l'habitat, la demande croissante en ressources naturelles.

94. Au regard de l'importance du phénomène, la Banque Mondiale a organisé une conférence internationale en Avril 2017 au Gabon, pour mieux comprendre les approches et solutions de gestion des conflits homme - faune en général et homme - éléphant en particulier. Malgré ces concertations, la conception d'interventions concrètes pour réduire les conflits reste vivement attendue par les populations victimes. Le PDAR 2 souhaite alors promouvoir le développement de techniques de production éléphants compatibles, et aussi la diffusion de technologies et savoirs de mitigation des attaques des pachydermes sur les cultures, afin de permettre aux populations affectées de mieux valoriser leurs exploitations agricoles. Pour ce faire, le projet fera un appel à proposition de projet à l'endroit des ONG internationales qui traitent de la thématique ( WWF, IUCN, WCS, GWP, ...) afin de sous traiter la conduite de cette activité à un opérateur qualifié et expérimenté.. La meilleure proposition bénéficiera d'une subvention du PDAR 2 pour la mise en œuvre d'un sous projet pilote de gestion des conflits homme – éléphant. Une capitalisation sera réalisée pour appropriation par le Gouvernement, et mise à échelle ultérieure dans les autres provinces affectées par la problématique.

95. **Inclusion des peuples autochtones.** En dehors des groupes ethniques majoritaires, la population gabonaise est également constituée de peuples autochtones dont les cultures et moyens d'existence sont inextricablement liés à la forêt. Il s'agit essentiellement des peuples *Baka*, *Babongo* qui se retrouvent à certains endroits des provinces d'interventions du PDAR 2. Du fait de la nature

fragile de leurs interactions avec les autres communautés, la démarche d'accompagnement pour leur inclusion socio-économique reste peu maîtrisée par les équipes de projets et par les services gouvernementaux en charge du développement rural. Au regard de cette particularité, le PDAR 2 conventionnera une organisation de peuple autochtones, ou une ONG locale partenaires des peuples autochtones, pour initier des actions et mesures d'accompagnement appropriées et adaptées à leurs besoins et aspirations. Un plan d'actions et un dialogue politique pourra être initié dans ce sens avec pour thématique principale leurs conditions de vie, leur situation de marginalisation et les difficultés d'accès à la terre pour nombres d'entre eux qui se sont déplacés des forêts vers les villages et agglomérations dans certaines bassins cibles du projet. Cet appui pilote permettra de générer de la connaissance au niveau du Ministère en charge de l'agriculture, pour l'accompagnement de ce groupe vulnérable.

96. **Coopération Sud – Sud.** Pour débloquer certains goulots d'étranglement à l'intensification, et trouver des solutions aux défis urgents du développement agricole au Gabon, le PDAR 2 facilitera la coopération Sud-Sud en ouvrant des opportunités entre les décideurs politiques, les parties prenantes du développement agricole et le secteur privé. La diffusion des solutions rentables ciblées s'effectuera par le biais d'échanges techniques et d'échanges entre les pairs dans des domaines tels que le transfert des compétences, des technologies, des innovations, des politiques et probablement la collaboration entre pays sous forme d'investissements directs. Les possibilités de collaboration avec EMBRAPA au Brésil, dans le cadre de l'initiative régionale Manioc du FIDA seront recherchées. Le partage des connaissances et la promotion des meilleures pratiques étant un moteur de changement, le projet facilitera également la réalisation de visites d'échange d'expériences auprès des organisations d'agriculteurs et des entrepreneurs au niveau national ou régional qui ont déjà atteint un bon niveau de maturité.

97. **Test d'innovations en milieu paysan.** Les thématiques de travail relatives à l'innovation technique seront identifiées dans le cadre des plateformes d'innovation et pourront comprendre de façon non exhaustive la gestion de la fertilité des sols, l'utilisation de plantes de couverture, la petite mécanisation, les méthodes intégrées de lutte contre les adventices. Les solutions techniques possibles seront identifiées en partenariat avec des instituts de recherche nationaux, régionaux ou internationaux (IRAF, centres CGIAR, CIRAD, etc.). Un appui pourra être apporté aux centres de recherche nationaux pour faciliter la mise au point et le test de ces innovations, en station, avant leur introduction en milieu paysan. Les innovations seront ensuite testées in situ avec des groupes de bénéficiaires volontaires. Si le test s'avère concluant, elles pourront être diffusées par le canal des champs écoles paysans.

### **Composante 3 : Coordination et gestion du projet**

98. Cette composante vise à atteindre une coordination et gestion efficiente du projet qui sera assurée par une Unité nationale de coordination et de gestion du projet (UCP) et trois antennes provinciales. Elle financera les coûts de mise en place et de fonctionnement de l'UCP et des trois antennes (acquisition des moyens logistiques, salaires et indemnités, coûts d'entretien et de fonctionnement des équipements, bureaux et matériels, etc.). Les détails sont présentés dans les Appendices 5 et 6, et dans le chapitre III.

## **E. Enseignements tirés et conformité aux politiques du FIDA**

### **Leçons apprises**

99. **Portefeuille pays.** Conformément à son mandat et à son avantage comparatif, le FIDA a axé sa coopération avec le Gabon sur le développement rural tout en contribuant à la mise en œuvre des stratégies sectorielles visant à permettre aux populations rurales d'améliorer leur sécurité alimentaire, leur nutrition et leurs moyens de subsistance. Les réalisations ont mis un accent particulier sur les petits exploitants agricoles et les groupes vulnérables. Le soutien du FIDA au Gabon a commencé en

1993. Cependant, il a été assez limité en raison des défis économiques auxquels le pays a été confronté entre 1995 et 2000, et du manque d'intérêt antérieur du Gouvernement pour le développement rural. Le portefeuille actuel comporte une opération active, le PDAR mis en œuvre dans la province du Woleu Ntem depuis 2007 et dont la clôture finale est prévue en mars 2018. Il y a appuyé l'intensification et l'expansion de la production du manioc et de la banane plantain tout en renforçant les capacités des petits producteurs et améliorant l'accès aux accès (réhabilitation de pistes rurales, construction de mini-marchés ruraux). Le projet a dynamisé les petites exploitations de la province (26 000 bénéficiaires), aidé à accroître la part de la production destinée au marché national, et a constitué un projet catalyseur pour relancer le développement rural et améliorer les revenus des petits exploitants.

100. L'expérience dans le pays suggère qu'une attention devrait être portée aux points suivants dans le cadre du PDAR2 :

- adopter une approche souple et réaliste dans la conception du projet, compte tenu de l'insuffisance de la culture entrepreneuriale ou associative des producteurs et des faibles capacités de mise en œuvre des institutions participantes ;
- fournir aux équipes de gestion du projet une assistance technique internationale compte tenu des faibles capacités nationales en matière de programmation, méthodologie, gestion financière et passation des marchés ;
- prévoir : (i) une unité de coordination nationale basée à Libreville rassemblant des spécialistes pluridisciplinaires (coordination, suivi et évaluation, passation des marchés, administration et finances) appuyé par une assistance technique internationale) ; (ii) de petites antennes régionales rattachées aux directions provinciales du MAEPG compte tenu des difficultés à mobiliser des experts nationaux à affecter dans les provinces ;
- obtenir un financement de contrepartie initial pour éviter des retards dans l'exécution et améliorer l'appropriation nationale et la surveillance de la part du gouvernement<sup>10</sup> ;
- diversifier les filières appuyées et envisager des interventions dans l'élevage pour mieux intégrer le défi posé par la malnutrition dans les zones rurales ;
- accroître de manière substantielle les appuis à la valorisation (commercialisation, transformation) de la production pour favoriser son accroissement durable, les dynamiques commerciales et entrepreneuriales et attirer des jeunes et entrepreneurs à s'investir dans l'agriculture familiale et les services connexes (transport, petite mécanisation, intermédiation commerciale, etc.);
- garantir l'accès physique aux zones de production, et faciliter les contacts directs entre les producteurs et les acteurs du marché afin de pérenniser les résultats obtenus.

### **Respect des politiques du FIDA<sup>11</sup>**

101. Le PDAR2 est aligné aux politiques du FIDA, notamment (i) au Cadre stratégique du FIDA 2016-2025, (ii) à la Note de Stratégie Pays 2017-2018<sup>12</sup> ; (iii) à la Stratégie de changement climatique du FIDA ; (iv) à la politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement ; (v) à la Politique de finance rurale du FIDA ; (vi) à la Stratégie de ciblage du FIDA en ce qui concerne le

---

<sup>10</sup> Des retards importants ont été enregistrés dans la ratification des accords de financement et la mobilisation des FCP, qui ont négativement affectés la mise en œuvre des activités et l'atteinte des résultats escomptés du PDAR.

<sup>11</sup> Une analyse détaillée de l'alignement aux politiques du FIDA, ainsi que la note SECAP, sont présentées en appendice 12.

<sup>12</sup> Version préliminaire présentée en mai 2017. Tenant compte de l'avantage comparatif du FIDA et des enseignements tirés, la stratégie consiste à mettre à échelle les acquis du PDAR pour intensifier l'investissement sectoriel tout en permettant la pleine participation des petits producteurs ruraux à la relance du secteur agricole et la diversification de l'économie, suivant une approche entrepreneuriale. Globalement, la stratégie vise l'amélioration durable des revenus, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ruraux pauvres, notamment des femmes et des jeunes. Cet objectif global est décliné en trois objectifs stratégiques (OS) à savoir : (i) accroître de façon durable la productivité agricole des petits producteurs; (ii) renforcer l'accès des petits producteurs aux marchés; et (iii) renforcer les capacités des acteurs.

ciblage des vulnérables, l'intégration des petits producteurs et du secteur privé dans les filières agricoles, (vii) le respect de la parité homme-femmes et l'inclusion sociale des jeunes.

102. Une Note d'évaluation sociale, environnementale et climatique (SECAP) a été préparée. En matière environnementale, sociale et climatique, le PDAR2 ne devrait pas entraîner d'impacts négatifs significatifs. Par conséquent, il est proposé qu'il soit classé dans la catégorie B. Dans tous les cas, et pour les quelques risques qui seront identifiés, le Projet prendra toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que les mesures d'atténuation des risques soient mise en œuvre.

103. Le PDAR2 interviendra tant sur l'intensification de la production et l'amélioration de sa durabilité sociale et environnementale qu'au niveau des activités post-récoltes (accroissement de la valeur de la production, facilitation de l'accès au marché) dans le souci de promouvoir une agriculture familiale intégrée aux marchés, plus génératrice de revenus tout en étant plus durable sur le plan environnemental (promotion des rotations et restauration de la fertilité des sols, réduction des conflits homme-faune, etc.). Lors de la mise en place des centres de groupages et d'affaires puis durant leur exploitation, des technologies respectueuses de l'environnement seront utilisées. En outre, l'utilisation de l'énergie solaire, d'équipements de transformation améliorés, le test de solutions pratiques pour réduire les conflits homme-faune (éléphant) et l'éducation environnementale pour la gestion des déchets et effluents seront appuyées. Compte tenu des pratiques promues et de la superficie agricole limitée au niveau des ménages ciblés (par rapport à la taille de la zone d'intervention et du pays), les effets potentiellement négatifs sur l'environnement du projet seront très limités.

## **II. Exécution du projet**

### **A. Approche**

104. En matière d'engagement politique et de renforcement institutionnel, le PDAR2 va appuyer la poursuite de la restructuration du MAEPG et renforcer son cadre stratégique en l'alignant aux cadres politiques régionaux (PDDA) et globaux (ODD) permettant aux PTF de mieux s'aligner et financer les priorités définies en construisant des synergies et complémentarités. Pour chaque chantier de politique, des réalisations, résultats et impacts seront définis puis mesurés grâce à un dispositif de S&E sectoriel intégrant le suivi du projet PDAR2.

105. Les politiques et stratégies sous-sectorielles élaborées avec l'appui du PDAR2 devront veiller à corriger les déséquilibres villes/villages, jeunes/vieux et agriculture familiale/agro-industrie/forêt. Le soutien à la petite agriculture familiale (0,4 ha), vieillissante (âge moyen de l'exploitation est de 56 ans) et dominée par les femmes sera réaffirmé tout en veillant à l'émergence et au soutien d'une petite agriculture entrepreneuriale plus jeune, péri-urbaine et/ou villageoise orientée vers le marché et le développement de filières de rente (cacao, PFNL/miel, cultures maraichères, petit élevage) permettant de développer des services connexes créateurs d'emplois, en particulier pour les jeunes (finance, conseil, information et communication, transformation, transport).

106. Le PDAR2 aidera à contextualiser les débats sur les politiques agricoles en identifiant les problèmes prioritaires et solutions pertinentes dans les trois zones d'intervention du projet. Cette contextualisation sera prise en compte dans les plateformes de dialogue politique avec les représentants des professions agricoles (agro-industrie, forestier, petits producteurs, etc.), des services techniques déconcentrés des Eaux et Forêts et de l'Agriculture, des ONG de conservation et de développement et des associations locales représentatives des cibles (CNOP, Conseil National de la Jeunesse, etc.).

107. Les processus d'innovation seront soutenus en particulier soutenir les programmes de recherche-action et développer les NTIC au service de l'agriculture pour améliorer la qualité des services publics et moderniser l'administration. Ces technologies de l'information peuvent jouer un rôle essentiel en facilitant la rationalisation et l'adaptation des ressources aux besoins. Le projet va également soutenir la production et la gestion de l'information et des savoirs.

108. Concernant l'appui à l'intensification de la production, au développement des filières et à la promotion de l'entrepreneuriat rural, le PDAR2 adoptera une approche fondée sur la demande et l'accompagnement d'initiatives privées. Le projet s'efforcera de faire émerger des initiatives endogènes, collectives ou individuelles, qu'il accompagnera si elles contribuent aux objectifs du projet. Le principal mécanisme mis en œuvre pour faire émerger ces initiatives sera la plateforme multi-acteurs d'innovation (PI), et le principal outil pour les accompagner sera le fonds d'appui aux filières.

109. Ces PI constituent un élément central de la composante 2 : c'est de la concertation au sein de ces plateformes que vont émerger les diagnostics, les plans d'action et les initiatives collectives, ainsi que les alliances stratégiques et opérationnelles. Ces plateformes constitueront également le lien principal entre la composante 1 et 2 car elles permettront de faire remonter l'information du terrain jusqu'au niveau provincial et national, et d'alimenter le dialogue sur les politiques agricoles à partir de faits et des contraintes identifiées par les acteurs de terrain.

110. Un mécanisme de financement des sous-projets (SP) sera mis en place en tenant compte des leçons apprises du PDAR. Les SP pourront être portés tant par des individus que des groupes familiaux ou des OP ou des alliances productives entre différents types d'acteurs ayant des intérêts et une vision partagée pour résoudre des problèmes communs. Les investissements éligibles couvriront tous les maillons des chaînes visées : production (y compris diversification), transformation, commercialisation, ou prestation de services. Un guichet spécial entrepreneurs (et notamment jeunes) sera mis en place avec test de modalités de financement des sous-projets d'entreprises en partenariat pilote avec des institutions financières partenaires (IFP).

111. Pour améliorer l'accès au marché, l'accent sera mis sur la facilitation d'arrangements commerciaux et contractuels entre acteurs, qui facilitent la mise en marché des produits bruts ou transformés, et garantissent une rémunération équitable des producteurs. L'action collective sera privilégiée car elle permet de limiter les coûts de transaction et d'augmenter le pouvoir de négociation. Le projet pourra soutenir les projets dans le domaine de la commercialisation, de la collecte et du transport, mais également dans celui de la petite transformation. L'appui à ces arrangements commerciaux pourra inclure des infrastructures de commercialisation et de transformation, qui seront de préférence de petite taille et adaptées aux capacités de gestion des bénéficiaires.

## **B. Cadre organisationnel**

112. **Tutelle.** Le projet sera placé sous la tutelle du MAEPG, en tant qu'agence d'exécution.

113. **Comité national de pilotage et de suivi (CNPS).** Un Comité national de pilotage et de suivi du projet (CNPS) sera créé par arrêté du Ministre de l'agriculture durant les activités de démarrage du projet. Il sera présidé par le chef du département agriculture et élevage de la Primature et associera : (i) les ministères déjà présent dans le CNPS/PDAR (budget ; économie ; eaux et forêts et environnement ; travaux publics et aménagement du territoire ; famille, protection sociale et solidarité nationale ; recherche scientifique) ; (ii) d'autres ministères clés par rapport aux thématiques traitées par le projet (travail et emploi ; PME ; insertion des jeunes) ; (iii) le représentant de chaque plateforme provinciale multi-acteurs mises en place ; (iv) un représentant du secteur privé (chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture) ; (v) deux représentants des institutions de financement (association professionnelle des banques et association des institutions de microfinance du Gabon).

114. Le CNPS se réunira en séance ordinaire deux fois par an (en juillet pour la validation du PTBA et en novembre pour sa révision) dans les provinces d'intervention du projet (sessions tournantes) ; chaque session sera combinée à une mission courte (une semaine) de supervision nationale par les membres du CNPS. Dans la mesure du possible, il sera fait en sorte que : a) les missions de supervision du CNPS coïncident avec les missions de supervision et de suivi du FIDA; b) les acteurs clés du CNPS (notamment les représentants des ministères en charge de l'économie, du budget, de l'agriculture et des PME) participeront aux missions de supervision et de suivi du FIDA. Le secrétariat du CNPS sera assuré par le Coordonnateur national.

115. **Comités de coordination technique provinciaux (CCTP).** Au niveau déconcentré, cette concertation se fera à travers d'un Comité de coordination technique provincial (un par province d'intervention) créés par décision du Ministre de l'agriculture ou du Gouverneur. Ces organes valideront la planification des activités du PDAR2 au niveau provincial, et superviseront la mise en œuvre afin de créer l'alignement, l'harmonisation, et la cohérence avec les stratégies sectorielles et les interventions des autres partenaires. Chaque CCTP se réunira trois fois par an ; il sera présidé par le Chef de Province agricole. Le secrétariat du CCTP sera assuré par le Chef d'antenne provincial du PDAR2.

116. **Unité nationale de coordination et gestion du projet (UCP).** La coordination et gestion du Projet sera assurée par une Unité nationale de coordination et gestion du projet (UCP), basée à Libreville et disposant de l'autonomie administrative et financière. L'UCP comprendra une coordination nationale et trois (3) antennes provinciales dans la Ngounié, l'Ogoué Ivindo et le Woleu Ntem. Dans le Woleu Ntem, le siège actuel du PDAR sera transformé en antenne provinciale.

117. **Coordination nationale (CN).** La CN comprendra un nombre limité de cadres de haut niveau, motivés, soumis à une évaluation de performance annuelle : (i) un/e coordonnateur/trice national/e ; (ii) un/e responsable de la planification, du suivi et évaluation (S&E), de la gestion des savoirs et de la communication (RPSE) ; (iii) un/e Responsable administratif et financier (RAF) ; (iv) un/e responsable de la passation des marchés (RPM) ; (v) un/e responsable de la composante 2 basé dans une des antennes ; (vi) un/e comptable ; (vii) un/e assistant/e administratif et financier ; (viii) un/e assistant/e de direction ; et (ix) deux chauffeurs. Elle sera renforcée par une assistance technique internationale (ATI), notamment un Conseiller technique principal (CTP) et un expert en gestion financière.

118. **Antennes provinciales.** Chaque antenne comprendra : (i) un/e Chef/fe d'antenne/superviseur Technique ; (ii) un/e assistant/e comptable ; (iii) un chauffeur ; et (iv) des facilitateurs des plateformes d'innovation/technicien d'appui-conseil à raison de 1 facilitateur pour chacun des 16 bassins ciblés.

119. Le personnel du projet et l'ATI seront recrutés de manière compétitive sur la base d'appels à candidatures et selon les procédures agréées avec le FIDA. Un cabinet de recrutement pourra être sollicité à cet effet. Une période probatoire de 6 mois sera observée pour chaque contrat.

### **Modalités principales de mise en œuvre de la composante 1**

120. **S/C 1.1 - Mécanismes inclusifs de dialogue sur les stratégies et politiques agricoles.** Les plateformes nationale et provinciales de dialogue sur les politiques et stratégies agricoles seront animés respectivement par une direction centrale ou générale pertinente du MAEPG et par les directions provinciales, en s'assurant de la participation d'acteurs représentant divers intérêts économiques et groupes cibles qui vont dialoguer, communiquer et interagir pour activer l'intelligence collective sur les territoires, prioriser les problèmes et idées de solution, les porter à l'attention du gouvernement et assurer une meilleure appropriation et efficacité des politiques/stratégies. Au niveau provincial, les représentants des PI mises en place et ceux des OP/coopératives soutenues par le PAPG et autres projets (dont PRODIAG2) seront invités à participer aux plateformes provinciales. En outre, des personnes ressources spécialisées seront mobilisées selon les besoins pour participer aux travaux des plateformes nationale et provinciales.

121. **S/C 1.2 - Appui à la formulation et au suivi des stratégies et politiques agricoles**  
L'élaboration des politiques et stratégies sera pilotée par la DCSE<sup>13</sup> restructurée. L'assistance technique internationale sera fournie par une institution spécialisée dans l'appui aux politiques agricoles<sup>14</sup>. L'élaboration/révision des politiques et stratégies sera conduit avec la participation active des autres directions centrales et générales du MAEPG et des DP/DR. Pour chaque chantier de politique/stratégie, un comité ad hoc sera mis en place pour assurer le pilotage des études/discussions en liaison avec les plateformes de dialogue provinciales et les plateformes d'innovation par bassin.

---

<sup>13</sup> Qui pourrait être ré intitulée direction centrale de la prospective, de la planification et du suivi-évaluation, des statistiques, études et politiques agricoles (DCPSEP)

<sup>14</sup> Telles que la FAO ou l'IFPRI.

122. Pour jouer efficacement son rôle d'appui aux niveaux décisionnaires (cabinet du Ministre et Secrétariat général) en matière de prospectives, politiques agricoles, planification et S&E, la DCES sera renforcée en lui affectant des cadres de haut niveau d'autres ministères et/ou en recrutant de nouveaux profils (notamment en agroéconomie, sociologie, droit, planification, suivi-évaluation) afin prendre en considération les dimensions transversales des politiques et renforcer les compétences économiques et sociales du MAEPG, où prédominent les techniciens à l'heure actuelle.

123. L'assistant technique en politiques agricoles : a) renforcera la collaboration avec des instituts de recherche internationaux et contribuera à l'amélioration de la coordination entre les ministères techniques et les agences d'exécution (ADAG, AGASA) afin d'améliorer la gouvernance sectorielle ; b) assurera la formation des formateurs pour la conception, le suivi des politiques, et le contrôle des résultats des agences d'exécution; c) appuiera la restructuration du MAEPG et le renforcement des capacités de ses services centraux et déconcentrés et de agences d'exécution (ADAG et AGASA).

### **Modalités principales de mise en œuvre de la composante 2**

124. **Choix de filières à cibler.** Le choix des filières soutenues par le PDAR2 devra se faire en tenant compte de divers critères : (i) importance stratégique dans l'économie nationale, (ii) contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, (iii) contribution aux moyens de subsistance des ménages ruraux (importance dans l'alimentation, revenus additionnels) (iv) impact environnemental (v) résilience à l'éléphant (vi) rentabilité et compétitivité de la spéculation, (vii) aspects genre : intérêt pour les jeunes, pénibilité du travail des femmes, et enfin (viii) complémentarité et synergies avec les autres projets en cours et prévus (en particulier PAPAG1, PAPG2 et PRODIAG2)

125. Compte tenu de ces critères, les spéculations/filières suivantes pourraient être soutenues : (i) la banane et le manioc, du fait de leur rôle central dans l'alimentation de base et la sécurité alimentaire ; (ii) les fruits, le maraichage, l'arachide, et l'igname comme cultures de diversification des revenus, d'amélioration de la nutrition et de la fertilité des sols (légumineuses) ; (iii) l'élevage traditionnel amélioré de volailles et de petits ruminants car il est peu exigeant en main d'œuvre, permet une diversification des revenus et des apports nutritionnels, et ne rentre pas en conflit avec l'éléphant.

126. La composante 2 sera mise en œuvre par un responsable de composante, basé dans l'une des antennes et qui coordonnera l'ensemble des activités, avec l'appui des chefs d'antenne provinciales et des 16 facilitateurs de plateformes d'innovation (PI). Dans chaque bassin, le facilitateur aura en charge l'animation de la PI, l'appui à l'élaboration des documents de microprojet (MP)/sous-projet (SP) et des plans d'affaires et au suivi de la mise en œuvre des MP/SP, l'appui aux groupements/OP, aux 4Ps et alliances productives, ainsi que la facilitation des CEP.

127. **Recours à des prestataires externes.** Il sera fait appel à des prestataires de services (centres CGIAR, FAO, consultants individuels, bureaux d'études) pour les activités suivantes : a) conception et suivi de la construction des infrastructures de commercialisation et transformation ; b) formation de formateurs et des facilitateurs des CEP (par la FAO) ; c) formation et suivi des facilitateurs des PI bassins (par exemple par un des centres CGIAR ayant travaillé sur cette approche) ; d) appui institutionnel, méthodologique et en ingénierie de formation à l'ENDR ; e) formation initiale et coaching des OP impliquées dans la transformation et commercialisation et jeunes prestataires de services (par des prestataires privés disposant eux même d'une expérience pratique dans ces domaines) ; f) mise en œuvre du SIM (par des jeunes entrepreneurs désireux de créer une startup spécialisée).

128. **Plateformes multi-acteurs d'innovation (PI).** La mise en place et l'animation des PI sera une activité clé de la composante, à initier dès le démarrage du projet car leur mise en place et leur opérationnalité conditionnera la réussite de la composante. Les facilitateurs auront un profil technique (ingénieur agricole ou agronome, ou équivalent) et une bonne compréhension des aspects socio-économiques et du développement communautaire. Après leur formation initiale, ils feront l'objet d'un suivi et d'un appui régulier, si possible de la part du prestataire ayant dispensé la formation. Le travail des facilitateurs consistera à mettre en place la plateforme, à appuyer la mise en œuvre du diagnostic initial et la formulation du plan d'action, et à animer la plateforme tout au long de la vie du projet.

129. Les activités soutenues dans le cadre de la composante 2 émergeront des diagnostics et concertations au sein des PI et seront intégrées dans les plans d'action des PI. Les plans d'action devront en particulier identifier les différents micro-projets, individuels ou collectifs, au différents niveaux/maillons des chaînes de valeur, qui seront soumis au financement du projet, des IFP ou d'autres partenaires.

130. **Cofinancement des MP/SP:** Quelle que soit la nature du MP/SP et le type de porteur, ce dernier devra initier le processus en formulant une demande, qui sera assortie d'une étude de faisabilité ou plan d'affaires. Le plan d'affaires sera élaboré par le bénéficiaire avec l'appui du facilitateur du bassin, et d'experts ad-hoc si besoin, en utilisant une méthodologie (et un logiciel) itérative, participative, compréhensible et adaptée aux capacités des cibles et des facilitateurs. Compte tenu des leçons apprises du PDAR, une procédure simplifiée d'instruction des demandes sera mise en place.

131. Le fonds d'appui financera les MP de production et SP de commercialisation, transformation, et prestataires de services, y compris dans le cadre d'alliances productives ou de 4P. Il pourra financer des infrastructures, du matériel, des intrants agricoles, des services. des besoins en fonds de roulements additionnels, et également le renforcement de capacités des promoteurs de MP/SP.

132. Les appuis du PDAR2 pourront également être apportés par des mécanismes plus directs et volontaristes ; ce sera le cas en particulier pour les centres de groupage (CG) et centres d'affaires (CA) (y compris la consolidation des CG/CA initiés par le PDAR), l'appui à l'ENDR, la multiplication de matériel végétal, et l'appui au petit élevage (y compris vaccinations).

## **C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs**

### **Activités de démarrage**

133. Les activités préparatoires suivantes seront réalisées sur financement des fonds de contrepartie pendant la période comprise entre l'approbation du projet par le conseil d'administration du FIDA et son démarrage effectif : (i) recrutement de l'assistance technique internationale (conseiller technique principal et expert international en gestion fiduciaire) ; (ii) recrutement du Coordonnateur national et du personnel clé ; (iii) sélection des consultants pour appuyer la préparation du manuel d'opération ; (iv) préparation et validation du manuel des procédures administratives, comptables et financières ; (v) choix du logiciel de comptabilité et de gestion financière ; (vi) préparation et validation du manuel d'exécution, y inclus la partie concernant le suivi et l'évaluation ; tenue des ateliers d'appropriation du cadre logique, des indicateurs et des modalités de collecte avec les cadres de l'UCP et des antennes ; choix du logiciel de suivi évaluation ; et mobilisation d'un consultant international spécialisé pour la mise en place du SSE ; (vii) préparation de la codification du système informatisé de comptabilité générale, analytique et budgétaire ; (viii) préparation et réalisation des études et enquêtes socioéconomiques de référence ; (ix) création de la commission de passation des marchés ; et (x) organisation de l'atelier technique de démarrage et formation de tout le personnel sur le cycle de gestion des projets FIDA.

### **Planification**

134. La planification et budgétisation des activités de la composante 2 se fondera sur les diagnostics et animations au niveaux des bassins de production, sur l'estimation de la demande potentielle en sous-projets de l'année suivante et sur les recommandations des ateliers de suivi-évaluation participatifs annuels tenues au niveau provincial, donnant lieu à la préparation, par chaque antenne, d'un plan de travail annuel qui sera discuté en réunion du CCTP puis remonté à l'UCP, pour arbitrage. La planification et budgétisation des activités de la composante 1 sera pilotée par l'UCP, en étroite concertation avec les directions centrales et générales concernées du MAEPG et les autres bénéficiaires des actions prévues (ADAG, AGASA, etc.), en tenant compte des résultats obtenus l'année précédente. Le PTBA global sera consolidé par l'UCP puis soumis à l'avis du CNPS, avant transmission au FIDA pour non-objection. Il fournira le détail : des activités et produits/résultats

attendus de chacune d'elles ; des échéanciers, responsabilités de mise en œuvre et modalités d'exécution et de passation des marchés pour chaque action ; des coûts unitaires et globaux par activités, groupes d'activités, sous-composante et composante ; des indicateurs de suivi ; et des sources de financement pour chaque activité (gouvernement, FIDA, bénéficiaires, autres). Un budget détaillé annexé au PTBA présentera les coûts totaux et le plan de financement par composante/sous-composante proposé. En outre, un plan de passation des marchés (voir ci-dessous) et un échéancier global de mise en œuvre seront également annexés au PTBA.

135. Pour mieux caler avec le cycle budgétaire de l'Etat<sup>15</sup> et tenant compte de l'importance d'une mobilisation aux montants et délais requis des fonds de contrepartie de l'Etat (qui contribueront à environ la moitié des coûts du projet), le PTBA sera préparé dès le mois de mai/juin pour être soumis à la non objection du FIDA au plus tard le 31 juillet de chaque année.

136. Dès l'obtention de la non-objection du FIDA et de la confirmation des fonds inscrits à loi de finances pour l'exécution du projet, le PTBA sera décliné par chaque antenne en plan de travail et budget trimestriel. La mise à disposition de fonds aux antennes pour la réalisation des activités se basera sur lesdits PTBA trimestriel qui feront par ailleurs l'objet de rapportage technique et financier trimestriels transmis à l'UCP, au CNPS et au FIDA.

### **Suivi-évaluation**

137. Le système de suivi évaluation sera un outil de pilotage tant au niveau du projet qu'au niveau de la maîtrise d'ouvrage. Il devra ainsi fournir des informations pertinentes pour l'atteinte des résultats du projet et contribuer à l'amélioration du cadre réglementaire stratégique et politique. La mise en œuvre reposera sur trois principales entités : i) les facilitateurs collecteront mensuellement, trimestriellement, annuellement, des informations aux niveaux des bassins sur l'état de mise en œuvre de leurs activités. ii) les antennes provinciales assureront le suivi des activités des facilitateurs sur le terrain, réceptionneront leurs rapports d'activités, vérifieront leur conformité, les compileront, et les transmettront à la coordination nationale. iii) la coordination nationale compilera les données des provinces, les traitera et préparera un rapport analytique pour orienter la stratégie de mise en œuvre du projet. La mise en place des outils méthodologiques et des feuilles de suivi sera assurée par la coordination nationale, et notamment par le spécialiste SE en collaboration avec les chefs d'antennes et avec l'appui d'un consultant international.

138. Comme indiqué plus haut (voir sous-composante 1.3), un SIG et un système de gestion et suivi des sous-projets sera mis en place pour disposer d'une base de données spatiale sur l'ensemble des interventions du projet. La création de produits cartographiques thématiques permettra de visualiser les progrès réalisés par rapport aux prévisions.

### **Apprentissage et gestion des savoirs**

139. La gestion des savoirs sera assurée par le spécialiste suivi évaluation du projet qui mettra en place un système global de collecte et de diffusion d'informations utiles aux différents acteurs, ainsi que la capitalisation des activités et méthodes mises en œuvre. Il/elle produira à cet effet, des manuels de formation, des guides de bonnes pratiques, des fiches techniques, des posters, des vidéos, des émissions au niveau des radios rurales, et organisera des échanges d'expériences et de savoir-faire.

140. Un accent particulier sera mis sur la capitalisation et la diffusion des innovations introduites par le projet, notamment en matière de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes, de facilitation du dialogue sur les politiques, d'amélioration des productions végétales et animales, et de transformation et de mise en marché

---

<sup>15</sup> Les budgets des ministères sont préparés dès mai/juin pour être soumis au ministère de l'économie en juillet/août en prévision des conférences budgétaires d'arbitrage qui se tiennent en septembre/octobre, afin que la loi de finance puisse être approuvée par le Parlement durant sa session de septembre-décembre.

## **D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance**

### **Gestion financière<sup>16</sup>**

141. A partir de l'évaluation et l'appréciation des dispositifs de gestion financière existants dans le cadre du PDAR et des résultats des diagnostics portant sur les indicateurs de bonne gouvernance, une évaluation du système de gestion financière du PDAR 2 a été conduite pour vérifier sa conformité aux exigences du FIDA en matière de risque fiduciaire et pour garantir que le MAEPG (agence d'exécution) disposera de systèmes et de contrôles de gestion financière suffisamment solides pour gérer et maîtriser les finances du projet et en rendre compte.

142. Les systèmes de gestion des finances publiques du Gabon étant jugé à risque élevé, l'utilisation des procédures nationales pour l'exécution du projet sera très limitée. A l'instar du PDAR, la gestion financière du PDAR 2 sera assurée par une unité nationale de coordination du projet (UCP) jouissant d'une autonomie de gestion administrative et financière. L'UCP sera responsable et redevable auprès du Gouvernement et du FIDA de l'utilisation des ressources financières du Projet, en conformité avec l'accord de financement du projet. L'UCP établira des situations financières et comptables trimestrielles -qu'elle transmettra au Gouvernement et au FIDA- ainsi que des états financiers des opérations du projet, qui seront soumis à un audit externe annuel. La gestion administrative et financière du PDAR 2 ainsi que ses aspects fiduciaires reposeront essentiellement sur les dispositifs et procédures déjà utilisées pour la mise en œuvre du PDAR. Elles seront détaillées dans la Lettre à l'Emprunteur et dans le manuel de procédures administratives, financière et de gestion du Projet. Le manuel de procédures administratives, comptables et financières du PDAR sera utilisé comme base et sera actualisé en fonction des besoins du PDAR 2.

143. Globalement, le risque de gestion financière du projet au stade de la conception, est jugé "élevé" avant la prise en compte des mesures d'atténuation, et "modéré" après prise en compte des mesures d'atténuation. Les modalités de gestion financière proposées permettront de satisfaire aux exigences minimales du FIDA. Le système de gestion financière et le risque fiduciaire inhérent seront réappréciés après le démarrage du projet et pendant les missions de supervision du FIDA.

### **Passation des marchés<sup>17</sup>**

144. Les passations de marchés seront conduites en conformité avec les directives du FIDA<sup>18</sup> en la matière et le code gabonais des marchés publics. Dans la mesure du possible, les marchés seront groupés de façon à attirer les soumissionnaires, favoriser la concurrence et obtenir de meilleures offres.

145. Durant les activités de démarrage du projet, un Plan de passation des marchés (PPM) relatif aux premiers dix-huit (18) mois de mise en œuvre sera préparé par l'UCP et soumis à la non-objection du FIDA. Ce plan mentionnera, pour chaque marché, la méthode de passation des marchés, les seuils proposés et les préférences applicables au Projet. La Spécialiste en passation des marchés fera recours à l'expertise de ses collègues de l'UCP, et au besoin auprès de personnes ressources extérieures, pour déterminer les spécifications techniques requises pour chaque acquisition.

146. Les contrats de fournitures et travaux seront attribués sur la base d'un appel à la concurrence internationale conformément aux seuils ci-après: (i) pour les fournitures, tous les contrats d'un montant égal ou supérieur à 200 000 de dollars EU; (ii) pour les travaux, tous les contrats d'un montant égal ou supérieur à 1 000 000 dollars EU; et (iii) pour les services de consultants, tous les contrats d'un montant égal ou supérieur à 100 000 dollars EU pour les contrats avec des firmes et 50 000 dollars EU pour les consultants individuels. L'appendice 8 précise les méthodes de passation des marchés autres que par appel à la concurrence internationale pouvant être utilisées pour les

---

<sup>16</sup> Voir description détaillée en Appendice 7.

<sup>17</sup> Voir description détaillée en Appendice 8.

<sup>18</sup> Lesquelles affirment des principes d'économie, d'efficacité et d'équité sociale et prévoient différentes méthodes allant de l'appel à concurrence internationale au gré à gré, suivant la nature et le montant du marché.

fournitures et les travaux. Le PPM spécifiera les conditions dans lesquelles ces méthodes peuvent être utilisées.

147. Les contrats de services de consultants sont attribués conformément à la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût (QCBS). L'appendice 8 précise également les autres méthodes de sélection pouvant être utilisées pour les services de consultants.

148. Il sera institué, par décision du Ministre en charge de la passation des marchés, une commission spéciale de passation des marchés pour le PDAR2. Les membres de la commission bénéficieront d'une formation technique mandataire sur la passation des marchés, sur l'éthique, et sur la politique de tolérance zéro du FIDA en matière corruption.

149. Au démarrage du projet, l'UCP actualisera le PPM des 18 premiers mois et le soumettra au FIDA pour approbation. Le PPM précisera, entre autres, la méthode de sélection et passation des marchés pour chaque contrat, et les seuils et préférences applicables dans le cadre du projet. Les PPM des années successives seront annexés au PTBA de chaque année, soumis à l'approbation du CNPS et à la non objection du FIDA. Chaque PPM précisera les procédures qui doivent être suivies par l'Emprunteur afin de garantir la compatibilité avec les directives du FIDA pour la passation des marchés.

### **Bonne gouvernance<sup>19</sup>**

150. En 2016, le Gabon s'est vu attribuer par l'ONG Transparency international un indice de perception de la corruption de 35 (sur une échelle de 0 à 100, 100 indiquant l'inexistence de la corruption), classant le pays 101<sup>ème</sup> sur 176. Cette note exempte le PDAR 2 d'une stratégie de bonne gouvernance, comme un thème transversal dans le présent document de conception du projet (DCP). Toutefois, plusieurs mesures seront prises pour mitiger le risque de mauvaise gouvernance et pour instaurer une culture de transparence à tous les niveaux.

## **E. Supervision**

151. La supervision du PDAR 2 sera conduite par le FIDA conjointement avec le gouvernement, à travers les représentants du CNPS, à raison de deux missions de supervision par an. La première supervision sera essentiellement consacrée à appuyer le démarrage du Projet dans les aspects relatifs à la préparation du premier PTBA, y compris le PPM de 18 mois, à la préparation des termes de référence des études de base et des dossiers d'appel d'offres. Les missions de supervision porteront une attention particulière sur le suivi de la mise en œuvre, l'atteinte des résultats, des effets et de l'impact, et l'efficacité des acquis institutionnels et techniques qui seront consolidés et répliqués à grande échelle. Des missions d'appui spécifiques seront effectuées en fonction des besoins.

152. L'administration du financement sera assurée directement par le FIDA, qui facilitera l'exécution du Projet, examinera les demandes de retrait de fonds (DRF) et les demandes de paiements directs (DPD), contrôlera le respect des stipulations de l'accord de financement, et examinera et approuvera les passations de marchés prévues dans le cadre du Projet.

---

<sup>19</sup> En 2005, le FIDA a adopté une politique de lutte contre la fraude et la corruption. En 2008, des mesures spécifiques de gouvernance et anti-corruption ont été introduites pour les pays ayant un indice de perception de la corruption (IPC) inférieur à 30 sur 100 (selon *Transparency International*), et ce dès la conception des projets ([www.FIDA.org/operations/pf/finance/governance.htm](http://www.FIDA.org/operations/pf/finance/governance.htm)).

## F. Identification et atténuation des risques

153. Les principaux risques identifiés à ce stade de préparation sont présentés dans le tableau suivant :

**Tableau 1 : Risques et mesures d'atténuation**

Risques	Conséquences potentielles	Mesures d'atténuation
Mobilisation insuffisante et/ou tardive des fonds de contrepartie (FCP)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrêt et/ou retard dans la mise en œuvre des activités</li> <li>• Retards dans le paiement des salaires et des fournisseurs</li> <li>• Découragement des cadres du projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inscription des FCP nécessaires au plan d'action triennal (glissant) du Gouvernement</li> <li>• Faire approuver au lancement du projet un PTBA de 18 mois pour sécuriser les FCP des deux 1ères années d'exécution</li> <li>• Faire approuver le PTBA au plus tard au 30 juin</li> <li>• Transmission du PTBA aux ministères de l'économie et du budget au plus tard le 31 juillet pour sa prise en compte adéquate lors des conférences budgétaires dès septembre</li> <li>• Si possible mobilisation des fonds pour l'ensemble de l'exécution du projet sur compte bloqué à Caisse des dépôts</li> <li>• Assurer un suivi étroit de la mobilisation effective des FCP prévus chaque année avec le ministère du budget</li> </ul>
Faible capacité nationale de coordination et d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retards dans la planification et la mise en œuvre des activités</li> <li>• Manque d'adaptation des activités à mener aux changements inévitables de contexte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobilisation d'un conseiller technique principal international en appui à l'UCP durant les 3 1ères années de mise en œuvre</li> <li>• Renforcement continu des capacités des équipes de gestion</li> <li>• Suivi rapproché de la performance de l'UCP par le FIDA et le CNPS</li> </ul>
Faible capacité nationale en gestion financière et passation des marchés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Non-respect des procédures agréées</li> <li>• Dépenses déclarées non éligibles</li> <li>• Malversations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobilisation d'un expert financier international en appui au RAF durant les trois 1ères années de mise en œuvre</li> <li>• Suivi rapproché du respect des procédures et de la performance des fonctions financières et passation des marchés par le FIDA</li> <li>• Mission de suivi en sus des missions de supervision bisannuelles</li> </ul>
Insuffisante coordination avec les autres projets (dont PAPAG1&2/BAD, PRODIAG2/AFD)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Redondances dans les activités menées par les différents projets</li> <li>• Manque de cohérence voire divergences dans les modalités d'appui aux bénéficiaires finaux</li> <li>• Manque de complémentarité et synergies entre projets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des fonctions de coordination entre projets et programmes au niveau de la DCPESP, du cabinet du ministre et des directions provinciales</li> <li>• Réunions régulières des CCTP</li> <li>• Réactivation groupe PTF agriculture Gabon</li> <li>• Dialogue fréquent et ouvert entre BAD, FIDA et MAEPG</li> </ul>
Accélération de la déforestation par un soutien à des pratiques agricoles non durables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'émission des gaz à effet de serres (GES)</li> <li>• Non-respect des engagements du pays vis-à-vis de la COP21/Accord climat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Test en milieu paysan des pratiques alternatives (défrichés-brûlés, agroforesterie) et appui à leur diffusion si elles se révèlent viables sur les plans technique, financier et social.</li> <li>• Appui à une transition vers des systèmes de culture plus intensifs, intégrés (agriculture-élevage) et moins rotatifs dans l'espace, réduisant ainsi la pression sur la forêt et permettant de rentabiliser des investissements de long terme, tels que des barrières électriques de protection contre les éléphants.</li> </ul>
Conflits homme-faune, principalement en lien avec l'éléphant	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Destruction des plantations</li> <li>• Pertes de revenus et insécurité alimentaire des villages affectés</li> <li>• Découragement et sentiment d'abandon des populations vis-à-vis de l'Etat, qui privilégie la protection de l'éléphant au détriment de celle des populations villageoises</li> <li>• Abandon de l'activité agricole et exode vers les centres urbains</li> <li>• Reprise des battues administratives / abattages illégaux entraînant une réduction de la population d'éléphants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude de synthèse des actions pilotes de réduction des risques testées par différents projet et institutions</li> <li>• Appui à l'installation d'entrepreneurs pour mettre en œuvre les solutions pertinentes</li> <li>• Accompagnement de la transition des systèmes agricoles (diversification, meilleure gestion de la fertilité pour réduire les jachères et cultiver aux abords des villages, introduction du petit élevage) dans les zones les plus affectées</li> <li>• Élaboration de schémas d'aménagement du territoire/plans d'affectation des terres dans les trois provinces pour mieux prendre en compte les différents usages, tant humains que faunistiques.</li> </ul>
Marginalisation des peuples autochtones (populations Pygmées et Baka) et réticence à adhérer au projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Persistance de la pauvreté au sein de ces populations</li> <li>• Réduction de leur habitat traditionnel</li> <li>• Pertes de connaissances concernant l'exploitation des produits forestiers non ligneux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ces populations feront l'objet d'un traitement particulier afin d'éviter que le PDAR2 ne contribue à aggraver leur situation sociale et économique, comme prévu à la stratégie de ciblage</li> <li>• Approche participative orientée vers les peuples autochtones et sensibilisation/éducation sur les questions de sécurité alimentaire</li> </ul>
Faible ciblage des femmes, jeunes et autres groupes vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impact limité sur la pauvreté rurale et l'employabilité des jeunes dans le domaine agricole.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration d'un document guide pour le ciblage et d'une feuille de route pour le déclenchement des actions de ciblage en début de mise en œuvre</li> <li>• Priorisation des actions à effet levier en faveur de l'inclusion</li> </ul>

Risques	Conséquences potentielles	Mesures d'atténuation
Manque d'intérêt des jeunes de (18-24 ans)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Non atteinte des cibles quantitatives et des catégories prioritairement visées par le projet</li> <li>Faible impact du projet sur l'insertion des jeunes et sur la pauvreté et l'insécurité alimentaires au niveau des populations les plus vulnérables.</li> </ul>	sociale des jeunes et femmes ; des quotas <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'un coaching et de modalités d'appui (financement, formation professionnelle courte, incubation, communication) adaptées aux attentes et besoins des jeunes</li> <li>Elaboration d'une stratégie de communication information ciblée et orientée vers les jeunes et les vulnérables</li> </ul>
Influence des élites locales	<ul style="list-style-type: none"> <li>Non atteinte des cibles, du fait de la démobilisation due à la domination faite par ceux qui ont la voix mais qui ne connaissent pas forcément le contexte.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place des PI suivant une démarche démocratique, et prise en compte du risque dans les formations et supervisions.</li> </ul>

### III. Coûts, financement, avantages et durabilité du projet

#### A. Coûts du projet

154. Les coûts totaux du Projet, y compris les imprévus, s'établissent à 20,93 millions d'Euro (13,73 milliards de FCFA) sur une période de six (6) ans. Les coûts de base s'élèvent à 19,6 millions d'Euro et les imprévus physiques et pour hausses des prix à 1,32 millions d'Euro (868 millions de FCFA) soit 6% des coûts de base. Les taxes correspondent à 8% du coût total, soit un montant total de 1,72 millions d'Euro (1,1 milliard de FCFA).

155. Le coût d'investissement et récurrents du projet s'élèvent respectivement à 16,13 millions d'Euro (10,58 milliards FCFA, 77% pourcent des coûts de base) et 4,8 millions d'Euro (3,15 milliards FCFA, 23% des coûts de base). Les imprévus (1,32 millions d'Euro) se répartissent dont 0,27 millions d'Euro (177,5 millions de FCFA) d'imprévus physiques et 1,05 millions d'Euro (690,91 millions de FCFA) d'imprévus financiers.

156. La composante 2 « Développement des filières et promotion de l'entreprenariat agropastoral » (10,63 million d'Euro hors imprévus) est la plus importante et compte pour 51% des coûts de base. La composante 1 "Appui aux politiques et renforcement des capacités institutionnelles" (4,8 millions d'Euro hors imprévus) représente soit 23% des coûts de base. Enfin, la troisième composante "Coordination et gestion du projet" (4,16 millions d'Euro) s'élève à 20% des coûts totaux. Les imprévus physiques et financiers représentent le 6% des couts totaux. Le détail des coûts par composante et sous-composante est présenté dans le tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2: Coût du projet par composante

	(FCFA '000)			(Euro '000)			% Coûts totaux
	Local	Devises	Total	Local	Devises	Total	
<b>A. Appui aux politiques et renforcement des capacités institutionnelles</b>							
Dialogue sur les politiques publiques	283,238	90,862	374,100	432	139	570	3
Appui à la formulation et mise en œuvre de politiques agricoles basées sur l'évidence	82,171	746,729	828,900	125	1,138	1,264	6
Renforcement des capacités institutionnelles	850,561	1,105,339	1,955,900	1,297	1,685	2,982	14
<b>Subtotal</b>	<b>1,215,970</b>	<b>1,942,930</b>	<b>3,158,900</b>	<b>1,854</b>	<b>2,962</b>	<b>4,816</b>	<b>23</b>
<b>B. Développement des filières et promotion de l'entreprenariat agropastoral</b>							
Facilitation de la concertation entre acteurs locaux et de l'accès au marché	2,062,590	140,940	2,203,530	3,144	215	3,359	16
Accès aux intrants et services agricole et d'élevage	847,144	99,456	946,600	1,291	152	1,443	7
Appui à l'investissement et à l'entreprenariat agropastoral	1,845,100	-	1,845,100	2,813	-	2,813	13
Mise au point et diffusion d'innovations	1,645,680	328,320	1,974,000	2,509	501	3,009	14
<b>Subtotal</b>	<b>6,400,514</b>	<b>568,716</b>	<b>6,969,230</b>	<b>9,758</b>	<b>867</b>	<b>10,625</b>	<b>51</b>
<b>C. Coordination et gestion du projet</b>	<b>2,166,497</b>	<b>563,620</b>	<b>2,730,117</b>	<b>3,303</b>	<b>859</b>	<b>4,162</b>	<b>20</b>
<b>Coûts de base</b>	<b>9,782,981</b>	<b>3,075,266</b>	<b>12,858,247</b>	<b>14,914</b>	<b>4,688</b>	<b>19,602</b>	<b>94</b>
Physical Contingencies	144,386	33,107	177,492	220	50	271	1
Price Contingencies	549,598	141,316	690,914	838	215	1,053	5
<b>Coûts totaux</b>	<b>10,476,965</b>	<b>3,249,688</b>	<b>13,726,653</b>	<b>15,972</b>	<b>4,954</b>	<b>20,926</b>	<b>100</b>

#### B. Financement du projet

157. Le financement du PDAR2 sera assuré par le FIDA, les bénéficiaires et le Gouvernement du Gabon. Les sources de financement du projet sont réparties comme suit : (i) un prêt du FIDA sur le

PBA 2016-2018 pour un montant de 5,43 millions d’Euros équivalent à 6,3 millions d’USD<sup>20</sup> (26% des coûts totaux) ; (ii) un prêt du FIDA sur le PBA 2019-2021 pour un montant de 4,91 millions d’Euros équivalent 5,7 millions d’USD (23,5% des coûts totaux) ; (iii) une contribution du Gouvernement d’environ 6,73 milliards de FCFA soit 10,26 millions d’Euros (49% des coûts totaux), dont 1,72 millions d’Euros correspond aux droits et taxes grevant les biens et services acquis par le projet et une contribution en numéraire de 8,54 millions d’Euros ; (iv) une contribution des bénéficiaires au cofinancement des sous-projets estimée à 0,32 million d’Euros (1,5% des coûts totaux)<sup>21</sup>.

**Tableau 3: Plan de financement par composante**

	(Euro '000)									
	Gouvernement		FIDA PBA 2016-2018		FIDA PBA 2019-2021		Bénéficiaires		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>A. Appui aux politiques et renforcement des capacités institutionnelles</b>										
Dialogue sur les politiques publiques	61	9.9	554	90.1	-	-	-	-	615	2.9
Appui à la formulation et mise en œuvre de politiques agricoles basées sur l'évidence	1,124	85.1	196	14.9	-	-	-	-	1,320	6.3
Renforcement des capacités institutionnelles	1,150	36.3	1,289	40.7	726	22.9	-	-	3,164	15.1
<b>Subtotal</b>	<b>2,334</b>	<b>45.8</b>	<b>2,039</b>	<b>40.0</b>	<b>726</b>	<b>14.2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5,100</b>	<b>24.4</b>
<b>B. Développement des filières et promotion de l'entrepreneuriat agro-pastoral</b>										
Facilitation de la concertation entre acteurs locaux et de l'accès au marché	1,447	38.7	1,487	39.8	805	21.5	-	-	3,739	17.9
Accès aux intrants et services agricole et d'élevage	782	50.3	308	19.8	466	29.9	-	-	1,557	7.4
Appui à l'investissement et à l'entrepreneuriat agropastoral	350	12.4	370	13.1	1,775	63.0	322	11.4	2,817	13.5
Renforcement des capacités, mise au point et diffusion d'innovations	2,137	66.3	354	11.0	734	22.8	-	-	3,225	15.4
<b>Subtotal</b>	<b>4,716</b>	<b>41.6</b>	<b>2,520</b>	<b>22.2</b>	<b>3,780</b>	<b>33.3</b>	<b>322</b>	<b>2.8</b>	<b>11,338</b>	<b>54.2</b>
<b>C. Coordination et gestion du projet</b>	<b>3,210</b>	<b>71.5</b>	<b>872</b>	<b>19.4</b>	<b>407</b>	<b>9.1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4,488</b>	<b>21.4</b>
<b>Coûts totaux</b>	<b>10,260</b>	<b>49.0</b>	<b>5,431</b>	<b>26.0</b>	<b>4,913</b>	<b>23.5</b>	<b>322</b>	<b>1.5</b>	<b>20,926</b>	<b>100.0</b>

158. En pourcentage de chaque catégorie de dépense, la contribution du Gouvernement couvrirait l'essentiel de l'acquisition des équipements et matériels (76% de cette catégorie), des moyens de transport (95%), des salaires et indemnités (82%) et des coûts d'entretien et de fonctionnement (100%).

159. Le financement du FIDA couvrirait principalement les travaux (73% de cette catégorie), les subventions aux sous-projets (69%), les services des consultants (57,6%), les formations et ateliers (59,6%), et de moindre manière les autres catégories. Globalement le FIDA financerait 60% des coûts d'investissement et seulement 13,5% des coûts récurrents du projet.

### C. Résumé des avantages et analyse économique

160. Des analyses ont été effectuées afin d'apprécier la viabilité financière du projet du point de vue des bénéficiaires (analyse financière) et du point de vue de l'économie nationale dans son ensemble (analyse économique). Pour ce faire, des modèles d'exploitations/entreprises pour les investissements productifs ciblés ont été confectionnés à partir des données technico-économiques primaires collectées sur le terrain par la mission de conception et sur les expériences du PDAR et d'autres partenaires ayant appuyé les filières ciblées.

161. Les bénéfices quantifiables du PDAR2 découlent des investissements réalisés: (i) cofinancement des sous-projets (sous composante 2.3) : microprojets individuels de production, SP d'alliances productives (production, commercialisation/transformation, prestation des services), SP jeunes / entrepreneurs (ii) actions transversales (sous-composante 2.1) et d'accompagnement (sous-composante 2.4): appui aux producteurs de semences et plants, fourniture du petit cheptel amélioré (petits ruminants, volailles), amélioration de la santé animale (qui réduisent le taux de mortalité et améliorent le taux de fertilité), appui aux CEP, test d'innovations agronomiques, environnementales et sociales. Toutefois le projet génèrera des bénéfices bien plus vastes que ceux considérés dans l'AEF, notamment qualitatifs et difficilement quantifiables tels que : ceux découlant du

<sup>20</sup> Au taux de 1,16 USD par Euro.

<sup>21</sup> La contrepartie des bénéficiaires sera au minimum 10% du cout total des sous-projets, y compris la contrepartie en espèce ou travail. Les ratios de contrepartie pour les biens publics et communs (après la consultation avec les bénéficiaires) pourra possiblement monter au-delà de ce pourcentage.

renforcement institutionnel, d'un meilleur dialogue multi-acteurs et de l'adoption de stratégies et politiques sous-sectorielles adaptées aux enjeux du secteur (composante 1) ; la réduction des coûts de transaction et des pertes après récolte ; l'adoption d'innovations impactant les plus vulnérables notamment pour répondre aux défis posés par la cohabitation homme-faune (sous-composante 2.4).

### Analyse financière

162. Douze modèles de production ont été élaborés afin de refléter l'éventail d'activités appuyées dans le cadre de la composante 2. Pour chacun, les situations « sans projet » et « avec projet » ont été modélisées. Le tableau suivant récapitule les caractéristiques de ces modèles.

**Tableau 4. Activités et modèles proposés**

Sous-composante	Activité	N°	Modele	Ménages par modele
Sous-composante 2.2 : Accès aux intrants et services agricole et d'élevage	Appui à la mise en place des paysans multiplicateurs	4.a	Semencier Manioc	1
		4.b	Germoir banane	1
	Promotion de l'aviculture villageoise	5	Aviculture villageoise	1
	« Tontine animale » Système "pass on the gift"	6	Petits ruminants	1
Sous-composante 2.3 : Appui à l'investissement et à l'entrepreneuriat agropastoral.	Fonds d'appui production	1.a	Banane Foret secondaire	3
		1.b	Banane Foret primaire	3
		2.a	Manioc Foret (Secondaire)	3
		2.b	Manioc Savane	3
	Fonds d'appui jeunes prestataires des services petite mécanisation	7.a	GIE- Prestataires des services	5
	Fonds- Alliance productive- Prestation des services tracteur et travail du sol	7.b	GIE- Prestataires des services II	5
Fonds- Alliance productive- Transformation / Commercialisation	8	Unité villageoise de transformation- pate manioc	5	
Sous-composante 2.4: Mise au point et diffusion d'innovations :	Champs écoles paysans	3	Parcelle traditionnelle	25
<b>Total</b>		<b>12</b>		

163. **Résultats des modèles financiers** : Les principaux résultats financiers considérés sont le bénéfice net, le taux de rentabilité interne financier (TRIF), la valeur actuelle nette financière (VANF) et le ratio bénéfices-coûts (B/C). Les modèles présentent des différences importantes concernant le besoin et la disponibilité de main d'œuvre par activité et par province. Tous les modèles testés montrent un accroissement substantiel des bénéfices nets des exploitations/entreprises, démontrant ainsi que les activités promues par le projet devraient être rentables et devraient susciter l'adhésion des populations ciblées. Ces résultats sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 5: Résumé des modèles financés**

Modele	TRIF	VANF (FCFA)	VANF (USD)	Ratio B/C
Banane Foret secondaire	59.8%	9,980,793	17,650	1.97
Banane Foret primaire	51.8%	8,953,973	15,834	1.82
Manioc Foret (Secondaire)	11.7%	56,713	100	1.24
Manioc Savane	11%	444,159	785	1.10
Parcelle traditionnelle	61%	365,536	646	3.8
Semencier Manioc	119%	7,230,261	12,786	2.89
Germoir banane	24%	1,430,011	2,529	1.83
Aviculture villageoise	11.4%	45,238	80	1.09
Petits ruminants	44%	1,810,687	3,202	3
GIE- Prestataires des services	13.0%	8,991,046	15,900	2.30
GIE- Prestataires des services II	13.1%	712,019	1,259	1.17
Unité villageoise de transformation- pate manioc	18%	2,555,680	4,519	1.31

164. Des comparaisons entre les seuils de pauvreté par personne et les marges nettes dégagées par modèles ont été effectuées. Elles mettent en exergue une contribution potentielle substantielle

des activités modélisées à l'objectif de réduction de la pauvreté et sont cohérentes avec les études sur l'économie des ménages. L'impact sur différents typologies des familles rurales et les seuils de pauvreté a été testé. Dans le cas des microprojets de production, il en ressort une amélioration du revenu de 15-17% pour les ménages ordinaires et de 20-24% pour les ménages plus vulnérables<sup>22</sup>.

### **Analyse économique**

165. **Méthodologie et hypothèses.** La méthodologie utilisée est une analyse coûts-bénéfices reposant sur l'estimation en termes monétaires des coûts et bénéfices additionnels générés par le projet, en comparant les situations « avec projet » et « sans projet ». Les bénéfices économiques qui ont pu être quantifiés et retenus dans l'analyse sont ceux liés à l'augmentation de la valeur de production (agricole et d'élevage) suite aux accompagnements du projet. De nombreux autres bénéfices économiques du projet (réduction des coûts de transaction, réduction des pertes après récolte, externalités environnementales, etc.) n'ont pu être valorisés compte tenu de leur complexité. Les prix, coûts et modèles de culture et d'exploitation financiers ont été convertis en valeurs économiques en supprimant les taxes, les subventions et autres transferts. Un taux d'actualisation de 7% a été retenu comme coût d'opportunité du capital, sur la base du taux des bons du trésor gabonais à long terme. L'analyse a été conduite sur une période de 20 ans. Le facteur de conversion pour la main-d'œuvre a tenu compte du taux de chômage et de sous-emploi dans le pays. L'ensemble des coûts (dont la coordination et gestion du projet) ont été considérés dans l'analyse. En outre, il a été tenu compte d'un coût récurrent de 46,63 millions de Fcfa des années 7 à 20 pour refléter les coûts d'entretien des infrastructures et du maintien des services pour poursuivre l'appui technique aux filières après la clôture du projet. Les coûts de production déjà pris en compte dans les modèles d'exploitation/entreprise ont été éliminés lors du calcul des coûts économiques du projet afin d'éviter une double comptabilisation des dépenses. L'analyse économique est fondée sur une hypothèse de 7 300 ménages bénéficiaires, selon un échéancier progressif.

166. **Résultats.** Du point de vue économique, le projet dégage une rentabilité très satisfaisante. Le taux de rentabilité interne économique (TRIE) est estimé à 13,22%, une valeur bien supérieure au coût d'opportunité du capital (7%) ; la valeur actuelle nette économique (VANE) serait de 6,92 milliards de Fcfa (12,23 millions de dollars EU). Tenant compte du taux et du calendrier d'adoption des nouvelles technologies, la production additionnelle de manioc est évaluée à environ 4 100 tonnes de manioc et 15 000 tonnes de banane plantain (à partir de la 10<sup>ème</sup> année).

167. L'analyse de sensibilité indique une bonne robustesse du projet. Globalement, le TRIE est très robuste par rapport aux variations des coûts et des bénéfices et reste toujours d'un niveau acceptable vu qu'il ne prend pas en compte certains bénéfices directs et indirects. Les cas les plus illustratifs de la non-faisabilité sont ceux d'une diminution des bénéfices de 50% ou d'une diminution simultanée des bénéfices cumulés de 30% et plus, et d'une augmentation des coûts du projet de 20%, dont le TRIE serait de 4,9%. Le tableau ci-dessus résume les impacts des principaux aléas possibles.

---

<sup>22</sup> Voir détail des analyses financière à l'Appendice 10.

**Tableau 6. Analyse de sensibilité**

Analyse de Sensibilité								
	$\Delta\%$	Risque	TRIE	VANE (USD)	VANE (CFA)			
<b>Scenario Base</b>			13.22%	12,233,303	6,917,690,254			
Benefices du projet	-10%	Combinaison des risques de prix de vente, rendements et niveau d'adoption	12.08%	9,470,787	5,355,542,057			
Benefices du projet	-20%		10.81%	6,708,270	3,793,393,860			
Couts	10%	Augmentation des prix et des charges.	12.18%	10,694,117	6,047,311,082			
Couts	20%		11.25%	9,154,931	5,176,931,911			
Bénéfices retardés de 1 an		Taux d'adoption- Delais dans la mise en oeuvre	11.62%	9,151,856	5,175,193,038			
Bénéfices retardés de 2 ans			10.17%	6,271,999	3,546,690,967			
Evénements de risque- tous les 2 ans	0% Bénéf	Aléas climatiques / Conflit homme-faune	8.18%	1,920,334	1,085,910,888			
Evénements de risque- tous les 3 ans	0% Bénéf		11.08%	7,072,768	3,999,510,043			
<b>Scenario de base</b>		<b>Couts</b>	10%	<b>Bénéfices</b>	-10%	11.05%	7,931,601	4,485,162,885
			10%		-20%	9.79%	5,169,084	2,923,014,688
			20%		-20%	8.87%	3,629,898	2,052,635,516
			20%		-30%	4.92%	- 3,118,465	- 1,763,429,903
			20%		-10%	10.12%	6,392,415	3,614,783,713
			20%		-10%	10.12%	6,392,415	3,614,783,713

## D. Durabilité

### Evaluation environnementale et sociale

168. Trois impacts environnementaux et sociaux potentiellement négatifs majeurs liés à la mise en œuvre du projet ont été identifiés : (i) les conflits homme-faune ; (ii) l'accélération de la déforestation par un soutien à des pratiques agricoles non durables ; et (iii) marginalisation des peuples autochtones.

169. **Conflits homme-faune, principalement en lien avec l'éléphant.** Avec l'accélération de la déforestation et du braconnage de l'éléphant pour le commerce illicite de l'ivoire, les éléphants de forêt se dirigent progressivement en direction des villages où ils détruisent et piétinent les plantations, le plus souvent celles de bananes. Dans de nombreux villages des provinces visitées, les populations paysannes ressentent une très forte exaspération contre l'éléphant et le gouvernement qui les protègent sans rendre suffisamment opérationnel le fond d'indemnisation. Le conflit entre l'homme et l'éléphant présente donc un double enjeu environnemental et social. Non-maîtrisé, il pourrait conduire à une accélération de l'exode rural avec une réduction encore plus importante de la souveraineté alimentaire du pays ; et à une recrudescence des « *battues administratives* » ou des abattages illégaux entraînant ainsi une réduction de la population des pachydermes. Le Gabon est le dernier refuge des éléphants de forêts d'Afrique Centrale, alors que leur population connaît déjà une rapide disparition depuis les années 2000. Comme mesures d'atténuation du risque, le projet : conduira une étude faisant la synthèse des actions pilotes de réduction des risques testées par différents projet et institutions ; appuiera des entrepreneurs à s'installer pour mettre en œuvre les solutions pertinentes ; accompagnera la transition des systèmes agricoles (diversification des cultures, meilleure gestion de la fertilité pour réduire les jachères et cultiver aux abords des villages, introduction du petit élevage) dans les zones les plus affectés par ce conflit ; et appuiera l'élaboration des schémas d'aménagement du territoire/plans d'affectation des terres dans les trois provinces pour mieux prendre en compte les différents usages, tant humains que faunistiques.

170. **Accélération de la déforestation par un soutien à des pratiques agricoles non durables.** Le PDAR a subventionné l'expansion des cultures reposant sur la pratique traditionnelle de défriche-abattage-brûlis qui a un impact climatique significatif<sup>23</sup>. Des alternatives à cette pratique existent (défriche-sans-brûlis, agroforesterie) et ont déjà été testées dans des pays voisins dans le Bassin du Congo. Elles pourraient réduire les émissions de 10 à 90% par rapport à la défriche-brûlis tout en réduisant les coûts de production et la résilience des ménages agricoles, voire parfois même en

<sup>23</sup> A titre indicatif, si chaque année le PDAR2 supportait la défriche-brûlis sur 2 000 ha, sur une période de 5 ans, les émissions de GES associées pourraient être jusqu'à 8 MtCO<sub>2</sub>. Cette augmentation des émissions de CO<sub>2</sub> liées au changement d'affectation des sols serait en désaccord avec les objectifs climatiques fixés par le gouvernement dans sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN) de 2015 qui s'est engagé à une décroissance d'environ 25% des émissions associées à ce secteur (de 80,000 à 60,000 MtCO<sub>2</sub> entre 2000 et 2025).

augmentant les revenus des ménages concernés. Ces pratiques seront testées en milieu paysan dans le cadre du PDAR2 (cf. sous-composante 2.4) et diffusées si elles se révèlent viables sur les plans technique, financier et social. Par ailleurs, le projet encouragera une transition des systèmes de culture plus intensifs, intégrés (agriculture-élevage) et moins rotatifs dans l'espace, réduisant ainsi la pression sur la forêt et permettant également de rentabiliser des investissements de long terme, telles que des pistes rurales ou des barrières électriques de protection contre les éléphants.

171. **Marginalisation des peuples autochtones.** Les populations Pygmées et Baka sont présentes dans les provinces du Woleu Ntem et de l'Ogoué-Ivindo et font l'objet de marginalisation particulièrement aigue. Nombre d'entre elles sont expulsées de leur habitat traditionnel par les exploitants forestiers, ne bénéficient pas de reconnaissance individuelle officielle (papier d'identité) ou d'accès aux services sociaux de base (éducation, santé, etc.). Ces populations devront faire l'objet d'un traitement particulier afin d'éviter que le PDAR2 ne contribue à aggraver leur situation sociale et économique, comme prévu à la stratégie de ciblage du projet (cf. appendice 2).

172. Eu égard aux risques liés au conflit homme-faune, à la pression sur les forêts suite l'expansion de l'activité agricole, et à la mise en œuvre d'activités du projet dans la périphérie de parcs nationaux, le projet serait classé en catégorie de risque élevé. Pour chacun des risques énoncés ci-dessus des mesures alternatives et/ou de sauvegarde ont été proposées afin de minimiser l'impact négatif du projet sur l'environnement et la société et d'en maximiser ses bénéfices pour les populations.

### **Stratégie de sortie**

173. Le renforcement institutionnel du MAEPG est un élément central pour renforcer la durabilité des investissements en matière de développement rural au Gabon, rendre les territoires ruraux plus attractifs pour les investissements et renforcer les synergies grâce à une meilleure planification et coordination intersectorielle. Le renforcement des capacités des ressources humaines du ministère et des agences d'exécution et la DCSERP vont permettre d'améliorer la gouvernance dans le secteur rural afin d'accompagner de façon durable le processus de réforme.

### **Changement climatique**

174. Bien que les populations aient noté une évolution dans les régimes de précipitations et de températures, affectant occasionnellement l'activité agricole, essentiellement au moment de la plantation, les aléas climatiques n'ont pas été signalés par la population comme un enjeu majeur. Le risque lié aux sécheresses n'étant cependant pas nul, des mesures dont l'amélioration de l'information météorologique et climatique auprès des populations agricoles ont été proposées dans la note SECAP. Le risque climatique est classé comme modéré.

## Appendice 1: Antécédents du pays et contexte rural

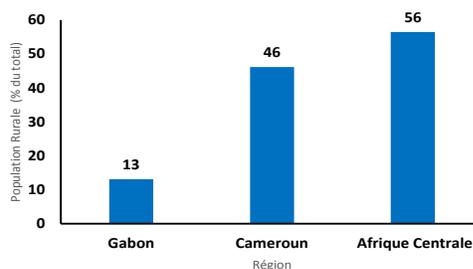
### A. Généralités

1. Situé en Afrique Centrale et frontalier avec le Cameroun, le Congo et la Guinée Equatoriale, le Gabon a une superficie de 267 667 km<sup>2</sup>. Environ 88% de sa superficie est recouverte par les forêts appartenant au bassin du Congo, le second plus grand bassin forestier du monde après celui de l'Amazonie. Le taux de déforestation du Gabon jusqu'à 2014, a été faible en comparaison à ses voisins (Congo et RDC, CIFOR, 2015) principalement en raison de la très faible densité de population et la politique de protection des forêts et de la faune menée par le gouvernement dans les aires protégées (presque 20% de la surface forestière totale).

2. Le climat est équatorial caractérisé par des températures moyennes élevées tout au long de l'année variant entre 22 et 25°C pour la partie intérieure du pays et 25 à 27°C pour la partie côtière. Le niveau de précipitation est de 1800mm/ an avec deux saisons sèches et humides. Au cours de l'année, la différence de température moyenne, entre la saison humide la plus fraîche et la saison sèche, la plus chaude, est limitée à 1.7°C de 23.1 à 24.8°C (McSweeney, New, & Lizcano, 2010).

3. Sur le plan administratif, le Gabon est divisé en 9 provinces, 49 départements, 26 districts, 152 cantons, 911 regroupements de villages et 2393 villages. Le dernier recensement de 2013 estime sa population totale à moins de 1,8 millions d'habitants. C'est une population majoritairement urbaine (87%) et jeune (un gabonais sur deux est âgé de moins de 20 ans).

Figure 1: Proportion de la population totale vivant en zone rurale au Gabon, Cameroun et en Afrique centrale en 2014



Source : UNDSA

### B. Contexte économique et social

4. Le Gabon est classé comme pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. En termes de PIB/habitant, c'est la deuxième économie de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). Il possède d'importantes ressources naturelles en particulier par ordre croissant, pétrole, manganèse, forêts et fer.

5. Cinquième producteur de pétrole en Afrique, le Gabon a enregistré une forte croissance économique au cours de ces 50 dernières années. Le secteur du pétrole connaît une crise depuis 5 ans avec la chute des cours sur le marché mondial mais il structure encore fortement l'économie du Gabon. Il représente 80 % des exportations, 45 % du PIB (contre 3,5% pour l'agriculture) et 60 % des recettes budgétaires.

6. Le boum pétrolier depuis les années 1970 a permis d'améliorer la situation de pauvreté et la tendance se poursuit ces 10 dernières années<sup>24</sup>. Le niveau de vie des Gabonais reste le 2e plus élevé d'Afrique subsaharienne et le 1er en Afrique centrale, selon le dernier rapport du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD, 2016) sur l'Indice de développement humain (IDH). Le pays se

<sup>24</sup> Selon la Stratégie d'investissement humain de 2014, le taux de pauvreté a chuté de 33 % en 2005 à 30 % en 2013.

classe à la 109e place mondiale, avec un gain d'une place par rapport à 2015 (110e place). Sur le plan continental, le Gabon se loge à la 7e place derrière, respectivement, l'île Maurice, les Seychelles, l'Algérie, la Libye, la Tunisie, le Botswana. Mais devant l'Égypte, l'Afrique du Sud, le Cap-Vert ou encore le Maroc. Il est classé dans la catégorie « pays à développement humain moyen ». Il est constaté un bon niveau de capital humain, plus faible en matière d'accès à l'eau potable et de santé et les systèmes scolaire et de formation professionnelle sont perfectibles et méritent d'être renouvelés pour préparer la jeunesse à porter les mutations.

7. Le rapport national concernant la réalisation des OMD note qu'en 2015, le Gabon a atteint l'objectif de réduire de moitié la malnutrition. Cependant, 17 % des enfants de moins de 5 ans souffrent encore de malnutrition chronique en particulier dans les zones rurales (29%). Les populations manquent de diversification des aliments avec une consommation élevée de produits carnés sauvage et faible en fruits et légumes frais. Néanmoins, un tiers de la population souffre encore de pauvreté. Celle-ci touche davantage les zones rurales que les zones urbaines (45% des ménages en situation de vulnérabilité économique contre 20 %). L'IDH est à 0,697(2015) ce qui classe le Gabon à la 109ème place sur 188 pays (PNUD, 2016). Le taux de chômage est de 30% (2016) et il touche particulièrement les jeunes.

8. Le pays est actuellement confronté à un ralentissement de son économie (taux de croissance de 3,9 % en 2015 et 2,1% en 2016) principalement en raison de la baisse des cours du pétrole sur le marché mondial. La situation budgétaire s'est détériorée avec des difficultés pour les autorités de maîtriser les dépenses. L'inflation qui était nulle a augmenté suite à l'augmentation des prix du carburant après la suppression de la plupart des subventions par le gouvernement. Son niveau actuel est de 2 %. Il reste aligné au critère de convergence défini par la CEMAC qui prévoit qu'elle se stabilise autour de 2.5% en 2017 et pour l'avenir<sup>25</sup>.

9. En dépit d'un revenu moyen par personne parmi les plus élevés d'Afrique –et le plus élevé de la CEMAC avec 7 210 USD (Banque mondiale, 2016) -, les indicateurs socio-économiques n'arrivent pas aux niveaux attendus des pays à revenu intermédiaire. Le pays occupe la dernière place (140/140) dans l'indice de compétitivité du World Economic Forum (2016) et il est aussi mal classé par rapport au rapport « Doing business » de la Banque Mondiale.

10. Le Gabon a une économie peu diversifiée. Il a été confronté au syndrome hollandais consécutif aux ressources pétrolières qui ont provoqué une situation de rente occasionnant des distorsions sur les prix des facteurs de production (capital et travail), en particulier le travail dont les coûts, tirés par les niveaux de revenu urbain, se sont élevés. Parallèlement, les entrées importantes en devises ont entraîné une appréciation de sa monnaie et induit une perte de compétitivité nationale, ce qui a fortement entravé les secteurs productifs locaux. Le secteur privé agro-industriel et forestier est majoritairement extraverti et celui national est peu compétitif par rapport à ses voisins (Cameroun notamment), ce qui crée des obstacles à la diversification de l'économie du Gabon.

11. La crise sur les ressources pétrolières a amené le gouvernement à réduire le déficit budgétaire hors pétrole, qui devrait passer de 11 % du PIB (hors pétrole) en 2016 à 8,9 % en 2017, et tendre progressivement vers 3–4 % d'ici 2020, si les politiques du gouvernement se poursuivent. Elle a aussi remis en avant le besoin d'accélérer les efforts de diversification de l'économie et de redistribution des revenus, en particulier en faveur des jeunes confrontés massivement au chômage. Les secteurs des mines, du bois, l'agriculture mais aussi de l'énergie et des Télécommunications ont été identifiés comme porteurs de diversification, croissance et création d'emplois.

12. Le secteur financier formel s'est peu orienté et intéressé au secteur rural: le crédit agricole est balbutiant, les banques commerciales et EMF méconnaissent le secteur même si certaines expriment un intérêt et développent des produits pour cibler les très petites et moyennes entreprises. Il existe cependant un potentiel pour engager certaines institutions financières nationales à cofinancer les micro et petites entreprises et coopératives en milieu rural si des appuis ciblés leur sont apportés en matière de crédit agricole et d'analyse de risque, de test de mécanismes innovants de partage du risque

---

<sup>25</sup> IMF- Country Report n°17/205- Juillet 2017

(nantissement de subvention à l'investissement, recours au crédit-bail fond commun d'investissement et de placement, warrantage avec tierce partie pour certains produits peu périssables et à forte demande sur le marché, etc.). Par ailleurs les services de transfert via la téléphonie mobile se développent rapidement et sont adossés à des institutions bancaires.

## **C. Contexte sectoriel de l'agriculture et du développement rural**

### **Généralités**

13. Le Gabon est à 88% couvert de forêts. Il fait partie du Bassin du Congo, le second plus grand bassin forestier du monde après celui de l'Amazonie. Avec une réserve importante de terres arables (5,2 millions d'hectares, et un climat propice à l'activité agricole, le pays présente d'importants atouts naturels pour le développement de la production agricole. Pourtant, la contribution du secteur agricole au PIB connaît un déclin continu, passant de 15% dans les années 1960 à 4 à 5% aujourd'hui. La population rurale qui constituait 20 % de la population totale, ne cesse de décliner en raison de l'exode rural qui s'est aggravé pendant le boum pétrolier. Elle ne représente plus que 13% de la population totale (UNDESA, 2014), soit trois à quatre fois moins que celle du Cameroun (46%) et de l'Afrique Centrale (56%).

14. Le Gabon est confronté davantage au défi de la souveraineté alimentaire que celui de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au sens strict. La malnutrition par carence touche seulement 5% de la population et concerne les ménages pauvres urbains, certains ruraux et les groupes sociaux les plus précaires comme les réfugiés et les demandeurs d'asile. Les problèmes de nutrition sont aussi liés à un manque d'éducation nutritionnelle par méconnaissance des pratiques liées à une alimentation saine et équilibrée. Le principal problème du pays et du Gouvernement est sa très forte dépendance vis-à-vis de l'extérieur pour nourrir une population, majoritairement urbaine (76 % de la population). Le pays est loin de l'autosuffisance alimentaire et importe massivement les produits alimentaires. Ces importations transforment les habitudes alimentaires et les circuits de distribution et pèsent sur la balance commerciale qui est structurellement déficitaire. Elles entravent aussi le développement d'un secteur productif local.

15. Cette différence avec d'autres pays de la région dont la part de l'agriculture dans le PIB et l'autosuffisance alimentaire est bien supérieure s'explique par un accès limité aux facteurs de production induisant une faible compétitivité des productions locales parmi lesquels : une population rurale peu nombreuse (14%), un système foncier défavorable à un accès sécurisé à la terre, le coût de la main d'œuvre (et le manque d'attractivité des jeunes pour la profession), un manque d'infrastructures de commercialisation et de transformation, et de financements.

16. Les différentes politiques ou programmes mis en œuvre par l'Etat ont privilégié, de surcroît, le développement de l'agro-industrie à base de matières premières importées, au détriment de l'agriculture paysanne. Ces politiques, qui ont souffert d'un biais urbain<sup>26</sup> important, ont également pendant longtemps privilégié la mise à disposition de denrées alimentaires importées, peu ou pas taxées pour satisfaire les besoins de la population urbaine très largement majoritaire. Les importations fournissent aujourd'hui environ 60% des biens alimentaires consommés au Gabon, la demande du marché étant grandissante. Ces importations ont fortement influencé les habitudes alimentaires et les circuits de distribution, qui se sont adaptés aux produits importés. On peut retrouver ces produits importés jusqu'en zone rurale, y compris pour les produits congelés. Ceci n'est pas anodin car un changement d'habitudes alimentaires en faveur des produits locaux nécessitera un changement de comportement profond qui prendra du temps.

17. La balance commerciale gabonaise de produits agricoles et agroalimentaires est donc structurellement déficitaire. Les exportations de produits agricoles sont marginales et composées essentiellement d'huile de palme et de caoutchouc. Les importations de produits agricoles et

---

<sup>26</sup> Le biais urbain renvoie à un argument d'économie politique selon lequel le développement économique est influencé par des groupes qui, par leur situation centrale dans les zones urbaines, peuvent faire pression sur les gouvernements et les politiques pour qu'ils protègent leurs intérêts.

agroalimentaires sont, en revanche, en progression constante : de 360 M USD en 2008, elles ont atteint 670 M USD en 2015. Elles représentent aujourd'hui 21% des importations totales du pays. Les viandes, les céréales, les préparations à base de céréales, de farine, le lait et produits de la laiterie, les boissons et alcools sont les principaux produits importés. Les principaux fournisseurs sont la France et le Brésil (volailles congelées). Pour les produits frais, le Gabon s'approvisionne dans la sous-région, principalement au Cameroun (fruits et légumes frais, produits vivriers, animaux sur pied), au Congo (produits vivriers) et en Afrique du sud (viandes).

18. La production agricole gabonaise est peu compétitive par rapport à ses pays voisins (Cameroun en particulier) en raison du coût élevé des facteurs de production, d'une faible sécurisation foncière, un manque d'attractivité des territoires ruraux carencés en infrastructures de marché, en services (notamment financiers) et en investissements. Les jeunes manquent d'attrait pour le milieu rural et la profession agricole. La baisse récente des revenus pétroliers et la mise en œuvre de gros projets d'investissements dans l'agro-industrie redynamisent le secteur.

19. S'agissant des cultures de rente, l'investissement depuis 2009 dans les cultures de l'hévéa et du palmier à huile a été important, en particulier à la faveur d'investisseurs étrangers (asiatiques), et le Gabon poursuit une politique de relance de la filière café et cacao à travers le renouvellement des petites exploitations familiales. Ces filières sont avant tout tournées vers l'export.

20. Les grands complexes agro-industriels mis en place dans les années 70-80, gérés ou fortement appuyés par l'Etat Gabonais ont fait l'objet d'une vague de privatisations dans les années 2000. On trouve en particulier SUCAF Gabon, spécialisée dans l'exploitation et la plantation de cannes à sucre (Haut-Ogooué), SMAG (Société Meunière et Avicole du Gabon) qui pratique l'élevage de poussins et la production d'œufs, et le groupe belge SIAT qui exploite d'anciennes plantations d'états d'hévéa ainsi que le ranch « Nyanga » (élevage bovin).

21. De nouveaux acteurs agro-industriels sont apparus dans les années 2010 pour les filières huile de palme et hévéa. On compte parmi eux le groupe singapourien OLAM qui joue désormais un rôle central dans le secteur agricole au Gabon. Outre les projets de plantations industrielles tournées vers l'export (huile de palme-hévéa), un de ses programmes phare GRAINE, vise l'accompagnement à la création de coopératives agricoles industrielles.

### **Forêt et environnement**

22. La forêt constitue une source de moyens de subsistance essentielle pour les communautés locales et pour l'Etat à travers les filières bois à l'exportation. C'est une source de subsistance des populations parfois majeure. La forêt est la principale source de protéines animales (viande de brousse) pour les populations villageoises et d'autres produits de cueillette (feuilles, racines, champignons). Elle fournit également le bois de construction et de feu. Elle permet d'offrir du travail dans les exploitations forestières pour les jeunes hommes. Elle constitue un élément à part entière et même central des systèmes de production et par conséquent, tout effort de transformation de l'agriculture doit intégrer cette dimension forestière.

23. La biodiversité de la forêt gabonaise est d'une exceptionnelle richesse. Avec quelques 8000 espèces répertoriées dont 300 essences ligneuses sont exploitables ; seule une soixantaine d'essences sont connues et exploitées au premier rang duquel l'okoumé. A cela s'ajoute un potentiel important en Produits forestiers non ligneux (PFNL) et en faune sauvage. Les PFNL ont besoin d'être inventoriés et mieux valorisés.

24. Le taux de déforestation du Gabon, a été faible jusqu'en 2014 comparé à ses voisins du Bassin du Congo (Congo et RDC, CIFOR, 2015) principalement en raison d'une très faible densité de population, d'une gestion plus durable de la ressource, et d'une volonté politique forte au plus haut niveau de protection des forêts, de la faune et de la biodiversité mais de faibles capacités de faire cohabiter harmonieusement localement faune forêt et activités humaines. Les conflits homme-faune-forêts sur les espaces et les ressources sont importants, en particulier dans les régions à proximité des aires protégées

en raison d'une forte compétition, d'un manque de protection des espaces exploités par les hommes, de faibles cadres réglementaires et de dialogue politique local pour faire face à la cohabitation.

25. Le Gabon a ratifié la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Il a fait l'inventaire sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) directes ou indirectes. Cet inventaire concerne les secteurs de l'énergie, des déchets et procédés industriels, de l'agriculture ainsi que de l'utilisation des terres.

26. Le principal défi lié à la problématique du changement climatique est de lier deux problématiques divergentes: (i) la protection de l'activité majeure du puits de carbone des forêts tropicales en aidant le Gouvernement à tirer des ressources et à les répartir sur les territoires à valeur conservatrice ; (ii) le droit du pays et de leurs peuples à exploiter les ressources de leurs forêts. L'objectif est aussi de faire du pays à long terme un leader dans l'exportation de bois certifié exploité à partir d'une forêt sous aménagement durable jouant pleinement son rôle de puits de carbone et servant de sanctuaire à la biodiversité. Les stratégies se fondent sur une meilleure gouvernance de la forêt à travers la réorganisation de l'exploitation forestière, la redynamisation des filières de transformation du bois à travers des pôles industriels permettant de mettre à disposition des acteurs des infrastructures et des services mutualisés, une meilleure maîtrise des coûts des services logistiques (transport et frais portuaire) et la valorisation et la gestion des secteurs de la viande de brousse et des PFNL. Par ailleurs, compte tenu de problèmes réels d'aménagement des espaces, notamment l'affectation des terres entre les activités agricoles, forestières, minières et de conservation, le Gouvernement en a fait une de ses priorités lors des Assises de Juin 2017.

## **Secteur agricole**

### **Systèmes de production et de culture**

27. Trois grands types de systèmes de production agricoles co-existent au Gabon : (i) les systèmes industriels (plantations), (ii) les systèmes périurbains, et (iii) les systèmes familiaux.

28. **Les systèmes agro-industriels** concernent essentiellement les productions de palmier à huile (50 000 ha environ) et d'hévéa (25 000 ha environ), et dans une moindre mesure de sucre. Ces cultures sont pratiquées dans de grandes plantations qui intègrent généralement la transformation du produit. Autour de ces plantations industrielles, des petits producteurs villageois sous contrats sont installés et profitent du débouché ainsi que des conseils techniques et des services.

29. **Les systèmes périurbains** concernent essentiellement les productions maraichères et le petit élevage. La production maraichère est généralement irriguée, a recours aux intrants (y compris produits phytosanitaires) et est généralement pratiquée par des ressortissants d'Afrique de l'Ouest. La production de volailles (porc et poules surtout) est pratiquée autour des centres urbains, de manière intensive et est basée sur une utilisation d'aliments du commerce.

30. **Systèmes familiaux** : Les systèmes ruraux familiaux constituent le système dominant. Ce sont eux qui nous intéressent particulièrement dans le cadre de ce projet. Au sein des systèmes familiaux, on peut distinguer plusieurs sous-types. Ces sous types se différencient en fonction de l'écosystème, qui permet de séparer des systèmes de forêt ou de savane. On peut également les catégoriser en fonction de leur relation au marché, et distinguer des systèmes familiaux traditionnels orientés vers l'autosubsistance, qui sont souvent aux mains de personnes âgées, et des systèmes plus intensifiés orientés vers le marché. Quel que soit le sous type auxquels ils appartiennent, les systèmes familiaux sont toujours basés sur la technique de la défriche brûlis (ou abattis brûlis – voir ci-dessous).

#### Itinéraire technique en défriche brûlis

*Les parcelles destinées à la culture sont défrichées, déboisées, plus ou moins dessouchées puis brûlées pendant la saison sèche (juillet aout), avant d'être mise en culture en début de saison des pluies (septembre). Après chaque cycle de culture, qui dure généralement un an mais peut aller jusqu'à 3 ans selon les spéculations, le terrain est rendu à la forêt. Ce système permet de bénéficier de la fertilité générée par la forêt ou la savane, même si une part notable de cette fertilité est perdue du fait du brûlage. Cette technique permet également de maîtriser les mauvaises herbes qui constituent en zone équatoriale une contrainte majeure. En contrepartie, ce système est très exigeant en main-d'œuvre, et il requiert une main-d'œuvre jeune car les travaux de défriche et d'abattage sont très physiques. Les zones rendues à la friche peuvent être remises en culture après une jachère de 5 à 10 ans selon les cas. Certaines cultures exigeantes en termes de fertilité (telles que la banane) sont plutôt implantées sur des forêts primaires, tandis que des cultures comme le manioc peuvent être implantées sur des forêts secondaires, tertiaires, des savanes ou des jachères. Compte tenu de la faible densité de population active agricole, et de la superficie réduite des exploitations (autour de 0.35 ha dans le Woleu Ntem, un peu plus en zone de savane), l'impact de cette pratique sur la forêt reste limité voire négligeable (contrairement aux systèmes agro-industriels), et la forêt parvient à se régénérer et à compenser l'impact de cette pratique.*

31. **Cultures, rotations et rendements** : Dans l'exploitation familiale type en zone de forêt, les productions pratiquées sont les suivantes : le manioc est la culture de base. Il est souvent précédé par l'arachide qui améliore la fertilité des sols ; dans ce cas, le manioc est planté en contre-saison en février après la récolte de l'arachide. Sinon, le manioc est planté en septembre pour être récolté 6 à 12 mois plus tard selon les variétés. Le manioc peut être associé à d'autres cultures comme le maïs. La récolte du manioc s'étale bien souvent sur 6 à 12 mois (le manioc est conservé en terre), afin d'alléger la charge de travail et d'étaler la récolte, le travail de transformation et la consommation. Le manioc est généralement transformé en bâtons et consommé au sein du foyer. La banane plantain est la seconde culture vivrière par ordre d'importance, elle est souvent associée à d'autres cultures comme le maïs, les tubercules (taro, igname, makabo), voire à quelques légumes (courges, piment). Les rendements obtenus en système traditionnel sont d'environ 10t/ha pour le manioc, 15t/ha et par cycle pour la banane, ce qui est relativement élevé en système traditionnel et peut s'expliquer par la fertilité naturelle des sols de défriche.

32. **Elevage/aquaculture** : l'élevage est très peu pratiqué dans les systèmes traditionnels, la principale source de protéine animale étant la viande de brousse, accessible à moindre coût. Les bovins sont absents en raison de la présence de mouche tsé-tsé, vecteur de la trypanosomiase. L'aviculture (poules et canards) est pratiquée de manière extensive, de même que l'élevage de petits ruminants (moutons et chèvres). Celui-ci étant pratiqué en divagation, les conflits avec l'agriculture sont fréquents. La pisciculture est pratiquée par quelques foyers, mais est là aussi concurrencée par la pêche fluviale.

33. **Autres moyens de subsistance** : l'agriculture n'est quasiment jamais la seule activité et source de revenus des foyers ruraux. Dans l'immense majorité des cas, le foyer bénéficie de transferts financiers d'autres membres de la famille établis en ville, ou du versement de retraites et pensions (beaucoup de paysans sont des retraités). La forêt constitue également une source de moyens de subsistance essentielle : en plus de la viande de brousse, elle fournit de nombreux produits alimentaires de cueillette, du bois de construction et de feu, du travail pour les hommes ; elle constitue un élément à part entière et même central des systèmes de production et tout effort de transformation de l'agriculture doit prendre en compte cet aspect.

34. **Orientation vers le marché** : les petites exploitations conduites par des personnes âgées qui constituent la majorité des producteurs sont peu tournées vers le marché. Les exploitations plus commerciales sont généralement celles qui disposent de main d'œuvre et de ressources extérieures qui leur permettent de défricher plus de terres et donc de produire plus et de dégager un excédent. Elles commercialisent leur production par des circuits plus complexes faisant appel à des grossistes.

35. **Contraintes** : la contrainte principale à laquelle sont confrontés les producteurs familiaux reste le vieillissement de la main d'œuvre, exacerbé par le retour à la terre de retraités urbains, l'exode rural massif des jeunes, et la concurrence de l'exploitation forestière et des exploitations agro-industrielles, qui absorbent l'essentiel de la main d'œuvre valide disponible. Ce facteur limite fortement les superficies défrichées et cultivées, et donc la production. La disponibilité en intrants (y compris matériel végétal amélioré), services et conseils est également une contrainte majeure pour les producteurs, qui restent

souvent démunis face à des problèmes techniques telles que des maladies des plantes ou du bétail. (Les contraintes relatives à la filière seront abordées plus loin.)

36. **Opportunités** : parmi les opportunités de développement de l'agriculture familiale, on peut citer entre autres la mise en place de mécanismes de labellisation/certification permettant de mettre en valeur le caractère biologique des productions vivrières gabonaises qui est reconnu et apprécié par la clientèle urbaine, une meilleure valorisation des produits forestiers non ligneux (PFNL) et le développement de l'écotourisme.

### **Marchés, commercialisation, filières et chaînes de valeur**

37. Les systèmes de production familiaux sont peu orientés vers le marché ; la production est avant tout destinée à l'autoconsommation familiale et l'on estime à 25 à 30 % seulement la part de production vivrière commercialisée. Néanmoins, le poids de la population urbaine crée une demande en produits vivriers si importante que celle-ci tire littéralement les filières par l'aval. C'est une opportunité majeure pour les filières.

38. Les contraintes au développement des filières sont multiples, mais la principale demeure leur faible compétitivité par rapport aux filières d'importation. Ce manque de compétitivité est dans certains cas le résultat d'un choix politique qui a favorisé les importations à bas prix, mais il est surtout lié au coût de la main d'œuvre et à la concurrence qu'exercent les autres secteurs productifs sur la main d'œuvre, jeune et qualifiée en particulier. Ces contraintes de main d'œuvre pénalisent tous les maillons de la filière, production et transformation en particulier. La mécanisation pourra constituer une réponse adaptée dans certains cas.

39. La structuration des filières et l'organisation des acteurs, constitue une autre contrainte majeure à leur développement. Il n'existe (hormis dans les zones où des projets les ont initiées) quasiment aucune organisation d'acteurs par maillon. Les coopératives de mise en marché, les mécanismes d'agrégation et de groupage, les coopératives de transformation sont très peu nombreuses et les autres acteurs de la filière tels que les commerçants, transporteurs sont très mal organisés eux aussi. Il n'existe non plus aucune organisation interprofessionnelle, de type filière, susceptible de réguler la filière ou de faciliter la mise en relation entre acteurs. Il résulte de cet état de fait une très grande fragmentation des filières, avec des acteurs isolés, qui accèdent difficilement à l'information et ont du mal à identifier et entrer en relation avec les autres acteurs situés en val ou en amont. Cet aspect devra être pris en compte et renforcé dans le cadre du PDAR2.

40. Les autres contraintes importantes au développement des filières sont : (i) le manque d'attractivité du secteur agricole pour les jeunes et les entrepreneurs ; les acteurs des filières sont souvent âgés, et manquent d'esprit d'innovation et d'entreprise (ii) l'environnement institutionnel n'est pas complètement favorable même si la situation a notablement évolué au cours des dernières années, avec des politiques plus favorables à l'investissement dans le secteur agricole, et une vague de réforme majeure des institutions d'appui au développement rural ; effort qu'il conviendra d'encourager et d'accompagner.

41. Une analyse détaillée des filières potentiellement ciblées par le PDAR 2 est fournie à l'annexe 3. Les principaux éléments ressortant de cette analyse sont les suivants.

42. Le manioc est la première culture vivrière du pays avec 250 000 tonnes de manioc produites. Cette production ne parvient cependant pas à satisfaire la demande et 30% environ du manioc consommé est importé. Le Woleu Ntem concentre à lui seul 40% de la production nationale. La mise en marché est relativement étalée au long de l'année et les prix fluctuent peu. La commercialisation est rendue difficile par la faible durée de conservation du manioc brut. Le manioc transformé se conserve mieux mais la transformation, très peu mécanisée, est très exigeante en main d'œuvre. Ce fort besoin en main d'œuvre concerne également la production, et compte tenu du coût de la main d'œuvre dans le pays, compromet fortement la rentabilité de cette spéculation. Le marché du manioc est proche de la saturation et la commercialisation peut poser problèmes à certaines périodes de l'année.

43. La banane plantain est la deuxième culture vivrière et la deuxième denrée alimentaire de base après le manioc. La production est estimée entre 180 000 et 260 000 tonnes (régimes bruts) selon les

sources et on estime à 25 à 30% de part de marché couvert par les importations. Toutes les provinces du Gabon produisent de la banane mais le Woleu Ntem est la première zone de production, et d'exportation vers la Capitale. Comme pour le manioc la principale contrainte à l'implantation de plantations de bananes reste la main d'œuvre. La production de la banane est une activité très rentable (voir AEF), et la banane gabonaise reste compétitive sur son propre marché, en particulier grâce à sa qualité supérieure. La commercialisation ne pose pas de problème, portée par une demande forte et constante.

44. L'arachide est une culture secondaire mais qui joue un rôle important dans les itinéraires culturaux (comme tête d'assolement ou culture associée) et dans les habitudes alimentaires, où elle accompagne souvent les autres aliments. L'arachide est presque exclusivement transformée en pâte fraîche, très prisée sur le marché gabonais. Cette transformation n'est pas mécanisée ce qui constitue un frein au développement de la filière. L'arachide est de plus en plus délaissée en raison de la pénibilité de l'itinéraire culturel (sarclages pénibles).

45. L'élevage villageois de petits ruminants et de volailles est une activité annexe, qui vient toujours en complément de l'agriculture. L'élevage est généralement pratiqué en divagation, sans intrants ni infrastructures, sans soins vétérinaires, et la productivité est donc extrêmement faible. Contrairement aux productions végétales, l'élevage présente l'énorme avantage de ne pas entrer en conflit avec l'éléphant. L'écoulement des produits au niveau local est facile car le marché est déficitaire. La production est peu exigeante en main d'œuvre et la pénibilité est limitée ce qui en fait une activité adaptée aux femmes seules et âgées.

46. Les tubercules comme le taro ou l'igname sont souvent cultivés en association avec d'autres cultures. La culture pure de tubercules à des fins commerciales se développe néanmoins. On estime à 155 000 tonnes la production nationale d'igname. Les variétés d'igname utilisées sont toutes des variétés locales, dont les rendements sont faibles et dont la qualité ne permet pas de concurrencer l'igname importée du Cameroun, de meilleure qualité. Dans le cas de l'igname, en raison de la fragilité des tubercules, les pertes post récoltes peuvent être très importantes et atteindre 30%.

47. Les fruits consommés au Gabon sont pour une très grande part importés, et seule une part minoritaire de la consommation provient de la production nationale (environ 10%). La production d'ananas se développe rapidement, en particulier dans l'Ogooué Ivindo. De l'avis des producteurs, c'est une culture très rémunératrice pour laquelle la commercialisation ne pose pas de problème. Tout comme les autres productions fruitières, c'est une culture pérenne qui ne nécessite pas de déboisement ou de défrichage répété. L'arboriculture est peu développée et son développement est limité par les problèmes phytosanitaires (mouche des fruits).

## **D. Principaux projets d'investissement dans le secteur rural**

48. Les principaux projets en cours ou en préparation dans le domaine du développement rural sont les suivants :

49. **Programme GRAINE** (Gabonaise des réalisations Agricoles et des Initiatives des nationaux Engagés). Le programme est mené par la société SOTRADER, issue d'un partenariat entre le gouvernement gabonais (51 %) et le groupe singapourien OLAM (49 %). Il a été lancé officiellement par la Présidence en décembre 2014. Il repose essentiellement sur le soutien apporté à la création de coopératives agricoles au plan national, au travers notamment de la distribution de parcelles de terre aux agriculteurs et la mise en place de modalités propres de préfinancement pour faciliter en particulier l'accès à de l'équipement moderne. Plusieurs productions sont concernées : banane, manioc, piment, tomate et huile de palme.

50. **Projet d'appui au programme GRAINE – phase 1 (PAPG 1)**. Ce programme financé par la Banque Africaine de Développement (BAD) soutient et contribue à la mise en œuvre du programme GRAINE ci-dessus. Le projet s'articule autour de deux composantes opérationnelles : (i) l'une vise à réhabiliter et construire des infrastructures agricoles et rurales : infrastructures sociales (écoles, structures sanitaires, adductions d'eau, électrification rurale, salles polyvalentes), rénovation de l'ENDR,

construction de pistes rurales, de centres de multiplication de semences, de magasins de groupage, et d'unités de transformation ; (ii) la deuxième composante vise à renforcer les capacités des acteurs des filières soutenues par GRAINE. Le PAPG 1 est en cours d'évaluation ex ante et devrait débuter en 2018. L'approche du PAPG1 est très similaire à celle du PDAR1 et il sera impératif d'envisager une répartition des tâches et un mécanisme de coordination entre ce programme et le PDAR2 afin d'éviter les doublons.

51. **Projet d'Intensification de l'Agriculture Gabonaise (PRODIAG)**. Ce projet, en cours de clôture, a été mis en œuvre par l'IGAD et financé par l'Agence Française de Développement (AFD). Il intervient principalement dans les secteurs de la production vivrière, de la production maraîchère, du petit élevage et de la transformation agroalimentaire. Le programme s'étend sur l'ensemble des neuf provinces du Gabon et touche principalement les filières périurbaines et le maraichage en particulier. Une deuxième phase du PRODIAG est en cours de préparation.

52. **Projet d'Appui à la Stratégie de Transformation de l'Agriculture et la Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes dans le secteur Agricole et l'Agrobusiness (PASTA-PEJA)**. Ce projet, en cours de préparation, sera financé par la BAD. La première composante vise à réaliser un certain nombre d'études prospectives d'ampleur nationale sur des thématiques techniques, environnementales, socio-économiques, et la deuxième vise à renforcer les programmes de formation et d'accompagnement des jeunes entrepreneurs.

53. **Projets FAO**. La FAO, par le biais de sa représentation nationale et de son bureau régional, met en œuvre un grand nombre de projets de petite envergure. A ce jour, de nombreux projets sont en cours d'exécution ; on peut citer en particulier : (i) le TCP/GAB/3504 - Appui à la promotion des petits élevages par un meilleur accès à l'aliment pour animaux au Gabon ; (ii) TCP/GAB/3502 - Appui à l'Apiculture dans les Forêts Communautaires au Gabon. (iii) La FAO devrait appuyer le renforcement du système de statistique agricole et le recensement général de l'agriculture dans le cadre du projet TCP/GAB/3603 "Appui au développement des statistiques agricoles au Gabon", en cours de lancement. (iv) dans le cadre des projets régionaux UTF/CEE/01/CEE – (Projet d'appui à la CEEAC pour la mise en œuvre du PDDAA en Afrique Central) et TCP/SFC/3504 (Projet sous régional d'élaboration et de révision des politiques nationales de sécurité alimentaire et nutritionnelle), la FAO apporte un appui un secteur pour la revue des politiques. (iii) dans le cadre du TCP/SFC/3601 (2016-2018) géré par le Bureau Sous-Régional de la FAO, un appui aux pays de la région est apporté pour la formation et la sensibilisation sur les directives pour une gouvernance responsable des régimes fonciers en Afrique centrale ; c'est un projet visant à améliorer les bonnes pratiques en matière de gouvernance foncière. En plus des projets mentionnés ci-dessus, un certain nombre d'études sont en cours (voir tableau en annexe), et le PDAR2 pourra s'appuyer sur leurs résultats pour orienter son action, en particulier sur les CEP, la mise en réseau des acteurs des chaînes de valeur, l'appui à l'ENDR, la transformation des produits agricoles, la lutte intégrée... Le PDAR2 pourra aussi s'appuyer sur les leçons apprises de nombreux projets clôturés : sur l'apiculture et la valorisation des PFNL, sur la lutte contre le bunchy top du bananier, sur la mécanisation agricole, sur les aspects fonciers. Ces nombreuses études constituent une mine d'informations précieuses pouvant aider à la mise en œuvre, et qui doivent être valorisées dans le cadre d'un partenariat étroit entre la FAO et ce projet.

54. Le tableau en annexe 4 donne un aperçu des recoupements éventuels, et synergies possibles entre le PDAR2 et les projets susmentionnés.

## **E. Contexte des politiques et stratégies publiques**

### **Revue des politiques économique dans le secteur rural**

55. La politique économique et sociale du Gouvernement Gabonais a été énoncée dans la lettre de déclaration de politique économique et sociale (LDPEs, 2010) dans le Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté et dans le Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE).

56. **Le PSGE** constitue le cadre référent pour les interventions dans le secteur rural vise à soutenir la diversification de l'économie afin de faire face au déclin du secteur pétrolier et réduire la facture de la

dépendance alimentaire. Le PSGE repose sur trois piliers majeurs: le Gabon industriel (hydrocarbure, mine, énergie et agro-industrie), le Plan Gabon des Services (Tourisme, numérique et service à valeur ajoutée), et le Plan Gabon Vert (PGV) pour les secteurs de la Forêt et du bois, la pêche / aquaculture et l'agriculture.

57. **Le PGV** propose d'instaurer un nouveau modèle de développement qui intègre à la fois le bien-être humain, l'équité sociale, la conservation environnementale pour une croissance durable. Son ambition est d'assurer la sécurité alimentaire du Gabon et de diversifier les exportations par l'essor d'une production agro-industrielle compétitive et durable. Il propose quatre axes stratégiques : (i) Les cultures de rente en soutien à l'agro-industrie (palmier à huile, hévéa) ; (ii) Les cultures intensives (riz, maïs, soja) ; (iii) Les grands produits agro-industriels (canne à sucre) et d'élevage (élevage bovin et porcin), en substitution aux importations, dans le cadre des fermes agropastorales ; et, (iv) Les produits vivriers appuyés à travers le programme GRAINE.

58. **Le Plan de relance du secteur agricole (PRSA)** donne la feuille de route du Ministère pour exécuter le PSGE. Neuf filières ont été considérées comme prioritaires à savoir tomate, piment, manioc, banane, riz, maïs, aviculture, bovin, aquaculture. Deux axes stratégiques ont été retenus : (i) La sécurité alimentaire et nutritionnelle pour substituer une production locale aux importations alimentaires (+300 milliards de FCFA) ; (ii) Le soutien aux filières agroindustrielles exportatrices avec comme cibles 500 000 hectares de surfaces exploitées, +600 milliards de FCFA d'exportation par an et plus de 150 000 emplois agricoles formels créés (femmes et jeunes).

59. Le plan s'articule autour de trois leviers d'intervention: (i) L'amélioration de la gouvernance par la suppression des agences redondantes au profit de nouvelles dynamiques (AGASA, ADAG et ARPAG), la création du Conseil National de Régulation Agricole pour construire les partenariats Public-Privé (déploiement d'un guichet unique pour faciliter les démarches pour les coopératives et les investisseurs étrangers) et réguler les différentes filières et enfin, la création et activation de l'Agence Développement de l'Agriculture Gabonaise (ADAG), (ii) Le cadre réglementaire et institutionnel : finalisation du PNAT, facilitation et sécurisation de l'accès au foncier, création de Zones Franches Agricoles, transformation et valorisation locale, Fonds de Développement Agricole ; et, (iii) L'aménagement du territoire : Zones Franches Agricoles, électrification et accès à l'eau potable et infrastructures sociales.

60. **Le Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle actualisé (PNIASAN 2017-2022)** s'aligne aux valeurs du PDDA comprenant le dialogue inclusif, les gains de productivité, le genre, l'intégration et la création d'emplois pour les jeunes, les alliances de partenariats pour une plus grande productivité et le renforcement des capacités institutionnelles. Il a pour objectif global d'assurer une croissance agricole de 8,4% susceptible de réduire les importations alimentaires et l'incidence de la pauvreté et la sécurité alimentaire. Pour y parvenir, quatre axes stratégiques ont été définis : (i) Accroissement de la productivité des productions végétales, animales et halieutiques en vue d'une agriculture au sens large intensive, compétitive, créatrice d'emplois et de revenus et susceptible de réduire l'incidence de la pauvreté, de la faim et de l'insécurité alimentaire ; (ii) Accélérer la croissance agricole en améliorant les capacités des acteurs tout au long des filières et en particulier dans les aspects liés au transport (infrastructures et équipements), à la transformation, au stockage et à la commercialisation des denrées agricoles pour répondre aux exigences de logistique et de qualité des marchés locaux, régionaux et internationaux ; (iii) Réduire la vulnérabilité et les discriminations envers les groupes sociaux défavorisés, y compris les peuples autochtones ; (iv) Promouvoir une nouvelle gouvernance du secteur agricole et rural capable de porter la croissance en conformité avec les exigences de redevabilité et de dialogue avec les parties prenantes, prônées dans les principes et valeurs du PDDA.

61. Concernant la cible jeune spécifiquement ciblée, la **Politique Nationale de l'Emploi** a proposé des stratégies pour créer des emplois en milieu rural en recommandant de développer les infrastructures et les investissements productifs, d'améliorer le capital humain à travers la formation initiale et continue des agriculteurs, de soutenir la mécanisation de l'agriculture et la vulgarisation des techniques culturales à haut rendement, de cibler les activités génératrices de revenus agricole et non agricoles dominées par

la Micro et Petite Entreprise et enfin promouvoir l'agrobusiness autour du développement des filières et des chaînes de valeurs pour accroître le travail salarié en milieu rural. Le document a également orienté les choix en matière de commerce et de développement durable pour favoriser l'emploi en particulier développer les filières à l'exportation valorisant les ressources et les potentialités du pays, renforcer la compétitivité, analyser les opportunités offertes par le commerce équitable et les produits certifiés et revaloriser l'écotourisme

62. **Le Plan national Homme / Faune (2010)** propose un cadre d'actions pour atténuer les conflits : (i) Introduire dans les parties prenantes le secteur privé (agro-industries et forestiers) qui est une des causes du problème. (ii) Aider à faire appliquer les textes avec les Eaux et Forêt en renforçant les fonctions de contrôle (iii) Cartographier les différents domaines exploités (Plan d'affectation des terres par province), clore les espaces agricoles communautaires et définir les droits d'exploitation. (iv) Prévoir des textes réglementaires pour bloquer l'exploitation forestière de certaines essences et interdire les exploitations agro-industrielles dans les zones à proximité d'AP; (v) Valoriser la conservation et développer des ressources en faveur des communautés locales adaptées à la forêt: agriculture intensive dans des jardins aménagés à proximité des habitats et soutien à des filières à haute VA valorisant la protection de l'environnement (Miel, cacao, maraichage et fruitiers).

#### **Les priorités politiques pour les prochaines années**

63. La Stratégie de Relance économique du Secteur agricole pour la période 2016-2023 a identifié trois grandes priorités : (i) garantir la sécurité alimentaire et réduire les importations alimentaires de 80%, (ii) créer au moins 150.000 nouvelles opportunités d'emploi formelles dans des coopératives, (iii) Augmenter les exportations agricoles à 1 milliard de dollars américains par an.

64. Trois créneaux d'investissement ont été identifiés et ont permis de répartir les trois principaux partenaires techniques et financiers (PTF) en matière de développement rural: i) Les industries agro-alimentaires (huile de palme, caoutchouc, cacao) assigné à OLAM International (un négociant mondial de produits de base) pour huile de palme avec l'appui du guichet secteur privé de la BAFD ; ii) L'agriculture périurbaine assignée à l'AFD (légumes, bétail, et produits périurbains appropriés) ; iii) l'agriculture forestière assignée au FIDA et à la FAO (manioc, bananes plantain, bétail).

65. Une Note de stratégie nationale (NSN) du FIDA a été convenue avec le gouvernement afin de définir le cadre de la coopération pour la période 2016-2018 et justifier l'engagement du FIDA au Gabon.

## **F. Contexte institutionnel et réglementaire**

66. La gouvernance du secteur rural comprend deux Ministères principaux: le MAEPG et le Ministère des Eaux et Forêts.

67. Au niveau central, on trouve au sein de chaque ministère le Secrétariat général, des Directions Générales (DG) et des Directions Centrales (DC) et sur le terrain des Directions Provinciales (DP) et quelque Directions Régionales (DR)<sup>27</sup>.

68. Le MAEPG comprend (voir Annexe 1):

- le Cabinet du Ministre ;
- le Secrétariat général (SG);
- 5 Directions générales (DG) en charge : de l'agriculture (DGA), de l'élevage (DGE), du développement rural (DGDR), de l'enseignement, de la formation et de la recherche agricole (DGEFRA), de la sécurité sanitaire et nutritionnelle DGSSN); chaque DG comprend 3 directions techniques qui couvrent plusieurs services ;

---

<sup>27</sup> Comme celle du Nord-Est couvrant les DP du Woleu Ntem et de l'Ogoué-Ivindo.

- 5 Directions centrales (DC) en charge : de la communication (DCCOM), des affaires juridiques (DCAJ), des ressources humaines (DCRH), des statistiques et études (DCSE) et de l'administration et des finances (DCAF) ;
- 9 Directions provinciales (DP) ;
- l'Inspection générale des services ;

69. En outre des organismes et établissements sous tutelle sont rattachés au MAEPG tels que :

- l'Institut de Recherche Agronomique et Forestière (IRAF) ;
- le Centre d'Introduction et d'Adaptation du Matériel Végétal (CIAM) ;
- l'Agence Gabonaise de Sécurité Sanitaire (AGASA) ;
- l'Agence de Régulation des Productions Agricoles (ARPAG) ;
- l'Agence de Développement Agricole du Gabon (ADAG), créé en 2015 et en cours d'opérationnalisation ; et
- L'Institut Gabonais d'Assistance au Développement (IGAD), institution au statut hybride entre structure projet et ONG, créée pour exécuter le projet PRODIAG appuyé par l'AFD depuis de nombreuses années, et qui a un statut à part.

70. Le MAEPG a pour mission d'élaborer, de proposer et de mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière d'agriculture, d'élevage, de pêche et de développement rural. S'est greffé à cette mission le programme GRAINE comme instrument pour construire la diversification et la réduction de la dépendance alimentaire, à travers le développement de coopératives agricoles des infrastructures et des services.

71. Les capacités du MAEPG sont globalement faibles tant dans la gouvernance des projets (coordination, suivi et intégration des projets/bailleurs / thématiques pour favoriser les synergies) que dans les capacités d'exécution des agences parapubliques. Les statistiques nationales qui font partie d'une mission essentielle pour la planification sont désuets. Le ministère est dans un processus de restructuration mais celui-ci ne s'est pas accompagné d'un diagnostic institutionnel approfondi en cohérence avec la vision des réformes et suivi d'un plan de renforcement des capacités des ressources humaines et leur renouvellement par l'émergence de nouvelles fonctions comme la sociologie, l'économie et l'environnement afin de mieux faire face aux adaptations.

72. **Ecole nationale de développement rural (ENDR).** L'ENDR est un établissement public situé à Oyem dans la Province du Woleu Ntem. L'école est sous la tutelle du MAEPG et a pour mission le renforcement des capacités des acteurs impliqués dans le développement rural à travers un enseignement professionnel agricole. Au moment de sa création en 1975 l'école avait des programmes axes sur la formation de techniciens spécialisés dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et de l'éducation populaire. Une restructuration en 1989 a défini de nouvelles orientations et une restructuration axée sur : (i) une formation polyvalente régulière de trois ans aux cadres moyens qui sont appelés à s'installer à leur propre compte en créant de petites et moyennes entreprises agricoles ; (ii) des recyclages et perfectionnements visant des cadres moyens déjà sur le terrain. Le Gouvernement à travers le PGV cherche à le transformer en pôle d'excellence.

73. **Centre d'introduction et d'adaptation du matériel végétal (CIAM).** Le CIAM a pour fonction la multiplication de matériel végétal pour les cultures vivrières, manioc et banane en particulier. Le CIAM était depuis 2011 rattaché à l'ORIAM (Office de Recherche l'Office des recherches, d'introduction, d'adaptation et de multiplication du matériel végétal) qui a été dissout en mai 2017. Il doit maintenant être rattaché à l'ADAG lorsque celle-ci sera effectivement créée. Le CIAM dispose d'une station principale à Ntoun, et d'une antenne à Oyem, mais il est pour l'heure en pleine transition pour le moment et n'est plus opérationnel.

74. **Institut de Recherches agronomiques et forestières (IRAF).** L'IRAF est également en phase de transition et n'a plus d'activités à ce jour. L'IRAF dispose en revanche de personnel qualifié en particulier dans le domaine des biotechnologies végétales.

75. **ONALA.** L'Office national des laboratoires agricoles, aujourd'hui placé sous la tutelle directe du MAEPG, devrait être à plus ou moins long terme absorbé par l'AGASA. L'ONALA, gère à la fois les laboratoires phytosanitaires, le laboratoire vétérinaire et le laboratoire de sécurité sanitaire des aliments.

76. **IITA et CARBAP :** Le Centre africain de recherches sur bananiers et plantains (CARBAP) est une institution de recherche sous-régionale, placée sous l'égide de la CEMAC, tandis que l'IITA (International Institute of Tropical Agriculture) appartient au dispositif CGIAR de centres de recherche internationaux. Le CARBAP est basé au Cameroun et l'IITA y possède une station également, où il travaille sur le manioc en particulier. Dans le cadre du PDAR 1, ces deux institutions ont été mobilisées pour fournir du matériel végétal amélioré, dispenser des formations (sur la technique du PIF par exemple pour le CARBAP), et fournir un appui scientifique au projet.

77. **Opérateurs agro-industriels privés :** compte tenu du volume d'activités du secteur agricole, les opérateurs privés sont relativement peu nombreux, ce qui limite fortement les possibilités de partenariat de type 4P. Deux opérateurs seraient néanmoins susceptibles de jouer un rôle dans la mise en œuvre du projet :

78. **Gabonaise de Chimie.** C'est le principal fournisseur de petit outillage et intrants agricoles (y compris aliment bétail et produits vétérinaires) sur le territoire. Elle dispose de quelques représentations provinciales (Woleu Ntem et Ngounié) mais d'aucune antenne départementale, ni même dans l'Ogooué Ivindo. L'entreprise cherche à installer des magasins en franchise, gérés par de jeunes entrepreneurs, qui lui permettraient d'accroître sa couverture géographique.

79. **SMAG.** La SMAG est à ce jour l'unique fournisseur d'aliment bétail du pays (aliment volailles et porc). Elle produit également des poussins d'un jour (pondeuses et chair). La SMAG est représentée au niveau provincial par des agents ou la Gabonaise de Chimie, selon les cas. La SMAG est associée à la Gabonaise de Chimie pour l'ouverture de magasins franchisés au niveau local..

80. **Le cadre réglementaire** comprend plusieurs textes et lois régissant le secteur agricole, dont les principaux sont la Loi n°15 portant code des pêches et de l'aquaculture e et la Loi n°22 portant Code Agricole. L'arsenal juridique régissant les activités du secteur est relativement obsolète dans l'élaboration et l'applicabilité de certaines mesures législatives ou réglementaires. La prise de telles mesures reste confrontée à des lenteurs administratives et à des procédures lourdes et subsistent encore des vides juridiques découlant de carences de lois ou de textes d'application et particulièrement dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et le contrôle de la sécurité des aliments. Les Assises de Juin 2017 ont donné les priorités d'action dans ce domaine à savoir l'abrogation, l'amendement et la suppression de certains textes, lois, décrets, la mise en application de nouveaux décrets et autres mesures réglementaires pour sécuriser le foncier et les droits fonciers, encadrer la recherche et les mesures fiscales et douanières.

## Annexe 1 : Le Gabon et la zone du projet en statistiques

DEMOGRAPHIE	
Population totale (Millions d'hab)	1,8
Densité de Population	6,4
Taux d'accroissement de la population (%)	2,4

ECONOMIE	
Taux de croissance du PIB (2017) (%)	4,5
PIB/hab (USD)	7,7
Taux d'inflation (2017) (%)	2,5
Taux de pauvreté (%)	34%
Taux de chômage (*)	
15-24 ans	38%
25 - 34 ans	26%
35-44 ans	17%
45-59 ans	9%
> 60 ans	5%
Classement pour la facilité à faire des affaires (**)	158//183

Source: Enquête nationale sur l'emploi et le chômage, Banque Mondiale 2012

\*\* Doing Business

DEMOGRAPHIE	Wolleu Ntem	Ogooué Ivindo
Population totale	154 986	63 293
Population active (16-65 ans)	46 010	11 486
Population inactive (16-65 ans)	34742	17 402
Population active économiquement (16-65 ans) %	57	40
Population active agricole	36 325	15 883
Taux de chômage (%)	12,0	30,0
Taux d'urbanisation (%)	66,8	58,2
SERVICES DE BASE	Wolleu Ntem	Ogooué Ivindo
Taux net de scolarisation primaire (6-10 ans) %	35,7	18,3
Taux net de scolarisation secondaire (15-17 ans) %	10,0	3,1
Pourcentage de personnes ayant suivi une formation professionnelle	22,4	7,6
Taux d'alphabétisation (20-24 ans) %	82,0	74,8

## Annexe 2 : Analyse des directions générales et centrales du MAEPG

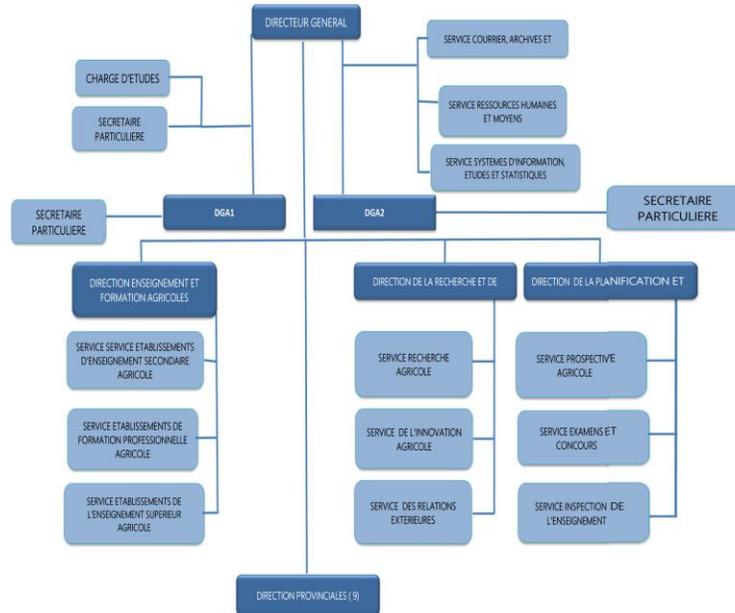
Directions Générales	Missions	Ressources humaines
<p><b>DGDR – Direction Générale du Développement Rural</b></p> <p>2 DGA + 5 Directeurs Provinciaux</p> <p>3 Directions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Organisation du Monde Rural</b> ; 3 services : Organisation du monde rural, Vulgarisation et Réglementation et contentieux</li> <li>• <b>Aménagement et Travaux Ruraux</b> ; 3 services : Aménagement, Etudes et Affaires Foncières</li> <li>• <b>Génie agricole et génie rural</b> ; 3 services : Infrastructures rurales, Machinisme agricole et Prévisions agro-météorologiques</li> </ul>	<p>Créée par la loi 294 et modifié par le décret n°0253/PR/MAEPSA du 28 avril 2015 portant réorganisation et attributions de la Direction Générale du Développement Rural.</p> <p><b>Missions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recenser les besoins et proposer les objectifs, les moyens et les programmes d'action pour les atteindre</li> <li>- Veiller à la préparation, à l'harmonisation et à la mise en œuvre des politiques, des projets de développement rural en collaboration avec les autres administrations compétentes</li> <li>- Proposer, suivre et évaluer la mise en œuvre des politiques publiques, programmes et projets relatifs à la gestion de l'espace agricole et rural, projets relatifs au secteur du génie rural, de l'hydraulique agricole et de l'exploitation des eaux dans le secteur agricole</li> <li>- Tenir les registres nationaux des exploitants agricoles, des exploitations agricoles, des coopératives agricoles, des conseillers agricoles, des terres et des infrastructures agricoles</li> </ul>	<p>Effectif total : 77</p> <p>Direction générale</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1(un) DGA 1</li> <li>• 1(un) DGA 2</li> <li>• 24 agents</li> <li>• Effectif total : 26</li> </ul> <p>Direction de l'organisation du monde rural</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1(un) chef de service</li> <li>• 13 (treize) agents</li> <li>• Effectif total : 14</li> </ul> <p>Direction de l'aménagement et travaux ruraux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1(directeur technique)</li> <li>• 2(deux) chefs de services</li> <li>• 9 (neuf) agents</li> <li>• Effectif total : 12</li> </ul> <p>Direction du génie agricole et du génie rural</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1(un) chef de service</li> <li>• 12 (douze) agents</li> <li>• Effectif total : 13</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 (un) directeur</li> <li>• 7(sept) agents</li> <li>• Effectif total : 8</li> <li>•</li> <li>• 1 (un) directeur</li> <li>• 1 (un) directeur</li> <li>• 1 (un) directeur</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 (un) directeur</li> </ul>
<p><b>DGA - Direction Générale de l'Agriculture</b></p> <p>1 DGA</p> <p>3 Directions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Production et protection des Végétaux : Production végétale, Filières agro-industrielles et Législation phytosanitaire</li> <li>• Semences</li> <li>• Pédologie</li> </ul>	Nd	Nd

<p><b>DGEFRA - Direction Générale de l'Enseignement, de la Formation et la Recherche Agricole</b></p> <p>2 DGA</p> <p>3 Directions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Enseignement et Formation Agricole :             <ul style="list-style-type: none"> <li><u>Services :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etablissements d'enseignement secondaire agricole</li> <li>• Formation Professionnelle Agricole</li> <li>• Enseignement Supérieur Agricole</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>• Recherche et Innovation:             <ul style="list-style-type: none"> <li><u>Services :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recherche Agricole</li> <li>• Innovation agricole</li> <li>• Relations extérieure</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>• Planification et prospective             <ul style="list-style-type: none"> <li><u>Services :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• prospective agricole</li> <li>• examens et concours</li> <li>• inspection de l'enseignement</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>	<p><b>Missions :</b> Proposer, suivre et évaluer la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'enseignement, de formation et de recherche agricoles.</p> <p><b>Dans le domaine de l'enseignement et la formation agricole:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- veiller à la mise en œuvre des politiques de l'enseignement technique agricole, en termes de formation et de pilotage des établissements publics et privés, en concertation avec les services déconcentrés, les collectivités locales, les filières professionnelles agricoles et les fédérations de l'enseignement privé ;</li> <li>- veiller à l'implication des établissements publics locaux dans les missions dévolues à l'enseignement agricole</li> <li>- définir les systèmes de validations des acquis ;</li> <li>- participer à la reconnaissance des diplômes et titres de l'enseignement agricole dans le contexte sous régional et international ;</li> <li>- définir les orientations pédagogiques et l'action éducatrice des établissements d'enseignement technique publics et privés ;</li> <li>- définir en liaisons avec les partenaires concernés, les compétences des personnels nécessaires à l'exercice des missions et activités de l'enseignement technique agricole ;</li> <li>- proposer la politique de formation initiale et de l'insertion professionnelle ;</li> <li>- veiller à la mise en œuvre d'une formation générale, technologique et professionnelle initiale et continue ;</li> <li>- participer à l'animation du milieu rural;</li> <li>- contribuer à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes et des adultes, et apporter une solution à la déperdition scolaire des jeunes;</li> <li>- préparer et organiser les colloques, séminaires et concours professionnels ;</li> <li>- préparer, en liaison avec les administrations compétentes les programmes de formation agricole conformément aux normes en vigueur ;</li> <li>- préparer les projets de textes nécessaires au fonctionnement de l'enseignement technique agricole ;</li> <li>- contribuer à la préparation et à l'organisation des examens et concours ainsi qu'à la délivrance des diplômes ;</li> <li>- développer une concertation permanente avec les partenaires sociaux.</li> </ul> <p><b>Dans le domaine de la recherche et de l'innovation agricoles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- définir les politiques de recherche, d'innovation et de développement agricoles ;</li> <li>- coordonner les actions nécessaires à l'innovation dans le secteur agricole ;</li> <li>- assurer la tutelle technique des établissements de recherche agricole ;</li> <li>- contribuer aux activités de développement, d'expérimentation et de recherche appliquée ;</li> <li>- coordonner les activités de recherche agricole ;</li> <li>- participer à la définition des objectifs du programme-cadre de recherche.</li> </ul>	<p>La DGEFRA compte 43 agents dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 25 techniciens spécialisés dans les métiers agricoles (58%)</li> <li>- 8 agents administratifs (19%),</li> <li>- 3 agents financiers (7%)</li> <li>- 7 personnels de la Main d'œuvre non permanente (16%).</li> </ul> <p>Tout ce personnel est en poste au niveau central à Libreville.</p>
<p><b>DGE - Direction Générale de l'Elevage</b></p> <p>2 DGA</p> <p>4 Directions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction de la Production Animale</li> <li>• Direction des Services Vétérinaires</li> <li>• Direction des Industries Animales</li> <li>• Direction de l'Alimentation Animale</li> </ul>	<p>Nd</p>	<p>Nd</p>

Directions Centrales	Missions	Ressources humaines
<p><b>DCCOM - Direction Centrale de la Communication</b></p> <p>3 services :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudes et Sondages</li> <li>• Analyse des Médias</li> <li>• Portail du Ministère et Communication par le web.</li> </ul>	<p><b>Missions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonner la politique de communication du Ministère et des autres administrations, en particulier dans le cadre des campagnes d'informations ou d'études d'opinion</li> <li>- Mettre à la disposition des usagers des informations sur l'action gouvernementale</li> <li>- Diffuser des informations au public</li> <li>- Organiser et construire un fonds documentaire du Ministère et veiller à sa conservation</li> <li>- Mise à jour du portail du Gouvernement (informations sur le secteur actualisées)</li> <li>- Animer et diffuser un journal pour vulgariser l'action du Ministère.</li> </ul>	Nd
<p><b>DCAJ – Direction Centrale des Affaires Juridiques</b></p> <p>4 services :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réglementation</li> <li>• Documentation</li> <li>• Relations Internationales</li> <li>• Contentieux</li> </ul>	<p><b>Missions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer tout projet de texte se rapportant aux domaines de compétences du ministère</li> <li>- Suivre les projets de textes initiés par le ministère dans le circuit d'adoption</li> <li>- Participer aux négociations des conventions internationales dans les domaines de compétences du ministère</li> <li>- Veiller à l'application de la réglementation en vigueur dans les domaines de compétences du ministère</li> <li>- Centraliser l'information juridique relative aux domaines de compétences du ministère</li> </ul>	Nd
<p><b>DCRH - Direction Centrale des Ressources Humaines</b></p> <p>5 services :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion des Ressources Humaines ;</li> <li>• Formation et Parcours Professionnels</li> <li>• Politiques sociales et conditions du Travail ;</li> <li>• Actes de gestion du personnel</li> <li>• Documentation et Archives</li> </ul>	<p><b>Missions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appliquer et suivre le schéma directeur d'environnement de la gestion des ressources humaines e des structures dans la Fonction Publique ;</li> <li>- Mettre en œuvre la politique de développement des ressources humaines en tenant compte des spécificités du Ministère ;</li> <li>- Mettre en œuvre la politique de gestion prévisionnelle des ressources humaines intégrant la dimension budgétaire ;</li> <li>- Gérer les relations avec les organismes et les grandes écoles dans le cadre de la mise en œuvre de la politique formation professionnelle ;</li> <li>- Suivre la mise en œuvre des outils de pilotage du système d'information et de contrôle de la gestion des ressources humaines</li> <li>- Mettre en œuvre la politique de développement des compétences dans le cadre de la gestion personnalisées des ressources humaines ;</li> <li>- Mettre en œuvre les politiques de développement social et d'amélioration des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité des agents.</li> </ul>	Nd
<p><b>DCSE – Direction Centrale des Statistiques et des Etudes</b></p> <p>5 services:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Production</li> <li>• Etude et Analyse</li> <li>• Diffusion et Archivage ;</li> <li>• Bibliothèque</li> <li>• Documentation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Collecter, traiter et produire des données relatives au</li> <li>- Programmer le suivi des études dans le secteur et développer les travaux d'évaluation au sein du ministère</li> <li>- Assurer l'exécution des activités de collecte, de centralisation et d'organisation des données statistiques.</li> <li>- Analyser les données statistiques et fournir les données prévisionnelles</li> <li>- Etudes et analyses économique, social et environnemental</li> <li>- Publication de données statistiques et archivage de l'ensemble des travaux statistiques et des études conduits par le ministère.</li> <li>- Fonds documentaire et capitalisation : ouvrages et collections communicables ; centralisation des savoirs, dossiers documentaires sur l'actualité politique, économique, sociale, culturelle et scientifique relevant du domaine de compétence du Ministère</li> </ul>	Nd

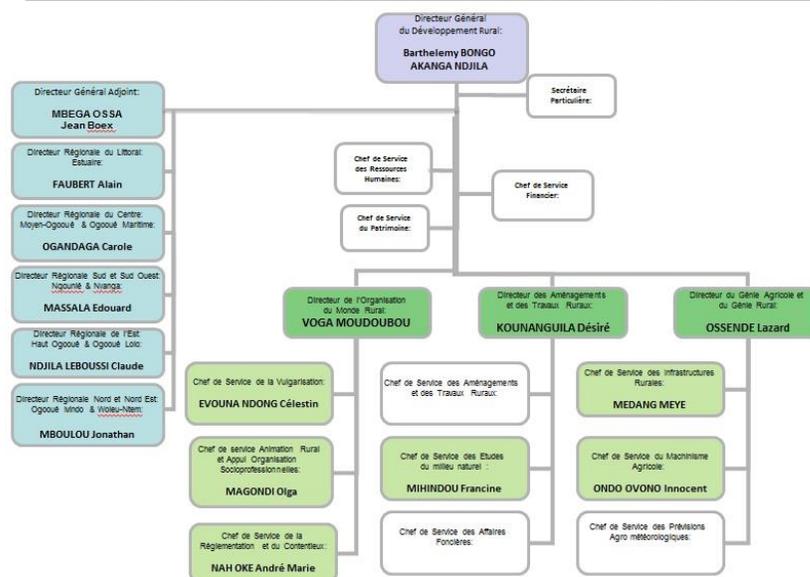
### Annexe 3 : Organigramme des directions générales du MAEPG

## DEGEFRA

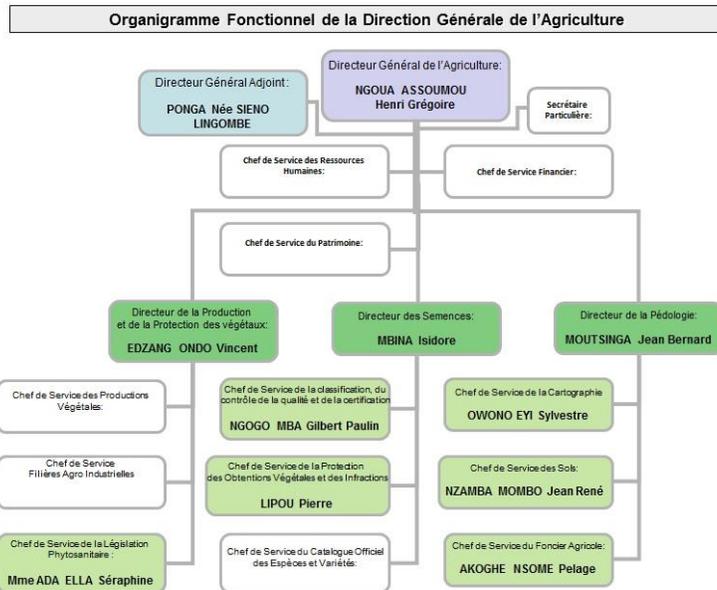


## DGDR

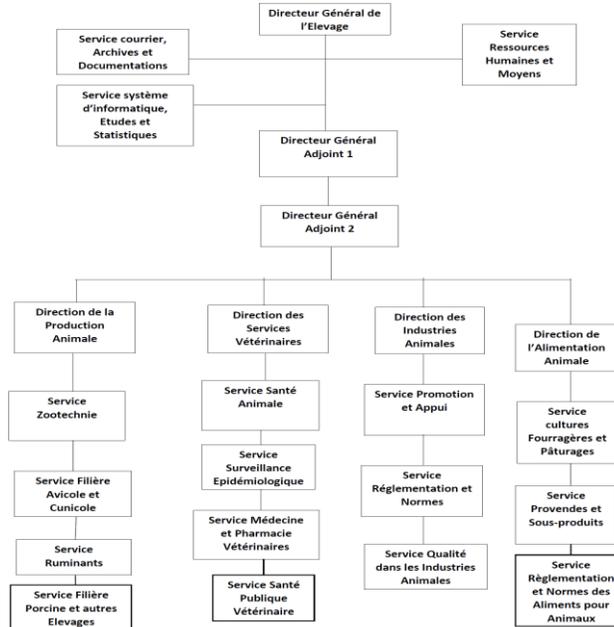
Organigramme Fonctionnel de la Direction Générale du Développement Rural



## DGA



## DGE



## **Annexe 4 : Analyse détaillée des différentes filières**

### **A. Demande en produits vivriers et évolution des modes de consommation**

175. La très majorité (87%)<sup>28</sup> de la population Gabonaise vit aujourd'hui dans les villes et l'on estime que ce chiffre atteindra les 90% en 2022. La ville de Libreville, avec 700 000 habitants environ, abrite à elle seule plus de 40% de la population du pays. L'augmentation de la population urbaine est néanmoins moins rapide que par le passé et ne devrait progresser que de 0,3 % par an au cours des prochaines décennies. Néanmoins, parvenir à nourrir cette importante population urbaine constitue un défi de taille pour une population rurale peu nombreuse, vieillissante, et engagée dans une agriculture de subsistance peu intensifiée.

176. La base de l'alimentation, y compris en ville, demeure le manioc ; celui-ci est consommé majoritairement en bâtons. La banane plantain est le deuxième aliment de base par ordre d'importance. L'arachide, les autres tubercules (taro, igname, patate) complètent la ration. Les habitudes alimentaires ont cependant tendance à changer avec l'émergence d'une classe moyenne éduquée et à fort pouvoir d'achat. Le riz importé (80,000 tonnes par an) a ainsi tendance à remplacer le manioc et la banane dans l'alimentation des urbains, et la part de produits animaux progresse de manière constante, et ce bien que ceux-ci soient quasiment tous importés (à l'exception des œufs).

177. Le consommateur gabonais, en particulier en ville, est très sensible à l'origine des produits vivriers et privilégie les produits locaux, de terroir, s'ils sont disponibles. L'absence de produits phytosanitaires dans les itinéraires culturels et le caractère biologique des produits constitue un critère d'achat très important pour le consommateur, et peut justifier un prix légèrement supérieur.

### **B. Formes de commercialisation de produits agricoles**

178. **Vente locale** : en zone forestière, les villages sont le plus souvent situés sur le bord des routes. Une grande partie des produits agricoles, mais également des PFNL, sont vendus ainsi, directement aux particuliers, en circuit court.

179. **Commerce national transrégional** : les produits vivriers acheminés vers les centres urbains sont généralement agrégés au niveau des marchés des gros bourgs et villes de province, où ils sont achetés aux producteurs par des grossistes, puis transportés en ville pour y être vendus. Les grossistes peuvent également collecter dans les villages lorsque ceux-ci sont facilement accessibles. Si les villages sont difficilement accessibles, c'est au producteur de se rendre à la ville pour commercialiser son produit.

180. **Commerce transfrontalier** : une partie non négligeable de l'approvisionnement en produits vivriers (30 à 40% selon les sources), provient des pays frontaliers et en particulier du Cameroun pour le manioc, la banane et les animaux sur pied, et du Congo pour le manioc. Les produits en provenance du Cameroun et du Congo sont en priorité destinés à l'approvisionnement de Libreville et des grandes villes.

181. **Systèmes d'Information sur les Marchés (SIM)** : il n'existe à ce jour aucun SIM opérationnel au Gabon. Un SIM avait été mis en place dans le cadre du projet PRODIAG mais il a cessé de fonctionner à l'arrêt du projet et du financement. Pourtant, les besoins en informations pour les opérateurs de l'amont sont importants car ceux-ci n'ont pas de connaissance de la situation de la demande en aval. Par ailleurs, malgré l'existence d'une demande forte émanant des centres urbains, les producteurs ont souvent du mal à identifier des acheteurs et à écouler leur production.

### **C. Analyse détaillée par filière/type de produit**

#### **1. Filière manioc**

182. **Généralités** : le manioc est l'aliment de base au Gabon. On estime que la consommation de manioc par personne et par jour est de 300 g de manioc transformé (en bâtons, principalement), ce qui donne une consommation totale annuelle de 190 000 tonnes de manioc transformé soit 380 000 tonnes

---

<sup>28</sup> Source: Banque Mondiale 2017

de manioc brut. La production nationale est estimée 250 000 tonnes de manioc<sup>29</sup>, ce qui signifie que le déficit, compensé par les importations, est d'environ 30% soit 140 000 tonnes par an. A noter qu'aucune étude récente de la filière manioc au Gabon n'est disponible. Ce déficit d'information devra être comblé avant le démarrage du projet.

183. **Production** : la province du Woleu Ntem concentre environ 40% de la production nationale. Son avantage comparatif est lié entre autres à son réseau de routes et de marchés dense, qui facilite la commercialisation. La province de la Ngounié est spécialisée dans le manioc doux, qui ne nécessite pas de transformation. La récolte et donc l'arrivée des produits sur le marché est étalée tout au long de l'année, car si le manioc ne se conserve pas bien une fois récolté, certaines variétés à cycle long peuvent se conserver jusqu'à un an au champ. Les producteurs étalent également la production en diversifiant les variétés (cycle court et cycle long) et les périodes de plantation (septembre ou février mars en contre saison). La production et la mise en marché connaît donc un très léger pic en saison sèche (juin à septembre), mais reste étalée tout au long de l'année.

184. **Compétitivité et concurrence** : le manioc gabonais est produit en système de défriche brulis qui nécessite très peu d'intrants mais est très exigeant en main d'œuvre. Or la main d'œuvre est très chère au Gabon pour des raisons déjà évoquées, et ceci affecte fortement la rentabilité et la compétitivité de l'activité (voir analyse économique et financière). Le manioc camerounais ne souffre pas de ce handicap et arrive sur le marché à des prix 30 à 50% inférieurs. Tout effort de soutien à la filière devra en conséquence travailler sur cet aspect, et développer des systèmes ou itinéraires culturels qui font baisser le coût de la main d'œuvre.

185. **Conservation et transformation** : l'une des spécificités du manioc qui sous-tend et contraint toute l'organisation de la filière est sa faible durée de conservation. Le manioc brut est le produit qui se conserve le moins longtemps (sauf dans le sol pour certaines variétés). En revanche, une fois roui, il peut se conserver 3 à 4 semaines. Par conséquent, le manioc subit le plus souvent une première transformation dans la région de production (rouissage et fabrication de sachets), avant d'être acheminé vers les centres de consommation où il subit une transformation finale (fabrication des bâtons). L'autre contrainte majeure liée à la transformation est le besoin en main d'œuvre pour l'épluchage, le pilage, et la fabrication de bâtons. Les solutions de mécanisation existent pour le pilage (moulins) mais doivent être développées pour l'épluchage. Ces aspects qui affectent la compétitivité de la filière pourraient constituer des pistes de travail pour le projet.

186. **Commercialisation** : la commercialisation du manioc suit le schéma général présenté au paragraphe 3 ci-dessus. Les petits producteurs familiaux transforment en général leur manioc en bâtons eux même, et le vendent à des grossistes sur les marchés locaux. Les producteurs plus orientés vers le marché qui possèdent des superficies importantes (1 ha ou plus) ne peuvent procéder à la transformation en bâtons et vendent le plus souvent le manioc roui en sachets de 35 kg. Les bâtons et les sachets sont transportés sur les marchés urbains par les grossistes. Les sachets sont broyés dans des moulins, puis vendus à des détaillantes qui fabriquent elles même les bâtons puis les vendent au détail. L'essentiel de ce commerce de gros et de détail est aux mains de la communauté immigrée, camerounaise surtout. Les sachets provenant du Congo ou du Cameroun suivent le même circuit et il n'existe aucune traçabilité permettant d'identifier le bâton provenant de sachets importés ou de sachets produits localement.

187. **Marchés et prix** : les prix fluctuent assez peu au cours de l'année à l'aval de la filière. Ils peuvent en revanche fluctuer de manière significative au niveau bord champ, entre 1000 et 2000 FCFA par paquet de 10 bâtons, voire 500 FCFA dans certaines zones très enclavées. La fluctuation des prix n'est pas liée seulement à l'offre, qui fluctue peu, mais également à la solvabilité de la demande : les prix les plus bas sont ainsi atteints en fin d'année, alors que l'offre commence à décliner, mais que le pouvoir d'achat des ménages est affecté par la rentrée scolaire. Le prix moyen du paquet de 10 bâtons est de 1000 à 1500 FCFA bord champ, 2 000 au niveau des marchés régionaux, 3 500 FCFA à Libreville, et jusqu'à 8 000 FCFA à Port gentil. Compte tenu de l'état très correct des routes nationales, le prix du transport (600 000 FCFA pour un camion de 9 t pour un trajet Oyem Libreville), ne justifie pas à lui seul une telle différence de prix entre le bord champ et le détail (6 000 000 FCFA de différentiel entre le prix d'achat et de vente

---

<sup>29</sup> Source FAOSTAT 2015

sur un chargement de camion de 9t). Les « taxes sauvages » viennent aussi grever le coût du transport, et ce problème doit être abordé au niveau politique. Enfin, peu de producteurs sont suffisamment organisés aujourd'hui pour agréger une quantité suffisante de manioc pour affréter un camion, et vendre leur production directement aux grossistes de Libreville. Si cela était le cas, et le projet pourrait travailler dans ce sens, la rentabilité de la production de manioc serait grandement améliorée.

**Tableau 1 : Analyse SWOT de la filière manioc**

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rendements élevés (fertilité des sols de forêt, introduction de nouvelles variétés)</li> <li>• Demande importante et constante</li> <li>• Etalement de la récolte possible (existence de variétés à longueur de cycle différentes)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coût de la main d'œuvre qui affecte la rentabilité et la compétitivité de la production</li> <li>• Besoin en main d'œuvre pour la transformation</li> <li>• Marché local proche de la saturation</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mécanisation de la transformation</li> <li>• Mécanisation des itinéraires culturels</li> <li>• Création de groupes (coopératives) pour agrégation et vente groupée dans les centres de production</li> <li>• Différentiation, traçabilité et valorisation de l'image de produit local et biologique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exode rural et vieillissement de la population rurale qui exacerbe le problème de main d'œuvre</li> <li>• Concurrence du Cameroun et du Congo</li> <li>• Eléphant et sanglier</li> <li>• Problèmes phytosanitaires</li> </ul>

## 1. Filière banane plantain

188. **Généralités.** La banane plantain est la deuxième culture vivrière et la deuxième denrée alimentaire de base après le manioc. La production est estimée entre 180 000 et 260 000 tonnes (régimes bruts) selon les sources. On estime à 25 à 30% de part de marché couvert par les importations, essentiellement en provenance du Cameroun. Comme pour le manioc, aucune étude récente de la filière manioc au Gabon n'est disponible, et les chiffres disponibles restent peu fiables - Ce déficit d'information devra être comblé avant le démarrage du projet.

189. **Production :** la banane plantain n'est pas adaptée à la savane et est produite exclusivement en zone de forêt. Toutes les provinces du Gabon produisent de la banane mais le Woleu Ntem est la première zone de production, et d'exportation vers la Capitale. Comme pour le manioc la principale contrainte à l'implantation de plantations de bananes reste la main d'œuvre, car la banane est généralement plantée sur des déboisements de forêts primaires ou secondaires, qui nécessitent un gros apport de main d'œuvre qualifiée. La trouaison est également une étape exigeante en main d'œuvre, mais elle peut être mécanisée. La banane est également relativement sensible aux maladies, et ce problème peut être fortement atténué en utilisant du matériel végétal amélioré, résistant à certaines maladies, et sain. Enfin, le bananier est beaucoup plus sujets que les autres cultures aux déprédations de l'éléphant ; dans certaines zones forestières, les producteurs ont même cessé la production de banane à cause des risques encourus.

190. **Compétitivité et concurrence :** La production de la banane est une activité très rentable (voir AEF). Malgré les importations du Cameroun, la banane gabonaise reste compétitive sur son propre marché, en particulier grâce à sa qualité gustative supérieure (les régimes importés sont récoltés verts pour mieux résister au transport), et à la taille des doigts, liée sans doute à une meilleure fertilité des sols en système de défriche brûlis. Cette supériorité qualitative de la banane gabonaise est unanimement reconnue par les consommateurs, et comme pour le manioc, il serait intéressant de développer la traçabilité et la différenciation de la banane locale, au moyen de labels par exemple.

191. **Conservation et transformation :** la banane plantain est vendue brute, en régime, et peut être détaillée en mains ou même doigts sur les marchés de détail. La banane est cuisinée sans transformation préalable. La transformation ne concerne qu'une très petite part de la production, il existe quelques unités de fabrication de chips de banane à Libreville mais ce marché constitue une niche. La banane subit, lors

de la récolte, des transports et de la commercialisation, des pertes très importantes. On estime à 30% les pertes post-récolte tout au long de la filière. C'est une contrainte majeure qui grève fortement les couts et devra être analysée (il s'agira de comprendre où, comment et pourquoi surviennent ces pertes), afin d'améliorer la situation.

192. **Commercialisation** : les circuits de commercialisation de la banane sont simples et obéissent au schéma général déjà exposé au paragraphe C3. La commercialisation en bord de route est le circuit le plus direct, mais la majorité de la production commercialisée est achetée par des grossistes qui collectent directement dans les villages lorsque les routes sont bonnes, ou achètent aux marchés hebdomadaires ou permanents. La filière est peu structurée, les acteurs ne sont pas organisés et l'information circule mal ; il serait donc intéressant de travailler sur ces aspects d'organisation des acteurs et de mise en réseau pour améliorer la performance de la filière.

193. **Marchés et prix** : de l'avis de tous les acteurs de ma filière, la commercialisation de la banane ne pose pas de problème, et les lots de banane locale trouvent preneurs quelle que soit la saison. L'offre et les prix subissent néanmoins une variation saisonnière notable, avec une production qui baisse et des prix qui augmentent en saison sèche. Le différentiel entre le prix bord champ et le prix de détail à Libreville est bien moindre que celui du manioc : un régime moyen de 7-8 kg est ainsi vendu 2 500 FCFA dans un marché rural (ce qui peut être assimilé au prix bord champ), et sera revendu 5 000 FCFA à Libreville.

**Tableau 2 : Analyse SWOT de la filière banane plantain**

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de problèmes d'écoulement quelle que soit la saison</li> <li>• Rentabilité de la phase production</li> <li>• Avantage comparatif (qualité perçue) de la banane gabonaise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Besoin en main d'œuvre pour déboisement et trouaison</li> <li>• Pertes post récolte importantes</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffusion de variétés résistantes aux maladies</li> <li>• Mécanisation des itinéraires culturaux</li> <li>• Création de groupes (coopératives) pour agrégation et vente groupée dans les centres de production</li> <li>• Différentiation, traçabilité et valorisation de l'image de produit local et biologique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ELEPHANT</b></li> <li>• Sensibilité aux maladies</li> <li>• Exode rural et vieillissement de la population rurale qui exacerbe le problème de main d'œuvre</li> </ul>

### 3. Filière arachide

194. **Généralités**. L'arachide est une culture secondaire mais qui joue un rôle important : (i) dans les itinéraires culturaux car elle joue traditionnellement le rôle de tête d'assolement, devant le manioc en particulier. Elle est aussi souvent ou est associée aux autres cultures, et comme toute légumineuse, elle améliore la fertilité des sols ; (ii) dans les habitudes alimentaires, car l'arachide est consommée en pâte qui accompagne les autres aliments. Il existe très peu de données récentes sur la filière arachide et on ne connaît pas exactement ni les quantités produites, ni les quantités importées.

195. **Production** : La production nationale d'arachides coques est estimée à 18 000 tonnes dont environ la moitié proviendrait du Woleu Ntem, qui est la première région de production. L'arachide est cultivée principalement en grande saison des pluies, mais peut être également cultivée en contre saison. Les rendements sont d'environ 1,4 tonne par hectare, ce qui est élevé pour une culture sans engrais en association. Les principales maladies sont les cercosporioses brune et noire et la rouille. L'arachide est de plus en plus délaissée en raison de la pénibilité de l'itinéraire cultural : les sarclages nécessitent un travail de précision délicat et chronophage qui décourage les producteurs, en particulier les producteurs âgés.

196. **Commercialisation, transformation** : l'arachide est presque exclusivement transformée en pâte fraîche, très prisée sur le marché gabonais. Une partie des arachides est évacuée en gousses et vendue telle quelle, pour être transformé plus en aval, et le reste est transformé en pâte au village, manuellement. L'arachide à la production se vend autour de 600 FCFA le kg, ce qui est très attractif, mais ne compense pas la pénibilité du travail aux yeux des producteurs. Les pertes après récoltes, évaluées à 10 pour cent, sont dues à des conditions de séchage et de stockage difficiles, en particulier en saison des pluies. La transformation est très peu mécanisée et cet aspect pourrait faire l'objet d'améliorations, à titre pilote dans un premier temps. D'après l'IGAD, environ 50% de l'arachide commercialisée au Gabon serait d'origine camerounaise, mais il y a très peu de traçabilité et différenciation entre les origines.

**Tableau 3 : Analyse SWOT de la filière arachide**

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intérêt agronomique (fertilité)</li> <li>• Rendements élevés</li> <li>• Ecoulement facile et prix soutenu</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pénibilité de l'itinéraire cultural</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mécanisation de la transformation</li> <li>• Déficit de production</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faune</li> <li>• Concurrence arachide camerounaise</li> </ul>

#### **4. Petit élevage villageois (aviculture et petits ruminants)**

197. **Généralités** : pour l'élevage plus encore que pour les productions végétales, les statistiques font cruellement défaut. Pour les petits ruminants, on estime le cheptel national à 198.000 ovins et 191 000 caprins (source MAEPG). La Province du Woleu Ntem hébergerait une population d'environ 20 000 petits ruminants d'après les chiffres récoltés par les services vétérinaires lors des campagnes de vaccination passées. On ne dispose pas de données pour les 2 autres provinces. En ce qui concerne les volailles, la population totale est estimée à 300 000 têtes, mais ce chiffre paraît sous-estimé. La répartition par province n'est pas disponible.

198. **Elevage des petits ruminants** : l'élevage est une activité annexe, qui vient toujours en complément de l'agriculture. L'élevage de petits ruminants est généralement pratiqué en divagation, les animaux étant contenus dans un enclos pendant la nuit et la matinée, et lâchés dans l'après-midi. Ce mode de conduite occasionne des conflits fréquents entre agriculteurs et éleveurs ce qui constitue un frein important au développement de cet élevage. Il n'y a pas de complémentation alimentaire ni de soins vétérinaires, sauf pour quelques éleveurs plus intensifs, souvent situés en zone urbaine ou périurbaine. La productivité est très faible, du fait des caractéristiques des races locales peu prolifiques (1 agneau né par mise bas pour les ovins), et du mode d'élevage extensif. La mortalité n'est pas très élevée en temps normal (moins de 15%), mais les animaux n'étant pas vaccinés, le risque d'un épisode de Peste des Petits Ruminants qui anéantirait une partie importante du cheptel n'est pas à écarter (la PPR est endémique dans le pays).

199. **Elevage de volailles** : l'élevage de poules et poulets domine, mais l'on rencontre également des canards en système villageois. Comme pour les petits ruminants, la conduite est très extensive, les animaux étant la plupart du temps laissés en liberté totale. Il n'existe la plupart du temps pas de poulailler, les animaux perchent dans les arbres la nuit, et ils sont souvent victimes des prédateurs (genettes, serpents, rapaces). Les volailles trouvent la majeure partie de leur alimentation par elles-mêmes, autour des villages, mais elles sont souvent un peu complétement avec des déchets de cuisine ou quelques grains de maïs. Les races locales sont peu productives (autour de 90 œufs par poule et par an). Enfin, la maladie de Newcastle constitue la principale cause de mortalité des jeunes (50% ou plus), en saison sèche surtout, ce qui affecte considérablement la rentabilité de cet élevage. Aucune vaccination contre cette maladie n'est pratiquée en système villageois, et ce bien que le vaccin soit disponible dans les chefs-lieux de Province.

200. **Consommation, commercialisation** : Les petits ruminants sont généralement consommés dans la cadre de cérémonies religieuses ou familiales. L'Aïd constitue la période plus forte demande et les clients sont surtout les immigrés musulmans d'Afrique de l'Ouest. La vente suit en général des circuits très court, en direct du producteur au consommateur. Les animaux produits dans les provinces sont consommés sur place, où la demande est suffisante. Le prix d'un mouton mâle de 1 an est de 60 à 80 000 FCFA selon l'état et la saison. En ce qui concerne la volaille, la quasi-totalité de la production villageoise est autoconsommée. Les volailles sont généralement prélevées pour être consommées lors des cérémonies, des visites. Les œufs peuvent parfois être vendus, en général au voisinage ou au marché le plus proche. Le prix de l'œuf est assez constant tout au long de l'année, autour de 120 FCFA la pièce. Les poulets se vendent autour de 2 500 FCFA.

201. **Compétitivité, marchés et prix** : Pour les petits ruminants, la principale concurrence vient là encore du Cameroun, avec des animaux d'origine sahélienne (provenant du Nord Cameroun, du Niger, du Tchad), plus lourds que les races de forêt, qui correspondent d'avantage aux attentes de la clientèle ouest africaine. Les importations alimentent surtout les marchés des grandes villes, et en particulier celui de Libreville, tandis que la filière locale alimente davantage le marché local. Les services vétérinaires estiment à 14,000 le nombre de moutons importés du Cameroun chaque année. Malgré cette concurrence, la commercialisation des ovins ne pose aucun problème et la demande locale est supérieure à l'offre aux dires des éleveurs. Pour la volaille, la situation est différente en fonction des produits. Les œufs produits au Gabon bénéficient d'une protection totale, les importations étant interdites, officiellement pour des raisons sanitaires. Cette mesure permet au marché de se maintenir et aux prix de rester rémunérateurs. Pour la viande de volailles, le pays a fait le choix de favoriser les importations à bas coût, en provenance du Brésil en particulier, et celles-ci ne sont pas taxées. Ce poulet congelé se retrouve sur le marché de détail à des prix très concurrentiels : 1 000 à 1 500 FCFA par kilo, selon les morceaux, que le poulet local ne peut concurrencer. De plus, contrairement à d'autres pays de la région, le poulet local ne bénéficie d'aucune préférence de la part des consommateurs.

**Tableau 4 : Analyse SWOT de la filière élevage villageois (aviculture et petits ruminants)**

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de conflits avec l'éléphant</li> <li>• Ecoulement facile des produits</li> <li>• Peu exigeant en main d'œuvre et pénibilité limitée</li> <li>• Activité prisée par les femmes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conflits avec agriculture</li> <li>• Races locales peu productives</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vaccination contre la maladie de Newcastle devrait permettre de réduire fortement la mortalité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Importations</li> <li>• Epidémies (PPR pour petits ruminants, grippe aviaire pour volailles)</li> </ul>

## 5. Tubercules (igname, taro, patate douce...)

202. Dans le système cultural traditionnel, les tubercules comme le Taro ou l'igname sont souvent cultivés en association avec d'autres cultures. La culture pure de tubercules, à des fins commerciales, se développe néanmoins également. Dans la zone du projet, c'est en particulier le cas dans la province de la Ngounié, où ces deux cultures sont pratiquées de manière intensive en culture pure, dans des bas-fonds surtout, parfois après une préparation du sol mécanisée. On estime à 155 000 tonnes la production nationale d'igname. Les variétés d'igname utilisées sont toutes des variétés locales, dont les rendements sont faibles et dont la qualité ne permet pas de concurrencer l'igname importé du Cameroun, de meilleure qualité.

203. Les tubercules sont quelle que soit l'espèce commercialisés bruts, sans transformation. Dans le cas de l'igname, en en raison de la fragilité des tubercules, les pertes post récoltes peuvent être très importantes et atteindre 30%. La transformation en cossettes n'est pas pratiquée, pourtant Le système

cossette permet de stabiliser le produit en réduisant les pertes post récolte. Les coûts de transport sont réduits du fait de la baisse de la teneur en eau par rapport à l'igname frais (moins de 15 %).

**Tableau 5 : Analyse SWOT de la filière igname**

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ecoulement facile et prix soutenu</li> <li>• Culture adaptée aux zones de savane</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de variétés améliorées (rendements faible et qualité insuffisante)</li> <li>• Pertes post récolte</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Introduction de variétés améliorées</li> <li>• Transformation de l'igname en cossettes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concurrence igname camerounais</li> </ul>

## 6. Fruits

204. Les filières fruits et légumes sont relativement documentées car elles ont fait l'objet de nombreuses études de l'IGAD, dans le cadre du projet PRODIAG. La consommation de fruits est en constante augmentation et a doublé au cours des 20 dernières années. Les fruits consommés au Gabon sont pour une très grande part importée, soit du Cameroun (77% de la consommation nationale), soit de pays plus éloignés comme le Maroc, la France ou l'Afrique du Sud (11%). Une part minoritaire de la consommation provient de la production nationale (environ 10%).

205. Les espèces de fruits produits localement sont l'avocat, l'ananas, la mangue, l'atanga et différents agrumes. Les principales zones de production sont l'Estuaire et le Woleu Ntem. L'arboriculture fruitière est une activité relativement complexe sur le plan technique, en raison en particulier des problèmes phytosanitaires (mouche des fruits en particulier).

206. La production d'ananas se développe rapidement, en particulier dans l'Ogooué Ivindo. De l'avis des producteurs, c'est une culture très rémunératrice pour laquelle la commercialisation ne pose pas de problème. Tout comme les autres productions fruitières, c'est une culture pérenne qui ne nécessite pas de déboisement ou de défrichage répété. En revanche, le problème des adventices, qui deviennent très envahissantes après deux ou trois ans, constitue une contrainte majeure qui peut être résolue par l'emploi de désherbants (glyphosate), mais cela pose alors un autre problème, toujours d'ordre environnemental.

**Tableau 6 : Analyse SWOT de la filière fruitière**

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ecoulement facile et prix soutenu</li> <li>• Peu d'impact sur la forêt</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Problèmes phytosanitaires (arboriculture)</li> <li>• Problèmes d'adventices (ananas)</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Label de qualité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concurrence du Cameroun</li> </ul>

## 7. Café et cacao

207. Les filières café et cacao, autrefois prospères, ont été délaissées au cours des dernières décennies et les plantations ont presque totalement abandonnées. Les exportations du pays ont ainsi chuté de 4 000 t annuelles dans les années 70 (source FAOSTAT), à 100 tonnes par an aujourd'hui pour le cacao, et de 1 000 à 20 tonnes pour le café pendant la même période.

208. La CAISTAB, qui appuie la production, achète et exporte les produits, ambitionne aujourd'hui de relancer la filière cacao, en installant 750 jeunes sur un ha chacun. Les bénéficiaires reçoivent des plants

issus de variétés améliorées qui devraient leur permettre d'atteindre des rendements de l'ordre de 1 t/ha. A terme, la CAISTAB ambitionne de revenir au niveau de production de 4 000 tonnes des années 70.

209. La culture du cacao permet de dégager un revenu conséquent dès la deuxième année. Elle présente aussi l'avantage de ne pas engendrer de coûts d'implantation élevés car les arbres peuvent être plantés après une culture de banane, ou même en culture associée avec la banane, le cacao remplaçant la banane par la suite. De ce fait l'impact environnemental du cacao est également réduit par rapport à une culture vivrière.

**Tableau 6 : Analyse SWOT des filières café cacao**

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport important et rapide (surtout pour le cacao)</li> <li>• Peu d'impact sur la forêt</li> <li>• Itinéraire technique peu exigeant en main d'œuvre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nécessité d'une maîtrise technique de la spéculation</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet CAISTAB en cours</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Filière dépendante de la performance et bonne gestion d'un opérateur (CAISTAB)</li> </ul>



### Annexe 5: Complémentarités, synergies et partenariats possibles entre le PDAR2 et les autres projets passés, en cours ou prévus

Bailleur	Nom du projet	Couverture géographique	Statut	Montant	Complémentarités et synergies possibles
<b>Gouvernement du Gabon OLAM (+ autres PTF)</b>	Programme GRAINE (Gabonaise des réalisations Agricoles et des Initiatives des Nationaux Engagés)	<b>Woleu Ntem, Ngounié, Ogooué Lolo, Nyanga, Ogooué Ivindo, Haut Ogooué</b>	En cours	Inconnu	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Production de matériel végétal amélioré (manioc et banane) et appui aux paysans semenciers</li> <li>- Commercialisation et transformation des produits, y compris gestion des infrastructures GRAINE</li> <li>- Recherche action sur conflit homme éléphant</li> </ul>
<b>BAD</b>	Projet d'appui au programme GRAINE – phase 1 (PAPG 1).	<b>Woleu Ntem, Ngounié, Ogooué Lolo, Nyanga, Ogooué Ivindo, Haut Ogooué</b>	Formulation (démarrage attendu mi 2018)	73 Mds FCFA dont 62 Mds de prêt BAD	<p><b>Très fortes convergence thématique et similarité des activités avec PDAR2</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pistes rurales : le PDAR2 ne réalisera pas de pistes contrairement au PAPG1. Le PDAR2 pourra apporter son appui sur le choix des tracés</li> <li>- Appui à l'ENDR : PAPG1 prend en charge les infrastructures ENDR. PDAR2 et PAPG1 devront collaborer étroitement sur l'appui institutionnel et envisager un partage des tâches sur la base des avantages comparatifs respectifs</li> <li>- Appui aux paysans multiplicateurs : le PDAR dispose d'une expérience dans ce domaine dans l'OI et peut en faire bénéficiaire PAPG1 ; possibilités d'appuis conjoints dans zone PDAR2</li> <li>- Centres de groupage et de transformation : le PDAR peut apporter l'appui en matière de gestion des infrastructures (appui aux alliances productives)</li> <li>- Appui aux coopératives et groupements : nécessité d'une coordination forte sur ce volet ; un partage des tâches sur la base des filières et du type de coopérative pourra être envisagé</li> <li>- Promotion de l'entrepreneuriat : PDAR2 devra se concentrer sur l'entrepreneuriat pour la prestation de services agricoles. PAPG1 appuiera aussi l'entrepreneuriat au niveau production.</li> </ul>
	Projet d'Appui à la Stratégie de Transformation de l'Agriculture et la Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes dans le secteur Agricole et l'Agrobusiness (PASTA PEJA)	National	Etudes préparatoires	Etudes: 821 M FCFA (don BAD) Projet: montant inconnu	<p><b>Fortes convergence thématique avec PDAR2</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribution aux études (information mutuelle, participation du PDAR2 aux réunions de validations)</li> <li>- Mise en œuvre de la composante appui à la stratégie de transformation agricole : synergies possibles avec le composante 1, SC1.3 sur l'appui à la mise en œuvre des politiques et réformes institutionnelles</li> <li>- Mise en œuvre de la composante promotion de l'entrepreneuriat des jeunes : fortes synergies possibles avec PDAR2 sur SC 2.3 - Appui à l'investissement et à l'entrepreneuriat agropastoral</li> </ul>
	PAPG phase 2	Extension aux 3 provinces non concernées par phase 1	Etudes préparatoires	823 M FCFA	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribution aux études (information mutuelle, participation du PDAR2 aux réunions de validations)</li> <li>- A priori le contenu du PAPG2 sera similaire à celui du PAPG 1 dont il constitue une extension dans le temps et dans l'espace ; les synergies possibles devraient être du même ordre</li> </ul>
<b>Agence Française de Développement</b>	PRODIAG2	National (phase 1)	Préparation	Inconnu	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il est convenu que PRODIAG se concentre sur les zones périurbaines et les spéculations qui y prennent place (maraichage en particulier) =&gt; pas de recoupement majeur avec le champ d'intervention PDAR2</li> <li>- Nombreuses collaborations possibles sur (i) les services et les intrants (ii) les études et analyses de systèmes de production et filières (iii) l'appui aux groupements et OPs au niveau provincial et national, en respectant la répartition des ciblage respectifs (iv) le dialogue politique au niveau national</li> </ul>
	Projet Eléphant	Nord du pays	En cours	10 M €	<p>Collaborations possibles sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recherche action sur itinéraires culturels résilients</li> <li>- Recherche action sur méthodes d'éloignement</li> <li>- Dialogue politique</li> </ul>
<b>Banque mondiale et Fonds pour l'Environnement Mondial</b>	Projet de Gestion de la Faune et des Conflits Homme Eléphant (GeFaCHE)	Sud du pays	En cours	9.3 M USD	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recherche action sur itinéraires culturels résilients</li> <li>- Recherche action sur méthodes d'éloignement</li> <li>- Dialogue politique</li> </ul>
<b>FAO</b>	TCP/GAB/3504 - Appui à la promotion des petits élevages par un meilleur accès à l'aliment pour animaux au Gabon	National	En cours	393 K USD	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation de la base de données FAO pour le ciblage des éleveurs appuyés par le PDAR</li> <li>- Appui aux coopératives et unités de provenderie par PDAR2 après clôture du projet FAO</li> </ul>
	TCP/GAB/3502 - Appui à l'Apiculture dans les Forêts Communautaires au Gabon	National	Clôture en cours	189 K USD	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le PDAR2 pourra s'appuyer sur les leçons apprises de ce projet pour appuyer la diversification des moyens de subsistance en zone de forêt où le conflit homme éléphant est le plus sévère</li> </ul>
	TCP/GAB/3603 "Appui au développement des statistiques agricoles au Gabon"	National	En cours	300 K USD	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valorisation des données statistiques dans le cadre du dialogue politique appuyé par la SC1.1</li> </ul>
	UTF/CEE/01/CEE – Projet	Sous - régional	En	1,2 M	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Collaborations possibles sur SC 2.2 dans le domaine de l'appui à</li> </ul>

République du Gabon  
 Projet de développement agricole et rural, 2ème phase (PDAR2)  
 Rapport de conception détaillée  
 Appendice 1: Antécédents du pays et contexte rural

Bailleur	Nom du projet	Couverture géographique	Statut	Montant	Complémentarités et synergies possibles
	d'appui à la CEEAC pour la mise en œuvre du PDDAA en Afrique Central		cours	USD	l'élaboration des politiques
	TCP/SFC/3504 - Projet sous régional d'élaboration et de révision des politiques nationales de sécurité alimentaire et nutritionnelle	Sous - régional	En cours	446 K USD	- Collaborations possibles sur SC 2.2 dans le domaine de l'appui à l'élaboration des politiques et stratégies du secteur rural
	TCP/SFC 3601 – Formation et sensibilisation sur les Directives Volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers en Afrique	Sous régional	En cours	477 K USD	- Collaboration possible sur la revue des cadres politiques et stratégiques relatifs au foncier (SC 1.2)
	Etude pour le développement d'une application mobile pour la mise en réseau des acteurs de la chaîne de production agricole	National	Etude		- Activité similaire à la mise en place d'un SIM et d'un mécanisme de mise en relation acheteur vendeur basé sur la technologie mobile, prévue dans le cadre de la SC2.1 du PDAR 2 ; collaboration à prévoir
	Etude sur redynamisation de l'ENDR	National	Etude		- A coordonner avec activités du PDAR2 (et du PAPG) en appui à l'ENDR (créer un mécanisme de coordination de tous les partenaires de l'ENDR ?)
	Etude sur l'institutionnalisation du Champ Ecole Paysan et renforcement des capacités	National	Etude		- Les maîtres formateurs formés dans le cadre de ce projet pourraient former les facilitateurs des CEP PDAR2

## Appendice 2: Pauvreté, ciblage et parité hommes-femmes

### A. Pauvreté rurale

1. La population Gabonaise résidente est estimée à 1 811 079 habitants (RGPL-2013), avec un taux d'accroissement moyen de 2,9 % par an<sup>30</sup>. Elle compte plus d'hommes (52 %) que de femmes (48 %) <sup>31</sup>. Pour la population résidente de nationalité gabonaise, le profil démographique montre une tendance inverse, soit 52% de femmes sur une population gabonaise résidente de 1 458 464 habitants. La pyramide des âges illustre une structuration d'une population gabonaise assez jeune : 64 % de la population a moins de 30 ans ; l'âge moyen des gabonais est de 26 ans et l'âge médian est moins de 22 ans. La moyenne d'âge est beaucoup plus élevée en milieu rural (elle dépasse 32 ans) qu'en milieu urbain (25 ans)<sup>32</sup>. Le pays est marqué par un fort taux d'urbanisation et un déséquilibre socio-économique entre les territoires urbains et ruraux. Au recensement de 2013, la population rurale ne représente que 13% de la population globale (RGPL, 2013).

2. Classé par le PNUD (2016), 109ème sur 188 pays, sur la base de son indice de développement humain, (l'IDH du Gabon en 2015 est de 0,697), le Gabon se positionne bien au-dessus des moyennes de l'Afrique au Sud du Sahara. Les indicateurs sociaux affichés par le pays montrent une espérance de vie à la naissance de 64,4 ans, la durée moyenne de scolarisation est de 7,8 ans et le revenu par habitant est de 16367 dollars en PPP. Cependant, ces indicateurs masquent beaucoup de disparités au plan social entre les régions du pays.

3. **Profil de pauvreté et des inégalités.** L'analyse de la pauvreté révèle que, près du tiers de la population (30% en 2014), soit plus de 400 000 personnes vivent toujours sous le seuil de pauvreté et plus de 20 % des ménages sont dans la pauvreté multidimensionnelle avec 4,4% de la population qui connaît une pauvreté extrême. L'intensité des privations au niveau national est de l'ordre de 43,4%. Les zones rurales restent plus fragiles que les zones urbaines où se trouvent concentrés l'essentiel des activités économiques et des services.

4. **Pauvreté en milieu rural.** L'agriculture est plus répandue en milieu rural<sup>33</sup> et occupe 64%de la population des deux sexes et plus de 71% des femmes. Elle est pratiquée essentiellement pour la subsistance et est caractérisée par un fort vieillissement des actifs agricoles aussi bien chez les hommes que chez les femmes (l'âge moyen des exploitations agricoles est de 56 ans) avec une forte dominance féminine. Les actifs agricoles sont plus concentrés aux âges entre 45-64 ans. Bien que l'aggravation de la pauvreté soit plus prononcée en milieu urbain, l'incidence de la pauvreté reste prédominante en milieu rural (44,6% contre 29,8%)<sup>34</sup>. Quant à la profondeur et la sévérité de la pauvreté elles sont respectivement de 16% en milieu rural contre 8,5 % en milieu urbain et 7,5 % en milieu rural contre 3,5% en milieu urbain.

5. Dans les trois provinces couvertes par le projet, la pauvreté est encore plus répandue et plus prononcée. L'incidence de la pauvreté y est plus élevée que la moyenne nationale : soit plus de 47 % dans le Nord (Woleu-Ntem et Ogooué Ivindo) et près de 54 % dans le Sud (la Ngounié)<sup>35</sup>. La ligne de pauvreté nationale dans le Nord rural est de 373 796 FCFA et dans le Sud rural 374 579 FCFA ; tandis qu'au niveau national elle est de 429 336 FCFA<sup>36</sup>. Ces régions qui recouvrent environ 11 % de la population chacune sont également les plus ruralisées du pays.

6. **Insécurité alimentaire et situation nutritionnelle.** En 2015, le Gabon a été classé, parmi les 7 pays de la région subsaharienne ayant atteint les 2 objectifs des OMD relatifs à la sécurité alimentaire

---

<sup>30</sup>Cette évolution est reflétée dans chacune des provinces

<sup>31</sup>Ce phénomène est dû à une forte présence de population étrangère qui est majoritairement masculine. En effet, le pays dénombre 352 615 étrangers avec 65 % d'hommes contre 35% de femmes.

<sup>32</sup>Gabon, Direction Générale de la Statistique (2015) : Résultats globaux du Recensement Général de la Population et des Logements de 2013 du Gabon (RGPL-2013). Libreville, 195 pages + Annexes.

<sup>33</sup>Au niveau national, l'agriculture n'occupe que (19 %) de la population. En milieu urbain par exemple, c'est (12,5 %) qui pratiquent l'agriculture. Mais ceci ne signifie nullement que le lieu de leur pratique agricole soit en ville. En effet, un propriétaire de plantation peut résider en ville et sa plantation se situer en milieu rural.

<sup>34</sup>Gabon, 2010, annuaire statistique 2004-2008, P53.

<sup>35</sup>Le projet, couvre les deux provinces du Nord et mais une province sur les deux provinces du sud. Le PDAR2 ne couvre pas la province de Nyanga dans le sud.

<sup>36</sup>Gabon, 2009, EGEP, 2005.

et nutritionnelle. En dépit de la stabilisation du taux de prévalence de la sous-alimentation autour d'une moyenne annuelle de 6,34%(taux modéré)<sup>37</sup>, au Gabon, la question de sécurité alimentaire et en particulier de nutrition se pose toujours avec acuité principalement en zones rurales. Les statistiques indiquent que 24% des ménages prennent difficilement trois repas par jour<sup>38</sup>. Cette difficulté touche 34% des ménages vivant en milieu rural contre 22% des ménages en milieu urbain. Ces ménages ont une consommation alimentaire déficiente ou ne peuvent assurer leurs besoins alimentaires minimum sans avoir à recourir à des stratégies d'adaptation dont entre autres la réduction des dépenses non alimentaires non essentielles telles que les dépenses de santé.

7. L'analyse de la diversité de la consommation alimentaire des enfants de moins de 5 ans montre qu'au Gabon, la forme la plus courante de la sous-nutrition est le retard de croissance ou malnutrition chronique dont la prévalence au plan national est de 17%. Dans l'ensemble, 6% des cas de malnutrition est sévère (EDS, 2012), chez 3,3% d'enfants malnutries, il s'agit de la forme aigüe. La malnutrition chronique est plus élevée en milieu rural (29%) qu'en milieu urbain (14 %). Dans les zones cibles du projet, le taux de prévalence est supérieur à la moyenne nationale : l'Ogooué-Ivindo (35 %), la Ngounié (27 %), le Woleu-Ntem (18 %). Chez les femmes, dans l'ensemble, 7 % présentent une déficience énergétique chronique et 44 % des femmes en âge de procréer sont en surcharge pondérale avec 22% de femmes souffrant d'obésité<sup>39</sup>.

8. **Stratégies de lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition.** Toutes les politiques et stratégies de développement de l'agriculture et de lutte contre la malnutrition mises en œuvre ces dernières années au Gabon, n'ont pas amélioré efficacement la situation de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Selon la FAO, (2013), le pays est de plus en plus tributaire de l'extérieur pour satisfaire ses besoins alimentaires, la production nationale ne couvrant qu'à peine 40% des besoins de la population.

9. Aujourd'hui, l'ambition du Gabon est d'atteindre l'autosuffisance alimentaire d'ici 2025, en mettant en valeur 205 000 hectares de terres pour une exploitation intensive de filières végétales et animales. Pour ce faire, des réformes ont été engagées par l'Etat dans la perspective de trouver des solutions idoines et durables à la situation. Le Plan de Relance de l'Economie (2017-2019), dans son volet agricole, vise à substituer par une production nationale, la moitié des importations alimentaires, qui s'élèvent en 2016 à plus de 350 milliards de FCFA par an. La Stratégie 2016-2023 pour le Développement de l'Agriculture Gabonaise prévoit en son objectif 3 le développement des « filières clés permettant au Gabon d'atteindre son autosuffisance alimentaire et de réduire la facture d'importations alimentaires d'environ 75% ». La matérialisation de ces objectifs se fera via le renforcement de la production locale pour répondre à la demande nationale en bananes, manioc et légumes. Pour ce faire, l'Etat ambitionne de dynamiser l'investissement privé et de créer des emplois agricoles à travers des programmes intégrés de promotion de l'agriculture et des plans de compétitivité filière pour les différentes spéculations végétales et animales.

10. En 2016, le gouvernement gabonais a initié une nouvelle Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle 2017-2025 (PNSAN). Cette politique consacre l'objectif d'éliminer l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes et de garantir la souveraineté alimentaire et nutritionnelle à l'ensemble de la population d'ici 2025. Cinq axes stratégiques comprenant orientent les actions à mettre en œuvre dans ce sens. Ces axes sont articulés autour de : (i) la nécessité d'améliorer la souveraineté à travers l'accroissement durable de la production agricole, animale, halieutique, cynégétique et des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) ; et, (ii) l'accroissement des interventions sensibles et spécifiques à la nutrition, de même que le renforcement de la gouvernance en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, etc.

11. **Pauvreté et vulnérabilité.** Plusieurs facteurs de risque de pauvreté et d'insécurité alimentaire sont recensés au niveau national en général, et dans la zone d'intervention du projet en particulier. Il s'agit entre autres : (i) du coût de la vie qui est considéré comme excessif dans le pays, (ii) des difficultés d'accès aux sources de revenus et particulièrement aux emplois décents, (iii) de la dépendance persistante d'une grande partie de la population rurale des membres de la famille vivant dans les villes et qui contribue à la vulnérabilité des deux côtés, (iv) de la cherté de la main d'œuvre agricole, (v) de la taille des ménages ordinaires (moyenne 5,8 personnes) imposant des niveaux de

---

<sup>37</sup> Données Banque Mondiale, 2016

<sup>38</sup>Source : PNIASAN 2017 – 2022

<sup>39</sup> Source : données RM 2014, EDS 2012.

dépenses alimentaires qui représentent 53% des dépenses globales des ménages les plus pauvres contre 42 à 47% pour les ménages les plus nantis, toute chose qui explique leur vulnérabilité particulière par rapport à la hausse des prix alimentaires.

12. A cela s'ajoute : (i) le faible niveau de capital humain des agriculteurs qui ont quatre années d'étude en moyenne contre huit pour l'ensemble des chefs de ménage ; et, (ii) la faible productivité des facteurs au niveau de ces exploitations et par conséquent les faibles revenus.

13. Plusieurs catégories d'acteurs sont reconnues vulnérables dont : (i) les personnes âgées (65 ans et plus qui représentent 40% de la population rurale) ; (ii) les femmes âgées chef de ménage (36%). Près de 30 000 personnes âgées (soit 30%) ne disposent d'aucune assurance et sont donc très vulnérables lorsqu'elles se retrouvent sans soutien et n'ont que l'agriculture pour survivre. De même, il y a également les personnes vivant avec un handicap, (soit 37 789<sup>40</sup> personnes dont une moitié de femmes). Elles sont 27% dans la Ngounié et l'Ogooué-Ivindo et 24% dans le Woleu-Ntem.

14. Le Gabon a pourtant ratifié plusieurs conventions internationales sur la protection des personnes vivant avec un handicap, tout comme celles des personnes d'âge avancé. L'Article 1er, Alinéa 8 de la constitution Gabonaise est consacrée à la question de la protection sociale. Cependant, sur les 8 814 personnes âgées vivant avec un handicap, seules 134 bénéficient d'une indemnité au titre de son handicap (soit 1,5 %). Parmi elles, on compte 83 hommes et 51 femmes. La plupart de ces personnes également s'adonnent à l'agriculture de subsistance et constituent une couche vulnérable particulière dont il faut tenir compte.

## **B. Stratégies de lutte contre la pauvreté**

15. Pour lutter contre la pauvreté et suite à la chute des réserves et du prix du pétrole, le Gabon s'est engagé dans une stratégie de diversification économique avec un accent sur le volet agriculture. Les années 2002 ont été marquées par l'ébauche des documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSCR) dont la version complète a été adoptée en 2006. Quatre (4) piliers fondent cette stratégie : l'économique, le social, le politique (les réformes et la bonne gouvernance), et les infrastructures. L'agriculture est considérée comme un secteur moteur de la diversification de l'économie et les orientations relatives au secteur agricole dans ce document mettent l'accent prioritairement sur trois volets : (i) la promotion de l'exploitation familiale ; (ii) le soutien aux petites et moyennes entreprises agricoles ; et, (iii) le passage des systèmes extensifs de production à des systèmes intensifs diversifiés et durables.

16. À la suite des DSCR, le Gabon a élaboré, pour la période 2017 – 2019, le Plan de Relance de l'Economie dont l'une des ambitions est de « réduire la pauvreté et améliorer le bien-être des populations », entre autres en « réduisant de 100 000 le nombre de Gabonais Economiquement Faibles<sup>41</sup> ».

17. L'opérationnalisation de l'ensemble des instruments de politique et de stratégie de lutte contre la pauvreté a conduit à l'élaboration et la mise en œuvre de programmes intégrés avec comme objectif de lutter contre la pauvreté de manière efficiente à travers le renforcement de l'impact social de l'action publique. L'accent est mis dans ces initiatives sur la création d'emplois locaux et l'amélioration des conditions de vie des populations. Dans cette perspective, le « Gabon Vert » a prévu des réformes structurelles et des actions visant notamment l'amélioration de la productivité agricole et forestière en créant de nouveaux pôles d'attraction démographique et économique en milieu rural.

## **C. Genre et pauvreté**

18. **Pauvreté, inégalités et disparités de genre.** Le Gabon, malgré ses performances au plan économique, est classé parmi les pays où les discriminations à l'égard des femmes restent très élevées (rapport PNUD 2016). La perte globale en IDH due aux inégalités est de 24%. Les valeurs des deux ratios : indice des inégalités de genre (IIG = 0,542) et indice de développement de genre (IDG = 0,923) soulignent l'ampleur de la perte de développement humain en raison de l'écart entre les genres principalement dans les dimensions autonomisation, statut économique.

---

<sup>40</sup> Idem RGPL-2013

<sup>41</sup> Adulte ayant un niveau de revenu inférieur à 150 000 FCFA par mois

19. **Genre, éducation et vulnérabilité à la pauvreté.** En matière d'éducation, au Gabon, 89 % des femmes et 91 % des hommes sont alphabétisés. Au niveau du primaire le taux de scolarisation est de 88,7% pour les femmes contre 87,7% pour les hommes. Au secondaire, le taux de scolarisation est de 56,5% pour les femmes contre 52,4% pour les hommes. De manière globale, parmi les populations instruites, 26 % des femmes et 35 % des hommes ont atteint un niveau secondaire (2nd cycle ou plus)<sup>42</sup>. L'absence d'instruction est plus marquée en milieu rural (30 %) qu'en milieu urbain (11 %) et la tranche d'âge la plus touchée par l'analphabétisme est celle de 20-24 ans (RGPL-2013).

20. **Disparités de genre dans l'économie.** Alors qu'il est prouvé que la pauvreté baisse de façon nette avec le niveau d'instruction, les femmes gabonaises plus éduquées, restent malgré tout les plus pauvres. Le revenu moyen tous secteurs confondus est plus faible chez les femmes. Le rapport PNUD (2016) sur le développement humain précise qu'en matière de revenus, les hommes afficheraient un revenu par habitant plus élevé que celui des femmes (19177 \$PPP contre 13527 \$PPP).

21. Les statistiques au plan national (RGPL2013) confirment cette tendance et révèlent qu'en matière de pouvoir économique, les femmes sont très défavorisées comparativement aux hommes. Elles sont moins présentes sur le marché du travail, moins bien payées que les hommes et sont moins souvent employeurs. Près de 20% des femmes ont des revenus en dessous du SMIG<sup>43</sup> contre 10% d'hommes et 48% des femmes gabonaises sont dans la tranche des « économiquement faibles » contre 33% d'hommes de la catégorie<sup>44</sup>.

22. Par ailleurs, les femmes ont un faible niveau de participation à l'activité économique du pays par rapport aux hommes. En dépit du fait qu'elles représentent 48 % de la main- d'œuvre potentielle du pays, 63% restent inactives. Dans la plupart des provinces, le taux brut d'activité des hommes est deux fois plus élevé que celui des femmes. Le chômage sévit presque deux fois plus chez les femmes (22 %) que chez les hommes (13 %). Elles représentent plus de 50% des chômeurs et plus de 52% des demandeurs de premiers emplois ; toute chose qui reflète leur faible insertion professionnelle. De plus, la pauvreté touche sévèrement l'ensemble des groupes sociaux dans lesquels les femmes sont fortement représentées : les indépendants agricoles (53%), les chômeurs (44%) et les inactifs (40%) du pays.

23. **Genre et persistance des inégalités d'accès aux facteurs de production.** Au Gabon comme dans plusieurs pays en Afrique, les relations de genre sont encore tributaires des normes et pratiques socio-culturelles qui façonnent des schèmes de masculinité et de féminité et qui orientent et régulent la vie dans les organisations sociales. Malgré leur affaiblissement progressif, la persistance de ces normes qui accordent des statuts et rôles différenciés aux hommes et aux femmes, rendent complexes les mesures et perspectives pour l'égalité des sexes, l'équité dans les rôles sociaux et l'autonomisation économique des femmes. Dans le domaine du foncier, en milieu rural<sup>45</sup>, l'accès en tant que tel n'est pas une limite pour les femmes dans leurs activités agricoles. Cependant, les terres les plus proches sont quasiment occupées par les hommes obligeant bon nombre d'associations de femmes qui s'investissent dans l'agriculture à louer des parcelles de culture souvent éloignées des habitations<sup>46</sup>.

24. Dans l'accès aux ressources foncières en termes de « possession de titre foncier », il n'y a pas de différence significative entre les hommes et les femmes (14,8 % de femmes possèdent un titre foncier contre 14,2 % pour les hommes)<sup>47</sup>.

25. Une analyse de la situation de l'activité selon le sexe montre qu'il y a une prédominance des femmes dans l'agriculture vivrière en raison de leurs responsabilités directes dans la sécurité alimentaire du ménage et dans le financement de l'éducation des enfants. Les trois provinces cibles du projet recouvrent près de 62% de femmes sur un effectif de 71008 actifs agricoles pratiquant à titre personnel l'agriculture vivrière (RGPL-2013). La répartition des rôles entre homme et femme dans l'agriculture reste pratiquement les mêmes quelles que soient la région et l'ethnie de même que leurs

---

<sup>42</sup>EDSG-II-2012.

<sup>43</sup>Gabon, RGPL-2013, p 142.

<sup>44</sup>Elles sont les plus nombreuses parmi les indigents du GABON (Personne non salariée dont le revenu est inférieur au SMIG fixé à 80 000FCFA)

<sup>45</sup>Pas de données accessibles sur le foncier rural en particulier.

<sup>46</sup> Gabon 2009, Stratégie Nationale d'égalité et d'équité de genre (SNEEG), p 23.

<sup>47</sup> RGPL, 2013

responsabilités quant à l'alimentation, l'enseignement et les soins de santé des membres du ménage avec de petites variantes dans certaines régions et selon le profil du chef de ménage. Alors que l'homme a pour tâche d'accompagner les premiers travaux de déblayage, les femmes sont majoritairement responsables, dans les travaux champêtres, de l'installation des cultures, leur entretien, les travaux de post-récolte et également le transport des produits du champ vers les foyers. Les femmes sont aussi utilisées comme mains d'œuvre pour les cultures de rente majoritairement dominées par les hommes.

26. **Genre, ménage, santé et pauvreté**<sup>48</sup>. Le RGPL-2013 a dénombré 431 471 ménages dont 120 154 dirigés par des femmes (soit 27,8 % au niveau national). Parmi les ménages dirigés par des femmes, 38 657 sont des ménages agricoles (soit 36,2 %). Par exemple, dans la Ngounié, 89% des ménages agricoles ruraux sont dirigés par les femmes, dans l'Ogooué-Ivindo, ce sont 82% des ménages agricoles ruraux et dans le Woleu-Ntem, il s'agit de 83% des ménages.<sup>49</sup>

27. Le profil de pauvreté des ménages montre plusieurs catégories de ménage dont le niveau de pauvreté est basé sur des déterminants tels que le sexe, l'âge, le niveau d'instruction, le statut et le type d'emploi, etc. Il s'avère qu'il y a une corrélation positive entre l'âge du chef de ménage, son expérience professionnelle et les revenus du ménage. La pauvreté décroît quand le niveau d'étude du chef de ménage s'accroît, et elle dépend également du statut d'emploi des membres du ménage (par exemple, les agriculteurs ont une plus grande probabilité d'être pauvres)<sup>50</sup>. Les ménages dont le chef n'a aucune instruction comptent 13% de la population et abritent 18% des personnes pauvres et ceux dont le chef a atteint le supérieur comptent 14% de la population ne comptent que 5% des pauvres. Par ailleurs, la pauvreté est plus élevée au niveau des ménages dont l'âge du chef de ménage est situé entre 40 ans et 60 ans mais aussi dans les ménages dont la taille est entre 4 et 5,7 personnes<sup>51</sup> (Cf. données tableau 1 ci-dessous).

28. Par ailleurs, selon les données de l'EGEP 2005, en matière d'organisation sociale, plus d'une personne sur quatre, vit dans un ménage dirigé par une femme. Dans plus de huit cas sur dix, ces femmes chefs de ménage sont célibataires, veuves ou divorcées. Or ce sont ces groupes sociaux qui sont les plus exposés aux facteurs de vulnérabilité dont la prévalence au VIH. En effet, la prévalence au VIH est plus élevée chez les femmes (soit 5,8 % chez les femmes contre 2,2 % chez les hommes). Les taux de prévalence les plus élevés se retrouvent chez les veufs et les divorcés ; soit pour les veufs (26,6 %), les veuves (13,1 %) et les divorcées (11,1 %). La prévalence est également plus élevée chez les femmes célibataires (3,0 %) que chez les hommes célibataires (1,1 %) (EDSG-II 2012)<sup>52</sup>.

29. En outre, la pauvreté semble être plus importante dans les ménages dirigés par une femme que dans les ménages dirigés par un homme. L'analyse du profil et de la dynamique de la pauvreté dans les ménages montre une incidence de la pauvreté de 37% pour les ménages dirigés par les femmes contre 31% pour les ménages dont le chef est un homme. (Cf. tableau 1 ci-dessous).

	Incidence de la pauvreté	Profondeur pauvreté	Sévérité de la pauvreté	Répartition de la population	Répartition des pauvres
<b>Sexe du chef</b>					
<b>Homme</b>	31,2	9,2	3,8	73,3	69,9
<b>Femme</b>	36,9	12,2	5,6	26,7	30,1
<b>Age du chef</b>					
<b>Moins de 30 ans</b>	28.4	8.2	3.4	10.1	8.8
<b>30 à 39 ans</b>	27.9	8.5	3.6	27.5	23.4
<b>40 à 49 ans</b>	33.5	9.8	4.0	30.2	30.8
<b>50 à 59 ans</b>	33.6	11.1	5.1	18.5	19.0
<b>60 et plus</b>	42.9	13.3	5.8	13.7	17.9

Sources : Banque Mondiale 2006, à partir des données de l'EGEP 2005

<sup>48</sup> Le milieu rural on compte 42 263 ménages sur les 106 925 ménages dont les membres s'investissent effectivement dans l'agriculture, (soit 39,5 %).

<sup>49</sup>Gabon, RGPL-2013, p 94.

<sup>50</sup> Banque Mondiale, 2006, Gabon, Diagnostic de la pauvreté, p26.

<sup>51</sup>Selon la Banque Mondiale, (2006), les comparaisons de la pauvreté en fonction de l'âge peuvent cependant être sensibles à l'utilisation de la consommation par personne comme indicateur de bien-être.)

<sup>52</sup> Direction Générale de la Statistique (DGS) du Gabon et ICF International. 2012. Enquête Démographique et de Santé du Gabon 2012 : Rapport de synthèse. Calverton, Maryland, USA: DGS et ICF International.

**30. Facteurs explicatifs.** L'analyse de la situation différenciée des hommes et des femmes révèle, malgré les avancées au niveau du pays, la persistance des disparités et discriminations basées sur le genre dans plusieurs domaines. Pour ce qui concerne la pauvreté, les facteurs de différenciation du niveau de pauvreté entre les hommes et les femmes sont multiples et fortement liés à l'inégalité d'accès aux ressources économiques (facteurs de production), aux services sociaux de base, aux services financiers (crédit, aussi bien formel qu'informel) et aux emplois décents. Par ailleurs, les femmes sont également victimes de nombreuses discriminations qui les entravent dans leurs efforts et stratégies pour sortir de la pauvreté.

31. L'indice annuel 2016 Mo Ibrahim, classe le Gabon à la 32<sup>ème</sup> place sur 52 États (avec un score de 48.8 sur 100), soit une baisse par rapport à 2015 où le pays occupait le 23<sup>ème</sup> rang (avec 50,1 sur 100). Même si dans la catégorie de la participation et des droits de l'homme qui prend également en compte l'aspect parité, le pays enregistre une évolution (+11.5 % avec un score de 49 sur 100) et se classe plutôt 30<sup>ème</sup> sur le continent Africain, il n'en demeure pas moins qu'en matière de développement humain, et particulièrement de développement économique durable et équitable pour tous, des efforts restent à faire.

**32. Politiques et stratégies en matière de genre en rapport avec la lutte contre la pauvreté.** Au plan politique, le Gabon a ratifié la plupart des conventions internationales relatives aux droits humains qui prônent l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. Depuis la Conférence Nationale de 1990, un grand nombre d'initiatives a été pris au niveau politique pour lutter contre les inégalités de genre et pour renforcer la promotion de la femme. On peut retenir : (i) l'introduction dans la constitution du principe de l'égalité de tous les citoyens sans distinction de sexe, de race et de religion ; (ii) l'organisation du forum de la femme gabonaise en mars 1992, dont les recommandations ont été le précurseur de plusieurs actions, activités et décisions en rapport avec la situation de la femme gabonaise, tant aux niveaux institutionnel, social, juridique, politique et économique.

33. En 2004, le Gabon a adopté la Déclaration Solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique qui engage le pays à endiguer toutes les formes de discriminations traditionnelles obstacles majeurs à un développement harmonieux et durable. Des initiatives nationales telles que la création d'une Direction Générale de la Protection de la Veuve et de l'Orphelin (DGPVO) au sein du Ministère de la Santé et l'instauration d'une Journée Internationale des Veuves en 2011 soulignent la volonté de l'Etat de lutter contre les discriminations basées sur le genre.

34. En 2009, le Gabon a matérialisé également son engagement en faveur de l'égalité des sexes par l'élaboration de la Stratégie Nationale d'Égalité et d'Équité de Genre (SNEEG). Cette stratégie est fondée sur les principes d'égalité, de protection et de non-discrimination inscrits dans la Constitution gabonaise et le Code civil Gabonais<sup>53</sup>. La SNEEG prônent entre autres : (i) l'adhésion de tous les acteurs aux objectifs d'équité et d'égalité de genre, (ii) l'autonomisation des femmes par l'amélioration de la productivité dans les secteurs où les femmes sont présentes dans une perspectives d'accroître leurs revenus, (iii) l'amélioration de l'accès aux services sociaux et services d'appuis à la production, (iv) la promotion de la participation équitable à la gestion du pouvoir, le respect des droits et la suppression des violences,.

35. En inscrivant la SNEEG, à long terme dans la vision « Gabon 2025 », l'Etat Gabonais inscrit le genre au rang des priorités et pose ainsi, les bases pour la prise en compte de la problématique de l'égalité des sexes dans l'ensemble des politiques et stratégies de relance de l'économie et de réduction de la pauvreté.

36. Au plan opérationnel, plusieurs initiatives sont en cours dans le pays pour faire face aux défis en matière d'inégalités de genre et pour promouvoir et renforcer l'autonomisation de la femme. Le gouvernement a identifié la microfinance comme un des instruments appropriés pour renforcer l'accès des femmes les plus pauvres aux biens de base et aux ressources financières. Des programmes sont initiés dans ce sens depuis 2003 avec l'appui de certains Partenaires Techniques et Financiers. En effet, l'Etat dans sa politique d'aide et de développement des PME locales et des projets individuels, avait mis en place des structures qui avaient pour vocation la vulgarisation des IMF. Il s'agit de la Cellule Nationale de Promotion de la Microfinance (CNPMF) ou encore le FODEX (Fonds d'aide et d'EXpension). En 2012, une stratégie nationale de développement de la microfinance a été élaborée avec un plan d'action qui s'étale sur la période 2012-2015. Onze IMF (majeures) et plusieurs fonds

---

<sup>53</sup> Le Code civil contient toutefois des dispositions discriminatoires à l'égard des femmes (cf. Section 7.1 sur les conjoints survivants, page 95)

d'aide aux PME œuvrent dans ce sens. Toutefois, leur dissémination pour faciliter l'accès prioritairement aux plus nécessiteux (les jeunes et les femmes) sur l'ensemble du territoire reste faible. De plus, faute de moyens conséquents et pour des questions de gestion, ces instruments n'ont pas fonctionné à la hauteur des espoirs des populations.

#### **D. Problématique de l'insertion des jeunes**

**37. Une population gabonaise à structuration relativement jeune face au défi de l'emploi.** Selon le RGPL-2013, la population de jeunes et de jeunes adultes (15 à 34 ans) est de 675 718 personnes soit au total 37% de la population résidente du Gabon. Les filles sont moins nombreuses (soit 48,7%) que les garçons de cette tranche d'âge. Comme pour l'ensemble de la population gabonaise, les jeunes vivent très majoritairement en milieu urbain (614 786 jeunes, soit 91,0 %). La jeunesse de la population gabonaise constitue un facteur d'accroissement de la pression sur l'environnement politique et institutionnel et en matière de services socio-économiques (formation professionnelle, emploi, état matrimonial et fécondité).

38. En matière d'éducation, 86,5% de la population de 15 ans et plus a un certain niveau d'instruction formelle (RGPL 2013). Seulement 4% des femmes âgées de 15-49 ans n'ont aucun niveau d'instruction contre 7% d'hommes de la même tranche d'âge<sup>54</sup>. En milieu rural, seulement 9 % des jeunes sont formés contre 20 % en milieu urbain. Les jeunes femmes sont un peu plus nombreuses à être formées (20,5 %) que et les jeunes hommes (18 %).

39. Dans le domaine de la formation professionnelle, seulement 1 jeune sur 5 ont suivi une formation professionnelle. En particulier en milieu rural, ils sont 4% de jeunes dans la tranche des 15-19 ans et 32% dans celle des 30-34 ans à avoir suivi une formation professionnelle.

40. Sur le plan matrimonial, 21,6% des jeunes et jeunes adultes (15-34 ans) sont chefs de ménage et 2,3% des chefs de ménage ont entre 15-19 ans. Dans la tranche des 30-34 ans ont dénombré 45,7% de chef de ménage. Globalement, le taux de chef de ménage est trois fois plus élevé chez les hommes (32,6 %) que chez les femmes (10,7 %).

41. Sur le plan social, une des problématiques majeures concernant les jeunes, en particulier les jeunes filles est la précocité des mariages et la précocité de la fécondité. Au total 6 332<sup>55</sup> adolescents de 12 - 17 ans vivent actuellement en union (mariés, union libre, union sans cohabitation) ou ont déjà vécu en union (divorcés, séparés ou veuf). La majorité sont des filles (4 602, soit 73 %). De plus, la loi gabonaise autorise le mariage des filles mineures sous certaines conditions.

42. Pour ce qui est de la fécondité précoce, dans le pays, 1 adolescente sur 7 âgée de 12-19 ans est déjà mère et dès 17 ans, 37% des filles ont déjà accouché et presque 60% à 18 ans. Le milieu rural compte 8,3% d'adolescentes de moins de 15 ans qui sont déjà mères et la plupart des grossesses chez ces adolescentes surviennent avant mariage. Sur le plan socioéconomique, une grossesse entraîne souvent l'exclusion ou l'abandon scolaire, compromettant ainsi leur devenir et celui de leur enfant. La mère adolescente se retrouve ainsi à élever seule un enfant et privée d'un pourvoyeur, elle risque d'entrer précocement sur le marché du travail avec des emplois mal rémunérés, les entraînant ainsi dans la trappe à pauvreté.

43. De plus, près du tiers des jeunes en particulier, les filles de moins de 25 ans n'ont pas une autonomie résidentielle. Près de 57% des jeunes de 15-19 ans vivent avec leurs parents. Cette dépendance résidentielle a pour corollaire la prise en charge totale du jeune par ses parents. Cette situation constitue un facteur d'aggravation de la vulnérabilité, de certains ménages ruraux qui se retrouve dans de telles situations.

**44. Genre et participation des jeunes à l'activité économique.** L'insertion des jeunes dans l'économie et le marché du travail reste l'un des défis majeurs pour le pays, en particulier en milieu rural. La participation des jeunes à l'activité économique est relativement faible. Seul 43% d'entre eux sont sur le marché du travail. Ce taux est de 53% chez les hommes contre 32% chez les femmes et, en milieu rural, 64% pour les garçons contre 37% pour les filles. Dans le domaine agricole, seulement 54 241 jeunes (8,5 %) pratiquent des activités agricoles<sup>56</sup>. Les conséquences de ces situations sont le

---

<sup>54</sup> Direction Générale de la Statistique (DGS) du Gabon et ICF International. 2012. Enquête Démographique et de Santé du Gabon 2012 : Rapport de synthèse. Calverton, Maryland, USA : DGS et ICF International

<sup>55</sup>Le Gabon compte 472 815 adolescents dont 237 163 filles, soit 50,2 %.

<sup>56</sup> Idem RGPL-2013.

taux élevé de chômage et de sous-emplois chez les jeunes. On dénombre en effet, 59 795 jeunes dont 23% âgés de 15-34 ans qui sont sans emploi et 23 081 jeunes qui sont à la recherche de leur premier emploi.

45. Le taux de chômage est presque deux fois plus élevé chez les jeunes femmes (31,5 %) que chez les hommes (17,6 %) avec un écart encore plus important en milieu rural (soit 25 % contre 18,5 %) <sup>57</sup>.

46. **Chômage des jeunes en milieu rural.** En matière de capacité, les jeunes de 15-24 ans sont les plus vulnérables. En effet, 32,7% sont non scolarisés, sans emploi, et n'ont aucune formation. Parmi ces jeunes de 15-24 ans que compte le pays, 41,2% de jeunes filles sont concernées contre 27,7% de garçons <sup>58</sup>. Entre 16 et 25 ans, le taux de chômage varie de 25 % à 42 %, soit largement au-dessus du taux moyen de chômage au niveau nationale qui est de 16,5 %.

47. Même si en milieu rural, le chômage (20,7 %) sévit moins qu'en milieu urbain (23 %), le chômage et le sous-emploi en milieu rural se manifestent par une intensification des flux migratoires vers les villes et un exode rural de plus en plus précoce des jeunes des deux sexes et des femmes actives vers les zones urbaines. Les zones ciblées par le projet font parties des régions du Gabon où les taux de chômage sont les plus élevés soit : 36,7% dans l'Ogooué-Ivindo, 27,3% dans la Ngounié et 16% dans le Woleu-Ntem <sup>59</sup>. Hormis cette absence d'opportunités d'emplois, facteur de désertification des zones rurales par les jeunes, il y a également le manque d'infrastructures économiques et de services adaptés à leurs besoins.

48. **Secteur agricole comme un potentiel important de création d'emplois structurants pour les jeunes et les jeunes adultes :** l'agriculture se positionne aujourd'hui au Gabon comme un secteur à fort potentiel de création d'emplois directs et indirects en milieux urbains, périurbains et ruraux notamment à l'endroit des jeunes et des jeunes adultes. En raison de leur forte prédisposition face aux innovations technologiques, les jeunes, en particulier les jeunes adultes constituent un levier important pour le décideur pour accompagner la modernisation des exploitations agricoles et par ricochet, relever le défi du vieillissement des chefs d'exploitation. Un encadrement approprié et renforcé par des mesures incitatives d'appui financier contribuerait pleinement à stabiliser et à fixer les jeunes déjà établis dans leurs terroirs et favoriser également l'entrepreneuriat des jeunes à travers des PME/PMI/MER de prestation de services en amont et en aval des filières agricoles.

49. **Stratégies nationales d'insertion des jeunes en rapport avec le secteur agricole.** Au niveau national, la problématique de l'emploi et de l'insertion des jeunes en particulier dans le domaine agricole est au cœur de l'ensemble des réformes socio-économiques de l'Etat. En effet, en 2016, le pays a élaboré un avant-projet de Politique Nationale de l'Emploi du Gabon dont les axes centraux se focalisent sur l'employabilité des jeunes. Par ailleurs, l'un des objectifs phares du Plan de Relance de l'Economie sur la période 2017 – 2019 est la redynamisation et la création de richesses et d'emplois à travers le renforcement durable de la compétitivité des filières porteuses de croissance. De même, la Stratégie 2016-2023 pour le Développement de l'Agriculture Gabonaise prévoit en son objectif 3 de « Faire du Gabon une puissance agricole créatrice d'emplois et à forte valeur ajoutée en facilitant la création de 150 000 nouvelles opportunités dans l'emploi formel, au sein de coopératives ou des grands groupes agricoles ».

50. Plusieurs autres réformes et initiatives d'insertion pour des jeunes dans l'agriculture sont engagées ou en cours, dont la mise en place et la réhabilitation des centres de formation des jeunes professionnels pour le secteur agricole. Le Plan Opérationnel « Le Gabon Vert » à l'horizon 2025 envisage d'apporter une réponse structurelle aux nombreux déséquilibres entre le milieu rural et le milieu urbain en « améliorant la productivité des activités agricoles et forestières, en revalorisant les terroirs ruraux pour en faire de nouveaux pôles d'attraction démographique et économique, en créant 125 000 emplois et des activités génératrices de revenus qui contribueront à faire baisser le chômage et à réduire la pauvreté ».

51. Cependant, force est de constater que l'insertion effective des jeunes dans l'agriculture est un défi qui n'a pas encore été relevé efficacement car cette question touche à des problèmes structurels de l'économie et de la société gabonaise.

---

<sup>57</sup> Idem RGPL-2013.

<sup>58</sup> idem RGPL-2013.

<sup>59</sup> idem RGPL-2013.

52. Par ailleurs, la mise à échelle des programmes d'insertion des jeunes, reste tributaire de plusieurs facteurs en particulier l'accès au financement pour les jeunes et la disponibilité de ressources humaines capables et compétentes pour les accompagner dans leurs initiatives économiques (par exemple leur coaching).

53. Dans le secteur agricole, les principaux freins à l'insertion des jeunes sont la pénibilité des tâches agricoles en particulier pour les femmes et leur faible valorisation, l'obsolescence des équipements agricoles, l'accès difficile aux services financiers, la mauvaise perception du métier d'agriculteur, l'absence de modèles de réussite ou de référents symboliques. Le pays est donc face à une problématique majeure de changement de paradigme.

## **E. Zone du projet et groupes cibles**

### **Zones d'intervention du PDAR 2**

54. Sur la base des orientations convenues avec le Gouvernement Gabonais et contenues dans la note conceptuelle, les interventions du PDAR 2 seront circonscrites dans trois provinces que sont : la Ngounie, l'Ogooué-Ivindo et le Woleu-Ntem.

55. Ces trois provinces ont été choisies sur la base : (i) du poids démographique de la population rurale, (ii) l'incidence de la pauvreté et des opportunités de développement agricole. Dans la Province du Woleu-Ntem, l'objectif principal est la consolidation des interventions du PDAR, en particulier les infrastructures d'accès aux marchés et de valorisation de la production (centres de groupage, centres d'affaires).

56. **Ciblage géographique.** L'ensemble des trois provinces cibles regroupent 77 756 actifs agricoles soient environ 51% de la population active agricole du pays. Pour éviter la dispersion des interventions et garantir au projet un niveau optimum de résultats et d'impact, l'option *de circonscire les interventions du projet dans les plus grands bassins de production* a été retenue.

57. La détermination des bassins dans les zones géographiques d'intervention est fondée sur des critères liés à la démographie, l'agroécologie et l'environnement socio-économique. Ils ont été identifiés de manière participative et partagés avec les principaux acteurs en charge des filières et les autorités locales. Ces critères ajustés puis validés de manière consensuelle sont regroupés en cinq grands critères avec des sous-critères tels que : (i) l'incidence élevée de la pauvreté sur les femmes, les jeunes, les autres groupes vulnérables, de même que le taux de prévalence de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, et le taux élevé de chômage en particulier des jeunes ; (ii) la densité de la population et la proximité de grands centres de consommation ou de commercialisation, (iii) le niveau/potentiel de production des principales filières retenues (le manioc et la banane) et l'existence d'une activité agricole additionnelle accessible pour les groupes cibles les plus vulnérables, (iv) la probable existence d'une dynamique en matière d'organisation paysanne (OP) ou d'association à but lucratif s'investissant dans les activités agricole y compris en matière de commercialisation des produits, (v) l'état d'enclavement des pistes et la facilité d'accès à des axes centraux desservant l'ensemble du bassin. Pour le Woleu-Ntem en particulier, il y a été ajouté la valorisation et la consolidation des acquis/expériences de la première phase (PDAR).

58. Le croisement des critères a permis d'identifier au total seize (16) bassins de production éligibles aux interventions du projet, dont quatre (4) bassins dans la Ngounie, (couvrant 16 cantons et 21 villages ou regroupement de villages), trois (3) bassins dans l'Ogooué-Ivindo, (couvrant 8 cantons et 20 villages/regroupements de villages), neuf (9) bassins autour des centres de groupage et centres d'affaires dans le Woleu-Ntem (avec 130 villages ventilés dans 19 cantons) - voir tableau 3 en annexe.

59. La concentration des interventions dans les seize bassins (16) de production identifiée se justifie également par la recherche de synergies et de complémentarités que le PDAR2 entend développer avec les projets et initiatives en cours ou à venir dans les provinces cibles ; c'est le cas en particulier avec le projet d'appui au programme GRAINE (PAPG, appuyé par la BAD, en cours de formulation) et le PRODIAG2 (qui sera appuyé par l'AFD).

60. **Caractéristiques de la zone d'intervention.** Les caractéristiques de la zone d'intervention sont résumées dans le tableau ci-après :

**Tableau 2 : Caractéristiques des zones d'intervention du PDAR2**

Caractéristique des provinces cibles	Ngounie	Ogooué-Ivindo	Woleu-Ntem
Population résidente du Gabon par province selon le sexe et la densité	Hommes : 50 616 Femmes : 50 222 Total : 100 838 Densité (Hab./Km2) : 2,7	Hommes : 32 663 Femmes : 30 630 Total : 63 293 Densité (Hab./Km2) : 1,4	Hommes : 78 221 Femmes : 76 765 Total : 154 986 Densité (Hab./Km2) : 4
Population pour l'ensemble des cantons concernés	Hommes : 6 777 Femmes : 7 146 Total : 13 923	Hommes : 5 670 Femmes : 6 020 Total : 11 690	Hommes : 17 509 Femmes : 17 631 Total : 35 140
Population active agricole par province	Hommes : 9 599 Femmes : 15 949 Total : 25 548 Rurale : 12 294	Hommes : 6 890 Femmes : 8 993 Total : 15 883 Rurale : 9 135	Hommes : 15 606 Femmes : 20 719 Total : 36 325 Rurale : 22 812
Superficie	37 750 km2	46 075 km2	38 465 km2
Nombre de cantons concernés	16	8	19
Taux de chômage (milieu rural)	Hommes : 24,9 % Femmes : 14,2 % Total : 20,0%	Hommes : 32,0 % Femmes : 28,0 % Total : 30,7 %	Hommes : 12,8 % Femmes : 12,8 % Total : 11,0 %
Nombre de bassins de production retenus	4	3	9
Nombre total de villages cibles	21	20	130

Sources : à partir des données collectées (PDAR2) 2017.

### Groupes cibles

61. Le PDAR 2 s'adressera : (i) aux producteurs (exploitants individuels ou groupes d'exploitants, caractérisés par une faible diversification des cultures et une faible productivité de leur exploitation ; (ii) aux ménages agricoles vulnérables, motivés et s'intéressant aux différentes filières ciblées par le projet ; (iii) aux jeunes exploitants agricoles (individuels ou en groupes) sortis ou non des exploitations familiales et /ou des centres de formation; (iv) à tous les acteurs des différentes filières de l'amont à l'aval de la production, comprenant les services et métiers connexes dont les prestations de services agricoles, la distribution d'intrants, la commercialisation, la transformation, l'artisanat (installation et maintenance des équipements) et la fourniture des équipements ou tout autre service innovant jugé utile pour le développement des filières cibles.

62. Les cibles prioritaires à tous les maillons des filières seront : les jeunes (filles et garçons) de la tranche (18 à 24 ans) et les jeunes adultes hommes et femmes (25 à 34 ans)<sup>60</sup> s'intéressant à l'agriculture, porteurs d'initiatives économiques, motivés et engagés ou désireux de s'installer dans les différentes filières cibles du projet ou dans les maillons de soutien au développement de ces filières. En tenant compte du contexte et de la réalité sociologique dans les milieux d'intervention ciblés, et vu leurs contraintes et l'importance de leur rôle en matière de soutien en prestation de service pour les femmes chefs d'exploitation, la plupart très âgées, une attention sera également accordée à la population rurale de la tranche (35 – 45 ans).

63. Les femmes actives en tant que productrices, transformatrices ou commerçantes sont également des cibles prioritaires. Elles sont confrontées à la pénibilité du travail, la faible compétitivité de leur produit, la faible mécanisation des maillons des filières et des tâches où elles sont dominantes, aux difficultés d'accès au financement de leurs activités, et autres facteurs de production de même qu'à l'accès aux marchés (en termes d'accès à l'information, maîtrise du fonctionnement des grands marchés urbains et de la dynamique des prix) pour l'écoulement de leur produit.

64. **Ciblage des plus vulnérables.** Dans son approche, le projet réservera une place de choix aux petits producteurs, aux peuples autochtones (dits pygmées), aux personnes âgées et seules sans soutien extérieur, aux veuves, aux jeunes filles mères, actives agricoles, engagés dans les cultures vivrières (production, transformation et commercialisation). Ces acteurs particulièrement vulnérables, pratiquent en général la polyculture (vivriers) sur de petites parcelles (superficie moyenne : 1 ha). Ils sont confrontés aux problèmes de non diversification des sources de revenus, de taille de leur ménage (moyenne 5,8 personnes) et d'un niveau de dépenses alimentaires trop élevé par rapport à leur revenu, (53% des dépenses globales contre 42 à 47% pour les ménages nantis). Toute chose qui

<sup>60</sup>Le RGPL 2013 définit le jeune comme la population d'âge de 15 à 34 ans.

en rajoute à leur vulnérabilité et les entraînent dans l'extrême pauvreté et l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

65. Les structures publiques et privées, qui apportent un soutien en services nécessaires pour le développement des filières de même que celles qui sont en charge de la formation professionnelle et l'insertion des jeunes bénéficieront également d'appui. De plus, le projet favorisera des partenariats avec les acteurs agro-industriels ainsi que les organisations paysannes ou faitières de soutien des filières cibles.

66. Au total, le PDAR 2 ambitionne d'atteindre plus de 16000 bénéficiaires directs représentant 30% de l'actif agricole rural des trois zones ; soit environ 7000 ménages. Il contribuera à la création de 2700 emplois (directs et indirects y compris les métiers en amont et en aval dont la majorité pour les jeunes) dont 250 emplois fixes au profit des jeunes à former dans les incubateurs.

67. Le ciblage des bénéficiaires devra permettre d'atteindre au moins 50% de femmes (elles sont 51% de l'actif agricole) et 30% de jeunes et/ou de jeunes adultes parmi les bénéficiaires directs. Les détails sur les caractéristiques des groupes cibles et leur catégorisation sont présentés dans le tableau 3 en annexe. (Cf. annexe 2)

### **Stratégie de ciblage et opérationnalisation**

68. Le PDAR 2 sera doté d'une stratégie de ciblage inclusive et participative qui capitalisera les leçons tirées de la mise en œuvre du PDAR. Cette stratégie sera basée sur les besoins des promoteurs et la demande du marché. Elle reposera sur un ciblage géographique des bassins de production pour la détermination des zones d'intervention et sur un ciblage socio-économique pour orienter les appuis envisagés vers les cibles prioritaires de manière à (i) atteindre les véritables acteurs des filières dont les ménages pauvres et les groupes vulnérables; (ii) identifier et valoriser les sites et des activités pouvant garantir un niveau optimum de résultats et d'impact sur les conditions de vie des populations en particulier des ruraux.

69. **Ciblage géographique des exploitations agricoles.** Au niveau de la base, l'éligibilité des zones d'implantation des exploitations agricoles obéira aux critères qui garantissent un potentiel de développement de la filière et une production moderne et rentable même à petite échelle, à savoir : (i) le niveau d'enclavement du site, (ii) la présence effective ou possible de plusieurs bénéficiaires (pour une meilleure rentabilisation des ouvrages de désenclavement, de stockage, de transformation ou de facilitation de l'accès aux marchés); (iii) une certaine organisation ou dynamique organisationnelle d'acteurs favorable pour porter l'activité du maillon concerné dans le bassin, et, la prédominance des petits exploitants pour les sites communautaires (présences d'OP, groupements ou associations mixtes, de femmes ou de jeunes), de même, (iv) l'engagement des acteurs démontré par une volonté de mutualisation des services (intrants, équipements, transport) à moindre coût pour rendre l'activité plus compétitive et pour favoriser l'installation et la viabilisation des plateformes multi-acteurs qui représentent le cœur du dispositif d'intervention vers les bénéficiaires à la base.

70. **Pour le ciblage des bénéficiaires**, le projet s'appuiera sur un mécanisme à trois dimensions de ciblage : le ciblage direct inclusif, l'auto-ciblage technique et socio-économique. Le ciblage sera fondé sur des critères d'éligibilité des groupes spécifiques (petits exploitants, ménages pauvres, femmes et jeunes sans emploi), établis de manière participative et transparente (tranche d'âge, degré de vulnérabilité/marginalisation, niveau d'études, activité, statut socio-économique...) pour la sélection des demandes portées par des exploitants (individuels ou en groupes). Il s'agit d'adapter la stratégie d'intervention aux besoins différenciés de chaque segment cible. L'objectif est de garantir la participation effective de toutes les catégories d'acteurs aux activités du projet et réduire également les risques d'accaparement de certains avantages par les acteurs plus dynamiques ou plus influents sur le marché en particulier au sein des Plateformes.

71. **Auto-ciblage.** Au plan technique, le mécanisme d'auto-ciblage s'appuiera sur le choix des filières vivrières prioritaires : le manioc et la banane. Le choix des filières complémentaires à renforcer sera guidé par un double objectif : sécurité alimentaire et nutritionnelle et amélioration des revenus des ruraux pauvres. Le projet restera flexible dans son mécanisme d'intervention et dans sa stratégie de ciblage pour faciliter l'association d'autres filières principalement le maraichage, l'élevage, l'arachide, le maïs, l'ananas, et d'autres filières de rente selon le contexte.

72. À l'opérationnel, il s'agira d'un mécanisme de facilitation et d'appui technique qui s'appuiera sur : (i) la nature des activités choisies, le type d'appui et/ou de services spécifique (y compris infrastructures et équipements) à apporter aux groupes cibles en réponse aux besoins, contraintes et aspirations particulières les caractérisant (modernisation des outils de travail, accroissement de la production et de la productivité, etc.). Il s'agira du recueil et de la catégorisation des aspirations et besoins d'appui, d'accompagnement, de formation et de financement des activités des acteurs, en rapport avec la demande du marché et dans une perspective de modernisation des exploitations agricoles et de leur professionnalisation. La connaissance des aspirations et besoins permettra de mieux définir la nature et le contenu de l'offre de services à apporter aux catégories cibles. Le dispositif d'appui-conseil technique et commercial sera différencié et calibré sur les besoins de chaque maillon et catégorie d'acteurs à soutenir et sera intégré aux besoins de l'ensemble pour des complémentarités. L'appui accompagnement sera soutenu par des prestataires (stratégiques et privés).

73. De même, des actions de renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles seront données aux plateformes multi-acteurs et autres organisations qui constituent la porte d'entrée du projet aux groupes cibles. La prise en compte des questions de conflits homme-faune sera une des dimensions du ciblage des actions à promouvoir en particulier dans les provinces les plus exposées.

74. **L'auto-ciblage socio-économique** sera réalisé à travers l'appui à l'autonomisation des plateformes dans une optique de professionnalisation de toutes les catégories d'acteurs membres et de leur autonomisation. De plus, le Projet favorisera la contractualisation entre acteurs à travers « les alliances productives » à l'intérieur des « plateformes multi-acteurs bassin (PMB) » tout en préservant la petite exploitation agricole. Ceci facilitera l'accès des cibles vulnérables aux facteurs de production et aux marchés et par ricochet le renforcement de leur autonomisation économique.

75. Le PDAR 2 de par les types d'appuis accompagnement aux acteurs des plateformes bassins, doit contribuer à la promotion d'une économie sociale à travers : (i) la mise en place de mécanismes d'accompagnement et de financement adaptés aux besoins des bénéficiaires et favorisant une discrimination positive en direction des catégories vulnérables (femmes jeunes, peuples autochtones, autres) ; (ii) la facilitation et le renforcement à la fois d'une meilleure transparence et de meilleures relations entre les acteurs des filières ; (iii) l'appui à l'organisation et à la structuration des acteurs dans une perspective de renforcement du poids des acteurs économiquement faibles dans ces filières. Ceci devrait conduire progressivement à une meilleure distribution des bénéfices entre les différents acteurs des chaînes de valeur et en premier lieu à améliorer les marges bénéficiaires des petits producteurs et transformatrices artisanales pour stimuler une croissance économique « pro pauvres » à l'échelle des bassins de production (ce qui est l'un des objectifs centraux de la promotion des filières agricoles ciblées dans le cadre des interventions du PDAR2).

76. **Mécanismes de facilitation et d'autonomisation à mettre en place.** La stratégie globale de ciblage sera articulée autour de trois piliers à savoir :

- (i) initiation d'actions facilitatrices (sensibilisation/information-formation autour des opportunités du Projet, ses cibles et mode opératoire, sa démarche et approche et étude de caractérisation des cibles basée sur une démarche participative),
- (ii) prise de mesures affirmatives/coercitives : (a) signature d'un contrat social avec les « plateformes bassin » et les acteurs facilitateurs, précisant l'engagement de chaque partie à travailler pour l'inclusion des vulnérables et à une transformation sociale progressive et substantielle des rapports de genre, (b) mise en place de mécanisme de quotas d'intégration des jeunes, des femmes et autres groupes pauvres et vulnérables, renforcement de capacité des acteurs de soutien pour un ciblage inclusif et efficace favorable aux plus pauvres ;
- (iii) mise en place de cadre organisationnel et opérationnel pour renforcer le ciblage de la pauvreté, et l'inclusion sociale des jeunes et autres vulnérables (document de stratégie de ciblage, critères d'éligibilité de ciblage des vulnérables validés avec les bénéficiaires, l'intégration d'indicateurs de mesure des performances des acteurs facilitateurs et d'exécution, approche de financement basé sur les résultats (FBR), appui perlé d'un spécialiste en ciblage et genre, etc.).

77. Les campagnes de sensibilisation et d'information à l'endroit des bénéficiaires potentiels comporteront des sessions adressées spécifiquement aux femmes et aux jeunes via des outils et canaux de communication faciles d'accès et attrayants pour eux (les TIC et les médias locaux, leurs organisations et associations, les lieux de regroupement traditionnel dans le milieu rural comme par exemple, « le carrefour des jeunes » de Mouila, les « garde de corps », (une tradition locale présente dans tous les villages au Gabon), etc.

### **Genre et inclusion des jeunes**

78. En vue d'une meilleure prise en charge des questions de genre, le PDAR 2 se dotera d'une stratégie genre et jeune basée sur une approche intégrale et transversale pour une prise en compte efficace des questions liées au sexe, l'âge et le statut des acteurs et visant à : (i) lever les contraintes particulières qui entravent l'accès de toutes les catégories aux facteurs de production, aux technologies améliorées et aux pratiques innovantes, aux équipements pour diminuer la pénibilité du travail et à l'accès aux marchés; (ii) accompagner les femmes et les jeunes dans la montée en puissance de leurs activités économiques ; (iii) promouvoir et renforcer leur leadership dans les « Plateforme Multi-acteurs Bassin » mais également dans les OP de base membres des plateformes (groupements, GIE, associations, SARL de jeunes, etc.).

79. Cette stratégie sera ouverte et flexible au regard des réalités sociales et culturelles des zones ciblées. Elle s'appuiera sur une triple démarche à savoir : (i) l'appui proactif, constructif et argumenté aux différentes composantes et filières ciblées, (ii) la recherche-action permanente pour l'émergence des innovations, et la facilitation de l'ancrage des mesures et actions visant la réduction des discriminations de genre dans les interventions du projet en particulier au sein des plateformes, (iii) la prise en compte systématique des problématiques d'équité entre genres (« mainstreaming ») dans l'ensemble des domaines d'activité du projet. Sa mise en œuvre reposera sur : (i) la formation/mise à niveau de tous les acteurs de mise en œuvre sur le genre principalement les facilitateurs des plateformes, (ii) le renforcement des capacités techniques et économiques des femmes, (iii) la prise de mesures spécifiques pour assurer une bonne participation des vulnérables (les petits producteurs, les femmes filles mères et les jeunes handicapés) aux différentes activités du Projet.

80. Au niveau opérationnel, il s'agira : (i) d'un accord de financement qui doit comporter des dispositions engageant les acteurs à la promotion des principes d'équité/égalité et de non-discrimination dans la gestion des activités communautaires/collectives et dans la gouvernance des plateformes, (ii) de fixation de quotas par activité selon l'importance stratégique de l'activité pour les femmes, les jeunes et autres vulnérables et leur degré de participation, (iii) d'animation favorisant le leadership des femmes et des jeunes et leur présence dans les instances de gouvernance de toutes les organisations.

De manière pratique, dans les plateformes multi acteurs, l'emphase sera mise sur : (i) le leadership des femmes et des jeunes au niveau des structures de gouvernance des PI ; (ii) la mobilisation sociale et les renforcements de capacité pour un changement de culture organisationnelle propice à la promotion de l'égalité des sexes et au renforcement de la participation des femmes et des jeunes aux prises de décisions au sein des alliances productives; (iii) la diffusion des outils et méthodes permettant une meilleure prise en compte du genre dans le développement des filières agricoles au sein des bassins de production retenus ; (iv) la valorisation des expériences réussies de promotion des filières agricoles grâce à l'implication réelle des femmes et des jeunes engagés dans un processus d'autonomisation économique. Cette valorisation se traduira par une diffusion large des bonnes pratiques observées sur le terrain. La stratégie d'intervention dans ce cadre passera par le renforcement des mesures facilitatrices et de discrimination positive, le renforcement des dynamiques locales favorisant l'émergence des activités et des maillons des filières traditionnellement favorables aux femmes pour leur autonomisation économiques, les renforcements des capacités organisationnelles des acteurs des filières pour une meilleure structuration de chaque maillon, l'organisation de la commercialisation, la facilitation de la mise en relation entre acteurs des divers maillons des chaînes de valeur ajoutée etc.) afin de favoriser un meilleur accès des petits producteurs, des femmes et des jeunes aux ressources ;

81. Un dispositif de suivi-évaluation approprié accompagnera la mise en œuvre du ciblage pour s'assurer du caractère inclusif des mécanismes de ciblage, en vue d'éviter et/ou de réduire au maximum les risques d'accaparement des avantages du Projet par une catégorie autre que celle

principalement ciblée. Le choix et le renouvellement des contrats des facilitateurs des plateformes et des prestataires du Projet seront guidés par un respect de la stratégie de ciblage et genre.

82. Le suivi-évaluation procèdera à : (i) la désagrégation systématique des indicateurs (chaque fois que possible) et à leur analyse différenciée, (ii) l'examen de l'ensemble des documents liés à la mise en œuvre des activités du projet et la collecte périodique de données ventilées selon les critères : sexe, statut et âge des bénéficiaires, (iii) la capitalisation et la documentation des bonnes pratiques et leçons apprises dans ces domaines, (iv) la production/diffusion des supports d'information « genre » sensibles prenant en compte les intérêts différenciés des segments du système social au niveau de la base.

**83. Inclusion socio-économique des jeunes.** Le PDAR 2 fera jouer aux jeunes un rôle capital dans le renforcement de l'offre de métiers et de services au développement des différentes filières promues. Le projet visera :

- (i) la consolidation des emplois des jeunes ruraux déjà investis dans les filières cibles en tant qu'exploitants agricoles (individuel, coopérative, associations naissantes de jeunes prestataires et producteurs telles que rencontrées sur le terrain dans certaines localités), et dans les métiers connexes dans les filières par le renforcement de leurs compétences techniques et managériales (accompagnement à la création de SARL de jeunes, des GIE de jeunes dans différents domaines présentant un intérêt ou une opportunité d'affaires pour eux) ;
- (ii) la création et la consolidation d'emplois au profit de jeunes artisans et autres jeunes d'un niveau de formation technique moyen en vue d'accroître leur savoir-faire et compétences techniques au regard des opportunités de création d'emplois en relation avec les besoins spécifiques du secteur. La perspective ici est le relèvement du plateau technique et le renforcement de l'insertion des jeunes dans les métiers agricole et para-agricole à travers leur positionnement sur des chaînes de valeur connexes à la production ; et
- (iii) la création de nouveaux emplois et l'appui à l'installation et suivi des jeunes tout au long des différentes filières au profit de jeunes de (18 à 24 ans) et les jeunes adultes (25-35 ans) sans emploi, sortants des écoles ou centres de formation technique ou agricole ou des exploitations familiales de même que ceux accompagnés par des programmes d'insertion au plan national, à travers un dispositif d'appui conséquent selon une approche différenciée compte tenu de la diversité de leur profil.

84. Une attention particulière devra être accordée dans les zones d'intervention aux jeunes handicapés actifs dans le domaine agricole en vue d'apprécier la manière dont leur besoin spécifique pourrait être pris en compte.

85. La stratégie d'inclusion des jeunes, en particulier des (18-24 ans) sera basée sur une approche par alternance qui orientera le Parcours d'Insertion du Jeune (PIJ). Elle sera articulée autour d'une démarche structurante qui reposera sur : (i) le profil de la cible; (ii) le mode opératoire de l'insertion qui allie la théorie à la pratique dans l'apprentissage de l'activité, (iii) la promotion de l'excellence et de l'innovation dans les métiers connexes ; (iv) la mise en lien avec les acteurs économiques (des entreprises, des institutions financières, et autres opérateurs économiques de même qu'avec pour des apprentissages pratiques pour l'appropriation du métier.

**86. L'opérationnalisation de la stratégie jeune.** La mise en œuvre de la stratégie jeune se fera avec les opérateurs privés y compris les OP, pour faciliter l'acquisition de l'esprit entrepreneurial, le transfert savoir, de savoir-faire et de savoir être, de mise en relation et en réseautage du jeune entrepreneur. Cette approche aura l'avantage d'offrir au jeune entrepreneur qui arrive dans le métier agricole, de même que le jeune déjà établi dans l'activité, des opportunités plus larges pour réaliser son potentiel et pour mettre à profit ses atouts.

87. En particulier pour les 250 jeunes à former aux métiers agricoles, le projet pourra faciliter des stages pratiques (dont la durée variera selon le profil d'entrée et le contenu du plan d'affaires du jeune à la sortie du centre de formation). Ces stages pourront se dérouler soit en entreprise ou auprès d'un producteur ou acteur du maillon concerné pour le coaching du jeune promoteur pendant toute la durée de l'immersion en situation réelle pour un suivi rapproché. Vu la diversité des profils des jeunes, l'opérationnalisation de la stratégie jeunes sera mise en œuvre selon une approche différenciée qui tiendra compte entre autres, de la motivation/engagement personnel du jeune

promoteur, la disponibilité des acteurs à accompagner le processus, la nature et de la durée de l'accompagnement, (cf. annexe tableau 3 sur caractérisation et catégorisation des bénéficiaires qui décline plus en détail, le profil et les caractéristiques de chaque groupe cible.)

88. Au total, vu le dispositif d'appui prévu pour l'accompagnement des bénéficiaires du PDAR 2, le projet, à la mise en œuvre, devra avoir recours à un spécialiste en ciblage, genre et inclusion des jeunes possédant une expertise également en nutrition pour une assistance technique perleée à l'équipe de mise en œuvre dans l'affinement de la stratégie et son opérationnalisation. Cette assistance sera en charge :

- (i) l'appui accompagnement de l'équipe de mise en œuvre pour compenser l'absence d'un spécialiste en charge du suivi/accompagnement à la mise en œuvre de ces deux volets ;
- (ii) l'appui à l'élaboration d'une stratégie de ciblage genre et inclusion des jeunes pour faciliter l'opérationnalisation du mécanisme d'intervention en direction des cibles, et de l'accompagnement technique perleée pour asseoir les bases d'un mécanisme de ciblage efficace et pour la mise en place des outils adéquats de ciblage de même que le mécanisme de suivi-évaluation garantissant une bonne quantification de la mise en œuvre et une inclusion effective de toutes les catégories prioritaires à cibler ;
- (iii) l'appui au renforcement de capacité des acteurs toute catégorie confondue ; et
- (iv) l'accompagnement du suivi-évaluation de même que de l'ensemble des acteurs de mise en œuvre, y compris les bénéficiaires, sur la recherche-action permanente au niveau communautaire, dans une perspective d'obtenir à court terme, des changements de comportement, des réflexes qui conduiront à la transformation sociale progressive des rapports sociaux et de genre, etc.

**89. Mécanisme opérationnel global de sélection des bénéficiaires.** Tout le mécanisme opérationnel de ciblage des bénéficiaires devra reposer en priorité sur des critères d'éligibilité basés sur le sexe, l'âge, le niveau de pauvreté et de vulnérabilité. Les critères de pauvreté et de vulnérabilités seront définis par les acteurs à l'intérieur des plateformes multi-acteurs. Une fois les critères validés, les acteurs par maillon, avec l'appui des facilitateurs des plateformes, devront : (i) identifier les demandes portées par les chefs d'exploitation dont les ménages sont vulnérables à travers des rencontres « d'auto ciblage » au niveau village ; (ii) collecter l'information sur les ménages pour leur caractérisation (collecte et transmission des données au projet pour exploitation et vérification à travers des fiches d'Évaluation du Degrés de Vulnérabilité des Ménages (EDVM)). A la fin du processus, les résultats de ce travail préalable de ciblage, devront être restitués et partagés pour validation par les bénéficiaires au sein de leurs organisations de base à l'intérieur des plateformes. L'équipe d'accompagnement procédera sur la base de ces informations à :

- (i) classification et catégorisation des ménages selon les paramètres suivants : la vulnérabilité, le potentiel productif, la taille du ménage, les biens possédés, la période de soudure, le sexe et l'âge du chef de ménage/chef d'exploitation, etc. ; et
- (ii) la prise en compte des facteurs potentiels d'aggravation de la vulnérabilité/marginalisation et de la pauvreté sociale/insécurité alimentaire et nutritionnelle dans le contexte de la localité pour une inclusion sociale ciblée et plus importante des vulnérables. Ces facteurs peuvent être : liés au statut matrimonial (veuve, divorcée, seule sans assistance, chef de ménage), au niveau de handicap et autres ;

90. Des coefficients de pondération discriminatoires seront définis, validés et affectés aux scores obtenus par les ménages et les personnes les plus vulnérables en vue de favoriser leur inclusion et d'accroître ainsi leur nombre parmi les individus ou groupes d'individus éligibles aux activités du projet. Ces coefficients tiendront également compte du statut de jeunes et discriminés selon le genre pour renforcer l'inclusion des jeunes et des femmes afin d'atteindre les quotas fixés.

**91. Particularité pour l'inclusion des peuples autochtones.** Pour les peuples autochtones « dits pygmées », (les Baka, les Babongo, etc.), le projet pourra exploiter les résultats de l'étude réalisée par le PDAR sur la situation des Baka dans le Haut-Ntem pour initier des actions et mesures d'accompagnement appropriées et adaptées à leurs besoins et aspirations. Un dialogue politique pourra être initié dans ce sens avec pour thématique principale axée sur leurs conditions de vie, leur

situation de marginalisés et les difficultés d'accès à la terre pour nombres d'entre eux qui se sont déplacés des forêts vers les villages et agglomérations dans certaines régions cibles du projet.

**92. Sécurité alimentaire et nutrition.** Le PDAR 2 intégrera la dimension sécurité alimentaire et nutrition de façon systématique dans toutes ses interventions afin de maximaliser son impact sur l'amélioration de la qualité nutritionnelle de l'alimentation des groupes cibles. Il s'agira de : (i) procéder à un ciblage direct des catégories vulnérables ; (ii) promouvoir des systèmes de culture qui renforcent les capacités d'auto-provisionnement des cibles, (iii) accompagner les systèmes de production familiaux basés sur la polyculture qui offrent aux ménages une diversité alimentaire et des possibilités d'accéder aux minéraux et vitamines pour leur alimentation, (iv) ouvrir le ciblage technique à la diversification des spéculations (à travers l'introduction des fruits et légumes, et le petit élevage) ; (v) renforcer l'éducation sanitaire et nutritionnelle pour les ménages en collaboration avec les services de l'état en charge de ce volet : (a) faire appel aux services publics pour des animations périodiques dans les zones d'intervention du projet ; (b) étudier à la mise en œuvre du projet, les options de collaboration avec l'Agence Gabonaise de Sécurité Alimentaire (AGASA), (c) se doter d'indicateurs clés permettant de mieux suivre les progrès accomplis dans les zones d'intervention du projet en vue d'améliorer la Sécurité Alimentaire et nutritionnelle des Ménages (SAM).

**93. Effets sociaux.** Grâce au choix des modèles rentables et adaptés à la petite exploitation et visant en priorité l'exploitation familiale, le Projet induira des effets d'entraînement économique et sociaux importants au niveau des exploitants et leurs ménages. Les dispositions et facilités prévues, en matière d'insertion des jeunes, ainsi que les renforcements institutionnels des organisations de producteurs, des plateformes d'acteurs des filières et des institutions publiques et privées impliquées dans le développement rural et la formation professionnelle constituent une valeur ajoutée considérable pour l'ensemble des bénéficiaires. La mise en œuvre du PDAR 2 facilitera l'émergence d'une masse critique de jeunes prestataires de services et acteurs (18 - 45 ans), bien formés et capables d'assurer des services en amont et en aval des filières cibles. L'intervention du projet permettra une augmentation de la disponibilité et une diversification en aliments de base : manioc, banane, fruits et légumes, et une plus grande disponibilité en protéine animal grâce au petit élevage.

**Fiche synoptique des profils et caractéristiques des groupes-cibles (voir détails en annexe 3)**

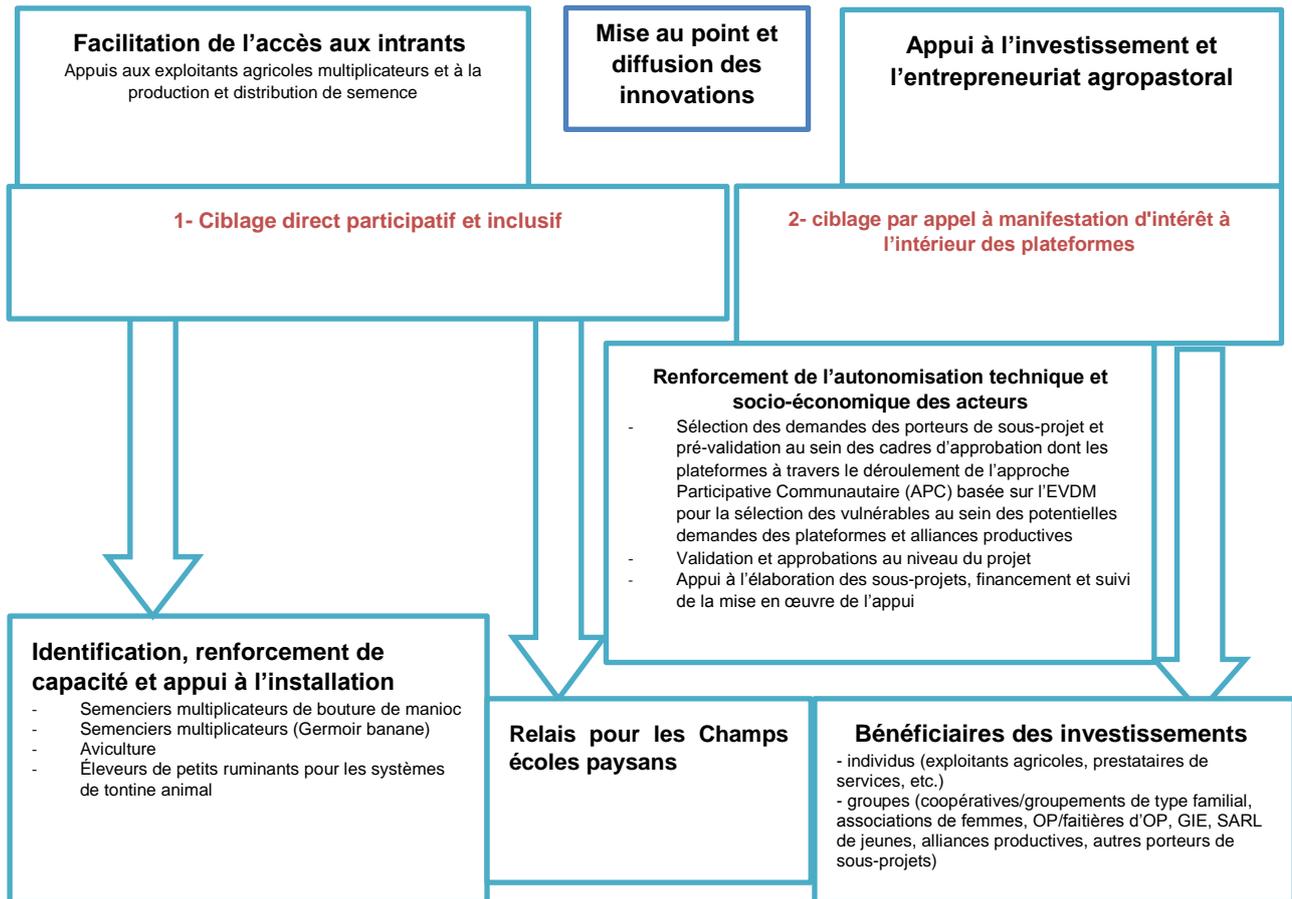
Catégorisation/caractéristiques des groupes-cibles		Réponses PDAR 2
<p><b>1- Petits producteurs (H/F) :</b>  <b>Exploitations familiales (taille moyenne 1Ha situées dans des zones en générale enclavées</b>                      -faible niveau de production et faible diversification des cultures vivrières,                      - dégradation du matériel végétal et non accessibilité au matériel végétal de bonne qualité,                      - manque de moyens pour investir dans une main-d'œuvre pour nettoyer les plantations,                      - pression sur la main d'œuvre (cherté et indisponibilité),                      - capacités productives limitées,                      - faible productivité et revenus agricoles relativement bas, faible diversification des sources de revenus,                      - accès limité au crédit pour l'agriculture,                      - faible conscience quant à l'épargne et la non disponibilité des structures d'épargne pour une meilleure gestion des revenus,                      - manque de moyens de transformation et de conservation,                      - faible organisation de la commercialisation (une commercialisation individuelle sans information sur les marchés, faible pouvoir de négociation sur les prix.)                      - faible mécanisation de l'agriculture et niveau d'équipement faible et manque de moyens pour le transport des produits des champs vers les foyers ou lieu de commercialisation,</p>	<p><b>Profil de sortie attendu :</b>                      Producteurs modernes, mieux organisés et pratiquant une agriculture productive, rentable, compétitive, orientée vers le marché et génératrice de revenus importants pour tous et d'emplois</p> <p><b>Perspectives :</b>                      - Développement de chaînes de valeur rentables, compétitives porteuses de croissance et génératrices d'emplois                      - Organisation des filières promues et facilitation de l'accès aux marchés                      - Emergence de producteurs modernes orientés vers le marché, bien formés et mieux organisés, pour faire face aux défis de l'accès aux marchés et de positionnement sur le marché par la compétitivité de ses produits                      - Renforcement du tissu économique local</p>	<p>1- Renforcement des capacités (techniques et financiers) pour la professionnalisation du producteur                      2- Accompagnement de la transformation des petites exploitations en de petites entreprises modernes (émergence de petites et moyennes entreprises (PME) dynamiques et compétitives).                      3- Développement des filières cibles</p> <p><b>A travers :</b>                      - Renforcement de la production et de la productivité                      - Compétitivité des produits, labélisation et facilitation de l'accès aux marchés (construction des centres de groupage et centre d'affaires, ouverture et réhabilitation des pistes de dessertes rurales, renforcement et créations des opportunités de mise en marché des produits)                      - Formation pour l'amélioration des techniques de production                      - Disponibilité de matériel végétale de qualité                      - Facilitation de l'accès aux intrants et aux équipements agricoles et formations à une bonne utilisation des intrants                      - Renforcement de chaque maillon des filières promues à l'intérieur des plateformes multi acteurs                      - Appui au développement des chaînes de valeurs compétitives et dans une logique de marché en vue de la diversification de l'activité agricole vivrière                      - Développer et consolider l'exploitation agricole familiale (accompagnement des modèles de coopératives simplifiées)</p>

Catégorisation/caractéristiques des groupes-cibles		Réponses PDAR 2
<ul style="list-style-type: none"> <li>- faible niveau d'organisation, de structuration et de gestion des OP dans les filières cibles (niveau de structuration très variables selon les régions et en fonction des zones et des spéculations de même que des différents segments de la filière concernée).</li> </ul>		
<p><b>2- Jeunes (filles et garçons) diplômés, déscolarisés ou non scolarisés ou artisans, sans emplois ou en sous-emploi ou inactifs)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible motivation à s'investir dans l'agriculture,</li> <li>- Difficultés d'accès aux emplois décents</li> <li>- Faible connaissances des opportunités du secteur agricole</li> <li>- Faible niveau de formation professionnelle sur les métiers agricoles</li> <li>- Faible accompagnement après installation à travers les programmes d'insertion</li> <li>- Manque d'accès aux crédits pour leur installation</li> <li>- Motivés avec forte envie de se réaliser et très portés vers l'auto-emploi</li> <li>- Présents/disposés à s'investir dans les activités de prestation de service agricole en amont et en aval des activités de production et de commercialisation des produits agricoles</li> <li>- Grande réceptivité vis-à-vis de l'innovation technique et technologique</li> <li>En particulier, les jeunes filles :                         <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible pouvoir de décision.</li> <li>- Plus exposées aux problèmes sanitaires, socioéconomiques ayant pour conséquence une précocité et un taux élevé de fécondité.</li> <li>- Peu de formation dans le domaine agricole et en matière de gestion d'une entreprise</li> <li>- Plus enclin aux activités liées à l'horticulture dont le maraichage</li> <li>- Faible esprit entrepreneurial</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>Profil de sortie</b> : Jeune entrepreneur à la tête d'entreprises agricoles modernes, viables, rentable et orientées vers le marché</p> <p><b>Perspectives</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Valorisation du métier d'agriculteur</li> <li>- Insertion des jeunes diplômés ou non dans des niches de métiers agricoles et activités connexes émergents (prestation de services agricoles en amont et en aval de la production, distribution d'intrant, unités de commercialisation, autres)</li> <li>- Stabilisation et fixation des jeunes déjà établis dans leurs terroirs</li> <li>- Retour des jeunes dans leurs terroirs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire des jeunes le levier pour la modernisation et la transformation des exploitations agricoles familiales et parer au vieillissement des actifs agricoles</li> <li>- Rendre l'agriculture attractive aux yeux des jeunes (diplômés ou non) avec des perspectives de revenus rapides et consistants</li> <li>- Promouvoir des modèles/référents de jeunes entrepreneurs agricoles (Création de MPER, amélioration de l'offre de service de qualité et d'emplois agricoles rémunérateurs)</li> <li>- Promouvoir l'auto-emploi des jeunes par la valorisation des compétences et des renforcements de capacités adaptés à leurs besoins</li> <li>- Accompagner le relèvement du plateau d'offres techniques et valoriser les métiers en rapport avec les prestations de service agricole sur les différents maillons des filières promues</li> <li>- Développer des emplois ruraux</li> <li>- Faciliter et appuyer l'insertion des jeunes dans les métiers agricoles et métiers connexes</li> <li>- Contribuer au renforcement du système national de formation agricole (dialogue politique, élaboration de curricula spécifiques, financement de la formation, accompagnement de l'organisation, appui au développement des incubateurs, etc.)</li> <li>- Promouvoir des dispositifs d'accompagnement en alternance</li> <li>- Mettre en place des mécanismes et dispositifs de coaching permanent des jeunes promoteurs appuyés</li> </ul>
<p><b>3- Femmes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vieillessement des actifs agricoles féminins</li> <li>- Multiplicité (surcharge) et pénibilité des travaux agricoles</li> <li>- Production vivrière limitée (faible rendement et faible productivité),</li> <li>- Ignorance et manque de connaissance des techniques agricoles innovantes et productives</li> <li>- Difficultés d'accès aux zones de production (enclavement des sites de production)</li> <li>- Diversification limitée des sources de</li> </ul>	<p><b>Profil de sortie : femmes</b></p> <p>opératrices économiques bien outillées, disposant d'un certain leadership au sein des plateformes et des alliances productives, capables de produire des produits de qualité et compétitifs sur le marché, de les valoriser et de les mettre sur le marché avec une marge bénéficiaire consistante</p> <p><b>Perspectives :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Modernisation des différents maillons des filières agricoles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer et promouvoir la diversification agricole (par l'ouverture des filières cibles à d'autres activités telles que l'élevage, le maraichage, etc.)</li> <li>- Accompagner la professionnalisation des femmes dans les différentes filières et maillons qu'elles occupent</li> <li>- Faciliter et appuyer leur accès aux facteurs de production de qualité (intrants), appui-conseil, ressources financières, formation, techniques et technologies améliorées, équipement pour diminuer la pénibilité du travail et le surcharge de tâches et mise en marché.</li> <li>- Renforcer l'émergence des femmes MPER</li> <li>- Renforcer le leadership économique et social</li> </ul>

Catégorisation/caractéristiques des groupes-cibles		Réponses PDAR 2
<p>revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque d'équipements et d'encadrement agricole,</li> <li>- Accès limitée aux semences améliorées et autres intrants de qualité</li> <li>- Accès limité à la main-d'œuvre externe et à la mécanisation des tâches où elles sont dominantes</li> <li>- Faible accès aux innovations techniques et technologiques,</li> <li>- Manque de connaissance sur le fonctionnement des marchés</li> <li>- Faible capacité technique de transformation et de diversification des produits</li> <li>- Activités faiblement orientées vers le marché</li> <li>- Insuffisance d'organisation et commercialisation non organisée</li> </ul>	<p>promues</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diversification des activités agricoles</li> <li>- Renforcement de l'équité au sein des chaînes de valeur</li> <li>- Promues à l'intérieur des plateformes par un meilleur partage des marges bénéficiaires entre tous les acteurs des filières dont les femmes productrices, transformatrices et commerçantes par la signature des alliances productives</li> <li>- Renforcement du leadership féminin</li> <li>- Emergence des MPE tenues par des femmes</li> <li>- Croissance du revenu agricole</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner la stabilisation et renforcement du maillon transformation (sortir le maillon du niveau transformation primaire)</li> <li>- Appuyer l'accès aux équipements agricoles et appuyer la mécanisation de certaines tâches agricoles dévolues aux femmes pour la diminution de la pénibilité du travail agricole</li> <li>- Créer des opportunités de valorisation des services connexes et de soutien à la production</li> <li>- Accompagner la professionnalisation des jeunes adultes et artisans pour une offre de service de qualité, de proximité et une diversification des métiers para-agricoles</li> </ul>
<p><b>4- Peuples autochtones (dits pygmées) et autres vulnérables :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- principalement les plus petits producteurs et les ménages les plus pauvres et les plus vulnérables,</li> <li>- pratiquent la polyculture (vivrières) sur de petites parcelles (superficie moyenne moins de 1ha).</li> <li>- non diversification des sources de revenus.</li> <li>- Taille des ménages assez élevée (moyenne 5,8 personnes)</li> <li>- Insécurité alimentaire et nutritionnelles</li> <li>- Insécurité et précarité des habitats</li> <li>- insécurité foncière</li> <li>- analphabétisme (plus élevé dans leurs communautés)</li> <li>- moins ouverts aux innovations techniques et technologiques</li> <li>- Faible capacités productives/productivité</li> <li>- Absence d'éducation sur la vie associative</li> <li>- Compétences et savoir-faire agricole limité</li> <li>- Non maîtrise des itinéraires techniques</li> <li>- Risque permanent d'abandon des sites du fait de leur nomadisme entraine facteurs limitants pour leur ciblage et pour des perspectives d'investissement structurant</li> </ul>	<p><b>Profil de sortie :</b> peuples autochtones plus organisés autour d'activités agricoles innovantes et génératrices de revenus consistants pour sortir de la précarité et de l'extrême pauvreté</p> <p><b>Perspectives :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dialogue politique pour la facilitation de l'accès au foncier sécurisé (clarification foncière)</li> <li>- Accompagnement dans les négociations foncières pour formalisation</li> <li>- Focus sur la qualité et la productivité</li> <li>- Insertion des BAKA dans des niches de métiers émergents</li> <li>- Relèvement du plateau d'offres d'appuis techniques modernes et génératrices d'emplois rémunérateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner la promotion et le développement des niches d'activité innovantes et rentables (promotion des produits forestiers non ligneux, la labélisation du miel collecté dans la forêt, accompagnement et organisation de la commercialisation des verres à soie et des larves commercialisés par les baka après étude de la rentabilité économique de l'activité, etc.)</li> <li>- Développer les appuis-conseils spécifiques et calibrés sur les besoins et les spécificités de la cible</li> <li>- Accompagner la promotion des produits forestiers non-ligneux (diversification des sources de revenus au-delà de l'autoconsommation)</li> <li>- conduire le dialogue politique pour la facilitation de l'accès au foncier sécurisé des peuples autochtones</li> <li>- Mener des actions de communication et d'éducation sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle</li> <li>- initier et accompagner le dialogue politique sur le renforcement de l'accès aux fonciers sécurisé par les Baka</li> </ul>

**Annexe 1 : Stratégie globale de**

**sélection des acteurs bénéficiaires**



### Annexe 2 : Bassins de production et villages issus du ciblage géographique

Province	Bassins	Villages
<b>Ngounie</b>	<p><b>Bassin 1</b> : autour de Mouila : 3 axes ( axe Mouila - St Martin ; axe Mouila -Rte Guietsou ; axe Mouila -Mokabo – Mimongo)</p> <p><b>Bassin 2</b> : autour de Fougamou : 1 axe (Mouila –Fougamou)</p> <p><b>Bassin 3</b> : autour de Ndende : 3 axes (axe Ndende- Lebamba ; Ndende-Doussala ; Ndende-Nialy)</p> <p><b>Bassin 4</b> : autour de Lebamba : 4 axes (axe Lebamba – Rebe ; axe Lebamba- Mbigou ; axe Lebamba-Kanda-Mabanga-Nzinzele ; axe Lebamba – Mema Bongolo-Nzoundou)</p>	<p>Mouila, Guietsou, Mokabo, Mimongo, Rimboe, Mouladou-Fouala, Fougamou, Villages Autour De Pk 19, Mourimbou, Moussambou, Dilolo, Moukoro, Doussala, Ngoussou, Nialy, Mbelanatembe Mbinanbi, Nzingui, Lekindou, Botsana, Mgougui, Rebe, Moukoudou, Mandji (Par, Moukoudou) Dibwagui, Makongonio Issala, Ndenga, Mbigou, Nzenzele, Mabanga, Kanda, Mema, Nzoundou</p>
<b>Ogooué-Ivindo</b>	<p><b>Bassin 1</b> : 1 axe (Makoku-Mekambo-Mazingo)</p> <p><b>Bassin 2</b> : 1 axe (Ovan – Makokou)</p> <p><b>Bassin 3</b> : 1 axe (Makoku- Tebe-Okondja (Axe Tebe -Okondja Appartient au Haut-Oogoue)</p>	<p>Massaha, Nze-Vatican (Reg 4 Villages), Matote, Madombo, Ngouala Djondjon, Mikwala (Regrp 4) Villages), Ntsenkele (Regr 3 Villages), Etakaniambe (Regr 4 Villages), Idombo Zolende, Yenze</p>
<b>Woleu-Ntem</b>	<p><b>Bassin 1</b> : 3 axes (axe Oyem - Akam Essatouk ; axe Akam Essatouk – Mbomo ; axe Mbomo-Tho' Effack)</p> <p><b>Bassin 2</b> : :2 axes ( axe Oyem-Bibass -Bissok-Abelassi; axe Oyem-Bibass -Assock Begue-Mitzi)</p> <p><b>Bassin 3</b> : 4 axes (Axe Oyem-Abam Eba ; Axe Abam Eba-Medzeng ; Axe Abam Eba-Mendock; Axe Abam Eba-Mbolenzock)</p> <p><b>Bassin 4</b> : 3 axes (Axe obileville-akam essatouk ; Axe obileville-alene esseng ; Axe obileville-edoma)</p> <p><b>Bassin 5</b> : 3 axes (Axe Melo-Okok ; Axe Melo-Nkol Mengoua ; Axe Melo-Mezala)</p> <p><b>Bassin 6</b> : 3 axes (Axe Tchimizock-Missele; Axe Tchimizock-Messang; Axe Tchimizock-Akam Effack –Medoumou)</p> <p><b>Bassin 7</b> : 3 axes ( Axe Ebomane-Minvoul-Ngone ; Axe Ebomane-Akoulouzock ; Axe Ebomane-Mbounaneville)</p> <p><b>Bassin 8</b> : 4 axes (Axe Akok-Oveng, Axe Bossoville-Ayaghening ; Axe Bolossoville Belfort ; Axe Bolossoville-Atong Ville )</p> <p><b>Bassin 9</b> : 3 axes (Axe Abelassi-Sam ; Axe Sam-Mitzi ; Axe Sam-Medouneu) + 2 axes (Axe Medouneu Efot ; Axe Medouneu-Doum)</p>	<p>Angang, Adzap Endeng, Miyélé, Nkoum-Nkodje, Akam-Essatouk, Mbomo (centre d'affaires), Oveng Essatouk (Nouveau village ), Mekoga, Yoss, Mekom (nouveau village sur le même axe nouveau village à 10 km du centre Mbomo), Akok Ouest, Mfeigne, Mboma, Bidzima, Zanangoué – Mengui, Bissok Centre (regroupement des villages Bissok 1 + 2+ 3 ), Ellelem ( 1+2 +3 à moins de 7KM), Nkolayop, Ebea (Nouveau ), Essong-Abam (Nouveau), Doumassi -Bimvem (Regroupement De Village), Akom-Akam-Ayo (Regroupement De Villages), Abamg-Ville, Nkoualassis, Nkoungou, Afia, Allen –Meboum, Nkola Bona, Nkout, Mbam Asseng Ma, Ndzeng Engong, Elop, Assock Begue, Okala, Ebea-Ngomessi, Anguia (1, 2, 3), Endama Essangui, Messia, Afenane, Abam Eba/Akinetome, Nkolayop, Medzeng, Melene Okass, Alene Essong, Mendock, Engone, Mbolzock, Toulon-Ville, Minfegne, Mvane, Konessong, Nkoumadzap, Ongozock, Bilebidoua, Aberme, Mindzi, Mitome, Mendomo, Edoma, Woumou, Niazang, Edoum, Andock Bibe, Meyo Nkodje, Nlane Effack, Doane, Bikondom, Akam Ebang, Avelemang, Ofoass, Mendoung, Ancien Melene 1, Ancien Melene 2, Bissong Ville, Mekom-Nkoun, Adzap Assi, Nkol Messass, Akam Effack, Assok –Seng, Missele-Nkolayop, Awoua, Konoville, Tchimizock/ Missomingone, Bindoumessang/ Abega/ Akom/ Ngoss, Thock-Essandone, Alene-Esseng, Messang, Medoumou (1, 2, 3, 4), Mbass, Mendzong (2, 4), Ngone, Ebang, Alene Essangouane, Nkoum, Mekaga, Nkoungou, Evormbil, Ovone/Benguia, Andock Si, Mbounaneville, Akok, Bibemelene, Mbome, Mekaga, Vema, Meyo, Mebolo, Oveng, Bolossoville, Momo, Nkany (Nylon Ville/Andome), Centre-Ville Belfort, Meleme, Mebang, Atong Ville, Melene, Akonebe, Mbelalene, Lahollande, Belle Ville, Douala, Abamassi, Efot, Egneng, Mont Beni, Medouneu Village, Nang Mbe, Nkom, Efulane, Nkoala, Aboctom, Etsameyong, Nkine, Vegnia</p>

### Annexe 3 : Catégorisation/caractéristique des groupes cibles

Catégorisation/caractéristique des groupes-cibles		
<p><b>Groupe 1 : Caractéristiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Petits producteurs (taille de l'exploitation : de 1ha à 1,5 ha),</li> <li>• Exploitations familiales,</li> <li>• Ménages agricoles vulnérables</li> </ul> <p><b>Contraintes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- faible diversification des cultures</li> <li>- un système d'exploitation à faible rendement,</li> <li>- une diversité de spéculation sur la même exploitation sans forcément un système de culture organisé,</li> <li>- une main-d'œuvre limitée,</li> <li>- un niveau d'équipement faible,</li> <li>- des capacités productives très limitées,</li> <li>- une faible productivité</li> <li>- des revenus agricoles relativement bas.</li> <li>• Les femmes (exploitantes agricoles, chefs de ménage, chefs d'exploitation)</li> <li>• Les petits éleveurs de ruminants et de volaille (les femmes et les jeunes)</li> </ul> <p><b>Contraintes spécifiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- éloignement des exploitations /non sécurisation des plantations/risque de dévastation des plantations par les animaux : conflit homme-faune plus accentué</li> <li>- difficulté d'accès aux plantations</li> <li>- pénibilité du travail</li> <li>- faible accès à la mécanisation et aux équipements de transformation</li> <li>- non compétitivité des produits du fait de la non maîtrise des charges d'exploitation</li> <li>- inégalité d'accès aux technologies modernes (genre)</li> <li>- un faible niveau de décision sur les économies de l'exploitation du ménage (genre)</li> <li>- faible accès aux financements (crédits)</li> <li>• Autres vulnérables : peuples autochtone Baka et autres, veuves, personnes âgées seules, allochtones, filles mères, les personnes handicapées dont les jeunes handicapés etc.</li> </ul> <p><b>Contraintes spécifiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pauvreté extrême et vulnérabilité (y compris vulnérabilité de capacité)</li> <li>- Pénibilité du travail</li> <li>- Faibles accès aux facteurs de production y compris le contrôle de la terre</li> <li>- Caractère aléatoire de l'occupation des terres</li> <li>- Faible capacité technique de production, transformation</li> <li>- Faible diversification des produits</li> <li>- Accès limité aux intrants de qualité et aux services d'appui</li> <li>- Commercialisation non organisée</li> <li>- Difficulté d'intégration dans les groupes ou coopératives existantes dans le milieu (marginalisation)</li> </ul>	<p><b>Profil de sortie attendu après intervention du projet et perspectives pour les acteurs :</b></p> <p>Producteurs plus modernes, ouverts aux innovations techniques et technologiques pratiquant une agriculture rentable, orientée vers le marché et générateur de revenus consistants pour l'amélioration des conditions de vie des populations au-delà de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.</p> <p><b>Perspectives pour le développement des filières et des chaînes de valeur</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Professionnalisation de chaque maillon des filières promues</li> <li>✓ Inscription de l'activité agricole dans une logique de marché</li> <li>✓ Modernisation et transformation des exploitations de type familiales afin de favoriser leur émergence en petites entreprises dynamiques (GIE)</li> <li>✓ Sécurisation des exploitations pour des investissements structurants</li> <li>✓ Augmentation des rendements agricoles par la formation et la bonne utilisation des semences et autres intrants, amélioration des techniques de production</li> <li>✓ Compétitivité des chaînes de valeur/Opportunités de mise en marché plus accessibles aux petits producteurs</li> </ul> <p><b>Besoins d'appui et accompagnement identifiés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Besoin d'accès aux technologies diminuant la pénibilité du travail (technologie améliorée de production, de transformation et facilitation du transport des produits des champs vers les foyers ou centre de groupages)</li> <li>✓ Accès aux intrants de qualité</li> <li>✓ Besoin d'un appui conseil technique agricole approprié pour accroître la productivité et dégager de la valeur ajoutée</li> <li>✓ Besoin d'appui technique et financier spécifique pour le développement des niches d'activités porteuses en particulier pour les peuples autochtones</li> <li>✓ Besoin de renforcement en gestion pour une bonne connaissance et une maîtrise des coûts</li> </ul>	<p><b>Réponses PDAR 2</b></p> <p><b>Porte d'entrée vers la cible :</b> exploitation agricole individuel ou groupe/ coopérative familiale, Plateforme-bassin</p> <p><b>Mode d'appui :</b> appui à travers les micro-projet (MiP) ou autres outils issus des plans d'actions des plateformes bassin</p> <p><b>Objectif :</b> Combinaison de tous ces facteurs pour augmentation de la productivité des facteurs et volume de production (garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle)</p> <p><b>Type d'appui/contenu</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ renforcement de l'accès aux techniques et technologies améliorées ;</li> <li>✓ Accompagnement et formation pour une bonne maîtrise des itinéraires techniques et une utilisation des bonnes pratiques agricoles</li> <li>✓ Facilitation de l'accès aux intrants de qualité</li> <li>✓ Mise en relation commerciale</li> <li>✓ Construction de Centre de groupage et centre d'affaire Infrastructures de stockage /conditionnement</li> <li>✓ Etc.</li> </ul> <p><b>Résultats attendus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ sécurité alimentaire du ménage</li> <li>✓ meilleure productivité</li> <li>✓ mise en marché et accroissement des revenus de manière durable</li> <li>✓ amélioration des revenus</li> </ul>
<p><b>Groupe 2 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Femmes et hommes producteurs (Exploitant agricole (H/F) individuel ou en groupe) Transformateurs, Commerçants et leurs organisations (groupements/coopératives, réseaux de distribution d'intrants, unions de coopératives ou autres prestataires de service en amont et en aval de la production) taille d'exploitation plus (de 2ha et plus)</li> <li>• Éleveurs</li> </ul> <p><b>Contraintes</b></p> <p><b>Ensemble :</b> Selon le degré de vulnérabilité, le statut, le sexe et l'âge, ces acteurs sont confrontés globalement à des contraintes multiples et diverses qui peuvent se résumer comme suit :</p>	<p><b>Profil de sortie attendu après intervention du projet et perspectives pour les acteurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Opérateurs/opératrices économiques bien outillées capables de produire des produits de qualité, de les valoriser et de les mettre sur le marché</li> <li>- Faire de l'agriculture principalement la transformation/commercialisation, une activité phare des femmes en particulier des jeunes femmes comme source de revenus au-delà de</li> </ul>	<p><b>Porte d'entrée vers la cible :</b> Exploitation agricole individuel ou groupe/ coopérative, Union de coopératives, Plateformes-bassin</p> <p><b>Mode d'appui :</b> appui à travers les alliances productives ou autres outils issus des plans d'actions des plateformes-bassin</p> <p><b>Modalités :</b> L'option du PDAR2 est</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- un faible niveau de production et de diversification des cultures vivrières,</li> <li>- un accès limité au crédit pour l'agriculture,</li> <li>- une faible conscience quant à l'épargne et la non disponibilité des structures d'épargne pour une meilleure gestion des revenus,</li> <li>- un manque de moyens de transport et des zones rurales enclavées,</li> <li>- un manque de moyens de transformation et de conservation,</li> <li>- une commercialisation individuelle sans information sur les marchés ;</li> <li>- un faible pouvoir de négociation sur les prix, (viii) une faible structuration,</li> <li>- une dégradation du matériel végétal et non accessibilité au matériel végétal de bonne qualité, et</li> <li>- une pression sur la main d'œuvre : (cherté et indisponibilité).</li> <li>- Le niveau de structuration de leurs organisations varie en fonction des zones et des spéculations de même que des différents segments visés.</li> </ul> <p><b>Hommes : confronté spécifiquement à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un manque de moyens pour investir dans la main-d'œuvre pour nettoyer les plantations,</li> <li>- un manque de diversification des revenus,</li> <li>- un niveau de structuration et gestion faibles de leurs organisations</li> </ul> <p><b>Femmes productrices :</b> connaissent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une multiplicité et pénibilité des travaux et une diversification limitée des sources de revenus,</li> <li>- une production vivrière limitée (rendement et productivité),</li> <li>- une ignorance et le manque de connaissance de techniques agricoles ;</li> <li>- un manque d'équipement et d'encadrement agricole,</li> <li>- un manque de disponibilité de semences améliorées et un faible accès aux innovations techniques et technologiques</li> <li>- un manque d'accès aux zones de production (enclavement des sites de production),</li> <li>- une insuffisance d'organisation,</li> <li>- un accès limité à la main-d'œuvre externe et à la mécanisation.</li> <li>- Un accès limité aux sources de financement (crédit)</li> </ul> <p><b>Femmes transformatrices et commerçantes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- accès limité aux technologies modernes de transformation,</li> <li>- forte pénibilité du travail</li> <li>- surcharge de travail du fait de la cherté de la main d'œuvre</li> <li>- Faible capacité technique de transformation</li> <li>- Commercialisation non organisée.</li> <li>- Faible capacité de gestion d'une entreprise</li> </ul> <p><b>Jeunes producteurs (H/F) issus des incubateurs : Age : 16-24 ans</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Sortants écoles de formation agricole ou de gestion ou appuyés par des programmes d'insertion, Jeunes désireux de s'investir dans l'agriculture, Jeune ruraux en situation de vulnérabilité</li> <li>✓ Jeunes issus des exploitations familiales déjà établis dans l'activité agricole ou non avec des compétences techniques et savoir agricole limités</li> <li>✓ Jeunes déscolarisés ou non scolarisés avec ou sans formation professionnelle en situation de précarité ou de vulnérabilité, producteurs (H/F) issus des petites exploitations familiales agricoles et pauvres ;</li> </ul> <p><b>Age : 18-34 ans et 35-45 ans</b></p> <p><b>Contraintes et potentialités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sans emploi ou à forte instabilité en matière d'emploi</li> <li>- Agriculteur ou non et désireux de s'installer dans une activité à caractère agricole</li> <li>- Compétences techniques et savoir agricole limités/Faible orientation vers le marché</li> <li>- Forte envie de se réaliser</li> <li>- Plus porté vers l'auto-emploi</li> <li>- Grande réceptivité vis-à-vis de l'innovation technique et technologique</li> </ul> <p><b>Contraintes ensemble des jeunes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- faible motivation pour s'investir dans l'agriculture,</li> <li>- difficultés d'accès aux sources de revenus (emplois décents),</li> <li>- manque de connaissance des marchés agricoles,</li> <li>- isolement des villages ruraux et un manque d'électricité et de services attractives dans les zones rurales,</li> <li>- manque d'accès à des activités génératrices de revenus correspondant à leurs besoins immédiats,</li> <li>- faible pouvoir de décision</li> </ul>	<p>l'autoconsommation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir un meilleur partage des marges bénéficiaires entre tous les acteurs de la filière au sein des plateformes</li> </ul> <p><b>Perspectives pour le projet</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion d'une agriculture attractive aux yeux des jeunes ruraux</li> <li>- Valorisation de l'identité du jeune producteur et de son métier</li> <li>- Développement et consolidation de l'exploitation agricole familiale</li> <li>- Stabilisation et renforcement des différents maillons</li> <li>- Accompagnement du relèvement du plateau technique des exploitations</li> </ul> <p><b>Particularité pour les jeunes</b></p> <p><b>Profil de sortie :</b> Jeune entrepreneur agricole à la tête d'une entreprise agricole moderne, viable orientée vers le marché et rentable</p> <p><b>Perspectives</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Stabilisation et fixation des jeunes déjà établis ou non dans leur terroir d'origine</li> <li>- Promotion de modèles de jeunes entrepreneurs agricole pour servir pour l'incitation aux métiers agricoles</li> <li>- Contribution à la valorisation du métier de l'agriculteur,</li> <li>- Contribution au changement de paradigme dans la formation professionnelle des jeunes et à l'évolution des mentalités</li> <li>- Consolidation des emplois ruraux</li> <li>- Accroissement du revenu agricole</li> <li>- Faire des jeunes producteurs le levier pour la modernisation/transformation des exploitations familiales</li> <li>- Consolidation des emplois ruraux</li> <li>- Accroissement du revenu du jeune en particulier le jeune chef de ménage</li> </ul> <p><b>Type d'appui/Contenu :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement à la professionnalisation des acteurs dans les maillons qu'ils occupent déjà</li> <li>- Facilitation de la structuration des acteurs à travers l'accompagnement pour la mise en place des plateformes multi acteurs bassins (PMAB)</li> <li>- Renforcement de l'accès aux infrastructures marchandes (centre de groupage, centre d'affaires infrastructure de transformation)</li> <li>- Facilitation de l'accès aux facteurs de production de qualité (intrants), appui-conseil, ressources financières, formation, techniques et technologies améliorées, de mise en marché.</li> <li>- Repositionnement économique et social des femmes rurales</li> <li>- Renforcement des capacités entrepreneuriales, de négociation/contractualisation (alliance productive)</li> <li>- Accompagnement pour la</li> </ul>	<p>d'accompagner les acteurs des filières cibles (hommes et femmes) à se professionnaliser dans les maillons où ils s'investissent</p> <p><b>Les modalités d'appui</b> seront différenciées sur la base des besoins de la catégorie et du maillon où l'acteur est positionné.</p> <p><b>L'approche d'intervention</b> sera renforcée par des critères d'éligibilité en vue de réduire les inégalités dans l'accès et le contrôle des ressources et revenus mis en place par le projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le choix des participants aux visites d'échange, aux foires commerciales devra tenir compte des petits producteurs/productrice pour faciliter également leur accès aux marchés</li> </ul> <p><b>Pour les femmes :</b> des appuis pourraient être apportés en particulier dans des niches de diversification pour la sécurité nutritionnelle des ménages une fois la rentabilité financière et la viabilité de l'activité démontrée.</p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la production pour l'autosuffisance alimentaire</li> <li>- Faire des filières et maillon, où elles sont présentes une source de revenus durable et d'autonomisation des acteurs en particulier des femmes</li> <li>- Renforcer la position des femmes dans les maillons où elles sont bien présentes</li> </ul> <p><b>Résultats :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Modernisation/transformation des exploitations familiales,</li> <li>- Pallier au vieillissement de l'exploitant</li> </ul>
---	--	--

<ul style="list-style-type: none"> <li>- faible esprit entrepreneurial/Prise de risque limité/Non maîtrise des outils de gestion</li> <li>- faiblement outillés avec un faible accès aux technologies modernes</li> <li>- pas d'expérience de travail dans un environnement structuré et orienté vers le marché (qualité, délai...)</li> </ul>	<p>promotion des produits y compris la labélisation des produits</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Facilitation de la participation à des visites d'échanges et voyages d'études/foire de promotion des produits</li> <li>- Renforcement du leadership féminin dans les OP et Plateformes</li> </ul>	
<p><b>Groupe 3 :</b> Acteurs des filières en amont et en aval y compris les métiers connexes avec un focus sur les jeunes (Jeunes hommes/femmes)</p> <p><b>Sous-groupes particuliers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Jeunes ruraux (H/F) sortis des écoles de formation technique, sans emplois, en sous-emploi ou inactifs, ayant une compétence avérée dans un domaine de service ou dans un maillon de soutien des filières</li> <li>- Jeunes artisans ou prestataires de service, désireux de se professionnaliser et porteurs d'initiatives d'insertion dans un des maillons en amont et en aval de la production</li> <li>- Tout jeune rural sans emploi, motivé, engagé pour les services connexes à la production, la transformation et la commercialisation, porteur d'initiatives économiques</li> </ul> <p><b>Contraintes et potentialités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Forte envie de se réaliser/plus porté vers l'auto-emploi</li> <li>- Grande réceptivité vis-à-vis de l'innovation technique et technologique</li> <li>- Beaucoup d'aptitude en particulier dans les TIC</li> <li>- Faible connaissance des opportunités dans le secteur agricole/ vision statique et parfois erronée de l'agriculture</li> <li>- Faible esprit entrepreneurial</li> </ul>	<p><b>Profil de sortie</b>  <b>Profil global de sortie</b> pour les jeunes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Jeune entrepreneur, prestataire de services de qualité en amont en aval des filières</li> <li>- Jeune entrepreneur agricole à la tête d'une entreprise agricole moderne, viable orientée vers le marché et rentable</li> <li>- Jeune artisan capable de fournir des services de qualité aux producteurs pour le relèvement du plateau technique</li> </ul> <p><b>Perspectives pour les jeunes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Stabilisation et fixation des jeunes déjà établis dans leurs terroirs</li> <li>- Insertion des jeunes sans emploi dans des niches de métiers émergents autour de l'agriculture</li> <li>- Installation des jeunes ruraux formés et sans emploi dans les métiers connexes à la production (entretien, réparation, maintenance de l'équipement agricole, etc.)</li> </ul> <p><b>Type d'appui/Contenu :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui technique et financier avec accompagnement à l'installation,</li> <li>- Coaching, fonds de roulement selon l'activité à développer, élaboration de plan d'affaires,</li> <li>- mise en relation commerciale et financière avec des services de financement,</li> <li>- formation en entrepreneuriat,</li> </ul> <p><b>Opportunités de création d'emplois :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Opportunités d'emplois aux jeunes et aux jeunes adultes ayant une formation technique et/ou professionnelles ou jeunes prestataires ou artisans ruraux au sein des unités créées par les jeunes autres acteurs</li> </ul>	<p><b>Porte d'entrée vers la cible :</b> exploitation agricole individuel ou groupe/ coopérative, Union de coopératives, Plateformes-bassin</p> <p><b>Mode d'appui :</b>      Le dispositif d'appui sera conçu et développé et mis en œuvre de manière différenciée selon le profil, les besoins et perspectives de chaque jeune en synergie et en complémentarité avec les initiatives d'insertion des jeunes dans l'agriculture en cours.</p> <p>Le projet abordera la problématique jeune selon une approche renforcée par des critères d'éligibilité en vue de faciliter leurs inclusions effectives, réduire les risques d'accaparement de certains avantages par des groupes plus dynamiques ou plus influents. Une attention particulière aux jeunes filles en promouvant les activités et maillons dans lesquels elles sont présentes ou pourraient facilement intégrer</p> <p><b>Objectif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- orienter l'agriculture vers le marché et améliorer la compétitivité des filières</li> <li>- renforcer l'employabilité des jeunes en s'appuyant sur eux pour promouvoir l'offre de métiers et de services au développement des filières comprenant les services et métiers connexes (distribution d'intrants, commercialisation, transformation, artisanat (l'installation et l'entretien des équipements et la fourniture d'autres services principalement pour l'accès aux marchés</li> <li>- Accompagner la professionnalisation des jeunes artisans pour une offre de service de qualité, de proximité/Métiers para-agricole (si possible)</li> </ul>

**Annexe 4 : PDAR 2 / Check list ciblage (stade conception)**

Questions	Mesures adoptées dans la conception du Projet
<p>1. Est-ce que le principal groupe cible - les personnes devant tirer le plus parti des interventions - correspond au groupe cible du FIDA tel que défini dans la politique concernant le ciblage (les ruraux plus pauvres et vivant dans l'insécurité alimentaire) ?</p>	<p><b>Oui.</b> Le PDAR 2 s'adressera aux : (i) petits producteurs (taille moyenne des exploitations 1 à 1,5 ha) ; (ii) aux exploitants agricoles, caractérisés par une faible diversification des cultures et une faible productivité de leur exploitation ; (ii) aux ménages agricoles vulnérables, ainsi qu'aux peuples autochtones (dits pygmées) vivant dans une précarité parfois extrême, les personnes âgées et seules sans soutien extérieur, aux veuves, aux jeunes filles mères, qui sont dans la trame des plus pauvres du pays mais actives agricoles, engagées dans les cultures vivrières (production, transformation et commercialisation). Ces acteurs vivent dans des zones caractérisées par une insécurité alimentaire et nutritionnels des enfants de – de 5 ans et des femmes en âge de procréer.</p> <p>De plus, le PDAR 2 cible tous les acteurs vulnérables sur tous les maillons des filières promues en particulier les jeunes (filles et garçons) de la tranche (18 à 24 ans) et les jeunes adultes hommes et femmes (25 à 34 ans) sans emploi ou sous employés, vivant dans une précarité mais porteurs d'initiatives économiques, motivés et engagés ou désireux de s'installer dans les différentes filières cibles du projet ou dans les maillons de soutien au développement de ces filières.</p>
<p>2. Des sous-groupes cibles ont-ils été identifiés et décrits en fonction de leurs caractéristiques socio-économiques, ressources et moyens d'existence particuliers-avec une attention sur les différences entre genre et jeunes ?</p>	<p><b>Oui.</b> Le groupe cible du PDAR 2 a été catégorisé trois 3 sous-groupes lesquels ont été caractérisés selon leur profil socio-économique, contraintes majeures ainsi que les perspectives d'appui du PDAR. La caractérisation des sous-groupes a tenu compte du genre et de l'âge. (Cf. Tableau de Catégorisation et caractéristiques des groupes cible du PDAR 2 dans l'Appendice 2)</p>
<p>3. Des indications sont-elles données sur l'intérêt dessous- groupes cibles identifiés pour les activités proposées, et sur leur probable adhésion ?</p>	<p><b>Oui.</b> Sur la base des données collectées dans les documents de stratégie de lutte contre la pauvreté et des inégalités de genre, des échanges avec la partie nationale impliquées dans la formulation et des visites de terrain aux différents groupes-cibles dans les zones d'intervention potentielles du PDAR 2, les informations ont permis de mieux appréhender les contraintes et de proposer des réponses adaptées par catégorie pour faciliter leur adhésion au projet (Cf. Réponses aux besoins d'appui et d'accompagnement dans tableau de Catégorisation et caractéristiques des groupes cibles du PDAR 2 dans annexe 2</p>
<p>4. Le DCP décrit-il une stratégie de ciblage réalisable et opérationnelle conforme à la Politique sur le ciblage, incluant toutes ou certaines des mesures et méthodes ci- après :</p>	
<p>4.1. Ciblage géographique : basé sur des données sur la pauvreté ou des indicateurs de suivi permet-il d'identifier, pour les projets/ programmes à base territoriale, les zones géographiques (et les communautés de ces zones) à haute concentration de pauvres</p>	<p><b>Oui</b> Cf. DCP/Appendice 2                  La stratégie de ciblage géographique décline clairement les critères d'éligibilité techniques et sociaux des provinces cibles et des zones bassins de production à l'intérieur de ces provinces qui sont parmi les plus pauvres du pays. Le choix des bassins et la catégorisation et caractérisation des potentiels bénéficiaires est basé sur l'incidence de la pauvreté, le taux de chômage en particulier des jeunes, le degré de vulnérabilité/marginalisation des potentielles cibles pour proposer des sous-groupes à impacter</p>
<p>4.2. Ciblage direct : lorsque des ressources ou des services sont destinés à des personnes ou à des ménages spécifiques</p>	<p><b>Oui.</b> Cf. DCP/Appendice 2.                  Le PDAR2 s'est doté d'un mécanisme de ciblage direct et d'auto-ciblage des principaux groupes visés (petits exploitants, ménages pauvres, femmes et jeunes sans emploi) adossé à des critères d'éligibilité établis de manière participative et transparente (tranche d'âge, degré de vulnérabilité, niveau d'études, activité, statut socio-économique...) en vue de garantir une large inclusion et une participation effective des vulnérables aux activités du projet et réduire aussi les risques d'accaparement de certains avantages par des groupes plus dynamiques ou plus influents au sein des plateformes.                  Un document de stratégie de ciblage genre et inclusion des jeunes sera élaboré pour affiner le mécanisme proposé dans le DCP à la mise en œuvre.</p>
<p>4.3. Auto ciblage : lorsque les biens et services répondent aux besoins prioritaires, les dotations en ressources et les stratégies de subsistance des groupes cibles.</p>	<p><b>Oui.</b> cf. DCP/Appendice 2                  Le PDAR 2 mettra en œuvre un auto-ciblage technique qui prend en compte des activités et types d'appui spécifique et des services à apporter à chaque groupe cible en réponse aux besoins, contraintes et aspirations particulières le caractérisant.</p> <p>Des mesures facilitatrices (campagnes de sensibilisation et d'information autour les opportunités du Projet, ses cibles et mode opératoire, sa démarche et approche, à l'endroit de tous les bénéficiaires potentiels) sont prévues dans le sens de faciliter l'auto ciblage des cibles prioritaires.</p> <p>Des sessions spécifiques adressées aux femmes et aux jeunes à travers leurs organisations et associations et des mécanismes endogènes de facilitation de l'accès à l'information telle que « le carrefour des jeunes » à Mouila, les « garde de corps », lieu de rencontre, de réunion, d'information et d'échange endogène, pour toutes les catégories d'acteurs.</p>
<p>4.4. Mesures d'autonomisation – y compris l'information et de la communication, ciblé sur le renforcement de capacités de confiance, appui organisationnel, afin de renforcer et d'encourager une participation plus active et l'inclusion dans la planification et la prise de décision des personnes qui, traditionnellement, ont moins de poids et de pouvoir</p>	<p><b>Oui.</b> La stratégie a prévu des mesures affirmatives et des mécanismes pour l'équité dans l'accès et le contrôle des ressources. Des mesures d'autonomisation à travers le mécanisme de ciblage socio-économique seront développées avec les formations en leadership afin que les groupes marginalisés et les plus vulnérables (femmes et jeunes, les autochtones BAKA, etc.) participe aux prises de décision dans les plateformes y compris dans leurs organisations de base. (DCP, Appendice 2)</p>
<p>4.5. Mesures de facilitation – visant à renforcer les attitudes et l'engagement des parties prenantes et des partenaires à l'égard du ciblage de la pauvreté, de l'équité genre et de l'autonomisation des femmes. Elles incluent le dialogue politique, la sensibilisation et le</p>	<p>Le PDAR 2 a prévu des mesures affirmatives/coercitives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- signature d'un contrat social avec les « plateformes bassin » et les acteurs facilitateurs de ces plateformes, précisant l'engagement de chaque partie à travailler pour l'inclusion des vulnérables et à une transformation sociale progressive et substantielle des rapports de genre</li> <li>- renforcements de capacité sur les critères de ciblage inclusif et efficace</li> <li>- mise en place de cadre organisationnel et opérationnel pour renforcer le ciblage de la pauvreté, et l'inclusion sociale des jeunes et autres vulnérables</li> </ul>

renforcement des capacités	- approche de financement basée sur les résultats. (DCP, Appendice 2 et DT2)
4.6. Attention aux procédures qui pourraient freiner la participation des groupes cibles visés (par exemple, une contribution excessive exigée des bénéficiaires ; des procédures juridiques contraignantes, etc.)	<p>La conception et la mise en œuvre du dispositif d'accompagnement des groupes-cible reposent sur une approche participative et inclusive : le niveau de contribution financière des bénéficiaires fera aussi l'objet d'échange pratique à la mise en œuvre du projet principalement dans le mécanisme de financement des initiatives à travers les « plateformes multi-acteurs bassin »</p> <p>De même le PDAR 2 appuiera la négociation et la formalisation des contrats au sein des « alliances productives » pour le respect des droits des plus vulnérables et tenir compte de leurs capacités financières dans tous les mécanismes de financement global des initiatives portées par les acteurs des filières.</p>
4.7. Mesures opérationnelles : modalités de gestion des projets/programmes appropriés, personnel, sélection des partenaires de mise en œuvre et de fournisseurs de services	<p>Le Projet se dotera d'une stratégie de ciblage et d'inclusion des jeunes et fera recours à une assistance technique perleée d'un (e) Spécialiste en charge des questions de genre, ciblage, avec comme mission principale de : (i) l'accompagner à jouer efficacement un rôle d'impulsion et d'accompagnement pour rendre le ciblage plus efficace. (ii) assurer la sensibilisation et la formation de l'équipe du Projet de même que les partenaires de mise en œuvre sur le ciblage et son opérationnalisation, assurer le coaching de l'équipe de mise en œuvre et en particulier le suivi-évaluation pour compenser l'absence d'un spécialiste en charge du suivi/accompagnement à la mise en œuvre sur ce volet.</p>
5. Suivi des résultats du ciblage. Le DCP précise-t-il que les résultats du ciblage feront l'objet d'un suivi-évaluation participatif, seront évalués lors d'une revue à mi-parcours ? Le cadre de SE permet-il la collecte/analyse des données désagrégées par sexe et des indicateurs sexo-spécifiques permettant de suivre/évaluer les produits, les résultats et les impacts ?	<p><b>Oui.</b> Un dispositif de suivi-évaluation accompagnera la mise en œuvre de la stratégie tout au long du déroulement du projet pour s'assurer de son caractère inclusif et veiller de manière soutenue à ce que la cible prioritaire du PDAR 2 : petits producteurs pauvres, femmes, jeunes, artisans, les vulnérables et autres catégories marginalisées en soient les bénéficiaires directs, en vue d'éviter ou de réduire les risques d'accapement des ressources ou avantages du Projet par une catégorie autre que celle principalement ciblée. (DCP, Appendice 2 et DT).</p> <p>Le SSE prend en compte les dimensions genre et jeune pour permettre la désagrégation des données et indicateurs selon le genre, l'âge et le degré de vulnérabilité/marginalisation. L'assistance perleée en ciblage et genre veillera en relation avec le responsable SE à la mise en place des outils et bases nécessaires pour qu'un suivi efficace soit assuré ainsi que l'évaluation des produits, résultats et impact, de même leur documentation/diffusion.</p>

**Annexe 5 : PDAR 2/ Check list Genre**

Rubriques	Mesures adoptées dans la conception du projet
Le descriptif du Programme contient une analyse spécifique par genre de la pauvreté.	Oui, voir Appendice 2 et Paragraphe « Genre et pauvreté » qui met en exergue la pauvreté et les inégalités d'accès selon le genre, pauvreté et niveau d'instruction du chef de ménage, Genre et éducation, Genre et répartition des tâches dans les exploitations agricoles familiales.
Le PDAR2 s'est doté d'une stratégie genre à même de :	Oui, le PDAR 2 s'est dotée d'une stratégie genre du Projet en réponse aux inégalités de genre se traduisant par un accès inégal aux ressources basées sur le genre, l'âge et le statut social dans ses zones d'intervention.
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la participation des femmes dans les organes de décision concernant le projet</li> <li>- Développer l'autonomisation économique des femmes et des jeunes grâce à l'accès et le contrôle des facteurs de production, des ressources</li> </ul>	<p>A la mise en œuvre le PDAR se dotera d'une stratégie genre basée sur l'appui proactif, constructif et argumenté aux différentes composantes d'activités et filières ciblées, (i) la recherche-action permanente pour la facilitation de l'ancrage des mesures et actions visant la réduction des discriminations de genre, (iii) le mainstreaming couvrant l'ensemble des domaines d'activité du projet.</p> <p>L'introduction d'un système d'un quota (au moins 30% de jeunes et 50% de femmes vient renforcer le dispositif.</p> <p>La mise en œuvre, au niveau stratégique, reposera sur : (i) la formation/mise à niveau de tous les acteurs de mise en œuvre sur le genre principalement les facilitateurs des plateformes, (ii) le renforcement des capacités techniques et économiques des femmes, (iii) la prise de mesures spécifiques pour assurer une bonne participation des vulnérables (les petits producteurs, les femmes et des jeunes) et des marginalisés aux différentes activités du Projet.</p>
- Alléger la charge de travail des femmes et atteindre un équilibre équitable entre la charge de travail des femmes et des hommes	Le PDAR 2 veillera à ce que les candidatures féminines soient fortement encouragées afin d'avoir un niveau satisfaisant de femmes cadres dans le projet en relation avec les réalités socio culturelles du pays. Des dispositions pratiques seront prises pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) l'introduction de la dimension genre et jeunes dans les critères de sélection du personnel à recruter pour la mise en œuvre du projet ;</li> <li>(ii) l'encouragement de l'émergence des besoins d'appui portés par les jeunes et les femmes et leur organisation au sein des plateformes ;</li> <li>(iii) l'appui aux financements de la mécanisation de certaines activités pénibles et la promotion des technologies de transformation pour alléger le travail des femmes, de même que l'appui au transport des produits des champs vers les sites d'utilisation vont dans ce sens vu que ce sont beaucoup plus les femmes qui sont impliquées dans la petite transformation et dans le transport des produits des lieux de productions parfois très éloignés des concessions.</li> </ul> <p>La stratégie d'appui conseil repose en partie sur la mise en place de facilitateur de plateforme et pour certaines activités liées à l'adoption des technologies, la mise en place de champ école paysan et des relais à former pour servir d'exemple ; le projet dans sa stratégie, mettra en place des critères de ciblage de ces acteurs et faire en sorte que des jeunes et des femmes en fassent partie selon leur positionnement sur ces maillons d'activité (au moins 1/3 de sexe féminin) de manière à prendre en compte plus facilement les questions qui se posent aux femmes.</p>
- Affecter des ressources à des activités pour l'intégration de la dimension genre et le renforcement du capital social des femmes	Le PDAR 2 fera appel à un (e) spécialiste en genre, ciblage, jeunes pour une assistance technique perlée en genre pour l'accompagnement de l'équipe de mise en œuvre dans ce sens. Cette assistance aura comme mission principale le coaching et le renforcement des acteurs pour l'impulsion et d'accompagnement de la dynamique genre dans le Projet et au sein des plateformes. L'appropriation par l'équipe de mise en œuvre, devra se traduire dans tous les outils d'exécution et pour une budgétisation genre et jeune « sensible » en particulier les PTBA dont la mise en œuvre engage toute l'équipe de projet. (DCP, appendice 2)
- Faire approprier et mettre en œuvre la stratégie de genre par les équipes du PDAR 2	L'assistance perlée en genre appuiera l'équipe dans l'élaboration des critères de sélection pour le choix des cadres et techniciens d'appui et les facilitateurs impliqués dans la mise en œuvre du PDAR 2. Une fois recrutés ces acteurs devront être formés à bien adresser les questions de genre lors des études d'identification des besoins sur le terrain. Une large diffusion de l'information sur le recrutement pourra faire accéder les candidatures potentielles de jeunes et de jeunes femmes selon les modalités de mise en œuvre que le projet mettra en place
- Veiller que les arrangements de Projet (composition de l'équipe de Projet, TdR de recrutement pour le personnel et les partenaires d'exécution, ...) reflètent l'attention à l'équité genre et aux aspects d'autonomisation des femmes	Des mesures affirmatives/coercitives à travers la signature de « contrat social » engageant tous les acteurs de mise en œuvre et l'approche de « financement basée sur les résultats » (FBR) permettra au projet de s'assurer de la mise en œuvre de sa stratégie (DCP, Annexe 2)
- Surmonter les difficultés à identifier et recruter des cadres, facilitateurs et techniciens féminins ou sensibles aux aspects de genre	Oui, voir cadre logique dans DCP. Le SSE prendra en compte la désagrégation des indicateurs selon le genre et l'âge. L'assistance en charge du coaching de l'équipe de mise en œuvre veillera en relation avec le responsable SE à ce qu'un suivi soit assuré ainsi que l'évaluation des résultats et impacts de la stratégie de ciblage Appendice 2.
- Incrire l'engagement à travailler avec les femmes dans les accords avec les partenaires	Concernant les perspectives de dialogue politique en relation avec le genre : la question liée à l'accès aux facteurs de production et à la diminution de la pénibilité du travail au profit des femmes et des jeunes est un sujet déjà identifié de même que la question des peuples autochtones. (voir DCP, Appendice 2)
Le cadre logique du projet et le système de suivi suggéré prévoient des indicateurs de performance et d'impact ventilés par sexe.	
Le Projet ouvre des opportunités de dialogue de politiques sur l'empowerment des femmes et l'équilibre entre genres.	

## **Appendice 3: Performance du pays et enseignements tirés**

### **A. Programme pays du FIDA**

1. Conformément à son mandat et à son avantage comparatif, le FIDA a axé sa coopération avec le Gabon sur le développement rural tout en contribuant à la mise en œuvre des stratégies sectorielles visant à permettre aux populations rurales d'améliorer leur sécurité alimentaire, leur nutrition et leurs moyens de subsistance. Les réalisations ont mis un accent particulier sur les petits exploitants agricoles et les groupes vulnérables.
2. Le soutien du FIDA au Gabon a commencé en 1993. Cependant, il a été assez limité en raison des défis économiques auxquels le pays a été confronté entre 1995 et 2000, et du manque d'intérêt antérieur du Gouvernement pour le développement rural.
3. Le portefeuille actuel comporte une opération active, le PDAR mis en œuvre dans la province du Woleu Ntem depuis 2007 et dont la clôture finale est prévue en mars 2018. Il y a appuyé l'intensification et l'expansion de la production du manioc et de la banane plantain tout en renforçant les capacités des petits producteurs et améliorant l'accès aux accès (réhabilitation de pistes rurales, construction de mini-marchés ruraux). Le projet a dynamisé les petites exploitations de la province (26 000 bénéficiaires), aidé à accroître la part de la production destinée au marché national, et a constitué un projet catalyseur pour relancer le développement rural et améliorer les revenus des petits exploitants.

### **B. Enseignements tirés du modèle du PDAR**

4. Les systèmes traditionnels de production au Gabon sont moins intensifs (faible utilisation d'intrants de qualité et d'outils efficaces), ce qui nuit à la productivité agricole.
5. Afin de régler la question de la disponibilité du matériel végétal de qualité pour la filière plantain, le PDAR en collaboration avec le Centre Africain de Recherches sur Bananiers et Plantains (CARBAP), a commencé la production de jeunes plants grâce à une technologie appelée « la technique du PIF » (plants issus de fragments de tige). Cette technique innovante de reproduction du matériel végétal constitue une option moins coûteuse offrant l'avantage de produire en 2 mois 100 rejets de bananier plantain à partir d'un surgeon par rapport à 5 rejets généralement produits en 6 mois lorsque la méthode traditionnelle était utilisée. Tel que relevé par les missions de supervision, la formation et le recrutement d'un certain nombre de paysans semenciers de plantain, avaient conduit à la production de 396 885 vivoplants, dont 264 000 ont été vendus à 300 F CFA chacun.
6. Le PDAR a également obtenu des résultats conséquents dans la production et la diffusion des plants de manioc à travers l'établissement de boisés. En collaboration avec l'Institut International d'Agriculture Tropicale (IITA), le projet a sélectionné des variétés améliorées. La vulgarisation des boutures saines et résistantes à la mosaïque a contribué à contenir la maladie virale qui a été responsable d'une perte de rendement de 80 %. A ce jour, des producteurs de boutures de manioc sélectionnés et formés ont développé 64 ha de boisés exempts de mosaïque et ont produit 6.135.800 boutures, dont 4.923.000 ont été vendues à 25 F CFA chacune. 20 producteurs de semences visités par la mission de supervision de mars 2016 ont réalisé un chiffre d'affaires de 57 000 dollars américains durant la 1ère campagne agricole de 2016.
7. Afin de promouvoir un système de vulgarisation opérationnel, le PDAR, en accord avec le MAEPG, a réorganisé le système de vulgarisation agricole dans la province, a formé et équipé 15 vulgarisateurs ainsi que 130 paysans relais choisis dans des organisations de producteurs (OP), pour permettre d'accroître la disponibilité de l'expertise locale et de soutenir les exploitants agricoles sur plusieurs aspects (l'analyse des contraintes agronomiques, la préparation et la mise en œuvre de microprojets, le marketing, le suivi des ventes, des dépenses et des revenus générés par les microprojets, etc.). Les vulgarisateurs ont fourni des services à 573 organisations de producteurs,

dont 56 ont été promues au rang de coopératives conformément à la loi OHADA sur les coopératives agricoles. Cette réorganisation qui peut être déployée dans d'autres provinces, s'est avérée efficace pour améliorer la capacité du Ministère à soutenir les agriculteurs/paysans et leurs groupements.

8. Des investissements productifs ont été réalisés à travers des microprojets (MP) qui ont été conçus par des bénéficiaires avec l'appui des vulgarisateurs, et approuvés par un comité provincial de sélection des projets. Un total de 793 microprojets (MP) a été financé. Les bénéficiaires ont reçu une formation sur les techniques de bonnes pratiques agricoles (par ex. semis en ligne, augmentation de la densité de plantation, etc.), l'accès aux boutures/semences améliorées et le cofinancement des coûts d'exploitation pour préparer la surface cultivée supplémentaire). Les rendements dans la zone du projet ont augmenté (passant de 10 tonnes/ha à 17 tonnes/ha pour le plantain et d'environ 9 à 25 tonnes/ha pour le manioc), et les pertes causées par les ravageurs et le transport ont été réduites. 1.500 hectares supplémentaires ont été cultivés avec la banane plantain et le manioc avec l'appui des microprojets (MP) financés, ce qui a entraîné une augmentation sensible de la production dans la Province du Woleu Ntem, a renforcé la sécurité alimentaire et a accru les ventes à destination des marchés locaux ou nationaux. Il en a résulté des marges nettes positives par ha lorsque le ménage a suffisamment de moyens pour financer la main d'œuvre nécessaire pour l'entretien et la préparation de nouvelles parcelles agricoles. Les revenus générés par les microprojets (MP) financés ont très souvent permis aux bénéficiaires d'investir dans l'amélioration de l'habitat, la nutrition des ménages, le bien-être et la diversification dans d'autres activités génératrices de revenus – comme l'ont signalé divers témoignages lors de l'atelier d'évaluation participative qui s'est tenu à Oyem en mai 2017.

9. L'accès au marché a été amélioré par la réhabilitation de 103 km de pistes rurales, qui relient les bassins de production aux principales routes nationales. Toutefois, des problèmes, des contraintes et des défis subsistent encore en ce qui concerne la transformation et la commercialisation qui sont des éléments que le projet doit consolider. La création prévue de 12 points de groupage/ centres de transformation et les efforts accrus pour relier les paysans et les producteurs de semis aux canaux de commercialisation existants sont des éléments clés pour des augmentations de production durables. Le soutien à la transformation à petite échelle (notamment le manioc) a jusqu'à présent été d'une portée limitée mais reste un autre investissement clé qui contribue à l'amélioration des conditions de vie de la population rurale. Il y avait à peine un fabricant d'équipements au Gabon lorsque le projet a commencé à soutenir la transformation. La situation s'est améliorée au cours de ces trois dernières années, après plusieurs visites d'échange d'expériences organisées dans le cadre d'un projet financé par le FIDA au Cameroun, en vue d'apprendre et de promouvoir un secteur privé local de la fabrication des équipements de transformation au Gabon. Cette initiative doit être poursuivie.

### **C. Leçons apprises**

10. L'expérience dans le pays suggère qu'une attention devrait être portée aux points suivants dans le cadre des projets à venir :

- adopter une approche souple et réaliste dans la conception du projet, compte tenu de l'insuffisance de la culture entrepreneuriale ou associative des producteurs et des faibles capacités de mise en œuvre des institutions participantes ;
- fournir aux équipes de gestion du projet une assistance technique internationale. Les capacités de l'Unité de Gestion de projet (UGP) du PDAR en matière de gestion technique, méthodologique et financière étaient faibles, conduisant à un changement quasi total de l'équipe après la revue à mi-parcours.
- Les interventions futures envisageront (i) une unité de coordination nationale basée à Libreville et le rassemblement de spécialistes pluridisciplinaires (coordination, suivi, évaluation, approvisionnement, assistance technique internationale) ; (ii) de petites antennes régionales rattachées aux services/bureaux provinciaux du ministère de l'agriculture. En effet, le recrutement de spécialistes de projet devant être basés dans une province rurale a été un échec à plusieurs reprises dans le cadre du PDAR2.

- obtenir un financement de contrepartie initial pour éviter des retards dans l'exécution et améliorer l'appropriation nationale et la surveillance de la part du gouvernement. Des retards importants ont été enregistrés dans la ratification des accords de financement, la mobilisation des fonds de contrepartie et la mise en œuvre des activités.
- diversifier les produits/filières ciblés et envisager des interventions dans l'élevage pour mieux intégrer le défi posé par la malnutrition dans les zones rurales.
- accroître de manière substantielle le soutien aux activités qui ajoutent de la valeur afin de : (i) favoriser une augmentation de la production sur une longue période ; (ii) créer une nouvelle source de revenus pour financer la préparation et l'entretien des terres ; et (iii) attirer de jeunes agriculteurs qui peuvent tirer profit de l'agriculture commerciale.
- garantir l'accès physique aux zones de production, et faciliter les contacts directs entre les producteurs et les acteurs du marché afin de pérenniser les résultats obtenus.



## Appendice 4: Description détaillée du projet

1. Le PDAR2 est structuré autour de trois composantes : (i) Appui aux politiques et renforcement des capacités institutionnelles ; (ii) Intensification de la production, développement des filières et promotion de l'entrepreneuriat ; et (iii) Coordination et gestion du projet.

### **Composante 1 : Appui aux politiques et renforcement des capacités institutionnelles**

2. Cette composante vise à améliorer le cadre institutionnel, stratégique, politique et réglementaire en vue d'une augmentation des investissements publics et privés dans le secteur rural (agriculture et services) et d'une meilleure gouvernance sectorielle.

3. Les principaux résultats attendus sont :

- (i) la mise en place et l'activation de mécanismes de dialogue inclusifs sur les politiques publiques, associant pleinement tous les acteurs concernés, pour accompagner tant la formulation des politiques et stratégies sous-sectorielles que le suivi de leur mise en œuvre;
- (ii) la poursuite de la restructuration du MAEPG pour une mise en adéquation de ses services avec les attentes du secteur et avec les nouveaux rôles des services centraux et déconcentrés du ministère et de ses agences d'exécution, avec la mise en place d'un cadre stratégique unifié et d'un dispositif de suivi et évaluation (S&E) sectoriel pour une meilleure coordination et planification et un plaidoyer efficace;
- (iii) l'adoption de politiques et stratégies sous-sectorielles touchant des aspects clés pour la mise en œuvre du Plan stratégique Gabon émergent (PSGE), du Plan Gabon vert (PGV) et de la Stratégie de relance de l'économie dans le secteur agricole 2016-2023 (SRESA); et
- (iv) l'amélioration de la qualité des services publics en développant les capacités institutionnelles et des ressources humaines en matière de coordination, pilotage et suivi des politiques, stratégies, projets et programmes, de S&E sectoriel, de veille scientifique, de communication, capitalisation et gestion des savoirs.

4. Ces effets attendus seront réalisés au travers de la mise en œuvre de trois sous-composantes :

- (e) Appui aux mécanismes de dialogue politique inclusif
- (f) Appui à la formulation et au suivi des politiques
- (g) Renforcement des capacités institutionnelles

### **Sous-composante 1.1 : Mécanismes inclusifs de dialogue sur les politiques publiques**

5. Cette sous-composante vise à faire participer les différentes parties prenantes (secteur privé, organisations de producteurs (OP), ONG, représentants de la jeunesse et des femmes, etc.) au processus d'élaboration et de suivi de la mise en œuvre des stratégies et politiques sectorielles et sous-sectorielles concernant le secteur agricole et le développement rural, en s'assurant que les ruraux pauvres et leurs organisations (y compris les organisations représentatives des jeunes, des femmes et des peuples autochtones) soient représentés pour faire entendre leurs voix et défendre leurs intérêts.

6. Le dispositif sera constitué de cadres de concertation élargis établis aux niveaux national et provincial pour ouvrir des chantiers de politiques publiques : a) une plateforme nationale, généraliste et transversale, et b) trois plateformes provinciales qui alimenteront la plateforme nationale en éléments issus du terrain pour aider à la formulation et au suivi de la mise en œuvre des politiques et stratégies sectorielles et sous-sectorielles.

7. Ces dialogues et concertations seront animés par l'autorité de tutelle du secteur (DGDR ou autre direction centrale pertinente du MAEPG et Directions provinciales) en assurant la participation d'acteurs représentant divers intérêts économiques et groupes cibles qui vont dialoguer, communiquer et interagir pour activer l'intelligence collective sur les territoires, prioriser les problèmes et idées de solution et les porter à l'attention du gouvernement et assurer une meilleure appropriation et efficacité des politiques / stratégies. Au niveau provincial, les représentants des plateformes

d'innovation au niveau des bassins de production mises en place dans le cadre de la composante 2 et ceux des OP/coopératives soutenues par le PAPG et autres projets (dont PRODIAG2) seront invités à participer aux plateformes provinciales. Des groupes de travail se constitueront autour de thématiques prioritaires. En outre, des personnes ressources spécialisées seront mobilisées selon les besoins pour participer aux travaux des plateformes.

8. Le projet financera les activités suivantes : (i) la formation des membres des plateformes sur le cycle de stratégie et politique publique, les méthodologies de formulation et de suivi des politiques, les techniques de plaidoyer, de négociation et communication, etc. ; (ii) les réunions des plateformes nationale et provinciales : environ 36 ateliers au niveau provincial (2 ateliers par thème de politique pour 3 à 4 thèmes clés pendant 5 à 6 ans) et 18 ateliers nationaux ; (iii) des études thématiques décidées par les plateformes pour étayer les discussions et alimenter les débats des plateformes pour l'élaboration et le suivi de la mise des stratégies et politiques abordées, à partir de faits et des éléments concrets; (iv) des voyages d'études pour les cadres du ministère et certains membres des plateformes ; et (v) un appui pour la communication et la diffusion des résultats des travaux des plateformes.

### **Sous-composante 1.2 : Appui à la formulation et au suivi des politiques**

9. Cette sous-composante vise à aider le MAEPG à développer sa capacité de formulation / révision de politiques et stratégies sous-sectorielles clés pour accompagner la mise en œuvre du PGV, de la SRSA 2016-2023 et du PNIASAN, en élargissant la base de dialogue sur les politiques publiques.

10. Plusieurs thèmes de politique pourraient être appuyés tels que : a) la politique et stratégie nationale semencière; b) la stratégie de conseil agricole et de recherche-développement ; c) la formation professionnelle agricole (tant pour les techniciens que pour les producteurs et entrepreneurs); d) l'accès à la terre et la sécurisation foncière ; e) l'attractivité des territoires ruraux et la création d'emplois pour les jeunes ; f) le financement de l'agriculture et de l'entrepreneuriat en milieu rural, etc.

11. Les principaux résultats attendus sont : (i) la validation et adoption de plusieurs documents politiques ou stratégies sous-sectorielles clés ; (ii) la validation et adoption de trois plans d'affectation des terres (un par province) et des textes réglementaires y afférents pour leur mise en œuvre; et (iii) une meilleure coordination intersectorielle et avec les partenaires techniques et financiers (PTF) grâce à une meilleure planification spatiale et temporelle corrigeant les déséquilibres territoriaux (milieu urbain/rural), cibles (jeunes/vieux) et activités, stimulant l'intelligence collective, et s'appuyant sur des mécanismes réglementaires socialement acceptés et efficaces pour résoudre les conflits.

12. Les activités financées concerneraient : (i) *l'élaboration et validation de politiques et stratégies sous-sectorielles prioritaires*: conduite d'environ 10 études prospectives et thématiques en rapport avec les thèmes de stratégies/politiques à élaborer/réviser, mobilisation de consultants spécialisés pour l'appui à l'élaboration/révision de ces politiques et stratégies, et tenue d'ateliers de lancement des études/chantiers de politiques puis de validation des documents élaborés. ; (ii) *la préparation et validation de trois schémas provinciaux d'aménagement du territoire/affectation des terres (SAT)*: cartographie exhaustive des infrastructures, des usages des terres (actuels et prévus) et des activités/projets dans les trois provinces d'intervention, appui à l'élaboration des SAT proprement dits, ateliers de lancement et validation des SAT, et élaboration des textes réglementaires sur la gestion et la sécurisation foncière afin de permettre une cohabitation efficace entre activités agricoles, forestières, minières et aires protégées et résorber/atténuer les conflits sur les espaces et d'intérêt et une mise en œuvre efficiente des SAT ; (iii) *assistance technique internationale spécialisée* : mobilisation d'un expert international en politiques agricoles sur les trois premières années de mise en œuvre du projet à travers une institution spécialisée dans l'appui aux politiques agricoles<sup>61</sup> afin d'appuyer tout le processus d'appui à l'élaboration des politiques et stratégies ci-dessus ainsi que les activités renforcement des capacités institutionnelles du MAEPG et de ses agences d'exécution (voir sous-composante 1.3). Cet assistant technique : a) renforcera la collaboration avec des instituts de recherche internationaux et améliorera la coordination entre les ministères techniques et les agences afin d'améliorer la gouvernance sectorielle ; b) assurera la formation des formateurs pour la conception, le suivi des politiques, et le contrôle des résultats des agences d'exécution; c) appuiera la

---

<sup>61</sup> Telles que la FAO et l'IFPRI.

restructuration du MAEPG et le renforcement des capacités de ses services centraux et déconcentrés et de agences d'exécution (ADAG).

### **Sous-composante 1.3 : Renforcement des capacités institutionnelles**

13. Cette sous-composante vise à renforcer les capacités des institutions publiques clés pour améliorer la gouvernance sectorielle comprenant les capacités de coordination, planification, suivi et exécution des projets, de plaidoyer sur les politiques et capitalisation / gestion des savoirs et pratiques.

14. Les principaux résultats attendus sont : (i) une gouvernance sectorielle améliorée ( cadre stratégique, opérationnel, et de pilotage (ii) des ressources humaines aux compétences renforcées et mises en adéquation avec les enjeux pour le développement du secteur ; (iii) des services agricoles plus efficaces et adaptés aux besoins des acteurs, tant au niveau central qu'à celui des provinces.

15. **Renforcement du dispositif organisationnel et opérationnel du MAEPG.** La nouvelle vision du gouvernement actuel en ce qui concerne la relance du secteur agricole envisage une réorientation des rôles respectifs des services centraux et déconcentrés du MAEPG et des agences d'exécution qui lui sont attachés. Une réorganisation des services du MAEPG s'impose de même qu'une probable réaffectation des personnels existants entre directions et services (tant au siège qu'au niveau des services déconcentrés et entre le ministère lui-même et les agences d'exécution), le recrutement de nouvelles compétences qui font actuellement défaut, et le développement des ressources humaines existantes pour accompagner ces importants changements. Le PDAR2 accompagnera ces mutations stratégiques, structurelles et opérationnelles.

16. Durant sa 1<sup>ère</sup> année d'exécution, le PDAR2 appuiera la conduite d'un diagnostic institutionnel en mobilisant un binôme associant un consultant international et un consultant national spécialisé (durée estimée à 1,5 personnes-mois chacun), appuyé par l'expert international en politiques agricoles (cf. sous-composante 1.2). Ce diagnostic analysera et évaluera les mandats et rôles respectifs des différentes directions (centrales et générales) et des services déconcentrés du MAEPG, les ressources humaines actuelles des services (profils, quantité, performance, adéquation compétences-fonctions), les ressources matérielles et financières, les tâches effectivement réalisées et services produits, en vue de proposer une réorganisation adaptée aux mandats révisés des directions centrales et générales du ministère et de ses services déconcentrés. Pour mener à bien cette étude ambitieuse, la participation active de tous les services et directions est nécessaire de même qu'une communication adéquate et un pilotage au plus haut niveau (cabinet et/ou secrétariat général).

17. Durant sa 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année de mise en œuvre, le PDAR2 accompagnera la réorganisation agréée ainsi que la formulation d'un cadre stratégique pour le MAEPG explicitant la vision politique (objectifs), la stratégie et les instruments (rôles respectifs des institutions, réorganisation des services) et les cibles (résultats principaux attendus) incluant non seulement les résultats/ produits/ instruments/ activités de services du ministère que ceux des agences qui lui sont attachées. Ce cadre global constituera la base initiale pour construire le système de suivi-évaluation sectoriel, améliorer la coordination intersectorielle (entre ministères ayant un rôle dans le développement rural) et les synergies entre partenaires techniques et financiers (PTF) appuyant le secteur agricole (au sens large). Il permettra de mieux aligner les PTF autour de priorités nationales pour les 5 à 10 prochaines années et permettra au Ministère de piloter ses interventions en actualisant les indicateurs qui seront régulièrement communiqués à toutes les parties prenantes. De manière indicative, deux personnes-mois de binôme (consultant international et national) spécialisés seront mobilisés en appui à l'expert en politiques agricoles pour développer ce cadre stratégique.

18. **Développement des capacités techniques . .** D'importants besoins en développement des capacités des cadres et techniciens seront nécessaires pour accompagner les réorganisations et évolutions stratégiques et structurelles et opérationnelles envisagées.

- (i) au niveau central (directions générales et directions centrales), il s'agira de : a) transformer les méthodes de planification, de gestion et d'élaboration et de suivi de la mise en œuvre des politiques et stratégies publiques en s'appuyant sur l'expérience des partenaires compétents en matière l'appui aux politiques publiques agricoles (FAO, IFPRI, UE, Banque Mondiale, BAD, FIDA, AFD, etc.) ; b) renforcer les coopérations et échanges avec les autres ministères sectoriel ; c) renforcer la culture participative et de

dialogue avec les acteurs privés du secteur agricole (producteurs et leur organisations, commerçants, transporteurs, transformateurs, banques et institutions de microfinance, services d'assurance, etc.) ; d) renforcer les compétences en matière de pilotage, de suivi et de contrôle des activités et de la performance des principales agences d'exécution (ADAG);

- (ii) au niveau provincial/régional, il s'agira de renforcer : a) les capacités d'écoute, de dialogue avec les acteurs des filières et d'animation de plateformes multi-acteurs; b) les capacités de coordination, de maximisation des synergies, d'échanges entre acteurs dont les projets, ONG et agro-industriels intervenant dans leurs zones ; c) les compétences de planification, supervision, et contrôle de performance ; d) les compétences de collecte et d'analyse et traitement des données en utilisant les outils informatiques modernes ; et e) révolutionner les approches de conseil agricole par l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) (service e-conseil).

19. **Renforcement de la prospective, des études et statistiques, de la planification et du suivi-évaluation et des politiques agricoles.** Une direction centrale qui aurait tous ces mandats, en appui au cabinet du ministre, au secrétariat général et aux différentes directions générales du MAEPG, est nécessaire mais fait actuellement défaut. Il est proposé que l'actuelle direction centrale des statistiques et études (DCSE) soit restructurée et renforcée afin d'assumer également ces fonctions transversales de prospective, études et statistiques, planification et suivi-évaluation et politiques agricoles. Une telle direction renforcée et revitalisée soutiendrait les mécanismes inclusifs de dialogue sur les politiques agricoles décrits dans la sous-composante 1, piloterait les processus d'élaboration/révision des politiques et stratégies sectorielles et sous-sectorielles ainsi que la conduite de diverses études clés (compétitivité, fiscalité, marchés, filières, etc.).

20. Le MAEPG devrait mobiliser des cadres d'autres ministères expérimentés en planification, S&E, prospective et politiques publiques, aux profils plus orientés vers l'économie, les sciences sociales et les sciences politiques, pour transformer cette direction en un « think-tank » d'aide à la gestion et à la décision, en lui donnant un caractère multidisciplinaire. Elle se réunira au moins deux fois par an avec les directions générales du MAEPG pour planifier les études et orienter les actions en fonction des résultats obtenus.

21. Le projet appuierait notamment : a) la formation des cadres de cette direction restructurée et au mandat élargi et des autres directions générales (deux par direction) en matière de diagnostic, planification, élaboration, mise en œuvre et suivi des politiques publiques et suivi-évaluation (de manière indicative, 12 cycles de formation de 6 jours sur ces thématiques) ; b) la mobilisation d'un consultant international spécialisé qui, conjointement à l'expert en politiques agricoles, assistera la mise en place du S&E sectoriel du ministère ; c) l'acquisition de matériel informatique et d'un véhicule pour la DCSE renforcée.

## **MAEPG Relèvement des capacités opérationnelles des directions provinciales du PDAR 2**

22. Le projet renforcera les capacités des trois directions provinciales (DP) de la Ngounié, de l'Ogoué-Invidio et du Wolleu Ntem, de la direction régionale (DR) Nord (couvrant les DP du Wolleu Ntem et de l'Ogoué-Ivoindo) et des 18 secteurs agricoles rattachés à ces DP afin qu'ils puissent assurer efficacement leurs missions régaliennes, en particulier : la supervision des activités du projet et le rapportage y afférent à la DGDR, la coordination et synergie avec les autres activités du ministère et des partenaires dans leur zones de compétence, la collecte et diffusion d'informations, les échanges d'expériences entre acteurs et la participation aux processus de dialogue sur les stratégies et politiques publiques.

23. Le projet financera : a) l'équipement en matériel roulant (un véhicule par province) et en matériel informatique et de communication (smartphone, accès internet) au niveau des secteurs agricoles concernés ; b) un appui limité au fonctionnement selon des contrats de performance entre le projet et les provinces/secteurs pour la supervision des activités du projet, la coordination/synergie avec les autres activités/projets et la capitalisation et diffusion des savoirs.

### Appui à l'opérationnalisation de l'agence de développement agricole du Gabon (ADAG)

24. **Appui à** Le PDAR2 prévoit d'appuyer l'opérationnalisation de l'ADAG<sup>62</sup> qui sera la principale institution pour exécuter les politiques et stratégies agricoles définies par le Gouvernement, notamment le Plan Gabon Vert, la stratégie de relance de l'économie dans le secteur agricole (SRESA) 2016-2023, le développement des zones d'aménagement prioritaires et des zones franches agricoles et l'appui au secteur privé et à l'investissement direct étranger et des investisseurs nationaux dans le secteur agricole. En tant qu'agence jouissant d'une autonomie administrative et financière, la vision du ministre actuel de l'agriculture est que l'ADAG devienne autonome sur le plan financier après deux années d'appui initial par l'Etat. L'ADAG devra donc générer des ressources pour financer ses activités (location de terres aménagées mise à disposition par l'Etat pour le développement des agro-industries, exécution de projets d'investissement et d'assistance technique, etc.).

25. Dans cette perspective, le PDAR2 accompagnera l'ADAG dans le développement de ses capacités et ses ressources pour prendre en charge l'exécution de futurs projets d'investissement et pourrait ainsi appuyer : a) l'élaboration de la vision et du plan stratégique sur cinq ans de l'agence, ainsi qu'une étude sur les mécanismes de financement pour la rendre autonome; b) la mise en place de son système intégré de gestion, y compris une base de données géo-localisée des interventions et des idées de projets « bancables » ; c) la mise en place de son système de suivi et évaluation (SSE) en lien avec le SSE sectoriel assuré par le MAEPG (voir ci-dessous) et celui qui sera mis en place au niveau du PDAR2 ; d) le développement d'un plan de communication auprès des services techniques centraux et déconcentrés, des organisations professionnelles agricoles et des investisseurs dans le but d'informer sur les missions et services de l'agence ; et e) la conduite d'une revue à mi-parcours de ses actions après trois années d'opération.

#### Volet 1.3.4 - Appui à la CNOP et aux organisations professionnelles

26. Il est prévu de signer une convention de financement avec le Programme d'Appui aux Organisations Paysannes en Afrique (PAOPA) / FIDA pour restructurer et revitaliser la CNOP afin qu'elle joue mieux son rôle de représentation dans les cadres de dialogue politique et de plaidoyer pour défendre les intérêts de l'agriculture familiale et entrepreneuriale.

27. Les représentants de la CNOP et ceux d'autres organisations professionnelles (Patronat du Gabon) seront formés pour (i) Améliorer la gouvernance et s'assurer de l'inclusion des jeunes, des femmes et des peuples autochtones, et ; (ii) Identifier les problèmes prioritaires par province et groupes socio-économiques. Ils seront également formés sur des thématiques générales comme la gouvernance, la gestion des organisations et des coopératives pour mieux faire entendre leurs voix dans le dialogue politique

28. Le tableau ci-dessous récapitule les principaux appuis en renforcement des capacités envisagés pour les différentes institutions ciblées.

Service bénéficiaire	Personnes formées	Capacités développées	Activités
Cabinet MINISTERE	3	Gouvernance sectorielle	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assistance technique internationale en gestion des politiques publiques</li> </ul>
DCSE	15	Coordination, planification, S&E, études et prospectives	<ul style="list-style-type: none"> <li>Restructuration, élargissement du mandat</li> <li>Recrutement de nouveaux profils</li> <li>Equipements (bureautique, informatique et 2 véhicules)</li> <li>Développement du dispositif de S&amp;E sectoriel</li> <li>Appui à l'animation du dialogue politique</li> <li>Etudes</li> <li>Formation continue sur le cycle des politiques publiques et le S/E</li> <li>Voyages d'études</li> <li>Développement service e-conseil</li> </ul>

<sup>62</sup> L'ADAG a été instituée en 2015 mais n'a pas encore été démarré ses activités suite à une décision pour réorienter son action. Des statuts révisés proposés par son ministère de tutelle, le MAEPG, ont été élaborés récemment, soumis à la revue du conseil d'Etat et sont actuellement à l'examen de la Primature en vue d'une prochaine présentation en Conseil des Ministres puis au Parlement, pour signature de la Présidence puis publication au Journal officiel. Un budget de fonctionnement conséquent pour la mise en place de l'agence a été proposé par le MAEPG dans le cadre du projet de loi de finances 2018, actuellement à l'étude par le Parlement. L'agence devrait donc démarrer ses activités en 2018.

Service bénéficiaire	Personnes formées	Capacités développées	Activités
DCAJ	3	Cadre juridique des politiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Equipements bureautique</li> <li>• Appui à l'élaboration des nouveaux textes réglementaires</li> </ul>
DGDR, DGA, DGE, DGEFRA	10	Gouvernance, coordination, suivi de la mise en œuvre des politiques et stratégies	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation continue sur le cycle des politiques publiques</li> <li>• Voyages d'études</li> <li>• Mise en place service e-conseil/e-agriculture</li> </ul>
DP et DR	50	Collecte des données, supervision et R&D	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui à l'animation des plateformes provinciales</li> <li>• Equipement en NTIC</li> <li>• Equipement (bureautique, informatique et véhicule)</li> </ul>
ADAG	5	Planification, stratégie, gestion (RH, administration, finances), S&E, Communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration du Plan stratégique de l'ADAG sur 5 ans</li> <li>• Etudes sur les mécanismes de financement de l'ADAG</li> <li>• Développement d'un Plan de communication</li> <li>• Voyages d'études</li> <li>• Revue à mi-parcours après 3 ans d'activités</li> </ul>
CNOP	5	Plaidoyer et organisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation en plaidoyer, Organisation, dialogue politique</li> </ul>

### Opérationnalisation du pilotage, du système de suivi-évaluation et de production et diffusion des savoirs du PDAR2

29. Il s'agira de renforcer la fonction de pilotage, de suivi et de capitalisation du PDAR 2 pour non seulement garantir l'efficacité et l'efficience des interventions mais aussi générer l'évidence pour renseigner les systèmes centraux.

30. **Système de suivi et évaluation du PDAR2.** En ce qui concerne le système de suivi et évaluation (SSE) du PDAR2, les activités suivantes seront financées par le projet : a) la réalisation des enquêtes et études de référence dès le démarrage du projet (si possible durant les activités de démarrage, sur financement de la contrepartie du gouvernement) ; b) l'appui à la mise en place et au suivi de l'opérationnalisation du SSE à travers le recours à une assistance technique spécialisée de court terme pour la mise en place initiale du SSE sectoriel et du PDAR2 et son amélioration continue ; c) un atelier d'appropriation et mise en commun du cadre logique et du manuel de S&E entre tous les cadres de l'UCP et des antennes, dès leur recrutement ; d) trois ateliers provinciaux avec les bénéficiaires et parties prenantes pour discuter le cadre logique, les indicateurs et des outils du SSE en 1<sup>ère</sup> année; ces ateliers seront reconduits en année 4 pour accompagner la revue à mi-parcours (RMP); e) l'acquisition, le paramétrage et la formation à l'utilisation de logiciels spécialisés de S&E (couplé au logiciel comptable et de gestion financière) et de cartographie/information géographique ; f) la tenue d'ateliers participatifs annuels de planification et auto-évaluation dans les provinces d'intervention, associant les représentants des bénéficiaires, des acteurs des filières et des partenaires de mise en œuvre ; g) la conduite de la RMP avec le recours à des consultants internationaux et nationaux en fin d'année 3 ou début d'année 4 ; h) diverses études thématiques d'impact des années 3 à 6 d'exécution du projet ; et i) l'appui à la préparation du rapport d'achèvement en dernière année.

31. Un Système d'information géographique (SIG) sera mis en place de même qu'une base de données et un système d'information et de gestion des sous-projets/microprojets. Ceci permettra de disposer d'une vision spatiale sur l'ensemble des interventions du PDAR2 et de suivre l'état d'avancement des dossiers de sous-projets (individuels, portés par des individus ou des alliances productives) quel que soit leur état d'avancement (idée de projet, demande en étude, projet en formulation, projet en exécution, projet achevé). Des cartes thématiques et rapports d'analyse pourront être créés selon les besoins pour visualiser les progrès réalisés par rapport aux prévisions. Des formations dans l'utilisation des GPS seront données aux antennes, pour la collecte systématique de données géo référencées.

32. **Gestion, production et diffusion des savoirs du PDAR2.** En matière de diffusion des savoirs et communication, le projet appuiera les activités suivantes : a) l'élaboration d'une stratégie et d'un plan de communication et de gestion des savoirs en au démarrage du projet avec l'appui d'un consultant international spécialisé (1,5 personne-mois); b) la mise au point de supports de communications (brochures, articles, communiqués de presse, site internet, émission radios, etc.) tout au long de l'exécution du projet par des consultants nationaux spécialisés ; c) la production de vidéos et documentaires pour communiquer sur les activités et résultats du projet à travers différents médias (télévision, site internet du projet, chaîne you tube, etc.) ; d) l'appui à la diffusion des supports de

communication élaborés dans les médias nationaux (radio, presse, télévision, sites d'information sur internet, etc.).

### **Pilotage stratégique du PDAR2**

11. Ce volet appuiera : a) la tenue des réunions du Comité national de pilotage et de suivi du projet (CNPS), à raison d'un minimum de deux réunions annuelles, dont une effectuée dans une des provinces d'intervention (de manière rotative); b) les missions annuelles de suivi du CNPS dans la zone d'intervention ; c) les réunions des trois Comités de coordination technique provinciaux (CCTP) mis en place ; d) la formation des membres des CCTP ; et e) la mobilisation d'un expert international, Conseiller technique principal (CTP), pendant les trois premières années d'exécution, chargé d'appuyer le Coordonnateur du projet et son équipe pour orienter efficacement la mise en œuvre du projet.

## **Composante 2 : Développement des filières et promotion de l'entrepreneuriat agro-pastoral**

### **1. Approche stratégique composante 2**

33. Afin de faciliter l'écoulement des surplus de production, le projet renforcera l'intégration de ces systèmes de production dans les circuits de commercialisation. Pour ce faire, des organisations de producteurs seront renforcées ou créées, des infrastructures de commercialisation et transformation seront mises en place. Les filières sont aujourd'hui très peu structurés et les acteurs des différents maillons ont des difficultés en rentrant en relation les uns avec les autres. Le projet facilitera donc les arrangements commerciaux et contractuels entre acteurs, qui facilitent la mise en marché des produits bruts ou transformés, et garantissent une rémunération équitable des producteurs. Dans le domaine de la commercialisation, le projet encouragera l'action collective qui permet d'agrèger les productions, et de limiter les coûts de transaction, et d'augmenter la capacité de négociation et donc la rémunération des petits producteurs.

34. Le faible niveau d'intensification de la production s'explique par différents facteurs sur lesquels le projet agira de manière concomitante : l'accès aux intrants et services, qui est aujourd'hui très limité pour les petits producteurs, sera facilité par l'appui à l'installation de prestataires, et la diffusion de variétés améliorées de cultures vivrières. Les connaissances techniques des producteurs, aujourd'hui très limitées, seront renforcées.

35. L'intensification de la production et le travail de structuration des filières auront pour effet d'améliorer la compétitivité des filières locales par rapport aux importations. Afin de renforcer d'avantage cette compétitivité, le projet favorisera la différenciation des produits locaux par la mise en place de mécanismes de traçabilité, de labélisation, et de promotion.

36. Les systèmes de production familiaux et leur environnement naturel sont fortement interdépendants. La forêt et les savanes contribuent pour une part non négligeable aux moyens de subsistance (viande de brousse, PFNL) et les systèmes culturels traditionnels sont basés sur une exploitation de la fertilité générée par la forêt dans les systèmes de défriche brûlis. Afin de faire face à la raréfaction des ressources naturelles, le projet soutiendra les innovations permettant de limiter l'emprise des cultures sur la forêt primaire, en favorisant l'adoption de pratiques de gestion de la fertilité des sols et des adventices (qui sont les deux principaux facteurs justifiant la mobilité des systèmes culturels).

37. Les conflits homme faune exercent aujourd'hui une pression telle sur les systèmes de production villageois qu'ils pourraient conduire à l'abandon de certaines pratiques agricoles et accélérer l'exode rural. Le projet identifiera et diffusera les techniques qui permettent de limiter les conflits à l'interface homme-animal. Ces solutions pourront être de plusieurs nature et attaquer le problème à sa racine (diminution du biotope et de la ressource alimentaire de l'éléphant), ou bien en réduire les manifestations en tenant l'éléphant éloigné des cultures, ou en favorisant des systèmes culturels et des moyens de subsistance non affectés par la faune (apiculture, petit élevage ou valorisation des PFNL par exemple)

38. Le vieillissement de la population active agricole et l'exode rural massif ont entraîné une raréfaction et un renchérissement de la main d'œuvre, qui affecte certaines pratiques culturales comme la défriche brulis, ou conduit à l'abandon de certaines cultures exigeantes en main d'œuvre comme l'arachide. Le projet veillera donc à promouvoir des spéculations peu exigeantes en main d'œuvre et pour lesquelles la pénibilité est acceptable. La prestation de services mécanisés sera également soutenue.

39. L'absence d'attractivité du monde agricole pour les jeunes (ruraux ou urbains) devra être ciblée au niveau des politiques publiques (composante 1) mais dans le cadre de la composante 2, ce problème fera l'objet d'actions spécifiques qui viseront en particulier à favoriser l'installation des jeunes dans la prestation de services en agriculture (services de mécanisation, vente d'intrants...). Un label « Jeunes Prestataires Agricoles » sera créé et un mécanisme de financement dédié sera mis en place.

## **2. Effets et sous composantes**

40. Les deux effets attendus de cette composante sont « une agriculture familiale productive, durable, résiliente, compétitive et orientée vers les marchés » et « un environnement favorable à l'entrepreneuriat agropastoral et à l'insertion des jeunes ».

12. Ils seront réalisés au travers de la mise en œuvre de quatre sous-composantes :

- (a) Facilitation de la concertation entre acteurs locaux et de l'accès au marché ;
- (b) Accès aux intrants et services agricoles et d'élevage ;
- (c) Appui à l'investissement et à l'entrepreneuriat agropastoral ; et
- (d) Mise au point et diffusion d'innovations.

## **3. Sous composantes et activités**

### **Sous-composante 2.1 : Facilitation de la concertation entre acteurs locaux et de l'accès au marché**

41. Cette sous-composante appuiera la concertation entre acteurs et la facilitation d'arrangements institutionnels innovants pour améliorer l'accès au marché, la mise en place d'infrastructures structurantes destinées à améliorer les fonctions de collecte, groupage et transformation.

42. Le produit attendu de cette sous-composante est « une meilleure concertation entre acteurs et des dynamiques collectives renforcées au niveau local pour un accès au marché facilité »

#### **Activité 2.1.1 : Mise en place et animation des plateformes multi-acteurs d'innovation (PI)**

43. La mise en place et l'animation des plateformes multi-acteurs d'innovation (PI)<sup>63</sup> sera une activité clé de la composante, à initier dès le démarrage du projet. Un manuel d'opérations détaillé des plateformes d'innovation sera élaboré pendant la période de pré-mise en œuvre du projet. Le projet appuiera la mise en place d'une plateforme par bassin de production identifié, soit 16 plateformes au total.

44. Chaque plateforme sera appuyée et suivie par un facilitateur bassin ; les facilitateurs seront les éléments de base du dispositif d'appui terrain de la composante 2 ; ils auront un profil technique (ingénieur agricole ou agronome, ou équivalent) mais devront avoir une bonne compréhension des

---

<sup>63</sup> Cette approche s'inspire du concept de plateforme d'innovation développé et promu en particulier par plusieurs organisations membres du CGIAR (voir <https://clippings.ilri.org/2014/02/20/ipbrief6/>). Les plates-formes d'innovation constituent aujourd'hui le cœur de nombreux programmes de développement agricole, y compris de nombreux programmes soutenus par le FIDA. Une plate-forme d'innovation est un espace d'apprentissage et de changement. C'est un groupe d'individus (qui représentent souvent des organisations) ayant des antécédents et des fonctions différentes mais réunis autour d'un intérêt commun pour une ou plusieurs filières agricoles : il s'agira d'agriculteurs, de commerçants, de transformateurs, de transporteurs, de fournisseurs d'intrants et prestataires de services, de responsables gouvernementaux, des représentants des institutions locales de recherche, de développement et de financement, etc. Les membres se rencontrent pour diagnostiquer les problèmes, identifier les opportunités et trouver des moyens d'atteindre leurs objectifs. Ils peuvent concevoir et mettre en œuvre des activités en tant que plateforme, ou coordonner des activités mises en œuvre par des membres individuels. Les PI s'inspireront également de l'approche « développement territorial » mises en œuvre dans le cadre de nombreux projets FIDA.

aspects socio-économiques et du développement communautaire. Les facilitateurs seront recrutés de préférence parmi des jeunes originaires de la région, afin de faciliter leur intégration et permettre une stabilité des ressources humaines.

**45. Formation des cadres techniques et facilitateurs à l'approche PI.** La première activité de ce volet consistera à former l'équipe technique en charge de l'exécution de la composante 2, à l'approche plateforme d'innovation. Cette formation reposera sur une analyse détaillée des compétences (skill gap analysis) des stagiaires qui sera effectué préalablement à la formation, et qui permettra de cibler les compétences à renforcer. La formation se déroulera en deux phases : (i) une phase théorique : un séminaire regroupant les 16 facilitateurs et les cadres techniques de la composante 2 sera organisé au démarrage du projet. Il sera facilité par un expert de cette approche, qui pourrait être par exemple un chercheur d'un des centres CGIAR ayant travaillé sur cette approche ; (ii) l'équipe de facilitateurs et leur encadrement, divisé en deux groupes, se rendra en voyages d'échanges sur des projets de développement agricole ayant appliqué avec succès cette approche PI. L'expert ayant facilité la formation initiale pourra également être amené à effectuer des missions d'appui à l'équipe technique, en particulier lors des phases critiques de la vie des plateformes (diagnostic, planification, mise en œuvre).

**46. Mise en place des plateformes et sélection des représentants.** L'identification et la sélection des représentants des différentes catégories d'acteurs à la plateforme sera une étape clef de la réussite du dispositif. Des réunions d'information et de sensibilisation seront organisées au niveau de chaque bassin. Elles auront pour but d'informer la population rurale sur le rôle et le fonctionnement des plateformes. Elles permettront également d'identifier les différentes catégories d'acteurs (par fonction, par filière) qui devront être représentés au sein de la plateforme. Des critères seront établis pour la sélection de délégués représentatifs au sein de la plateforme afin que chaque catégorie d'acteur (producteurs, transformateurs, commerçants, acteurs publics locaux), chaque organisation professionnelle, chaque village et chaque filière soit représentée, et que les rapports de force soient équilibrés et propices au dialogue. Ces critères seront établis pendant la phase de pré-mise en œuvre.

**47. Diagnostic par bassin de production.** Une fois la plateforme en place, sa première activité sera la réalisation d'un diagnostic de la zone. Ce travail sera réalisé lors d'un atelier en résidence, qui sera facilité par le facilitateur du bassin appuyé par l'équipe d'encadrement de la composante 2. Le diagnostic devra être aussi exhaustif que possible et ne pas se limiter aux contraintes qui peuvent être levées à l'échelle locale par les membres de la plateforme. Les problèmes dont la résolution relève de la sphère politique au niveau national ne devront pas être occultés, car les PI délègueront des représentants et pourront faire remonter des messages au niveau des plateformes provinciales et nationales, lesquelles seront en charge de faciliter le dialogue sur les politiques et stratégies publiques en faveur du secteur agricole (voir composante 1).

**48. Appui à l'élaboration du plan d'action des plateformes.** Sur la base du diagnostic et des contraintes identifiées et priorisées, un plan d'action de la plateforme sera formulé. Les actions à mettre en place dans le cadre de ce plan pourront l'être de manière collective ou individuelle mais elles devront dans tous les cas contribuer à lever les contraintes identifiées. Ce plan d'action permettra de faire émerger les idées de microprojets, individuels ou collectifs, et les projets de partenariat 4Ps, aux différents niveaux/maillons des chaînes de valeur, qui seront soumis au financement du projet, des IFP ou d'autres partenaires.

**49. Le plan d'action identifiera également les arrangements contractuels destinés à faciliter l'accès au marché ou aux services.** Ces arrangements pourront être en particulier des Partenariats public privés producteurs (PPPP ou 4P). Les 4P sont des mécanismes de partage des risques et des bénéfices, venant remédier à une défaillance du marché. Ils associent, d'une part, le savoir-faire et les ressources des acteurs privés et, d'autre part, le secteur public dans ses missions régaliennes, et enfin les organisations de producteurs. Dans le cas présent, le projet pourra aider le secteur public à jouer son rôle dans le cadre de 4P. Dans le cadre du PDAR2, on pourra imaginer des 4P sur le conseil agricole : des fournisseurs d'intrants, ou des agrégateurs/acheteurs, peuvent en effet avoir un intérêt à ce que les producteurs améliorent leurs pratiques, leur productivité ou la qualité de leur production ; s'ils disposent des capacités pour apporter cet appui, le projet pourra compenser le surcoût lié au lancement de cette activité de conseil, qui devra par la suite se rémunérer sur l'activité commerciale. On pourra également envisager des 4P sur l'accès aux services (voir activité 2.2.2) ou sur la commercialisation (voir activité 2.1.2). Le projet pourra appuyer des sous-projets de 4P à

travers un cofinancement (par subventions à coûts partagés) des plans d'affaires, couvrant les investissements et les besoins en fonds de roulement additionnels ainsi que ceux en formation et appui technique. En outre, des IFP peuvent être partie prenante des 4P et participer à leur financement via l'octroi de crédit.

50. **Animation de la plateforme et suivi de la mise en œuvre des plans d'action.** La plateforme se réunira de manière régulière et le projet prendra en charge les coûts afférents à ces réunions. Il assurera également l'animation de la plateforme. Une fois le diagnostic initial réalisé et le plan d'action formulé, la plateforme aura pour mission de suivre son exécution, et de procéder à sa mise à jour régulière. La plateforme devra également informer ses membres des résultats des discussions tenues dans les plateformes régionales et nationales de dialogue politique. La coordination des différentes plateformes bassins à l'échelle provinciale ou même nationale, pour assurer une masse critique et des synergies au niveaux supérieurs, se fera au niveau des plateformes de dialogue provinciales et nationale (cf. composante 2). L'annexe 2 présente un résumé du cycle de vie des plateformes d'innovation.

#### **Activité 2.1.2 : Facilitation de partenariats pour un accès facilité au marché et aux services**

51. **Promotion de partenariats entre acteurs pour un accès au marché :** afin de faciliter l'accès au marché pour les petits producteurs, le projet jouera le rôle d'intermédiaire (brokering) entre les groupes de producteurs, et des opérateurs d'aval (transporteurs, transformateurs, grossistes) afin d'établir des partenariats gagnant-gagnant entre ces opérateurs. Ces partenariats 4P pourront par exemple concerner la gestion d'infrastructures de collecte, stockage, ou transformation. Outre l'identification des partenaires susceptibles de prendre part aux partenariats 4P, et leur mise en relation, le projet pourra stimuler et soutenir la mise en œuvre de ces partenariats par des mesures d'encouragements et de soutien qui pourront être de plusieurs nature : (i) le financement et l'appui à l'élaboration des plans d'affaires et études de faisabilité ou de marché, (ii) un cofinancement (par subventions à coûts partagés) des investissements et des besoins en fonds de roulement tels que définis dans les plans d'affaires, (iii) un financement des formations et appuis (coaching) nécessaires à la mise en œuvre des 4P (iv) l'appui à la recherche de financement additionnels auprès des IFP ou d'autres projets et programmes

52. **Renforcement de capacités dans le domaine commercial et de la gouvernance des organisations.** Les organisations professionnelles impliquées dans les partenariats 4P ainsi que celles qui bénéficieront d'infrastructures de transformation/commercialisation, devront être en mesure de mettre en place un système de gouvernance interne transparent, inclusif et efficace, de gérer des investissements, des stocks et des moyens financiers, d'établir et maintenir des partenariats, de mettre en œuvre une politique commerciale et entrepreneuriale, toutes choses pour lesquelles leurs capacités sont aujourd'hui insuffisantes, et devront être renforcées. Les organisations professionnelles déjà existantes, celles qui se constitueront à la suite des concertations tenues dans le cadre des PI, , bénéficieront donc d'un renforcement de capacités dans les domaines suivants : (i) gouvernance des organisations ; (ii) gestion et compatibilité (iii) marketing (iv) thématiques techniques en fonction des projets mis en œuvre (ex : transformation des produits). Les jeunes entrepreneurs prestataires de services (individuels ou groupés en GIE, voir sous-composante 2.3) bénéficieront également de ce type d'appui. Ce renforcement de capacités se déclinera en deux phases : une phase de formation initiale, et une phase de « coaching », ou formation dans l'action. Ces formations ainsi que les services de « coaching » seront dispensées par des prestataires issus du secteur privé, qui disposent eux même d'une expérience pratique dans le domaine commercial et connaissent l'environnement des affaires dans le secteur agricole au Gabon.

53. **Promotion des produits locaux.** A défaut d'être compétitives vis-à-vis des pays voisins, les filières de production locales de manioc, banane, et autres produits vivriers bénéficient d'un avantage comparatif en termes de qualité perçue de la part des consommateurs Gabonais, urbains en particulier. Le manioc de Mouila par exemple, ou la banane du Woleu-Ntem, jouissent d'une bonne réputation de qualité. Les produits gabonais sont également réputés pour être biologiques, contrairement aux produits d'importation, et les consommateurs urbains attachent une grande importance à cet aspect. Le projet s'efforcera donc de renforcer cet avantage comparatif en améliorant la différenciation et la traçabilité des produits locaux, au moyen de labels de qualité. Ce ou ces labels seront des mécanismes volontaires, qui obéiront à un cahier des charges simple (portant

sur l'origine et le système de production), portés par la profession. Le projet appuiera également la participation des organisations de producteurs à des foires et salons, où ils pourront promouvoir leurs produits et rentrer en contact avec de nouveaux clients. Il financera aussi des campagnes de promotion des produits locaux dans les grands médias nationaux. Cette démarche pourra également être appliquée et bénéficier à des produits traditionnellement produits par les peuples indigènes, en particulier des produits forestiers non-ligneux alimentaires.

54. **Système d'information sur les marchés.** Le PDAR2 appuiera la mise en œuvre d'un système d'information sur les marchés (SIM) innovant, fondé sur l'utilisation de la technologie de téléphonie mobile, confié dès le démarrage du projet à un jeune opérateur privé (start up). Ce SIM aura pour fonction non seulement de donner des informations sur les prix et quantités sur les différents marchés, mais également de mettre en relation acheteurs et vendeurs, selon un principe de marché virtuel (qui pourra faire appel à des systèmes de transfert d'argent par téléphone). Cette prestation de services sera financée par le projet sur une base dégressive et devra s'autofinancer par la suite, en faisant appel à des systèmes de messages surtaxés ou de prélèvements de commission sur les paiements par mobile. Des téléphones mobiles intelligents (smartphones) seront également fournis aux comités de gestion des CG/CA et coopératives de commercialisation, pour leur permettre d'accéder aux données du SIM. La mise en place du SIM s'appuiera sur les leçons apprises d'expérience similaires dans le pays (voir appendice 1 annexe 4 para 181) ou sur d'autres projets similaires (ex : PAFA Sénégal). Le SIM devra être conçu de manière évolutive et pourra éventuellement intégrer de nouvelles fonctionnalités (système de retour d'information des consommateurs) en fonction des besoins, lorsque les fonctions de base auront été assimilées et adoptées.

### **Volet 2.1.3 : Infrastructures de transformation et commercialisation**

55. Les besoins en infrastructures de transformation et commercialisation (marchés ruraux, centre de groupage et d'affaires) devront émerger des concertations entre acteurs au sein des plateformes d'innovation et avec les services centraux et déconcentrés des ministères concernés (dont MAEPG et MINTPAT), et s'appuyer sur des études de faisabilité et de marché. Le projet ne réalisera pas de routes et pistes rurales qui seront prises en charge par la BAD dans le cadre du projet PAPG, mais les besoins en infrastructures de désenclavement qui émaneront forcément des diagnostic effectués au niveau des plateformes, seront communiqués au PAPG. Les centres de groupage et les unités de transformation appuyés par le PDAR2 pourront être localisés dans les bassins de production ciblés, ou de consommation. Pour des raisons de durabilité, on privilégiera des centres et unités de petite taille, dont les frais d'entretien et de fonctionnement seront à la portée des comités d'acteurs et des OP chargés de leur gestion. Les infrastructures construites dans le cadre du PDAR2 font partie de la sphère des biens publics, même si dans certains cas leur gestion sera assurée par des entités privées, dans le cas de 4Ps.

56. En matière de marchés ruraux, centre de groupage (CG) et centres d'affaires (CA)<sup>64</sup>, le PDAR2 appuiera tant la mise en place d'infrastructures nouvelles que l'amélioration/rénovation d'unités déjà existantes. Ainsi, le projet prendrait en charge la finalisation en 2018 des CG/CA initiés dans le cadre du PDAR, mais dont la construction n'a pas pu être achevée (coût estimé à 550 millions de Fcfa, a priori financé par les fonds de contrepartie du gouvernement). De manière indicative, environ sept (7) nouveaux CG/CA seraient également construits dans les deux nouvelles provinces d'intervention (Ngounié et Ogoué-Ivindo).

57. En plus de la construction, le projet accompagnera la mise en place des structures de gestion de ces infrastructures (comités d'utilisateurs), et appuiera les organisations impliquées dans l'utilisation des infrastructures, comme il le fait pour les nouvelles infrastructures. Pour ce faire, le

---

<sup>64</sup> Selon la terminologie employée par le PDAR, on entend par : (i) un centre de groupage est un mini-marché rural, localisé généralement dans un bassin de production, fonctionnant de manière intermittente (le plus souvent hebdomadaire), géré par un comité de gestion composé des acteurs concernés (producteurs et leur OP, représentants des transporteurs et commerçants et du conseil départemental), permettant de faciliter l'agrégation de la production à commercialiser des villages environnants et sa collecte par les transporteurs et commerçants -qui viennent généralement de l'extérieur- pour son acheminement vers les marchés de consommation principaux de la province ou des grands centres urbains (Libreville en particulier) ; (ii) un centre d'affaire (CA) est un centre de groupage de taille un peu plus importante dans lequel est placé une unité de transformation (notamment de manioc) ; il est généralement situé sur un axe principal et plus proche des centres urbains de consommation de la province.

projet s'appuiera sur les leçons apprises du PDAR1. En particulier, ces mécanismes et modalités de gestion s'appuieront sur l'étude réalisée dans le cadre du PDAR1 pour la gestion durable des infrastructures.

58. En plus des unités de transformation manioc, et afin de promouvoir la diversification des cultures, le projet pourra appuyer la mise en place d'aires d'abattage, d'unités de fabrication d'aliments, ou de transformation de produits agricoles selon les besoins. Comme indiqué plus haut, les organisations bénéficiaires des unités de transformation bénéficieront de formations (en gestion, techniques de transformation, marketing) et d'un coaching pour les aider à gérer de manière durable les infrastructures. Ces petites unités seront identifiées et financées par le canal des microprojets.

### **Sous-composante 2.2 : Accès aux intrants et services agricole et d'élevage**

59. Cette sous-composante vise à pallier au déficit d'accès des petits producteurs ruraux aux services et intrants leur permettant d'intensifier et étendre leur production et d'améliorer leur productivité. La stratégie d'intervention reposera sur l'installation de prestataires de services privés locaux, en particulier de jeunes, à travers le financement d'actions transversales clés pour la promotion des filières ciblées, reconnaissant que tous les points bloquants ne peuvent être résolus par une approche fondée sur la demande et le financement des microprojets et sous-projets de 4P et d'AP.

60. Le produit attendu est « un accès amélioré des producteurs ruraux aux intrants et services agricole et d'élevage ».

61. **Activité 2.2.1. Appui à la diffusion de matériel végétal amélioré.** Le projet fera appel à un prestataire qualifié pour inventorier, tester et caractériser les variétés locales ou améliorées de manioc, banane, igname, ananas et arachide disponibles au niveau local, ou au niveau régional. Ce prestataire pourra être le Centre d'introduction et d'adaptation du matériel végétal (CIAM), désormais placé sous la tutelle de l'ADAG, si celui-ci est opérationnel et en mesure de réaliser ce travail au démarrage du projet. Dans le cas contraire, le projet pourra faire appel à un prestataire de service privé travaillant sous la supervision d'organismes scientifiques spécialisés (IITA, CARBAP, etc.). Dans un deuxième temps, le projet mettra en place des unités de multiplication de matériel végétal, qui assureront la diffusion du matériel testé avec succès. Ces unités pourront être des pépinières de vivo plants utilisant la technique du PIF pour le bananier, des parcs à bois pour le manioc, mais pourront également concerner des filières de diversification si le besoin s'en fait sentir. Comme dans le cas du PDAR1, les promoteurs seront des producteurs agricoles volontaires, ayant des capacités suffisantes pour appréhender et appliquer les techniques de multiplication. Ils seront choisis conformément à la stratégie de ciblage des prestataires de services détaillée à l'appendice 2.

62. **Activité 2.2.2. Fourniture de cheptel souche pour petit élevage.** Pour appuyer la mise en place d'unités de petit élevage villageois, complémentaires de l'activité agricole, le projet fournira un cheptel de départ ainsi que les matériaux pour la construction d'un abri amélioré aux ménages désireux de débiter une activité d'aviculture villageoise ou d'élevage de petits ruminants (ovins). Les ménages dont les revenus et moyens ne leur permettent pas d'acquérir ce cheptel souche seront considérés en priorité, et priorité sera donnée aux femmes chef de ménages. Pour les volailles, le « kit » de départ serait constitué de 10 poulettes locales et d'un coq améliorateur<sup>65</sup>, de mangeoires et abreuvoirs et de grillage et tôles pour le poulailler. Pour les petits ruminants, on mettrait en œuvre le système de tontine animale (« pass on the gift ») développé par Heifer International et appliqué avec succès sur de nombreux projets FIDA. Un groupe d'au moins 3 familles sera constitué et la première famille bénéficiaire « remboursera » les animaux reçus en les donnant à une autre famille et ainsi de suite. Ces appuis en animaux et matériel seront assortis d'une formation technique.

63. **Appui aux prestataires des services de mécanisation.** Afin de lever la contrainte de main d'œuvre et de pénibilité du travail déjà évoquée, qui limite à la fois les superficies cultivées en particulier pour les ménages âgés, le projet soutiendra l'installation de prestataires de services en mécanisation. L'existence de cette offre de services, aujourd'hui quasiment absente sur le marché, permettra aux ménages qui disposent de peu de main d'œuvre d'augmenter la superficie mise en culture, et de continuer à pratiquer des cultures exigeantes en travail. Pour la sélection des

---

<sup>65</sup> Une autre alternative serait de fournir mâles et femelles issus d'une race améliorée mais adaptée aux conditions villageoises ; la race « kuroiler » introduite et testée avec succès au Kenya et en Ouganda, pourrait particulièrement convenir au contexte local.

prestataires, la priorité sera donnée aux jeunes, regroupés au sein de GIE, mais les entrepreneurs plus âgés et les individuels ne seront pas exclus pour autant. En zone de forêt, ces prestataires seront équipés avec un kit d'outils légers pour le transport (moto-benne) et la préparation du sol (y compris trouaison). En zone de savane, le projet appuiera à titre pilote l'installation de deux prestataires équipés de matériel lourd (tracteurs et de matériel de travail du sol).

64. **Appui aux fournisseurs d'intrants.** Afin de pallier aux problèmes d'accès aux d'intrants agricoles hormis les boutures et plants, le projet appuiera la mise en place de magasins d'intrants pour l'agriculture et l'élevage, y compris de médicaments vétérinaires et vaccins au niveau des départements (ce type de magasin existe déjà au niveau des chefs lieu de province dans la Ngounié et le Woleu Ntem). Ces magasins pourront être gérés par une coopérative en partenariat avec un prestataire de service gérant, ou directement par le prestataire de services. Un partenariat de type 4P sera établi avec les fournisseurs d'intrants déjà implantés. Des opérateurs ont été approchés pendant la mission et ont montré un vif intérêt pour un tel montage ; il s'agit de la Gabonaise de chimie pour les produits phytosanitaires, les engrais, les médicaments vétérinaires, et de la SMAG pour l'aliment du bétail. Ces opérateurs assureront la formation initiale des prestataires (sur les aspects techniques, de gestion, commerciaux), leur suivi, et leur approvisionnement. Ils pourront également contribuer au financement de l'investissement initial (aménagement du magasin, fonds de roulement). On s'assurera que les fournisseurs mettent également à disposition des producteurs des intrants et outillages nécessaires à la pratique d'alternatives à la défriche-brûlis. Dans le cadre de cette activité nouvelle, le prestataire et ses entités provinciales seront formées à ces pratiques alternatives.

### **Sous composante 2.3 : Appui à l'investissement et à l'entrepreneuriat agropastoral**

65. Cette sous-composante vise à cofinancer les investissements privés identifiés au niveau des bassins de production pour améliorer la production, la commercialisation et les revenus des cibles et à appuyer la promotion de l'entrepreneuriat agropastoral à travers le renforcement des dispositifs de formation professionnelle et d'incubation. Le produit attendu un accès facilité des producteurs ruraux et entrepreneurs au financement des investissements dans les différents maillons (production, services amont et aval, transformation) des chaînes de valeur.

#### **Activité 2.3.1 - Cofinancement des investissements dans les filières agricoles**

66. S'appuyant sur les leçons apprises du PDAR, les investissements dans les filières agricoles appuyés par le PDAR2 pourront être collectifs ou individuels. Ils pourront concerner tous les maillons des chaînes de valeur à savoir les services d'amont, la production, ou encore les fonctions d'aval (transformation, collecte et agrégation, commercialisation). Un aperçu des différents types (et porteurs) de projets qui pourront être soutenus est donné en annexe 1. Le mécanisme de cofinancement, d'instruction et de suivi des projets d'investissement sera détaillé dans un manuel des procédures qui sera développé au cours de la pré-mise en œuvre. Pour être éligibles au cofinancement du PDAR2, les projets devront avoir été pré-identifiés (au moins de manière générique) lors de la phase d'identification des besoins et de planification au niveau des bassins. Ils devront ensuite faire l'objet d'un document de projet ou plan d'affaires détaillé qui sera élaboré par les promoteurs avec l'appui des facilitateurs bassins, et qui sera soumis aux instances de sélection du projet.

67. **Appui aux sous-projets d'intensification et accroissement de la production.** A l'instar du PDAR, le PDAR2 appuiera les sous-projets (SP) et microprojets (MP) d'intensification et d'accroissement de la production individuels ou collectifs, afin d'accroître la part de la production commercialisée et de contribuer ainsi à la sécurité alimentaire et à l'augmentation des revenus des ménages et du pays. Les investissements dans la production de manioc, banane, arachide et légumineuses, igname, fruits et légumes et élevage pourront être soutenus. La contribution du PDAR2, sous forme de subvention à coûts partagés, couvrira principalement les frais de mise en valeur du terrain et de préparation du sol, l'acquisition de matériel végétal de qualité (potentiel génétique et qualités sanitaire connus) et d'éventuels autres intrants agricoles, et les services externes. Les porteurs de sous-projets mobiliseront leur main d'œuvre familiale pour les travaux agricoles et prendront en charge l'essentiel des frais de main d'œuvre notamment les opérations de délimitation du terrain, de piquetage, d'entretien des cultures et de récolte. La répartition des coûts éligibles entre chaque source de financement (projet, promoteur, éventuelle IFP) sera indiqué au budget du SP/MP annexé à l'étude de faisabilité/mini plan d'affaires élaboré pour faire approuver le sous-projet.

68. **Appui aux sous-projets collectifs de service ou d'accès au marché.** Ces sous-projets émergeront des discussions des plateformes d'innovation et figureront dans leurs plans d'action. Les porteurs devront être des groupes (OP) formalisés et enregistrés pour bénéficier d'un appui du PDAR2 ou une alliance productive regroupant des individus (ou des individus et des OP). Le projet pourrait ainsi appuyer des SP d'unités de transformation (manioc notamment), d'aires d'abattage ou d'unités de fabrication d'aliments afin de promouvoir la diversification des activités, de magasins d'intrants ou d'activités de services (services mécanisés de défrichage/abattage/trouaison, transport, etc.). Ces SP pourraient être intégrés dans un sous-projet plus vaste porté par une alliance au niveau d'un bassin de production, associant producteurs et transformateurs. La contribution du projet pourra aller jusqu'à 100 % du coût du projet lorsque celui-ci est porté par un groupe. Pour des promoteurs individuels, la participation du projet sera limitée à 60% du coût total. Les porteurs de SP bénéficieront de renforcement des capacités (en gestion, techniques de production et de transformation, marketing, négociation commerciale) et d'un coaching, tels que prévus aux plans d'affaires des SP préparés, pour les aider à gérer de manière durable les investissements mis en place.

69. **Guichet et label jeunes entrepreneurs.** Un mécanisme (guichet) spécial pour les entrepreneurs et les jeunes sera mis en place pour accompagner et financer de manière spécifique les sous-projets d'entreprises et microentreprises (dont ceux portés par des jeunes) dans la production ou les services connexes, à travers des mécanismes innovants associant les institutions financières nationales. Les procédures spécifiques du guichet jeunes (sélection, attribution) seront détaillées dans le manuel des opérations du fonds, elles seront plus favorables et incitatives que celles du guichet général, afin de compenser le handicap des jeunes entrepreneurs en termes d'apport de capital et de garantie bancaire, et de susciter leur intérêt pour l'activité agricole et para-agricole. Les jeunes soutenus par l'intermédiaire de ce guichet bénéficieront d'un label « jeunes prestataires agricoles », destiné à valoriser la fonction. Une communication dédiée sera conduite pour construire une image positive de la fonction et du label. Des exemples de projets qui pourraient être appuyés au bénéfice des jeunes sont fournis en annexe 1 de l'appendice 4.

70. **Appui à la préparation des plans d'affaires.** Quelle que soit la nature du sous-projet et le type de porteur de projet, ce dernier devra initier le processus en formulant une demande d'appui, qui si jugée recevable par le PDAR2, sera ensuite traduite en une étude de faisabilité simplifiée ou un plan d'affaires pour les projets plus complexes (associant plusieurs parties prenantes tels les sous-projets d'AP) ou plus risqués ou de montant plus important. Le plan d'affaires sera élaboré par le promoteur du sous-projet avec l'appui du facilitateur de la zone, et d'experts ad-hoc si besoin. Compte tenu des leçons apprises du PDAR, une procédure simplifiée d'instruction des demandes sera mise en place.

71. **Formation de formateurs à la méthodologie participative d'élaboration des plans d'affaires (avec logiciel adapté) et élaboration du canevas et guide de préparation des plans d'affaires.** Étant donné que la préparation des plans d'affaires (PA) est avant tout la responsabilité des promoteurs, mais qu'elle sera appuyée par les facilitateurs de plateforme et des consultants spécialisés que le projet aura sous-contractés, il est indispensable que : a) tous ces personnels utilisent la même méthodologie pour la préparation des PA, et b) cette méthodologie soit participative, itérative, et suffisamment simple (notamment dans la présentation et l'analyse des résultats financiers) afin de pouvoir être maîtrisée et comprise par les porteurs de sous-projets eux-mêmes et être acceptable du point de vue des IFP. Une méthodologie/logiciel adaptée tel que Rural-Invest (développé par la FAO) ou équivalent devrait donc être utilisée. Le projet financera : (i) la formation initiale d'un 1er groupe pédagogique de 20-25 personnes à la méthodologie/logiciel (composé des facilitateurs/consultants du PDAR2 et de certaines IFP, et de techniciens du MAEPG), fondée sur des cas pratiques et études de cas adaptés ; (ii) une session de recyclage/capitalisation/échanges d'expériences, après quelque mois d'utilisation ; (iii) une session de formation d'un 2ème groupe pédagogique, durant laquelle quelque uns parmi les premiers formés (les plus aptes et intéressés) co-animeront la formation, et seront ainsi certifiés en tant que formateurs nationaux. Les formations ultérieures à la méthodologie/logiciel retenu pourront alors se dérouler de manière autonome, pour peu qu'un service au sein du MAEPG (par exemple la DCES) ait été désigné pour piloter le programme de diffusion de la méthodologie/logiciel et assurer les fonctions d'administrateur-système.

72. **Diffusion de la méthodologie/logiciel d'élaboration et analyse financière et de risque des SP/PA.** Une formation rapide interprovinciale (session d'environ une semaine pour 20-30 personnes)

sera organisée à l'intention des membres et personnes ressources des comités provinciaux d'approbation des projets (cadres des ministères concernés et représentants des producteurs), de manière à ce qu'ils puissent analyser et interpréter les dossiers soumis à leur avis. Dans la même logique, des ateliers à l'intention des agents de crédit des IFP seront également tenus afin de faciliter l'interprétation des PA, en particulier en ce qui concerne les dossiers soumis au guichet « jeunes/entrepreneurs », et le montage des dossiers de crédit selon les outils d'analyse de risque propres à chaque IFP.

#### **Sous composante 2.4 – Renforcement des capacités, mise au point et diffusion d'innovations**

73. Cette sous-composante a pour objectifs de tester et diffuser des pratiques culturelles et itinéraires techniques innovants, susceptibles de lever les contraintes auxquelles se heurtent les petits producteurs ruraux (pénibilité du travail et rareté et coût élevé de la main d'œuvre en particulier), d'améliorer la productivité des systèmes de production, et de limiter l'impact environnemental et les conflits homme-faune. Elle est complémentaire des actions mises en œuvre dans le cadre des sous composantes 2.1, 2.2 et 2.3 et permet en particulier de sécuriser leur mise en œuvre et renforcer leurs acquis en s'assurant que les bénéficiaires et les acteurs disposent des capacités techniques et des technologies nécessaires.

74. Le produit attendu est la diffusion de pratiques agricoles innovantes favorisant la gestion durable des écosystèmes et la réduction des conflits homme-faune.

##### **Activité 2.4.1 : Champs-écoles paysans.**

75. Les champs école paysans (CEP) seront le principal vecteur de diffusion de l'innovation sur les aspects de production. Cette méthode de conseil agricole a en effet démontré sa capacité à faciliter l'adoption d'innovations en donnant aux apprenants la possibilité de la tester eux-mêmes sur le terrain pendant tout un cycle cultural. Elle constitue l'une des méthodes de renforcement des capacités des petits producteurs privilégiées au FIDA, et a déjà démontré son efficacité dans de nombreux contextes y compris en Afrique Centrale. Au Gabon, cette approche est relativement nouvelle même si elle a déjà été testée par certaines ONGs, et par la FAO. Cette approche permet, au-delà du renforcement de compétences, de faciliter le dialogue entre acteurs et de susciter l'émergence de dynamiques collectives ou de groupes. Le projet mettra en place 50 CEP qui fonctionneront chacun pendant 34 saisons et accueilleront 25 producteurs chacun (soit un total de 5 000 personnes formées). Les facilitateurs seront choisis au sein des agents du MAEPG présents sur la zone. Ils bénéficieront d'une formation (2 semaines) à l'approche CEP en début de projet. Cette formation sera dispensée par une institution ayant une expertise prouvée en matière de CEP et de formation de facilitateurs, telle que la FAO. Pour la mise en œuvre des CEP, on testera deux options en année 1 : CEP situé sur le terrain d'un paysan, qui accueillera les autres apprenants une fois par semaine, ou CEP situé sur un champ collectif, exploité par l'ensemble des participants. Pour chaque CEP, le projet attribuera un budget destiné à prendre en charge le coût de mise en place (intrants, petit équipement).

##### **Activité 2.4.2 : Test et diffusion d'innovations**

76. Se basant sur la définition du FIDA qui considère l'innovation comme un processus permettant de créer de la valeur ajoutée ou de résoudre un problème de façon originale à travers des solutions nouvelles, le PDAR 2 a retenu au titre des innovations de travailler sur : i) la mitigation du conflit homme – éléphant, ii) l'inclusion des peuples autochtones, iii) la coopération Sud – Sud, et iv) les test d'innovation en milieu paysan.

77. **Gestion des conflits homme – éléphant.** Lors des visites de terrain, la mission de formulation a pu toucher du doigt la gravité du conflit homme éléphant dans l'une des provinces d'intervention du PDAR 2. Le conflit constitue une menace sérieuse non seulement pour la survie de l'espèce, mais aussi pour la sécurité et la viabilité des moyens de subsistance des communautés rurales. Ces derniers ont montré beaucoup d'exaspération et d'hésitation à investir dans l'agriculture du fait des dégâts d'éléphants dans les champs. Parmi les facteurs qui sous-tendent l'escalade de ces conflits, figurent les changements dans l'utilisation des terres, la perte et la fragmentation de l'habitat, la demande croissante en ressources naturelles.

78. Au regard de l'importance du phénomène, la Banque Mondiale a organisé une conférence internationale en Avril 2017 au Gabon, pour mieux comprendre les approches et solutions de gestion des conflits homme - faune en général et homme - éléphant en particulier. Malgré ces concertations,

la conception d'interventions concrètes pour réduire les conflits reste vivement attendue par les populations victimes. Le PDAR 2 souhaite alors promouvoir le développement de techniques de production éléphants compatibles, et aussi la diffusion de technologies et savoirs de mitigation des attaques des pachydermes sur les cultures, afin de permettre aux populations affectées de mieux valoriser leurs exploitations agricoles. Pour ce faire, le projet fera un appel à proposition de projet à l'endroit des ONG internationales qui traitent de la thématique ( WWF, IUCN, WCS, GWP, ...) afin de sous traiter la conduite de cette activité à un opérateur qualifié et expérimenté. La meilleure proposition bénéficiera d'une subvention du PDAR 2 pour la mise en œuvre d'un sous projet pilote de gestion des conflits homme – éléphant. Une capitalisation sera réalisée pour appropriation par le Gouvernement, et mise à échelle ultérieure dans les autres provinces affectées par la problématique.

79. **Inclusion des peuples autochtones.** En dehors des groupes ethniques majoritaires, la population gabonaise est également constituée de peuples autochtones dont les cultures et moyens d'existence sont inextricablement liés à la forêt. Il s'agit essentiellement des peuples *Baka*, *Babongo* qui se retrouvent à certains endroits des provinces d'interventions du PDAR 2. Du fait de la nature fragile de leurs interactions avec les autres communautés, la démarche d'accompagnement pour leur inclusion socio-économique reste peu maîtrisée par les équipes de projets et par les services gouvernementaux en charge du développement rural. Au regard de cette particularité, le PDAR 2 conventionnera une organisation de peuple autochtones, ou une ONG locale partenaires des peuples autochtones, pour initier des actions et mesures d'accompagnement appropriées et adaptées à leurs besoins et aspirations. Un plan d'actions et un dialogue politique pourra être initié dans ce sens avec pour thématique principale leurs conditions de vie, leur situation de marginalisation et les difficultés d'accès à la terre pour nombres d'entre eux qui se sont déplacés des forêts vers les villages et agglomérations dans certaines bassins cibles du projet. Cet appui pilote permettra de générer de la connaissance au niveau du Ministère en charge de l'agriculture, pour l'accompagnement de ce groupe vulnérable.

80. **Coopération Sud – Sud.** Pour débloquer certains goulots d'étranglement à l'intensification, et trouver des solutions aux défis urgents du développement agricole au Gabon, le PDAR 2 facilitera la coopération Sud-Sud en ouvrant des opportunités entre les décideurs politiques, les parties prenantes du développement agricole et le secteur privé. La diffusion des solutions rentables ciblées s'effectuera par le biais d'échanges techniques et d'échanges entre les pairs dans des domaines tels que le transfert des compétences, des technologies, des innovations, des politiques et probablement la collaboration entre pays sous forme d'investissements directs. Les possibilités de collaboration avec EMBRAPA au Brésil, dans le cadre de l'initiative régionale Manioc du FIDA seront recherchées. Le partage des connaissances et la promotion des meilleures pratiques étant un moteur de changement, le projet facilitera également la réalisation de visites d'échange d'expériences auprès des organisations d'agriculteurs et des entrepreneurs au niveau national ou régional qui ont déjà atteint un bon niveau de maturité.

81. **Test d'innovations en milieu paysan.** Les thématiques de travail relatives à l'innovation technique seront identifiées dans le cadre des plateformes d'innovation et pourront comprendre de façon non exhaustive la gestion de la fertilité des sols, l'utilisation de plantes de couverture, la petite mécanisation, les méthodes intégrées de lutte contre les adventices. Les solutions techniques possibles seront identifiées en partenariat avec des instituts de recherche nationaux, régionaux ou internationaux (IRAF, centres CGIAR, CIRAD, etc.). Un appui pourra être apporté aux centres de recherche nationaux pour faciliter la mise au point et le test de ces innovations, en station, avant leur introduction en milieu paysan. Les innovations seront ensuite testées in situ avec des groupes de bénéficiaires volontaires. Si le test s'avère concluant, elles pourront être diffusées par le canal des champs écoles paysans.

### **Composante 3 : Coordination et gestion du projet**

82. Cette composante assurera la coordination et financera les moyens logistiques, les salaires et activités de coordination et de gestion, de suivi-évaluation, des coûts d'opération, de dialogue politique et de conduite d'études et d'enquêtes d'impact. Les détails sont présentés dans les appendices 5 et 6.

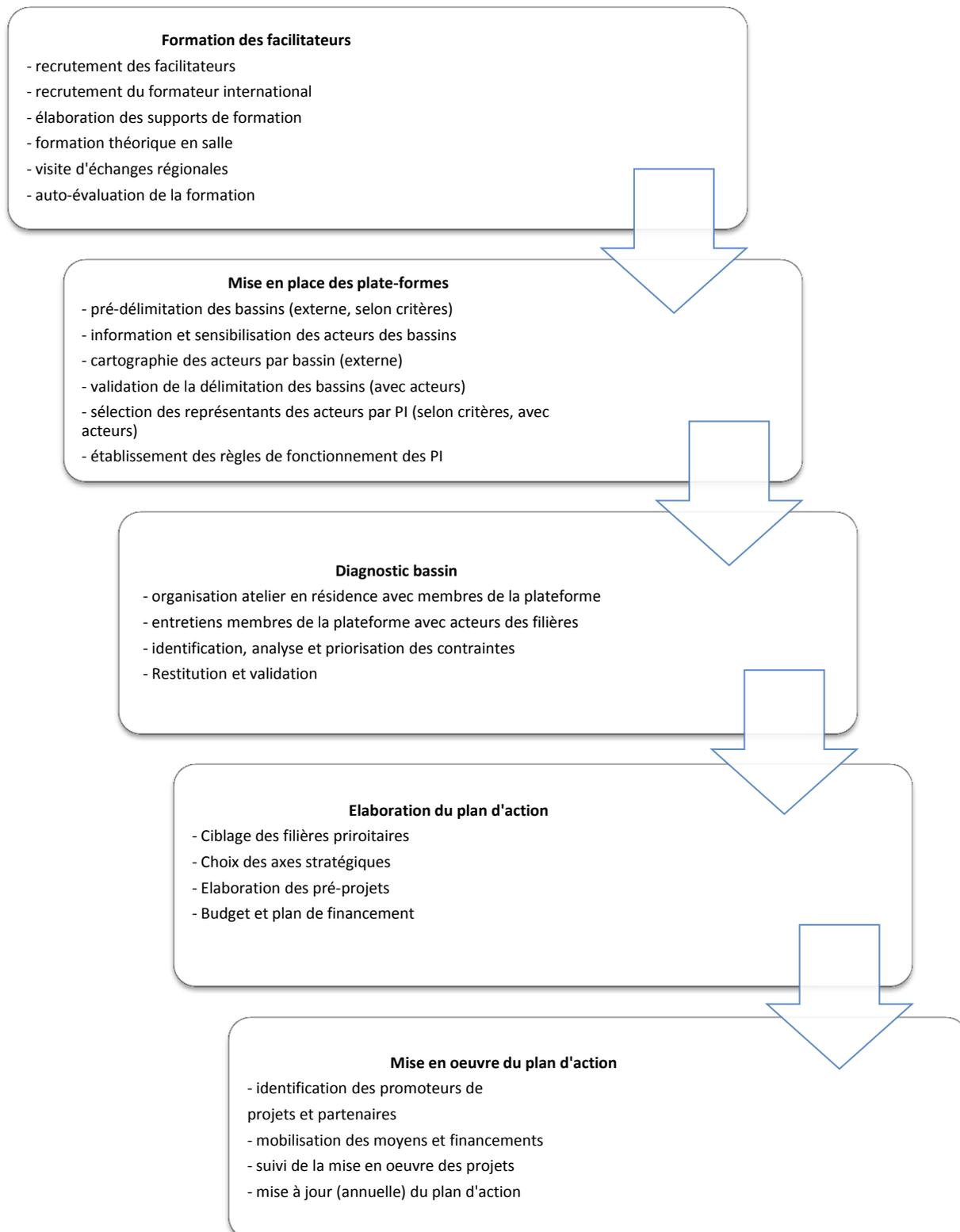
## Annexe 1 : typologie indicative des microprojets pouvant être appuyés par le PDAR 2

Cette typologie est purement indicative et permet d'identifier quels types de projets et d'activités pourraient être soutenus sur les différentes filières appuyées par le projet, aux différents maillons. Les activités en gras sont particulièrement ciblées pour les **jeunes entrepreneurs**.

FILIERE/MAILLON	MANIOC	BANANE	AUTRES PROD. VEGETALES / DIVERSIFICATION	PETIT ELEVAGE
SERVICES A LA PRODUCTION	- vente de produits phytosanitaires, engrais, petit équipement agricole - services de mécanisation et de transport légers pour zone forestière (moto benne, tronçonneuse, débroussailleuse, tarière) - services de mécanisation lourde pour zone de savane (tracteur, charrue, cover-crop)			- vente de produits vétérinaires, aliment bétail, petit matériel d'élevage - fabrication et vente d'aliment bétail ( <i>Alliance productive avec SMAG</i> ) - soins de santé animale de base (y.c. vaccination Newcastle)
	- production de boutures sélectionnées (parc à bois)	- production de vivo plants	- production de rejets et semences de cultures de diversification	
	<b>- conseil technique aux producteurs (à associer à la vente d'intrants et autres services pour assurer la durabilité)</b>			
PRODUCTION	- production de manioc avec matériel végétal amélioré et itinéraire technique intensif (y compris en association avec arachide)	- production de banane avec matériel végétal amélioré et itinéraire technique intensif	- cultures de diversification : ananas, igname, fruits et légumes	- aviculture villageoise (semi-intensive) comme activité complémentaire en système familial - élevage de petits ruminants en semi intensif comme activité complémentaire en système familial - <b>élevage intensif de monogastriques (procs, pondeuse)</b>
TRANSFORMATION	- Unité de trempage pour fabrication de sachets - Unités de trempage broyage pour fabrication de bâtons	- Unité de fabrication de chips de banane (pilote)	- unités de fabrication de pâte d'arachide - Unités de fabrication de conserves/confitures	- unités d'abattage
COMMERCIALISATION	- Centres de collecte et groupage - Points de vente coopératifs dans les centres de consommation - Alliances productives pour transport et vente groupée			
SERVICES A LA TRANSFORMATION/COMMERCIALISATION	- <b>Système d'information sur les marchés (SIM – startup)</b> - <b>Mise en relations acheteurs vendeurs (fonction intégrée dans le SIM)</b> - Conseil technique et formation aux unités de transformation commercialisation (formation, appui technique, appui en gestion, démarche qualité)			
AUTRES	- <b>Production de compost</b> ( <i>Alliance Productive avec la Gabonaise de Chimie</i> )			



## Annexe 2 : Cycle de vie des plateformes multi acteurs d'innovation



## **Appendice 5: Aspects institutionnels et dispositifs relatifs à l'exécution**

### **A. Tutelle et pilotage stratégique du projet**

#### **Tutelle du projet**

1. Le projet sera placé sous la tutelle du MAEPG, en tant qu'agence d'exécution.

#### **Comité national de pilotage et de suivi (CNPS)**

2. Un Comité national de pilotage et de suivi du projet (CNPS) sera créé par arrêté du Ministre de l'agriculture et élevage de la Primature et associera : (i) les ministères déjà présent dans le CNPS/PDAR (budget ; économie ; eaux et forêts et environnement ; travaux publics et aménagement du territoire ; famille, protection sociale et solidarité nationale ; recherche scientifique) ; (ii) d'autres ministères clés par rapport aux thématiques traitées par le projet (travail et emploi ; PME ; insertion des jeunes) ; (iii) le représentant de chaque plateforme provinciale multi-acteurs mises en place ; (iv) un représentant du secteur privé (chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture) ; (v) deux représentants des institutions de financement (association professionnelle des banques et association des institutions de microfinance du Gabon).

3. Le CNPS se réunira en séance ordinaire deux fois par an (en juillet pour la validation du PTBA et en novembre pour sa révision) dans les provinces d'intervention du projet (sessions tournantes) ; chaque session sera combinée à une mission courte (une semaine) de supervision nationale par les membres du CNPS. Dans la mesure du possible, il sera fait en sorte que : a) les missions de supervision du CNPS coïncident avec les missions de supervision et de suivi du FIDA; b) les acteurs clés du CNPS (notamment les représentants des ministères en charge de l'économie, du budget, de l'agriculture et des PME) participeront aux missions de supervision et de suivi du FIDA. Le secrétariat du CNPS sera assuré par le Coordonnateur national.

#### **Comités de coordination technique provinciaux (CCTP)**

4. Au niveau déconcentré, cette concertation se fera à travers d'un Comité de coordination technique provincial (un par province d'intervention) créés par décision du Ministre de l'agriculture ou du Gouverneur. Ces organes valideront la planification des activités du PDAR2 au niveau provincial, et superviseront la mise en œuvre afin de créer l'alignement, l'harmonisation, et la cohérence avec les stratégies sectorielles et les interventions des autres partenaires. Chaque CCTP se réunira trois fois par an ; il sera présidé par le Chef de Province agricole. Le secrétariat du CCTP sera assuré par le Chef d'antenne provincial du PDAR2.

### **B. Coordination et gestion du projet**

#### **Unité nationale de coordination et gestion du projet (UCP)**

5. La coordination et gestion du Projet sera assurée par une Unité nationale de coordination et gestion du projet (UCP), basée à Libreville et disposant de l'autonomie administrative et financière. L'UCP comprendra une coordination nationale et trois (3) antennes provinciales dans la Ngounié, l'Ogoué Ivindo et le Woleu Ntem. Dans le Woleu Ntem, le siège actuel du PDAR sera transformé en antenne provinciale.

6. **Coordination nationale (CN).** La CN comprendra un nombre limité de cadres de haut niveau, motivés, soumis à une évaluation de performance annuelle : (i) un/e coordonnateur/trice national/e ; (ii) un/e responsable de la planification, du suivi et évaluation (S&E), de la gestion des savoirs et de la communication (RPSE) ; (iii) un/e Responsable administratif et financier (RAF) ; (iv) un/e responsable de la passation des marchés (RPM) ; (v) un/e responsable de la composante 2 basé dans une des antennes ; (vi) un/e comptable ; (vii) un/e assistant/e administratif et financier ; (viii) un/e assistant/e de direction ; et (ix) deux chauffeurs. Elle sera renforcée par une assistance technique internationale (ATI), notamment un Conseiller technique principal (CTP) et un expert en gestion financière.

7. **Antennes provinciales.** Chaque antenne comprendra : (i) un/e Chef/fe d'antenne/superviseur Technique ; (ii) un/e assistant/e comptable ; (iii) un chauffeur ; et (iv) des facilitateurs des plateformes d'innovation/technicien d'appui-conseil à raison de 1 facilitateur pour chacun des 16 bassins ciblés.

8. Le personnel du projet et l'ATI seront recrutés de manière compétitive sur la base d'appels à candidatures et selon les procédures agréées avec le FIDA. Un cabinet de recrutement pourra être sollicité à cet effet. Une période probatoire de 6 mois sera observée pour chaque contrat.

### **C. Mise en œuvre par composante**

#### **Sous-composante 1.1 : Mécanismes inclusifs de dialogue sur les politiques publiques**

9. Les cadres dialogues et concertations (plateformes nationale et provinciales) seront animés par l'autorité de tutelle du secteur (DGDR ou autre direction centrale pertinente du MAEPG et directions provinciales) en assurant la participation d'acteurs représentant divers intérêts économiques et groupes cibles qui vont dialoguer, communiquer et interagir pour activer l'intelligence collective sur les territoires, prioriser les problèmes et idées de solution et les porter à l'attention du gouvernement et assurer une meilleure appropriation et efficacité des politiques / stratégies. Au niveau provincial, les représentants des plateformes d'innovation au niveau des bassins de production mises en place dans le cadre de la composante 2 et ceux des OP/coopératives soutenues par le PAPG et autres projets (dont PRODIAG2) seront invités à participer aux plateformes provinciales. Des groupes de travail se constitueront autour de thématiques prioritaires. En outre, des personnes ressources spécialisées seront mobilisées selon les besoins pour participer aux travaux des plateformes.

#### **Sous-composante 1.2 : Appui à la formulation et au suivi des politiques**

10. L'élaboration des politiques et stratégies sera pilotée par une direction centrale des statistiques et des études (DCES)<sup>66</sup> restructurée, en lui ajoutant les mandats de prospective, planification sectorielle, suivi-évaluation et politiques agricoles, et renforcée grâce à la mobilisation d'une assistance technique internationale fournie par une institution spécialisée dans l'appui aux politiques agricoles<sup>67</sup>. L'élaboration des politiques et stratégies sera conduit avec la participation active des autres directions centrales, des directions générales du MAEPG (DGDA, DGDR, DGEFRA, DGE) et des DP/DR. Pour chaque chantier de politique/stratégie, un comité ad hoc sera mis en place pour assurer le pilotage des études/discussions en liaison avec les plateformes de dialogue de politique nationale et provinciales (cf. sous-composante 1.1) et les plateformes d'innovation par bassin.

11. Pour jouer efficacement son rôle d'appui aux niveaux décisionnaires (cabinet du Ministre et Secrétariat général) en matière de perspectives, politiques agricoles, planification et S&E, le ministère renforcera la DCES en lui affectant des cadres de haut niveau et en recrutant de nouveaux profils (notamment agroéconomie, sociologie, droit, planification, suivi-évaluation) afin prendre en considération les dimensions transversales des politiques et renforcer les compétences économiques et sociales du MAEPG, où prédominent les techniciens à l'heure actuelle.

12. Quatre principales fonctions pourraient être confiées à cette DCPESP étoffée: (i) la coordination et l'intégration des politiques ; (ii) la planification stratégique en collaboration avec les DG et les DP ;(iii) le suivi sectoriel des plans d'action du Ministère ; ) La production des savoirs et le développement du service e-conseil (y compris le développement du service e-conseil avec la DCCOM) - et assurera () Elle sera également en charge d'études prospectives et assurera la liaison avec d'autres ministères techniques.

13. Le SE sectoriel comprendra : (a) des indicateurs de programme pour suivre les politiques prioritaires. Ils sont liés à la finalité de la politique publique et englobent les indicateurs de ressources (humaine, matérielle et financière), de réalisation, de résultat et d'impact de la politique publique en question. Ils concernent les personnes et/ou les organisations qui ont participé au programme ou ont été touchés par celui-ci ; (b) des indicateurs de contexte concernant le territoire/région, la population et ses catégories ciblées ; ces informations sur le contexte social, économique et environnemental dans lequel l'action publique est mise en œuvre et évolue servent au diagnostic et au cadrage. Les changements de ce contexte peuvent affecter positivement ou négativement la mise en œuvre de l'action publique et ses résultats. Les informations à collecter doivent être adaptées aux besoins de

---

<sup>66</sup> Qui pourrait être réintitulée direction centrale de la prospective, de la planification et du suivi-évaluation, des statistiques, études et politiques agricoles (DCPSEP)

<sup>67</sup> Telles que la FAO et l'IFPRI.

chaque niveau concerné par la mise en œuvre des politiques et soigneusement ciblés. A l'intérieur du dispositif de SE sectoriel se mettront en place des dispositifs de S&E du PDAR2.

### **Modalités principales de mise en œuvre de la composante 2**

14. **Choix de filières à cibler.** Le choix des filières soutenues par le PDAR2 devra se faire en tenant compte de divers critères : (i) importance stratégique dans l'économie nationale, (ii) contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, (iii) contribution aux moyens de subsistance des ménages ruraux (importance dans l'alimentation, revenus additionnels) (iv) impact environnemental (v) résilience à l'éléphant (vi) rentabilité et compétitivité de la spéculation, (vii) aspects genre : intérêt pour les jeunes, pénibilité du travail des femmes, et enfin (viii) complémentarité et synergies avec les autres projets en cours et prévus (en particulier PAPAG1, PAPG2 et PRODIAG2)

15. Compte tenu de ces critères, les spéculations/filières suivantes pourraient être soutenues : (i) les deux principales cultures vivrières que sont la banane et le manioc, du fait de leur rôle central dans l'alimentation de base et la sécurité alimentaire. Pour le manioc cependant, des innovations techniques et organisationnelles devront être testées pour améliorer sa rentabilité ; (ii) les fruits, le maraichage, l'arachide, et l'igname comme cultures de diversification des revenus, d'amélioration de la nutrition et de la fertilité des sols (légumineuses) ; (iii) l'élevage traditionnel amélioré de volailles et de petits ruminants car il est peu exigeant en main d'œuvre et permet une diversification des revenus et des apports nutritionnels. En outre il présente également l'avantage de ne pas entrer en conflit avec l'éléphant ; (

16. **Personnel de mise en œuvre.** La composante 2 sera mise en œuvre par un responsable de composante, basé dans l'une des antennes et qui coordonnera l'ensemble des activités, avec l'appui des chefs d'antenne provinciales et des 16 facilitateurs de plateformes d'innovation (PI) par bassin de production ciblés. Dans chaque bassin, le facilitateur aura en charge l'animation de la PI, l'appui à l'élaboration des documents de microprojet (MP)/sous-projet (SP) et des plans d'affaires et au suivi de la mise en œuvre des MP/SP, l'appui aux groupements/OP, aux 4Ps.

17. **Recours à des prestataires contractuels.** Il pourra être faire appel à des prestataires extérieurs en particulier pour les activités suivantes :

- Conception et suivi de la construction des infrastructures de commercialisation et transformation : compte tenu des leçons apprises du PDAR, on privilégiera le recours à des consultants et/ou bureaux d'études et cabinets conseils indépendants.
- Formation de formateurs et des facilitateurs des CEP : la FAO formerait, au démarrage du projet, des maîtres-formateurs qui pourront assurer la formation des facilitateurs des CEP.
- Formation et suivi des facilitateurs des PI bassins : la formation sera dispensée par un expert ayant une expérience pratique de l'approche plateforme d'innovation, qui pourrait être par exemple un chercheur d'un des centres CGIAR ayant travaillé sur cette approche
- Appui institutionnel, méthodologique et en ingénierie de formation à l'ENDR : on fera appel pour cela à une institution ayant une expérience dans l'ingénierie de formation dans les pays en voie de développement
- Formation initiale et coaching des coopératives impliquées dans la transformation et commercialisation et jeunes prestataires de services : la formation initiale des bénéficiaires, ainsi que leur coaching régulier par la suite, sera confiée à un ou des prestataires issus du secteur privé, qui disposent eux même d'une expérience pratique dans le domaine commercial et connaissent l'environnement des affaires dans le secteur agricole au Gabon
- Mise en œuvre du SIM : pour cette activité, un opérateur privé sera sélectionné parmi des jeunes entrepreneurs désireux de créer une startup spécialisée. Cette startup fournira les services d'information sur les marchés et de mise en relation entre opérateurs. Cette prestation de services sera financée par le projet sur une base dégressive et devra s'autofinancer par la suite, en faisant appel à des systèmes de messages surtaxés ou de prélèvements de commission sur les paiements par mobile.

210. **Plateformes multi-acteurs d'innovation (PI).** La mise en place et l'animation des PI sera une activité clé de la composante, à initier dès le démarrage du projet car leur mise en place et leur opérationnalité conditionnera la mise en œuvre de toute la composante. Cette approche s'inspire du

concept de plateforme d'innovation développé et promu en particulier par plusieurs organisations membres du CGIAR (voir <https://clippings.ilri.org/2014/02/20/ipbrief6/>), ainsi que des démarches de développement territorial. On mettra en place une plateforme par bassin soit 16 PMAI au total. Chaque plateforme sera appuyée par un facilitateur bassin. Les facilitateurs auront un profil technique (ingénieur agricole ou agronome, ou équivalent) mais avoir une bonne compréhension des aspects socio-économiques et du développement communautaire. Après leur formation initiale, ils feront l'objet d'un suivi et d'un appui régulier, si possible de la part du prestataire ayant dispensé la formation. Le travail des facilitateurs consistera à mettre en place la plateforme, à appuyer la mise en œuvre du diagnostic initial et la formulation du plan d'action, et à animer la plateforme tout au long de la vie du projet.

211. Les activités soutenues dans le cadre de la composante 2 émergeront des diagnostics et concertations au sein des PI et seront intégrées dans les plans d'action des PI. Les plans d'action devront en particulier identifier les différents micro-projets, individuels ou collectifs, au différents niveaux/maillons des chaînes de valeur, qui seront soumis au financement du projet, des IFP ou d'autres partenaires.

212. **Cofinancement des MP/SP.** Quelle que soit la nature du projet et le type de porteur de projet, ce dernier devra initier le processus en formulant une demande, qui sera assortie d'une étude de faisabilité ou plan d'affaires. Le plan d'affaires sera élaboré par le bénéficiaire avec l'appui du facilitateur de la zone, et d'experts ad-hoc si besoin. Compte tenu des leçons apprises du PDAR, une procédure simplifiée d'instruction des demandes sera mise en place.

213. Le fonds d'appui sera utilisé pour financer tous les microprojets de production, de commercialisation et transformation, les prestataires de services, y compris dans le cadre d'alliances productives ou de 4P. Il pourra financer des infrastructures, du matériel, des intrants agricoles, des services. des besoins en fonds de roulements additionnels, et également du renforcement de capacités. Le co-financement du fonds pourra aller jusqu'à 100% dans le cas de projets collectifs portés par un groupe. Pour des individus, il ne pourra excéder 60 % du coût total. Pour les projets de production, le financement ne pourra intervenir que deux années de suite (et non de façon récurrente comme dans le cadre du PDAR 1), et de façon dégressive.

214. Le fonds d'appui ne sera cependant pas le seul mécanisme d'appui du projet et les appuis du PDAR2 pourront également être apportés par des mécanismes d'appui plus directs et volontaristes ; ce sera le cas en particulier pour les centres de groupage (CG) et des centres d'affaires (CA) (y compris la consolidation des CG/CA initiés par le PDAR), l'appui à l'ENDR, la multiplication de matériel végétal, et l'appui au petit élevage (y compris vaccinations).

215. **Champ-écoles paysans (CEP).** Les CEP fonctionneront chacun pendant 4 saisons et accueilleront 25 producteurs chacun (soit un total de 5 000 personnes formées). Les facilitateurs des CEP, choisis au sein du personnel local du MAEPG, bénéficieront d'une formation de 2 semaines à l'approche CEP en début de programme. Pour la mise en œuvre des CEP, on testera deux options en 1<sup>ère</sup> année : a) CEP situé sur le terrain d'un paysan, qui accueillera les autres apprenants une fois par semaine, ou b) CEP situé sur un champ collectif, exploité par l'ensemble des élèves. Pour chaque CEP, le projet attribuera un budget destiné à prendre en charge le coût de mise en place (intrants, petit équipement).



## **Appendice 6: Planification, suivi-évaluation et apprentissage et gestion des savoirs**

### **A. Activités de démarrage**

1. Les leçons apprises de la mise en œuvre des projets FIDA suggèrent que plusieurs facteurs contribuent le plus souvent à un démarrage lent et une performance faible des projets. Ceci inclut : (i) les délais de recrutement du personnel; (ii) le retard dans la mise en place d'un système de gestion fiduciaire; (iii) les délais d'exécution des enquêtes de base et la mise en place du système de suivi évaluation.

2. De facto, les délais mis par le Gouvernement du Gabon pour ratifier les accords de financement et remplir les conditions de premier décaissement des fonds FIDA ont été particulièrement longs. Forts de ces leçons, le processus de ratification du PDAR2 devra être diligenté.

3. Les activités préparatoires suivantes seront réalisées sur financement des fonds de contrepartie pendant la période comprise entre l'approbation du projet par FIDA et son démarrage effectif : (i) recrutement de l'assistance technique internationale (conseiller technique principal et expert international en gestion fiduciaire) ; (ii) recrutement du Coordonnateur national et du personnel clé de l'UCP; (iii) sélection des consultants pour appuyer la préparation des manuels d'opération (manuel exécution des composantes techniques, manuel des procédures administratives, comptables et financières, manuel de suivi et évaluation -S&E) ; (iv) préparation et validation du manuel des procédures administratives, comptables et financières ; (v) choix du logiciel de comptabilité et de gestion financière ; (vi) préparation et validation du manuel d'exécution et du manuel de suivi et évaluation; tenue des ateliers d'appropriation du cadre logique, des indicateurs et des modalités de collecte avec les cadres de l'UCP et des antennes ; choix du logiciel de S&E ; et mobilisation d'un consultant international spécialisé pour la mise en place du système de S&E ; (vii) préparation de la codification du système informatisé de comptabilité générale, analytique et budgétaire; (viii) préparation et réalisation des études et enquêtes socioéconomiques de référence ; (ix) création de la commission de passation des marchés ; et (x) organisation de l'atelier technique de démarrage et formation de tout le personnel sur le cycle de gestion des projets FIDA.

### **B. Programme de travail et budget annuel (PTBA)**

4. De manière générale, le PTBA sera préparé à partir de: (i) l'évaluation de la demande d'appuis faite en collaboration avec les plateformes multi-acteurs d'innovation (PI) et les organisations de producteurs (OP) à la base ; (ii) des ateliers annuels de S&E participatifs; et (iii) des avis des prestataires de services impliqués dans la mise en œuvre du Projet.

5. Une approche souple permettant la révision éventuelle du PTBA au cours de l'exercice budgétaire sera adoptée pour tenir compte des réalités pratiques de mise en œuvre. Un dialogue permanent sera instauré entre le projet, les bénéficiaires et les prestataires et partenaires.

6. La planification et budgétisation des activités de la composante 1 sera pilotée par la Coordination nationale (CN) de l'UCP à Libreville, en étroite concertation avec les directions centrales et générales concernées du MAEPG et les autres bénéficiaires des actions prévues (ADAG, AGASA, etc.), en tenant compte des résultats obtenus l'année précédente.

7. La planification et budgétisation des activités de la composante 2 se fondera sur les diagnostics et animations au niveaux des bassins de production, sur l'estimation de la demande potentielle en sous-projets de l'année suivante et sur les recommandations des plateformes d'innovation (PI) et des ateliers de suivi-évaluation participatifs annuels tenus au niveau provincial, donnant lieu à la préparation, par chaque antenne, d'un plan de travail annuel. Ce PTBA provincial sera discuté en réunion du CCTP présidé par le Chef du service provincial de l'agriculture, puis remonté à l'UCP/CN, pour arbitrage.

8. Le PTBA global sera consolidé en agrégeant les PTBA provinciaux validés par les CCTP et celui pour la composante 1 par l'UCP puis soumis à l'avis du Comité national de pilotage et de suivi du projet (CNPS), avant transmission au FIDA pour non-objection.

9. Le PTBA fournira le détail : a) des activités et produits/résultats attendus de chacune d'elles ; b) des échéanciers, responsabilités de mise en œuvre et modalités d'exécution et de passation des marchés pour chaque action ; c) des coûts unitaires et globaux par activités, groupes d'activités, sous-composante et composante ; d) des indicateurs de suivi ; et e) des sources de financement pour chaque activité (gouvernement, FIDA, bénéficiaires, autres). Un budget détaillé annexé au PTBA présentera les coûts totaux et le plan de financement par composante/sous-composante proposé. En outre, un plan de passation des marchés (PPM) et un échéancier global de mise en œuvre seront également annexés au PTBA.

10. Dès l'obtention de la non-objection du FIDA et de la confirmation des fonds inscrits à loi de finances pour l'exécution du projet, le PTBA sera décliné par chaque antenne en plan de travail et budget trimestriel.

11. La mise à disposition de fonds aux antennes pour la réalisation des activités se basera sur lesdits PTBA trimestriel, qui feront par ailleurs l'objet de rapportage technique et financier trimestriels transmis à l'UCP, au CNPS et au FIDA.

12. Pour mieux caler avec le cycle budgétaire de l'Etat<sup>68</sup> et tenant compte de l'importance d'une mobilisation aux montants et délais requis des fonds de contrepartie de l'Etat (qui contribueront à environ la moitié des coûts du projet), le PTBA sera préparé dès le mois de mai/juin pour être soumis à la non objection du FIDA au plus tard le 31 juillet de chaque année.

### **C. Système de suivi et évaluation (SSE)**

13. Il est à noter que le PDAR 2 appuiera au titre de sa composante 1, la mise en place d'un système de suivi évaluation (SSE) sectoriel au niveau du ministère de l'agriculture.

14. Ce système sectoriel sera en partie testé à travers l'opérationnalisation du SSE du PDAR2 qui sera amplement développé dans un manuel spécifique préparé pendant le démarrage du projet. Il sera un outil de pilotage tant au niveau du projet qu'au niveau de la maîtrise d'ouvrage. Il devra ainsi fournir des informations pertinentes pour l'atteinte des résultats du projet et contribuer à l'amélioration du cadre règlementaire stratégique et politique. La mise en œuvre reposera sur trois principales entités : (i) les facilitateurs collecteront mensuellement, trimestriellement, annuellement, des informations aux niveaux des bassins sur l'état de mise en œuvre de leurs activités ; (ii) les antennes provinciales assureront le suivi des activités des facilitateurs sur le terrain, réceptionneront leurs rapports d'activités, vérifieront leur conformité, les compileront, et les transmettront à la coordination nationale ; et (iii) la coordination nationale compilera les données des provinces, les traitera et préparera un rapport analytique pour orienter la stratégie de mise en œuvre du projet.

15. Trimestriellement, le chef d'antenne et le chef de service provincial feront des visites de terrain pour vérifier l'exactitude des données reçues et aider à solutionner les problèmes éventuels que les acteurs pourraient avoir dans la conduite de leur tâche. Ils feront ressortir dans un rapport synthétique, les écarts enregistrés entre les prévisions et les résultats, ainsi que les explications de ceux-ci et les recommandations y afférentes.

16. La mise en place des outils méthodologiques et des feuilles de suivi sera assurée par la coordination nationale, et notamment par le responsable en planification, S&E, communication et gestion des savoirs (RPSE) de l'UCP, en collaboration avec les chefs d'antennes et avec l'appui d'un consultant international.

### **D. Responsabilités en matière de suivi et évaluation**

17. Le RPSE, les chefs d'antennes, les facilitateurs travailleront tous à l'opérationnalisation du système de suivi et évaluation (SSE) en étroite collaboration avec les autres spécialistes du projet, les prestataires de services et les bénéficiaires. Il s'agira principalement pour eux de :

- *Réaliser les enquêtes de références ;*

---

<sup>68</sup> Les budgets des ministères sont préparés dès mai/juin pour être soumis au ministère de l'économie en juillet/août en prévision des conférences budgétaires d'arbitrage qui se tiennent en septembre/octobre, afin que la loi de finance puisse être approuvée par le Parlement durant sa session de septembre-décembre.

- *Mettre en place* du dispositif de suivi évaluation par l'élaboration des fiches et outils de collecte de données, l'élaboration du manuel de suivi évaluation, l'installation et l'utilisation d'une application informatisée en S&E, du système d'information et de gestion sur les sous-projets et du système d'information géographique (SIG) ;
- *Animer le dispositif* à travers (i) la centralisation, l'organisation et l'analyse des informations générées par les activités du projet; ii) l'élaboration et le suivi du tableau de bord général des activités du projet; iii) la consolidation des rapports internes ; iv) l'identification, l'organisation et la supervision des enquêtes thématiques utiles pour les évaluations d'effet et l'évaluation de l'impact.

18. L'appui du consultant international pour appuyer la mise en place du SSE et son évaluation/adaptation pourrait être envisagé avant le démarrage du Projet, avant la fin de la 1ère année et en année 2. La première mission permettra de: i) approfondir le cadre logique et le détailler par composante; ii) préciser les indicateurs de suivi; iii) identifier les informations de base à recueillir, la périodicité de leur suivi et la méthode de collecte; iv) rédiger les clauses relatives aux tâches de SE à insérer dans les contrats des prestataires de services; et v) appuyer le Responsable en planification, S&E, communication et gestion des savoirs (RPSE) du projet dans l'élaboration de son plan de travail et du tableau de bord du projet. La deuxième mission permettra de perfectionner la définition des responsabilités des différentes parties prenantes en ce qui concerne le processus de collecte, d'analyse et de diffusion des données. La troisième mission aura pour objet d'évaluer le système mis en place et son fonctionnement, de l'ajuster à la lumière de l'avancement des activités et d'assister le Spécialiste SE dans la préparation, la mise en forme et l'analyse des informations à fournir pour faciliter l'élaboration des rapports annuels et les revues annuelles.

## **E. Applications informatiques de suivi et évaluation**

19. **Application de S&E.** La compilation des données sera facilitée par une application informatique de suivi évaluation, couplé au système informatisé de comptabilité et gestion financière du projet. Dans la mesure du possible et selon la couverture internet, cette application devra être accessible à tous les acteurs du SSE, à telle enseigne que son renseignement se fasse directement par eux.

20. L'application devra intégrer des modules traitant : (i) la planification financière et technique des activités, (ii) le suivi du PTBA et du plan de passation des marchés, (iii) le suivi des DRF, (iv) suivi des résultats de performance du projet (v) suivi des recommandations des missions de supervision.

21. La mise en place de l'application informatique de S&E et le développement de la base de données /système de gestion et suivi des sous-projets financés seront faites par l'entremise d'un cabinet ou consultant.

22. **Système d'Information Géographique (SIG).** Un SIG sera mis en place pour disposer d'une base de données spatiale sur l'ensemble des interventions du projet. La création de produits cartographiques thématiques permettra de visualiser les progrès réalisés par rapport aux prévisions. Des formations dans l'utilisation des GPS seront données aux facilitateurs, pour la collecte systématique de données géo référencées. La gestion de ce système sera sous-traitée à un prestataire de service.

## **F. Evaluations**

23. En sus du suivi interne permanent sus présenté, le projet procèdera à des évaluations internes et des évaluations externes. Les évaluations internes seront faites annuellement au niveau de chaque province avec les partenaires, prestataires et les bénéficiaires finaux. Ils passeront en revue les plans de travail, et permettront de mesurer les écarts enregistrés dans le PTBA et de planifier les actions futures afin de combler les gaps. Les évaluations externes mobiliseront une expertise indépendante pour apprécier les résultats et la performance du projet et des parties prenantes. A cet effet, une étude de références sera conduite à la première année de mise en œuvre. Des évaluations d'effets seront réalisées au moment de la revue à mi-parcours, et une évaluation d'impact sera réalisée en fin de projet. Des supervisions conjointes seront conduites semestriellement par des équipes du FIDA et du Gouvernement. Les résultats des différentes enquêtes seront utilisés comme évidence pour le dialogue sur les politiques et stratégies au niveau national.

## **G. Gestion des connaissances et des savoirs**

24. La gestion des savoirs sera assurée par le RPSE de l'UCP qui mettra en place un système global de collecte et de diffusion d'informations utiles aux différents acteurs, ainsi que la capitalisation des activités et méthodes mises en œuvre. Il/elle produira à cet effet, des manuels de formation, des guides de bonnes pratiques, des fiches techniques, des posters, des vidéos, des émissions au niveau des radios rurales, et organisera des échanges d'expériences et de savoir-faire.

25. Un accent particulier sera mis sur la capitalisation et la diffusion des innovations introduites par le projet, notamment en matière de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes, de facilitation du dialogue sur les politiques et stratégies agricoles, d'amélioration des productions végétales et animales, de test de services financiers ruraux innovants avec les IFP, d'appui à la transformation et de mise en marché de produits.

26. Le RPSE sera par ailleurs en charge du suivi de l'élaboration de la stratégie et du plan de communication du projet (effectué avec l'appui d'un binôme de consultant international et consultant national spécialisé) puis du déroulement de cette stratégie/ce plan en actions annuelles dûment inscrites aux PTBA successifs, en faisant recours à des compétences externes et en étroite avec la Direction centrale de la communication (DCCOM) du MAEPG, par ailleurs renforcée dans le cadre de la composante 1.

27. Le RPSE: (i) produira périodiquement un feuillet d'informations qui mettra en lumière les progrès enregistrés par le programme ainsi que les leçons apprises; (ii) vulgarisera les résultats des différentes études dans les créneaux disponibles au niveau du Ministère; (iii) animera périodiquement le site web par la rédaction des brèves et s'assurera de son bon fonctionnement; iv) développera avec les autres responsables de composantes et chefs d'antennes, des outils et supports appropriés pour les activités d'information, éducation et communication (IEC); (iv) assurera la visibilité des activités du projet.

## Appendice 7: Gestion financière et dispositifs de décaissement

### Résumé des risques de gestion financière et actions d'atténuation

Globalement, le risque de gestion financière du projet au stade de la conception, est jugé « élevé » avant la prise en compte des mesures d'atténuation, et « modéré » après prise en compte des mesures d'atténuation. Les modalités de gestion financière proposées permettront de satisfaire aux exigences minimales du FIDA.

	Évaluation initiale du risque	Mesure d'atténuation proposée	Évaluation finale du risque
Risque inhérent <sup>69</sup>			
1. Indice TI	M		E
2. Note PSR	M		E
Risques relatifs aux contrôles			
3. Organisation et dotation en personnel	M	Par 1 - 6	F
4. Budgétisation	M	Par 7 - 8	F
5. Flux de fonds et dispositions relatives au décaissement	E	Par 9 - 20	M
6. Contrôles internes	M	Par 21	F
7. Systèmes, principes et procédures comptables	E	Par 22 - 25	M
8. Rapports et suivi	E	Par 24	M
9. Audit interne	E	Par 26	E
10. Audit externe	E	Par 26 - 29	M
Risque fiduciaire du projet au stade de la conception	E		M

### Dispositif de gestion financière

- 1. Organisation et dotation en personnel.** L'exécution du projet sera placée sous la responsabilité globale du Ministère de l'Agriculture, qui sera l'organisme responsable du projet. Le Ministère de l'Agriculture créera, par arrêté ministériel, une UNGP basée à Libreville et dédiée spécialement au projet, en dehors de sa structure institutionnelle. L'UNGP créera ses propres systèmes indépendants et sera doté d'un personnel constitué d'experts extérieurs recrutés par voie compétitive ouverte au niveau national et selon des procédures acceptables pour le FIDA ; et de fonctionnaires mis en détachement. Le personnel de l'UNGP sera lié au projet par des contrats annuels renouvelables sur la base d'une évaluation des performances.
- L'UNGP disposant d'une autonomie de gestion financière et administrative, sera responsable de la gestion financière du PDAR II. Le Service Administratif et Financier (SAF) sera composé d'un Responsable Administratif et Financier (RAF), qui assure la supervision de tout le Service ; d'un Comptable chargé respectivement de codifier les pièces comptables, assurer la comptabilisation des pièces justificatives, préparer les DRF et DPD, superviser les Assistants Comptable au niveau de chacune des trois antennes provinciales, établir les états financiers ; d'un Assistant Administratif et Financier. Les fonds du Projet seront gérés selon les procédures en vigueur au Gabon ainsi que celles du FIDA en matière de gestion administrative et financière des projets. Les procédures de gestion administrative et financière du FIDA seront détaillées dans la lettre à l'emprunteur et dans le manuel de gestion administrative, comptable et financière du projet.
- Le SAF bénéficiera d'une assistance technique au cours des deux premières années de mise en œuvre du projet.
- Pour le personnel du service administratif et financier et la passation des marchés, les critères de sélection devront prévoir qu'elles aient des expériences prouvées dans la gestion de projets de développement et dans les procédures de gestion financière et de passation de marchés des bailleurs. Ce personnel recruté sera formé aux procédures du FIDA dès le démarrage du Programme

<sup>69</sup> La note finale est influencée par le résultat du PEFA 2016 du Gabon

5. En termes de gestion financière et comptable, le SAF sera chargé de (i) la mise en place d'un système comptable et de gestion financière des fonds du projet ; (ii) la préparation des prévisions de dépenses entrant dans le cadre des plans de travail et de budget annuels (PTBA) et des plans de passation des marchés (PPM) du projet ; (iii) la gestion des comptes (comptes désignés, comptes de contrepartie, et comptes des opérations) du projet ; (iv) l'enregistrement comptable des opérations financières du projet ainsi que de la préparation des rapports financiers intermédiaires, des états financiers (EF) annuels, et de la tenue à jour de toute la documentation de gestion financière et comptable du projet ; (v) la programmation de l'audit annuel et de la mise en œuvre des recommandations y relatives, et ; (vi) la mise en place d'un dispositif de contrôle interne efficace et des missions de contrôle interne des activités des partenaires et prestataires, selon une périodicité à déterminer dans le manuel de procédures.
6. La performance de l'UNGP et des antennes, leurs capacités à mener à bien les tâches sous leur responsabilité, la complémentarité développée avec les agences d'exécution, et la composition des équipes seront évaluées annuellement. Un plan de formation annuel des agents de l'UCP, y compris du SAF, sera établi dans le cadre de chaque PTBA.
7. **Budgétisation et Programme de travail et budget annuel (PTBA).** L'UNGP sera responsable de l'établissement du PTBA, son approbation est placée sous la responsabilité du Comité National de Pilotage et de Suivi (CNPS) lequel, devra s'assurer de la cohérence des orientations du programme avec les stratégies nationales et les objectifs visés par chaque composante du projet. Conformément aux Conditions générales du FIDA, l'approbation par le FIDA du premier Programme de travail et budget annuel (PTBA) du projet, accompagné d'un Plan de passation des marchés (PPM) pour les dix-huit (18) premiers mois, sera une condition de décaissement du financement.
8. Le processus de budgétisation des dépenses du PTBA sera défini dans le manuel de procédures de gestion administrative, financières et comptable. Le processus d'élaboration du PTBA de l'année N doit démarrer au plus tard au mois de mai de l'année N-1. Il se termine par l'approbation du PTBA par le CNPS au plus tard le 31 octobre N-1 et par le FIDA au plus tard le 30 novembre N-1. Le budget du PTBA approuvé par le FIDA sera saisi dans le logiciel de gestion comptable et financière afin d'assurer le suivi de son exécution. Le rapport financier soumis trimestriellement au FIDA et au gouvernement inclura le rapportage du suivi de l'exécution budgétaire.
9. **Flux de fonds/Dispositions relatives au décaissement.** Les coûts totaux du Projet, sur une durée de 6 ans, s'élèvent à 20,93 millions d'Euro (13,73 milliards de francs CFA environ). Le financement du Projet est assuré par la contrepartie du Gouvernement qui se chiffre à 10,26 millions d'Euro (6,73 milliards de FCFA) soit 49,02% du coût total. Cette contribution de l'Etat est constitué de financement direct en numéraire de 8,58 millions d'Euro (5,63 milliards de FCFA) et des droits et taxes grevant les biens et services acquis par le Projet pour un montant de 1,68 millions d'Euro (1,10 milliard de FCFA). Ce financement est complété par : (i) le FIDA qui alloue une enveloppe de 5,43 millions d'Euro (3,56 milliards FCFA) sur un premier cycle d'allocation, soit 25,94% des coûts totaux estimés sous forme de prêt, (ii) les bénéficiaires qui apporteront au financement du programme sous forme d'apport de main d'œuvre, environ 0,32 millions d'Euro (0,21 milliards de FCFA) soit 1,53% du coût total. Le gap financier de 4,92 millions d'Euro (3,23 milliards de F CFA, 23,51% du coût total), sera mobilisé sur les ressources FIDA du cycle d'allocation subséquent et à partir de 2019.
10. La mise à disposition des fonds du FIDA se fera normalement à travers le circuit standard prévu et déjà expérimenté par le PDAR, notamment réapprovisionnement du compte désigné, paiement direct et remboursement.
11. La contribution du Gouvernement au projet, prévoit la prise en charge de certains des droits, impôts et taxes grevant sur les biens et services du programme et le financement de certains couts spécifiques du projet (contribution directe). Les taxes seront prises en charge par l'Emprunteur au moyen d'exonérations des impôts et taxes sur les biens et services importés par le programme et selon les mécanismes en vigueur au Gabon. Elles devront être dûment documentées et comptabilisées par l'UNGP.
12. Un compte désigné en FCFA sera ouvert par le Ministère de l'Economie dans une banque commerciale acceptable pour le FIDA pour recevoir les fonds du Prêt FIDA, géré selon le

mécanisme du compte d'avance temporaire, et mouvementé sur le principe de la double signature par le Coordonnateur et le RAF du projet.

13. Un compte de Programme sera ouvert par le Ministère de l'Economie dans une banque commerciale. Le compte du Projet sera mouvementé selon le principe de la double signature par le Coordonnateur et le RAF du projet. Le dépôt initial représentant la contribution pour la première année, devra être effectué après l'entrée en vigueur de l'accord de financement. [condition préalable au 1<sup>er</sup> décaissement]
14. Un sous-compte d'opérations sera ouvert par le Ministère de l'Economie au niveau de chaque antenne provinciale dans une banque commerciale. Le compte du Projet sera mouvementé selon le principe de la double signature par le Coordinateur provincial et l'Assistant Comptable. Ces comptes seront alimentés selon le principe du compte d'avance temporaire, sur la base de plans de trésorerie trimestriels. Ces comptes seront réapprovisionnés lorsqu'au moins 75% de l'avance aura été utilisée et correctement justifiée.
15. Les spécimens des signatures des personnes habilitées à mouvementer le compte désigné et les sous-comptes du projet seront transmis au FIDA dès le démarrage du Projet.
16. En ce qui concerne les partenaires d'exécution et services publics (Agences, ONG, services déconcentrés du Ministère de l'Agriculture...), les ressources seront transférées conformément aux conventions et contrats de prestations signés, qui devront prévoir des mécanismes de mise à disposition des fonds basés sur le plan de travail et budget de la convention/contrat, et des décaissements basés sur un rapportage trimestriel des activités effectuées par le partenaire. Avant tout décaissement, l'UNGP doit s'assurer que le partenaire dispose de capacités de gestion financière (système de contrôle interne adéquat, existence de manuel de procédures, système d'information fiable permettant de produire des rapports financiers acceptables...) permettant de gérer au mieux les ressources du projet.
17. Les ressources seront utilisées exclusivement pour financer des dépenses répondant aux critères suivants: (i) la dépense doit correspondre au coût raisonnable des biens, travaux et services nécessaires au Projet et prévus au PTBA concerné et acquis conformément aux procédures prévues dans les Directives pour la passation des marchés en vigueur au FIDA ; (ii) les dépenses doivent être faites pendant la période d'exécution du Projet, à l'exception des dépenses correspondant aux frais de liquidation du projet qui peuvent être faites entre la date d'achèvement du Projet et la date de clôture du financement ; (iii) les dépenses doivent être faites par une Partie au Projet ; (iv) si, aux termes de l'accord, le montant du financement est affecté à des catégories de dépenses autorisées et que le pourcentage est précisé, la dépense doit entrer dans une catégorie dont l'allocation n'a pas été épuisée, et elle n'est autorisée que dans la limite du pourcentage applicable à la catégorie en question ; (v) la dépense doit être par ailleurs autorisée conformément aux conditions stipulées dans l'accord de financement.
18. Après la réalisation des conditions de décaissement stipulées dans l'accord de financement et sur demande de l'Emprunteur, un dépôt initial sera effectué par le FIDA sur le compte désigné, suffisant pour couvrir la moyenne estimée des dépenses autorisées au titre du financement pour une période d'environ six (06) mois. Ce montant sera initialement établi à hauteur de FCFA 500 000 000. Il sera revu en fonction du niveau d'avancement des activités du projet. Le compte désigné sera réapprovisionné après la soumission au FIDA de demandes de retrait de fonds (DRF) préparées par l'UNGP et signées par un représentant autorisé de la Direction Générale de la Dette (DGD). Ces demandes de retrait permettant une reconstitution du compte désigné devront couvrir au moins trente pour cent (30%) du dépôt initial ou bien correspondre à 90 jours de dépenses éligibles engagées à partir du compte, selon le cas de figure se présentant en premier lieu. Le SAF veillera à préparer des DRF de qualité conformément aux procédures du FIDA en la matière afin de faciliter et raccourcir les délais de leur traitement au niveau de la DGD et du FIDA.
19. Les fonds de contrepartie de l'Etat seront déposés dans le compte de programme. Un dépôt de FCFA 1 000 000 000 représentant la contribution pour la première année, devra être effectuée dans les trois mois après l'entrée en vigueur de l'accord de financement. Ce versement sera une condition de premier décaissement du financement FIDA. Il couvrira les dépenses relatives au : (i) recrutement du personnel du projet ; (ii) réhabilitation/construction des bureaux de l'UNGP et des antennes du projet ; (iii) rédaction du manuel des opérations techniques du Projet ; (iv)

- actualisation du manuel de procédures de gestion administrative, financière et comptable; (v) réalisation d'un certain nombre d'études ; et (v) en cas de besoin, un appui à l'élaboration du premier PTBA du Projet. Le compte de programme sera réapprovisionné au début de chaque exercice, en fonction des montants de fonds de contrepartie nécessaires, tels que prévus au PTBA de l'exercice.
20. Le gouvernement prendra toutes les dispositions utiles pour la prise en charge totale des droits et taxes afférents aux dépenses du projet, y compris les inscriptions annuelles au budget d'investissement consolidé de l'État et les exonérations des droits sur les importations effectuées par le projet. Ces exonérations doivent être comptabilisées au titre de la contrepartie de l'Etat.
  21. **Contrôle interne du projet.** Le Coordonnateur du Projet sera responsable de la mise en place et du maintien d'un dispositif de contrôle interne adéquat. Les procédures de contrôle interne, selon les meilleures pratiques, seront détaillées dans le manuel des procédures de gestion administrative, comptable et financière lequel, doit décrire le contenu précis de chaque poste. L'organisation de l'UNGP doit assurer une bonne séparation des tâches incompatibles. Une session de sensibilisation de l'ensemble du personnel du projet sera organisée pour l'instauration d'un bon environnement de contrôle interne. L'existence et la fiabilité du dispositif seront appréciées par les missions de supervision et d'audit externe.
  22. **Systemes, principes et procédures comptables et rapports et suivi financier.** Le PDAR II sera doté d'un système intégré de comptabilité permettant l'enregistrement correct des opérations financières du projet, y compris la répartition des dépenses par composante, catégorie de décaissement et origine des fonds. Ce logiciel de gestion devra couvrir tous les aspects financiers : comptabilité, engagement, états financiers, suivi budgétaire, immobilisations, contrats etc. Le logiciel sera acquis après le recrutement du personnel du SAF afin de permettre un paramétrage prenant en compte les spécificités du PDAR II ainsi que la formation de tout le personnel comptable et financier à son utilisation optimale.
  23. Les comptes du projet seront tenus conformément aux principes et règles comptables en vigueur au Gabon, à savoir le SYSCOHADA qui, prévoit la méthode de comptabilité d'engagement. Toutefois, les spécificités de la gestion des projets seront prises en comptes (absence d'amortissement des immobilisations, absence de résultat....).
  24. Le SAF du PDAR II utilisera un système de suivi financier efficace et ponctuel, basé notamment sur (i) préparation régulière de demandes de retraits de fonds (DRF), sur la base de plans de trésorerie trimestriels glissant, et suivi bancaire du compte désigné et du compte des opérations; (ii) le suivi budgétaire; (iii) le suivi comptable. Des rapports financiers (intérimaires et non audités), produits à partir du logiciel, seront préparés trimestriellement par l'UNGP et incluront les sources et utilisations des fonds par catégorie de dépenses du projet. Ils présenteront également l'exécution budgétaire du trimestre ainsi que la performance financière du projet. L'UNGP soumettra des copies des rapports financiers au Gouvernement et au FIDA au plus tard 30 jours après la fin du trimestre. Les états financiers (EF) annuels seront préparés par l'UNGP et transmis au FIDA au plus tard le 31 mars de chaque année. Le RAF rendra mensuellement compte de l'état des dépenses et de l'utilisation des ressources au Coordonnateur du Projet et préparera les dossiers financiers nécessaires à la préparation des missions de supervision et les sessions du comité de pilotage.
  25. Les demandes de retrait seront générées à partir du logiciel de gestion financière et comptable, en utilisant les formulaires du FIDA. Les originaux des pièces justificatives seront gardés à l'UNGP et mis à la disposition des auditeurs et des missions de supervision. Le RAF et le Comptable s'organiseront pour effectuer périodiquement des missions d'appui aux Assistants comptables dans les antennes provinciales.
  26. **Audit interne et externe.** Le PDAR II disposera d'une fonction d'audit interne. Toutefois, cette fonction pourrait être confiée à un bureau de Consultant externe. Les états financiers annuels du projet seront soumis à un audit externe annuel comme prescrit par les directives du FIDA. Cet audit sera effectué selon les normes internationales d'audit (ISA) y compris la norme 701 et les changements subséquents introduits et donnera lieu à toutes les vérifications et contrôles que l'auditeur pourra juger nécessaires en la circonstance et conformément aux directives du FIDA en matière d'audit. Les auditeurs externes seront recrutés par l'UNGP selon une procédure d'appel d'offre nationale restreint, suivant la méthode de sélection basée sur la qualité et le coût et avec

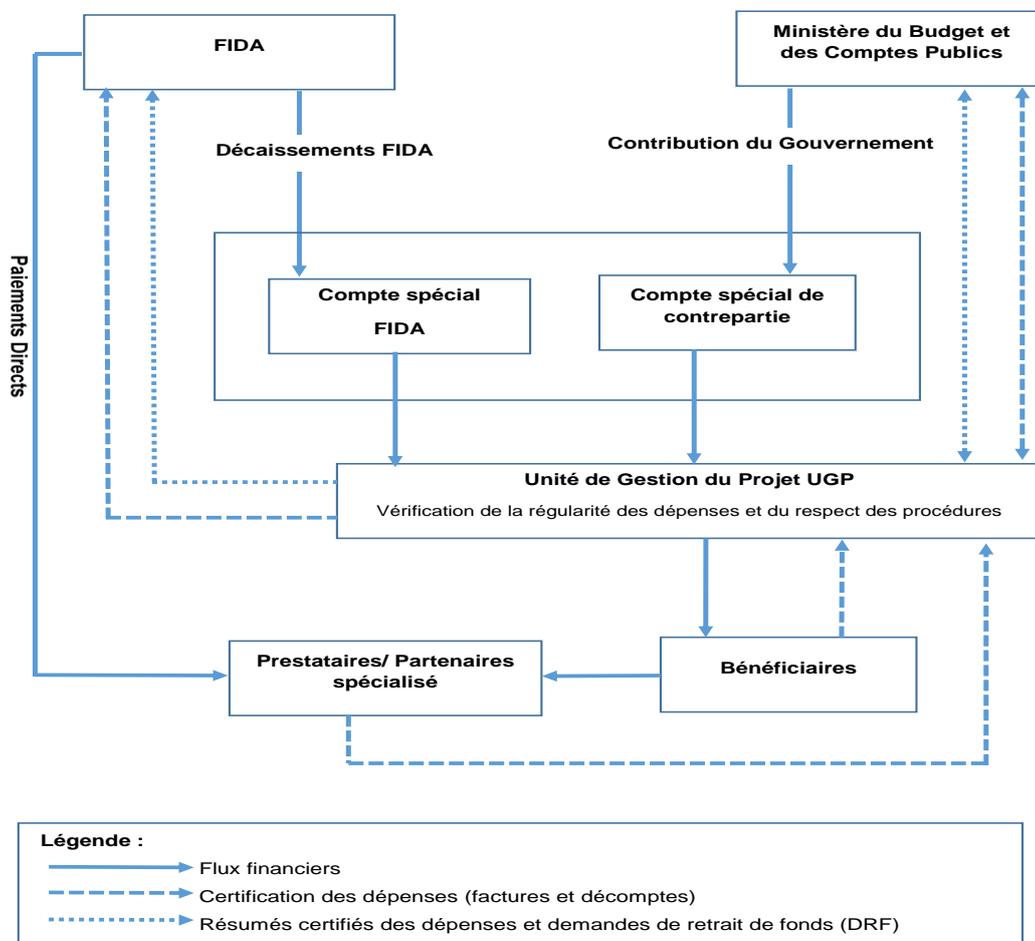
l'accord du FIDA. Une fois l'auditeur retenue, l'UNGP doit mieux s'organiser pour que l'auditeur puisse démarrer sa mission d'audit des états financiers N au plus tard courant avril N+1.

27. L'audit des états financiers du projet a pour objectif de déterminer si lesdits états sont présentés conformément au référentiel comptable applicable, c'est-à-dire le SYSCOHADA. L'audit des états financiers portera sur une période annuelle et s'attachera à déterminer si les décaissements indiqués dans les états financiers ont été effectués conformément à l'accord de financement. Il se penchera également sur les décaissements en examinant les états de dépenses et les comptes spéciaux/désignés. Il établira si chacune des dépenses incluses dans le total des états de dépenses a été dûment autorisée, peut être financée au moyen du financement en question, a été comptabilisée comme il convient et est pleinement justifiée par les pièces conservées dans les dossiers de l'UNGP. L'audit vérifiera que les retraits opérés sur les comptes spéciaux/désignés ont été dûment autorisés et sont admissibles aux termes de l'accord de financement. Dans le cadre de l'audit annuel, l'auditeur examinera le système comptable du projet et les autres contrôles internes. A la fin de ses travaux, l'auditeur présentera un rapport d'audit dans lequel il exprimera clairement une opinion au sujet des états financiers.
28. Le rapport d'audit doit être accompagné d'une lettre de recommandations, qui est un rapport sur les contrôles internes et procédures opérationnelles du Projet, et sur leur efficacité. Cette lettre est fondée sur les vérifications effectuées par l'auditeur externe pendant le déroulement normal de l'audit. Cette lettre de recommandations doit donner également des renseignements sur l'état de l'application des recommandations émises au cours des audits précédents.
29. Les rapports d'audit seront transmis au FIDA au plus tard six mois après la clôture de l'exercice fiscal, c'est-à-dire au plus tard le 30 juin de l'année suivante. La non soumission du rapport d'audit annuel dans ce délai constituera une clause de suspension des décaissements.

## Flux de fonds et décaissement

Les dispositions prévues pour les flux de fonds et le décaissement sont schématisées comme suit :

### FLUX DE FONDS PDAR II



## **Appendice 8: Passation des marchés**

### **D. Le système national de passation des marchés**

1. La passation des marchés au Gabon est régie par le décret N°2012/0254 du 19/06/2012 portant code des marchés publics.

2. Au sens de ce décret, les marchés publics concernent tout contrat par lequel un entrepreneur, un fournisseur, ou un prestataire de services s'engage envers une personne morale de droit public ou de droit privé, à réaliser des travaux, prestations intellectuelles, ou à fournir des biens ou des services moyennant rémunération.

3. Le code prescrit trois niveaux de seuils pour lesquels la passation des marchés est obligatoire, lorsque le montant des travaux, fournitures, prestations intellectuelles ou service est égal ou supérieur aux seuils. Il s'agit de:

- 35 000 000 FCFA pour les marchés de travaux ;
- 20 000 000 FCFA pour les marchés de fournitures;
- 15 000 000 FCFA pour les marchés de services et prestations intellectuelles.

4. Lorsque la dépense est inférieure aux seuils sus mentionnés, le code requiert une cotation auprès d'au moins 2 fournisseurs à actionnariat différent.

5. La Personne Responsable du Marché (PRM) ou personne habilitée à conduire la procédure de passation jusqu'à la désignation de l'attributaire et l'approbation du marché définitif est désigné par le ministère de tutelle. Dans le cas des projets FIDA au Gabon, la PRM est le Coordonnateur national ou le Directeur de Projet. Il est assisté par une Commission d'Evaluation des Offres (CEO) ou d'une commission spéciale d'évaluation dont la composition est définie par le code : responsable du projet en qualité de Président de la CEO, rapporteur désigné par le Président, représentant du ministère de tutelle, 2 spécialistes dans la matière objet de la consultation, dont l'un désigné par la PRM et l'autre par la Direction Générale de la Passation des Marchés (DGPM), un observateur indépendant de la DGPM.

6. La Direction Générale des Marchés Publics (DGPM) est l'organe de contrôle des marchés publics. Elle valide à ce titre les dossiers d'appel d'offre en émettant des visas de conformités avant le lancement de l'appel. Elle est aussi l'instance d'autorisation des dérogations de procédures, d'approbation des rapports d'analyse et de validation des avenants. La régulation est quant à elle assurée par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) qui accompagne la formulation des politiques et règlements en matière de passation de marchés, la formation des acteurs de la commande publique, la conduite d'audits techniques indépendants, et le règlement non juridictionnel des litiges.

### **E. Compatibilités avec les procédures FIDA**

7. L'analyse de ce dispositif sus présenté suggère que la non prise en compte des marchés d'un montant inférieur à la contre-valeur de 15 000 000 FCFA (environ 30 000 USD) pourrait donner lieu à des violations des principes fondamentaux de la passation des marchés à savoir, la transparence, l'équité et l'économie. Aussi, le recours à au moins 2 cotations pour les marchés de services et prestations intellectuelles, constitue une incompatibilité entre le code national et les procédures du FIDA. De ce constat, les marchés de biens, de travaux et de services du PDAR 2, seront passés conformément aux dispositions de la réglementation nationale en matière de passation de marchés, si et seulement si celle-ci sont compatibles avec les directives du FIDA pour la passation des marchés. Dans le cas contraire, les directives du FIDA s'appliqueront.

### **F. Dispositions en matière de passation des marchés**

8. Le Plan de Passation des Marchés (PPM) est l'outil par excellence de planification et de gestion des marchés dans le cadre des projets FIDA. Il définit la méthode de passation des marchés pour chaque contrat, les seuils et préférences applicables dans le cadre du projet. Sur la base du programme d'activités de démarrage, un Plan de Passation de Marchés couvrant les 18 premiers

mois de mise en œuvre a été préparé dans le cadre de la formulation du projet. Il sera actualisé au démarrage et soumis à la non-objection du FIDA. Les PPM des années successives seront intégrés au Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA), soumis à l'approbation du Comité de pilotage et à la non objection du FIDA. Chaque plan de passation des marchés précisera les procédures qui doivent être suivies par l'Emprunteur afin de garantir la compatibilité avec les directives du FIDA pour la passation des marchés.

9. Le Coordonnateur National est responsable de la bonne exécution de toutes les activités de passation des marchés. Un spécialiste en passation de marchés assurera au quotidien la fonction d'achat. Il partagera les responsabilités d'acquisition et de gestion des stocks avec le Responsable Administratif et Financier, avec qui il travaillera en étroite intelligence pour établir les besoins, passer les commandes, et suivre l'exécution.

## **G. Méthodes de passation de marchés de fournitures et de travaux**

10. **Appel à la Concurrence Internationale (ACI).** Sauf disposition contraire du paragraphe ci-dessous, les contrats de fournitures et travaux sont attribués sur la base d'un Appel d'Offres International conformément aux seuils ci-après:

- Fournitures, tous les contrats d'un montant égal ou supérieur à 200.000 dollars US;
- Travaux, tous les contrats d'un montant égal ou supérieur à 1.000.000 dollars US;
- Services de consultants firmes, tous les contrats d'un montant égal ou supérieur à 100.000 dollars US;
- Services de consultants à titre personnel, 50.000 dollars US.

11. **Autres méthodes de Passation de Marchés de Fournitures et de Travaux.** Les marchés de fournitures et de travaux peuvent être réalisés à travers des méthodes de passation des marchés autres que l'Appel à la Concurrence Internationale. Il s'agit notamment de :

- Appel à la Concurrence Nationale (ACN)
- Consultation de Fournisseurs à l'Echelle Nationale (CFN)
- Consultation de Fournisseurs à l'Echelle International (CFI)
- Marché passé avec la communauté
- Entente directe

12. Le PPM spécifiera les conditions dans lesquelles ces méthodes peuvent être utilisées.

## **H. Méthodes de sélection et d'emploi de services de consultants**

13. **Sélection Fondée sur la Qualité et sur le Coût.** Sauf disposition contraire du paragraphe ci-dessous, les contrats de services de consultants sont attribués conformément à la Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût.

14. **Autres méthodes de Sélection et d'Emploi de services de Consultants.** D'autres méthodes de passation des marchés, peuvent être utilisées pour les services de Consultants. Il s'agit de:

- Sélection du Moins-Disant (SMD)
- Sélection fondée sur les qualifications des Consultants (SQL)
- Sélection Fondée sur la Qualité (SQ)
- Sélection par Gré à gré (G/G)
- Sélection avec Enveloppe Budgétaire (SEB)
- Sélection de Consultant à Titre Personnel (STP)

15. Le PPM spécifiera les conditions dans lesquelles ces méthodes peuvent être utilisées.

## **I. Marchés passés avec les communautés**

16. Lorsque le projet fera appel à la participation des organisations de producteurs, il pourra simplifier et adapter les procédures de passation des marchés, le cahier des charges et les clauses contractuelles à condition de respecter les principes d'économie, d'efficacité et d'équité. Le rôle de Coordination du projet sera de superviser et d'encadrer la passation des marchés, les

décaissements et l'exécution des activités confiées aux bénéficiaires, de façon à garantir la transparence, l'intégrité et le respect des obligations contractuelles.

## **J. Examen par le FIDA des décisions relatives à la passation des marchés**

17. Le Plan de Passation de Marchés des 18 premiers mois du projet est présenté en appendice. Il mentionne pour chaque marché, la méthode et les seuils proposés. Ce premier plan de passation des marchés est une des conditions préalables de décaissement.

18. Toutes les activités de passation des marchés dont les seuils requièrent un avis préalable du FIDA à une étape quelconque du processus feront obligatoirement l'objet de revue, certifié par un avis de non objection du FIDA. Les seuils de revue préalable par catégorie sont les suivants :

- Pour les marchés de fournitures et de travaux, tous les marchés d'un montant égal ou supérieur à 40.000 dollars US;
- Pour les marchés de services de consultants / firmes, tous les marchés d'un montant égal ou supérieur à 40.000 dollars US;
- Pour les marchés de services de consultants à titre personnel, tous les marchés d'un montant égal ou supérieur à 20.000 dollars US.

19. Le contrôle portera sur la conformité de l'activité par rapport au PTBA, au PPM et à la réglementation et il portera également sur l'existence des ressources nécessaires et de son éligibilité.

## **K. Marge de Préférence**

20. Pour les marchés de biens, fournitures et travaux de génie civil passés selon les procédures d'ACI, il sera accordé une marge de préférence aux biens fabriqués et travaux réalisés sur le territoire de l'Emprunteur, conformément aux dispositions des Directives du FIDA de septembre 2010. Le PPM et les documents d'appel d'offres pour ces marchés doivent refléter i) cette préférence, ii) les modalités pour l'établir dans la comparaison des offres; et iii) les renseignements demandés pour justifier le droit d'un soumissionnaire de bénéficier de ladite préférence. La nationalité du producteur ou du fournisseur n'est pas considérée comme une condition d'admission.

## **L. Exécution de la passation des marchés**

21. Le projet recrutera un spécialiste en passation de marchés pour gérer les processus d'acquisition et de contractualisation. Il devra avoir une expérience avérée dans le domaine et une bonne connaissance des procédures de passation des marchés des bailleurs de fonds traditionnels, tels que la Banque Mondiale, la BAD et/ou le FIDA. Les tâches spécifiques de ce spécialiste sont décrites en appendice.

22. Il sera institué par décision du Ministre en charge de la passation des marchés, une commission spéciale de passation des marchés pour le PDAR2.

23. Une formation technique mandataire, sur la passation des marchés selon les procédures du FIDA, sur l'éthique, et sur la politique de tolérance zéro du FIDA en matière corruption, sera donné aux membres de la commission.

24. Les émoluments de la commission spéciale seront supportés par les fonds de contrepartie du projet ou les frais de vente des DAO. La commission se retrouvera en session au moins deux (2) fois par mois pour examiner les dossiers soumis à son examen.

## **Annexe 1. Termes de référence du Spécialiste en Passation de Marchés**

Placé sous l'autorité directe du Coordonnateur National, le / la Spécialiste en Passation des Marchés a pour mission de faire en sorte que les marchés nécessaires à la réalisation des activités du PDAR 2 soient préparés et exécutés efficacement, dans les règles reconnues et appliquées par le FIDA et par les différentes structures bénéficiaires. Basé au sein de l'Unité Nationale de Gestion, il (elle) rend compte de toutes les activités soumises à sa responsabilité relatives à la programmation, à l'acquisition et au suivi de l'utilisation des biens et services fournis par le projet. Le (la) Spécialiste en passation des marchés est notamment chargé(e) de:

### **L'organisation de la fonction:**

- Contribuer à la définition et à la mise en place des outils et procédures pour la passation des marchés du PDAR 2 à intégrer dans les manuels de procédures du projet;
- Assister les structures bénéficiaires des appuis du projet à utiliser les outils et méthodes selon les dispositions du manuel de procédure

### **La programmation:**

- Elaborer et mettre à jour le plan de passation des marchés ;
- Ouvrir et tenir à jour un répertoire des fournisseurs et des entreprises selon les procédures de présélection prévues;
- Ouvrir et tenir à jour un bordereau des prix unitaires les plus usuels;
- Elaborer et tenir à jour la liste détaillée et chiffrée des acquisitions de biens et de services prévues sur le financement du Projet pour toutes les structures et services publics partenaires, et assister les structures bénéficiaires pour la définition des caractéristiques et spécifications techniques;

### **La préparation des documents d'appels d'offres:**

- Elaborer les dossiers standards d'appels d'offres pour les divers types de fournitures et les lettres d'invitation et contrats pour les services, et veiller à ce que ces modèles reçoivent les approbations nécessaires du FIDA et de l'Administration nationale;
- Assister tous les partenaires et entités de mises en œuvre du projet, dans la préparation des Dossiers d'Appel d'Offres (DAO), lettres d'invitation et publications;
- Veiller à ce que les dossiers soient instruits selon les procédures arrêtées et fassent l'objet des approbations dans les formes et délais requis (au niveau national et auprès du FIDA).

### **La passation des marchés:**

- Préparer et faire publier les avis d'appels d'offres, les demandes de manifestation d'intérêt ainsi que les demandes de propositions;
- Assister à toutes les séances d'ouverture et d'évaluation des offres ainsi qu'à toutes les séances d'attribution des marchés au besoin;
- Assurer la préparation des rapports d'évaluation des offres et obtenir les approbations nécessaires du FIDA et des Autorités nationales compétentes;
- Préparer les marchés et veiller à ce qu'ils soient signés, approuvés, et notifiés selon le manuel de procédures et dans les meilleurs délais;
- S'assurer que les soumissionnaires non retenus reçoivent les informations nécessaires ainsi que leurs cautions de soumission aussitôt après la décision d'attribution des marchés.

### **L'exécution des marchés:**

- Soumettre systématiquement les engagements des marchés à l'approbation du Coordonnateur et les communiquer au Comptable;
- Superviser l'exécution suivant les exigences spécifiques de chaque marché;
- Organiser les commissions de réception des fournitures, et s'assurer que les articles, biens et services reçus sont corrects pour ce qui est de la quantité et de la qualité et qu'ils sont conformes aux spécifications;
- Prendre les mesures nécessaires pour que les biens et services soient livrés et entreposés en sûreté aux endroits et aux dates précisés;
- Tenir à jour le registre des contrats et préparer les rapports semestriels sur la situation des marchés.

**Le respect des accords avec le FIDA**

- Veiller à ce que les procédures décrites dans les accords avec le FIDA soient respectées à tous les stades des acquisitions de biens et de services;

Veiller à ce que les montants cumulés des fournitures acquises suivant les diverses procédures ne dépassent pas les plafonds par catégorie fixés dans les accords de prêt ou de don.



## Appendice 9: Coût et financement du projet

1. Cet appendice présente les hypothèses et les résultats de l'estimation des coûts du PDAR2, qui a été réalisée en utilisant le logiciel COSTAB. La première partie du document présente les principales hypothèses retenues concernant la date de démarrage et la durée prévisionnelle d'exécution, les provisions pour imprévus physiques et pour hausse des prix, l'évolution du taux de change, les coûts unitaires, les catégories de dépenses et la part des taxes et des devises dans les coûts totaux. Les données de base sous-tendant ces hypothèses sont indiquées en annexes. La deuxième partie récapitule les résultats de l'estimation des coûts du Projet par composante, par catégorie de dépense et par source de financement. Les tableaux de coûts synthétiques et des coûts détaillés relatifs aux différentes composantes du Projet sont présentés en annexes.

2. Les coûts et activités retenus dans ce Document, sont ceux qui ont été définis lors de la mission de conception du Projet. Les quantités et les coûts unitaires repris dans les tableaux détaillés de ce document forment une proposition dont les chiffres constituent une estimation pour déterminer des enveloppes financières par activité, sur la base des critères mentionnés en annexe. Compte tenu la long période de temps entre la conception et la mise en œuvre, et même si une prévision pour hausse de prix a été faite, il est retenu que cette estimation sera révisé et validé lors de la formulation du premier PTBA.

### I. Hypothèses pour le calcul des coûts

3. **Durée du Projet.** La durée d'exécution du Projet est estimée à 6 ans en prévoyant le démarrage pour l'année 2018.

4. **Taux de change.** Le Gabon faisant partie de la zone franc, la parité du FCFA avec l'euro est fixe (1 Euro = 655,957 FCFA). Ainsi, les fonds disponibles pour le financement FIDA (alloués en USD) seront transférés au taux de change de 1.16 (prévu pour le Dollar des Etats Unis et l'Euro dans Economic Intelligence Unit- pour 2019- France).

5. En ce qui concerne ces prévisions sur l'évolution du taux de change USD/EU, certaines tendances qui s'opposent sont constatées. Comme il n'est pas possible, en principe, de prévoir les politiques qui seront prises, une prévision particulière de changement à la hausse ou à la baisse n'est pas justifiable. Pour cela, le taux de change de 1.16, prévu par EIU-France a été retenu.

6. Les coûts du COSTAB ont été imputés Euros avec un taux de change de 655.957 FCFA pour 1 Euro pendant toute la durée du Projet.

7. **Imprévus physiques.** Un taux de 10% a été appliqué pour couvrir les imprévus physiques sur les travaux d'aménagement des diverses infrastructures (catégorie de dépenses « travaux » ) et de 5% pour les catégories « équipements et matériels » et « moyens de transport ». En dehors de cela, aucun imprévu physique n'a été budgétisé.

8. **Coûts unitaires.** Les estimations des coûts ont été faites sur la base des données recueillies sur le terrain pendant la première mission de conception du Projet, en complément de celles fournies par le projet financé par le FIDA et actuellement en cours de finalisation (PDAR I). Les coûts ont été imputés dans le COSTAB en Euro et en FCFA.

9. **Catégories de dépense.** Les catégories de dépense ont été prises sur la base de la liste publiée en 2013 par le département financier du FIDA. Cette dernière conserve une harmonisation avec les catégories du PDAR. Les catégories de dépense sont décrites dans le Tableau 1.

10. **Pourcentages de taxes et part de devises.** La taxation prise en compte, (les droits et taxes de douanes, la taxe sur la valeur ajoutée et autres taxes), déjà appliquée dans le PDAR, est fondée sur les régimes fiscaux et douaniers du CEMAC. La TVA au Gabon est de 18% et s'applique à la plupart des catégories de dépenses utilisées par le Projet comme cela est le cas dans tous les pays membres du CEMAC. Le tableau suivant indique de manière générale les catégories de dépense et les taux utilisés

dans chaque cas. Néanmoins, il y a lieu de noter qu'il existe certaines exceptions pour lesquelles le pourcentage de devises et de taxes sont différents.

**Tableau 1. Pourcentages de taxes, devises et imprévus physiques par catégorie de dépense**

Catégories de dépenses	Pourcentage de taxes sur le coût unitaire	Pourcentage de devises	Imprévus physiques
<b>Travaux</b>	18%	10%	10%
<b>Equipements et matériels</b>	20%	64%	5%
<b>Moyens de transport</b>	46%	49%	5%
<b>Services des consultants</b>			
Assistance Technique Nationale	9.5%	0%	0%
Assistance Technique Internationale	0%	100%	0%
<b>Formation et Ateliers</b>	10%	0%	0%
<b>Subventions et dons</b>	0%	0%	0%
<b>Salaires et indemnités</b>	10%	0%	0%
<b>Coûts de fonctionnement</b>	18%	30%	0%

11. **Imprévus financiers.** Les imprévus financiers sont liés à l'inflation en monnaie locale et sur les prévisions de la BM pour ce qui est de l'inflation internationale. Ces prévisions se basent sur l'indice de la valeur des exportations des produits manufacturés des sept pays les plus industrialisés (G-7)<sup>70</sup>. Les prévisions retenues sont de 1,88% par an pour les coûts en devises. Les prévisions d'inflation nationale retenues suivent le dernier rapport<sup>71</sup> du FMI pour 2018 et l'EIU (octobre 2017) pour la durée d'exécution du Projet. Les hypothèses retenues sont résumées dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 2: Hypothèses d'inflation et du taux de change du Projet (en %)**

	Jusqu'à la négociation	Jusqu'au démarrage	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Inflation locale	Inflation en devises (%)	1.26	1.88	1.88	1.88	1.88	1.88	1.88
Inflation internationale	Inflation en FCFA (%) b/	1.32	1.90	2.10	2.40	2.40	2.40	2.40
Taux de change Euro/USD c/	Taux de change Euro/USD c/	1.16	1.16	1.16	1.16	1.16	1.16	1.16
Taux de change Euro/Fcfa	Taux de change Euro/Fcfa	655.957	655.957	655.957	655.957	655.957	655.957	655.957

## II. Coûts totaux du projet

### A. Coûts du Projet

12. Le coût total du Projet, d'une durée de 6 ans, est estimé à 20,93 millions d'Euro, soit environ 13,73 milliards de FCFA. La part en devises étrangères est de 4,95 millions d'Euro (24% du coût total) et les taxes représentent 8% du total, soit 1,72 millions d'Euro. Les coûts de base s'élèvent à 19,6 millions d'Euro et les imprévus physiques et financiers à 1,32 millions d'Euro (soit 6% des coûts de base). Les coûts sont répartis de la façon suivante:

- **La composante 1:** " Appui aux politiques et renforcement des capacités institutionnelles" s'élève à 4,82 millions d'Euro sans imprévus, soit 23% des coûts totaux du Programme. Cette composante regroupe trois sous-composantes: 1.1. Dialogue sur les politiques publiques (3% des coûts totaux);

<sup>70</sup> Source: Banque mondiale Pink Sheet, Septembre 2017

<sup>71</sup> Communiqué de presse n° 17/205- juillet 2017.

1.2. Appui à la formulation et mise en œuvre de politiques agricoles basées sur l'évidence (6%); et  
 1.3. Renforcement des capacités institutionnelles (14%).

- **La composante 2:** "Développement des filières et promotion de l'entrepreneuriat agro-pastoral" est d'environ 10,63 million d'Euro, soit 51% des coûts totaux sans imprévus. Cette composante comprend la facilitation de la concertation entre acteurs locaux et de l'accès aux marchés (16% des coûts totaux); l'accès aux intrants et services agricole et d'élevage (7%); l'appui à l'investissement et à l'entrepreneuriat agropastoral (13%); le renforcement des capacités et la mise au point et diffusion d'innovations (14%)
- **La composante 3:** "Coordination et gestion du Projet" s'élève à 4,16 millions d'Euro, soit 20% du coût total. Le détail des coûts est présenté dans les annexes.

13. Le tableau ci-dessous présente les coûts de base (sans imprévus) par composante.

**Tableau 3. Synthèse des coûts du Projet par composante en '000 FCFA et '000 Euros**

	(FCFA '000)			(Euro '000)			% Coûts totaux
	Local	Devises	Total	Local	Devises	Total	
<b>A. Appui aux politiques et renforcement des capacités institutionnelles</b>							
Dialogue sur les politiques publiques	283,238	90,862	374,100	432	139	570	3
Appui à la formulation et mise en œuvre de politiques agricoles basées sur l'évidence	82,171	746,729	828,900	125	1,138	1,264	6
Renforcement des capacités institutionnelles	850,561	1,105,339	1,955,900	1,297	1,685	2,982	14
<b>Subtotal</b>	<b>1,215,970</b>	<b>1,942,930</b>	<b>3,158,900</b>	<b>1,854</b>	<b>2,962</b>	<b>4,816</b>	<b>23</b>
<b>B. Développement des filières et promotion de l'entrepreneuriat agro-pastoral</b>							
Facilitation de la concertation entre acteurs locaux et de l'accès au marché	2,062,590	140,940	2,203,530	3,144	215	3,359	16
Accès aux intrants et services agricole et d'élevage	847,144	99,456	946,600	1,291	152	1,443	7
Appui à l'investissement et à l'entrepreneuriat agropastoral	1,845,100	-	1,845,100	2,813	-	2,813	13
Mise au point et diffusion d'innovations	1,645,680	328,320	1,974,000	2,509	501	3,009	14
<b>Subtotal</b>	<b>6,400,514</b>	<b>568,716</b>	<b>6,969,230</b>	<b>9,758</b>	<b>867</b>	<b>10,625</b>	<b>51</b>
<b>C. Coordination et gestion du projet</b>	<b>2,166,497</b>	<b>563,620</b>	<b>2,730,117</b>	<b>3,303</b>	<b>859</b>	<b>4,162</b>	<b>20</b>
<b>Coûts de base</b>	<b>9,782,981</b>	<b>3,075,266</b>	<b>12,858,247</b>	<b>14,914</b>	<b>4,688</b>	<b>19,602</b>	<b>94</b>
Physical Contingencies	144,386	33,107	177,492	220	50	271	1
Price Contingencies	549,598	141,316	690,914	838	215	1,053	5
<b>Coûts totaux</b>	<b>10,476,965</b>	<b>3,249,688</b>	<b>13,726,653</b>	<b>15,972</b>	<b>4,954</b>	<b>20,926</b>	<b>100</b>

**Tableau 4. Synthèse des coûts du Projet par catégorie de dépense en '000 FCFA et '000 Euros**

Gabon								
Projet de développement agricole et rural, 2ème phase (PDAR2)								
Coûts par catégorie de dépense								
	(FcfA '000)			(Euro '000)			% Total	
	Local	Devise	Total	Local	Devise	Total	Devise	% Total
<b>I. Coûts d'investissement</b>								
A. Travaux /a	1,302,660	144,740	1,447,400	1,986	221	2,207	10	11
B. Equipements et matériels	124,029	220,495	344,524	189	336	525	64	3
C. Moyens de transport	158,368	152,157	310,525	241	232	473	49	2
D. Services de consultants								
Consultant national	1,723,830	-	1,723,830	2,628	-	2,628	-	13
Consultant international	13,699	2,332,351	2,346,050	21	3,556	3,577	99	17
<b>Subtotal</b>	<b>1,737,529</b>	<b>2,332,351</b>	<b>4,069,880</b>	<b>2,649</b>	<b>3,556</b>	<b>6,204</b>	<b>57</b>	<b>30</b>
E. Formation et ateliers	1,271,870	16,290	1,288,160	1,939	25	1,964	1	9
F. Subventions et dons	2,491,246	-	2,491,246	3,798	-	3,798	-	18
<b>Total Coûts d'investissement</b>	<b>7,085,701</b>	<b>2,866,034</b>	<b>9,951,735</b>	<b>10,802</b>	<b>4,369</b>	<b>15,171</b>	<b>29</b>	<b>72</b>
<b>II. Coûts Recurrents</b>								
A. Salaires et indemnités	2,209,072	-	2,209,072	3,368	-	3,368	-	16
B. Entretien et fonctionnement	488,208	209,232	697,440	744	319	1,063	30	5
<b>Total Coûts Recurrents</b>	<b>2,697,280</b>	<b>209,232</b>	<b>2,906,512</b>	<b>4,112</b>	<b>319</b>	<b>4,431</b>	<b>7</b>	<b>21</b>
<b>Coûts de base</b>	<b>9,782,981</b>	<b>3,075,266</b>	<b>12,858,247</b>	<b>14,914</b>	<b>4,688</b>	<b>19,602</b>	<b>24</b>	<b>94</b>
Imprevus physiques	144,386	33,107	177,492	220	50	271	19	1
Imprevus pour hausse de prix	549,598	141,316	690,914	838	215	1,053	20	5
<b>Coûts totaux</b>	<b>10,476,965</b>	<b>3,249,688</b>	<b>13,726,653</b>	<b>15,972</b>	<b>4,954</b>	<b>20,926</b>	<b>24</b>	<b>100</b>

### III. Financement du projet

14. Le PDAR2 serait financé par:

- (i) un prêt du FIDA sur le PBA 2016-2018 pour un montant de 6,3 millions d'USD, soit 5,43 millions d'Euros (26% des coûts totaux) ;
- (ii) un prêt du FIDA sur le PBA 2019-2021 pour un montant de 5,7 millions d'USD, soit 4,91 millions d'Euros (23,5% des coûts totaux) ;
- (iii) une contribution du Gouvernement d'environ 6,73 milliards de FCFA soit 10,26 millions d'Euros (49% des coûts totaux) qui correspond aux droits et taxes grevant les biens et services acquis par le Projet pour un montant de 1,72 millions d'Euros et une contribution directe en numéraire de 8,54 millions d'Euros ; et
- (iv) une contribution des bénéficiaires qui s'élève à 0,32 millions d'Euros (1,5% des coûts totaux).

**Tableau 5. Coûts du Projet par Composante par source de financement ('000 Euros)**

	(Euro '000)									
	Gouvernement		FIDA PBA 2016-2018		FIDA PBA 2019-2021		Bénéficiaires		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>A. Appui aux politiques et renforcement des capacités institutionnelles</b>										
Dialogue sur les politiques publiques	61	9.9	554	90.1	-	-	-	-	615	2.9
Appui à la formulation et mise en œuvre de politiques agricoles basées sur l'évidence	1,124	85.1	196	14.9	-	-	-	-	1,320	6.3
Renforcement des capacités institutionnelles	1,150	36.3	1,289	40.7	726	22.9	-	-	3,164	15.1
<b>Subtotal</b>	<b>2,334</b>	<b>45.8</b>	<b>2,039</b>	<b>40.0</b>	<b>726</b>	<b>14.2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5,100</b>	<b>24.4</b>
<b>B. Développement des filières et promotion de l'entrepreneuriat agro-pastoral</b>										
Facilitation de la concertation entre acteurs locaux et de l'accès au marché	1,447	38.7	1,487	39.8	805	21.5	-	-	3,739	17.9
Accès aux intrants et services agricole et d'élevage	782	50.3	308	19.8	466	29.9	-	-	1,557	7.4
Appui à l'investissement et à l'entrepreneuriat agropastoral	350	12.4	370	13.1	1,775	63.0	322	11.4	2,817	13.5
Renforcement des capacités, mise au point et diffusion d'innovations	2,137	66.3	354	11.0	734	22.8	-	-	3,225	15.4
<b>Subtotal</b>	<b>4,716</b>	<b>41.6</b>	<b>2,520</b>	<b>22.2</b>	<b>3,780</b>	<b>33.3</b>	<b>322</b>	<b>2.8</b>	<b>11,338</b>	<b>54.2</b>
<b>C. Coordination et gestion du projet</b>	<b>3,210</b>	<b>71.5</b>	<b>872</b>	<b>19.4</b>	<b>407</b>	<b>9.1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4,488</b>	<b>21.4</b>
<b>Coûts totaux</b>	<b>10,260</b>	<b>49.0</b>	<b>5,431</b>	<b>26.0</b>	<b>4,913</b>	<b>23.5</b>	<b>322</b>	<b>1.5</b>	<b>20,926</b>	<b>100.0</b>

**Tableau 6. Coûts du Projet par Catégorie de dépense et par composante ('000 Euros)**

Gabon										
Projet de développement agricole et rural, 2ème phase (PDAR2)										
Expenditure Accounts by Components - Totals Including Contingencies										
(Euro '000)										
	Appui aux politiques et renforcement des capacités institutionnelles			Développement des filières et promotion de l'entrepreneuriat agropastoral						Total
	Dialogue sur les politiques publiques	Appui à la formulation et mise en œuvre des politiques	Renforcement des capacités institutionnelles	Facilitation de la concertation entre les acteurs locaux et de l'accès au marché	Accès aux intrants et services agricoles et d'élevage	Appui à l'investissement et à l'entrepreneuriat	Mise au point et diffusion d'innovations	Coordination et gestion du projet		
<b>I. Investment Costs</b>										
<b>A. Travaux /a</b>	-	-	-	2,392	-	-	-	120	2,512	
<b>B. Equipements et matériels</b>	-	-	120	8	178	-	155	113	574	
<b>C. Moyens de transport</b>	-	-	183	-	105	-	-	220	508	
<b>D. Services de consultants /b</b>										
Consultant national	-	80	784	454	1,227	-	166	129	2,839	
Consultant international	135	1,196	1,599	-	-	-	344	467	3,741	
<b>Subtotal</b>	<b>135</b>	<b>1,276</b>	<b>2,383</b>	<b>454</b>	<b>1,227</b>	<b>-</b>	<b>510</b>	<b>595</b>	<b>6,580</b>	
<b>E. Formation et ateliers</b>	480	44	478	885	47	124	37	-	2,096	
<b>F. Subventions et dons</b>	-	-	-	-	-	2,692	1,167	-	3,859	
<b>Total Investment Costs</b>	<b>615</b>	<b>1,320</b>	<b>3,164</b>	<b>3,739</b>	<b>1,557</b>	<b>2,817</b>	<b>1,869</b>	<b>1,048</b>	<b>16,130</b>	
<b>II. Recurrent Costs</b>										
<b>A. Salaires et indemnités</b>	-	-	-	-	-	-	1,038	2,613	3,651	
<b>B. Entretien et fonctionnement</b>	-	-	-	-	-	-	318	828	1,146	
<b>Total Recurrent Costs</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1,356</b>	<b>3,440</b>	<b>4,797</b>	
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>615</b>	<b>1,320</b>	<b>3,164</b>	<b>3,739</b>	<b>1,557</b>	<b>2,817</b>	<b>3,225</b>	<b>4,488</b>	<b>20,926</b>	
Taxes	61	12	231	564	205	12	176	457	1,718	
Foreign Exchange	148	1,187	1,766	244	165	-	538	905	4,954	

<sup>a</sup> Travaux de génie civil et rural.

<sup>b</sup> y inclus assistance technique et études.

### Annexe : Tableaux des coûts résumés

**Tableau 1.1 - Coûts totaux par composante par an ('000 Euro et '000 FCFA)**

	Totals Including Contingencies (Local '000)						Totals Including Contingencies (Euro '000)							
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
<b>A. Appui aux politiques et renforcement des capacités institutionnelles</b>														
Dialogue sur les politiques publiques	6,853	95,099	97,143	93,656	95,762	14,891	403,404	10	145	148	143	146	23	615
Appui à la formulation et mise en œuvre de politiques agricoles basées sur l'événement	299,600	247,240	251,943	15,293	52,036	-	866,112	457	377	384	23	79	-	1,320
Renforcement des capacités institutionnelles	860,569	295,186	323,039	237,863	120,439	238,650	2,075,745	1,312	450	492	363	184	364	3,164
<b>Subtotal</b>	<b>1,167,021</b>	<b>637,525</b>	<b>672,125</b>	<b>346,813</b>	<b>268,237</b>	<b>253,540</b>	<b>3,345,261</b>	<b>1,779</b>	<b>972</b>	<b>1,025</b>	<b>529</b>	<b>409</b>	<b>387</b>	<b>5,100</b>
<b>B. Développement des filières et promotion de l'entrepreneuriat agropastoral</b>														
Facilitation de la concertation entre acteurs locaux et de l'accès au marché	1,373,330	163,514	329,938	415,011	150,620	20,389	2,452,802	2,094	249	503	633	230	31	3,739
Accès aux intrants et services agricole et d'élevage	217,205	267,523	149,836	125,843	128,863	131,956	1,021,226	331	408	228	192	196	201	1,557
Appui à l'investissement et à l'entrepreneuriat agropastoral	49,096	303,742	497,100	509,100	325,100	163,400	1,847,538	75	463	758	776	496	249	2,817
Renforcement des capacités, mise au point et diffusion d'innovations	432,345	523,293	288,838	334,444	283,976	252,744	2,115,639	659	798	440	510	433	385	3,225
<b>Subtotal</b>	<b>2,071,976</b>	<b>1,258,072</b>	<b>1,265,713</b>	<b>1,384,397</b>	<b>888,559</b>	<b>568,489</b>	<b>7,437,205</b>	<b>3,159</b>	<b>1,918</b>	<b>1,930</b>	<b>2,111</b>	<b>1,355</b>	<b>867</b>	<b>11,338</b>
C. Coordination et gestion du projet	792,052	470,292	424,658	377,646	386,537	493,001	2,944,186	1,207	717	647	576	589	752	4,488
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>4,031,049</b>	<b>2,365,890</b>	<b>2,362,495</b>	<b>2,108,856</b>	<b>1,543,333</b>	<b>1,315,030</b>	<b>13,726,653</b>	<b>6,145</b>	<b>3,607</b>	<b>3,602</b>	<b>3,215</b>	<b>2,353</b>	<b>2,005</b>	<b>20,926</b>

**Tableau 1.2: Coûts totaux par catégorie de dépense par financier ('000 FCFA)**

	(Fcfa '000)										
	Gouvernement		FIDA PBA 2016-2018		FIDA PBA 2019-2021		Bénéficiaires		Total		Duties & Taxes
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
<b>I. Investment Costs</b>											
A. Travaux /a	446,481	27.1	925,023	56.1	276,565	16.8	-	-	1,648,070	12.0	296,653
B. Equipements et matériels	287,512	76.4	88,965	23.6	-	-	-	-	376,477	2.7	75,295
C. Moyens de transport	317,042	95.1	16,243	4.9	-	-	-	-	333,284	2.4	153,311
<b>D. Services de consultants /b</b>											
Consultant national	918,106	49.3	404,378	21.7	539,953	29.0	-	-	1,862,438	13.6	176,932
Consultant international	912,308	37.2	1,042,016	42.5	499,572	20.4	-	-	2,453,896	17.9	8,384
<b>Subtotal</b>	<b>1,830,415</b>	<b>42.4</b>	<b>1,446,394</b>	<b>33.5</b>	<b>1,039,525</b>	<b>24.1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4,316,334</b>	<b>31.4</b>	<b>185,316</b>
E. Formation et ateliers	554,518	40.3	590,470	42.9	229,830	16.7	-	-	1,374,819	10.0	137,385
F. Subventions et dons	573,439	22.7	337,077	13.3	1,409,849	55.7	210,915	8.3	2,531,281	18.4	-
<b>Total Investment Costs</b>	<b>4,009,407</b>	<b>37.9</b>	<b>3,404,173</b>	<b>32.2</b>	<b>2,955,770</b>	<b>27.9</b>	<b>210,915</b>	<b>2.0</b>	<b>10,580,265</b>	<b>77.1</b>	<b>847,960</b>
<b>II. Recurrent Costs</b>											
A. Salaires et indemnités	1,969,155	82.2	158,421	6.6	267,088	11.2	-	-	2,394,665	17.4	143,475
B. Entretien et fonctionnement	751,724	100.0	-	-	-	-	-	-	751,724	5.5	135,310
<b>Total Recurrent Costs</b>	<b>2,720,879</b>	<b>86.5</b>	<b>158,421</b>	<b>5.0</b>	<b>267,088</b>	<b>8.5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3,146,389</b>	<b>22.9</b>	<b>278,786</b>
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>6,730,286</b>	<b>49.0</b>	<b>3,562,595</b>	<b>26.0</b>	<b>3,222,858</b>	<b>23.5</b>	<b>210,915</b>	<b>1.5</b>	<b>13,726,653</b>	<b>100.0</b>	<b>1,126,746</b>

/a Travaux de génie civil et rural.  
 /b y inclus assistance technique et études.

**Tableau 1.3: Coûts totaux par catégorie de dépense par an ('000 Euro et '000 FCFA)**

	Totals Including Contingencies (Fcfa '000)							Totals Including Contingencies (Euro '000)						
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
<b>I. Investment Costs</b>														
A. Travaux /a	1,256,640	54,155	110,700	226,574	-	-	1,648,070	1,916	83	169	345	-	-	2,512
B. Equipements et matériels	152,569	125,863	63,552	34,493	-	-	376,477	233	192	97	53	-	-	574
C. Moyens de transport	333,284	-	-	-	-	-	333,284	508	-	-	-	-	-	508
<b>D. Services de consultants /b</b>														
Consultant national	285,552	307,270	295,307	396,339	282,078	295,892	1,862,438	435	468	450	604	430	451	2,839
Consultant international	968,564	603,089	558,729	72,904	108,301	142,310	2,453,896	1,477	919	852	111	165	217	3,741
<b>Subtotal</b>	<b>1,254,116</b>	<b>910,359</b>	<b>854,036</b>	<b>469,243</b>	<b>390,379</b>	<b>438,203</b>	<b>4,316,334</b>	<b>1,912</b>	<b>1,388</b>	<b>1,302</b>	<b>715</b>	<b>595</b>	<b>668</b>	<b>6,580</b>
E. Formation et ateliers	317,649	229,995	291,696	266,119	228,743	40,618	1,374,819	484	351	445	406	349	62	2,096
F. Subventions et dons	235,836	554,991	541,105	599,222	398,928	201,200	2,531,281	360	846	825	914	608	307	3,859
<b>Total Investment Costs</b>	<b>3,550,094</b>	<b>1,875,363</b>	<b>1,861,089</b>	<b>1,595,650</b>	<b>1,018,049</b>	<b>680,020</b>	<b>10,580,265</b>	<b>5,412</b>	<b>2,859</b>	<b>2,837</b>	<b>2,433</b>	<b>1,552</b>	<b>1,037</b>	<b>16,130</b>
<b>II. Recurrent Costs</b>														
A. Salaires et indemnités	362,092	369,338	377,654	386,717	395,998	502,866	2,394,665	552	563	576	590	604	767	3,651
B. Entretien et fonctionnement	118,863	121,189	123,753	126,489	129,285	132,145	751,724	181	185	189	193	197	201	1,146
<b>Total Recurrent Costs</b>	<b>480,956</b>	<b>490,527</b>	<b>501,407</b>	<b>513,206</b>	<b>525,284</b>	<b>635,010</b>	<b>3,146,389</b>	<b>733</b>	<b>748</b>	<b>764</b>	<b>782</b>	<b>801</b>	<b>968</b>	<b>4,797</b>
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>4,031,049</b>	<b>2,365,890</b>	<b>2,362,495</b>	<b>2,108,856</b>	<b>1,543,333</b>	<b>1,315,030</b>	<b>13,726,653</b>	<b>6,145</b>	<b>3,607</b>	<b>3,602</b>	<b>3,215</b>	<b>2,353</b>	<b>2,005</b>	<b>20,926</b>
\a Travaux de génie civil et rural. \b y inclus assistance technique et études.														

**Tableau 1.4: Décaissement par semestre de la contribution du Gouvernement et des autres sources de financement**

Gabon Projet de développement agricole et rural, 2ème phase (PDAR2) Disbursements by Semesters and Government Cash Flow														
(Fcfa '000)										(Euro '000)				
Financing Available				Costs to be Financed				Financing Available				Costs to be Financed		
FIDA PBA	FIDA PBA	Bénéficiaires	Total	Project Costs	Cash Flow	Cumulative Cash Flow	FIDA PBA	FIDA PBA	Bénéficiaires	Total	Project Costs	Cash Flow	Cumulative Cash Flow	
2016-2018	2019-2021						2016-2018	2019-2021						
Amount	Amount	Amount					Amount	Amount	Amount					
1	940,164	-	940,164	2,015,525	-1,075,361	-1,075,361	1,433	-	-	1,433	3,073	-1,639	-1,639	
2	940,164	-	940,164	2,015,525	-1,075,361	-2,150,721	1,433	-	-	1,433	3,073	-1,639	-3,279	
3	369,321	77,769	447,090	1,822,756	-720,000	-2,542,721	563	119	24	706	1,803	-1,098	-4,376	
4	369,321	77,769	447,090	1,822,756	-720,000	-3,262,721	563	119	24	706	1,803	-1,098	-5,474	
5	222,852	384,112	606,964	1,181,248	-543,000	-3,805,721	340	586	48	973	1,801	-828	-6,302	
6	222,852	384,112	606,964	1,181,248	-543,000	-4,348,721	340	586	48	973	1,801	-828	-7,130	
7	104,361	511,041	615,402	1,054,428	-411,344	-4,760,065	159	779	42	980	1,607	-627	-7,757	
8	104,361	511,041	615,402	1,054,428	-411,344	-5,171,409	159	779	42	980	1,607	-627	-8,384	
9	104,494	324,008	428,502	446,885	-324,782	-5,496,191	159	494	28	681	1,176	-495	-8,879	
10	104,494	324,008	428,502	446,885	-324,782	-6,120,973	159	494	28	681	1,176	-495	-9,374	
11	40,106	314,498	354,604	366,858	-290,657	-6,411,630	61	479	19	559	1,002	-443	-9,817	
12	40,106	314,498	354,604	366,858	-290,657	-6,702,287	61	479	19	559	1,002	-443	-10,260	
<b>Total</b>	<b>3,562,595</b>	<b>3,222,858</b>	<b>210,915</b>	<b>6,996,367</b>	<b>13,726,653</b>	<b>-6,730,286</b>	<b>5,431</b>	<b>4,913</b>	<b>322</b>	<b>10,666</b>	<b>20,926</b>	<b>-10,260</b>	<b>-10,260</b>	

**Tableau 1.5: Plan de financement en devises, monnaies locales (hors taxes), et taxes par source de financement**

	Up to Negotiation	Up to Project Start	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Inflation (in %'s) /a</b>								
<b>Inflation</b>								
<b>Annual rates</b>								
Local	0.0	1.3	1.9	2.1	2.4	2.4	2.4	2.4
Foreign	0.0	1.3	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9
<b>Compounded rates</b>								
Local	0.0	1.3	2.3	4.3	6.7	9.2	11.9	14.5
Foreign	0.0	1.3	2.2	4.1	6.1	8.1	10.1	12.2
<b>Zero Inflation</b>								
<b>Annual rates</b>								
Local	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Foreign	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Compounded rates</b>								
Local	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Foreign	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Exchange rates (Local/Foreign) /b</b>								
<b>Inflation</b>								
Rates actually used	656.0	656.0	656.0	656.0	656.0	656.0	656.0	656.0
Constant purchasing parity rates	656.0	656.0	656.4	657.2	659.6	663.0	666.3	669.7
% deviation	0.0	0.0	-0.1	-0.2	-0.6	-1.1	-1.6	-2.1
<b>Zero Inflation</b>								
Rates actually used	656.0	656.0	656.0	656.0	656.0	656.0	656.0	656.0
Constant purchasing parity rates	656.0	656.0	656.0	656.0	656.0	656.0	656.0	656.0
% deviation	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

<sup>a</sup> Yearly values are within Each Project Year  
<sup>b</sup> Yearly values are at Project Year Midpoints



## Appendice 10: Analyse économique et financière

### A. Résumé

République Gabonaise: PDAR II												
Modèles												
A n n é e	Bénéfices incrementaux des modèles financiers (en monnaie locale)											
	Banane Forêt secondaire	Banane Forêt primaire	Manioc Forêt (Secondaire)	Manioc Savane	Parcelle traditionnelle	Semencier Manioc	Germoir banane	Agriculture villageoise	Petits ruminants	GE- Prestataires des services	GE- Prestataires des services II	Unité villageoise de transformation- pate manioc
Année 1	-1,492,400	-1,627,400	-281,646	-319,348	-529,333	-1,133,067	-1,741,025	-179,780	-592,550	-48,231,758	-4,671,500	-5,173,610
Année 2	-112,980	-247,980	16,272	-62,797	82,724	1,306,433	384,379	-76,681	142,081	-1,580,663	501,400	-129,506
Année 3	691,152	556,152	224,767	42,100	147,380	1,288,933	411,933	-42,325	136,884	6,612,206	1,450,000	1,446,894
Année 4	1,681,868	1,546,868	260,267	77,600	110,880	1,853,100	453,488	-3,711	313,633	13,005,075	1,350,000	1,426,894
Année 5	2,057,400	1,922,400	224,767	42,100	157,380	1,288,933	466,488	-5,442	362,326	13,905,075	-750,000	1,366,894
Année 6	2,228,100	2,093,100	288,267	105,600	110,880	1,294,433	493,488	72,426	472,050	13,005,075	1,350,000	1,446,894
Année 7	2,196,600	2,061,600	184,767	2,100	147,380	35,600	426,488	95,494	472,050	13,905,075	1,350,000	1,386,894
Année 8	2,240,100	2,105,100	300,267	117,600	110,880	1,206,433	493,488	118,163	532,050	-28,994,925	1,350,000	36,894
Année 9	2,238,600	2,103,600	224,767	42,100	157,380	1,288,933	466,488	140,831	532,050	13,905,075	-2,550,000	1,446,894
Année 10	2,200,100	2,065,100	260,267	77,600	110,880	1,853,100	453,488	123,500	432,050	13,005,075	1,350,000	1,346,894
VAN (Monnaie locale)	9,980,793	8,953,973	56,713	444,159	365,536	7,230,261	1,430,011	45,238	1,810,687	8,991,046	712,019	2,555,680
VAN (USD)	17,650	15,834	100	785	646	12,786	2,529	80	3,202	15,900	1,259	4,519
TIRF (@10%)	59.8%	51.8%	11.7%	11.0%	61.5%	119.1%	24.0%	11.4%	43.5%	13.0%	13.1%	18.3%

Coûts du Projet et Indicateurs du Cadre Logique							
Coûts totaux du Projet ('000 Euro)		\$	20,926	Coût de base \$	19,650	UCP	1
Bénéficiaires- Ménages		7,300	Personnes	16,000		Taux d'adoption	75%
Coût par bénéficiaire		2867	USD par personne	1,308			
Coûts et composantes ('000 Euro)		Indicateurs de produit					
A. Appui aux politiques et renforcement des capacités institutionnelles	\$	5,100	Appui à la formulation et mise en œuvre des politiques		5 Directions et agences renforcés 3 Politiques formulés		
B. Intensification de la production, développement des filières et promotion de l'entreprenariat	\$	11,338	Microprojets Production		1300		
			Microprojets Jeunes		44		
			Alliance productive transformation et commercialisation		4		
			Alliance productive prestation de service		36		
Mise en place des Champs écoles paysans		102					
C. Coordination et gestion du projet	\$	4,488	PMU / Antennes		1 et 3		

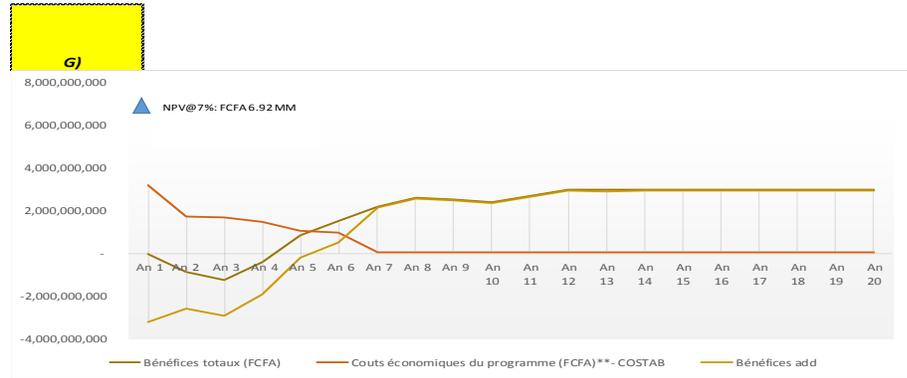
Hypothèses et facteurs de conversion				
FINANCIER	Hypothèses		Prix des inputs	
	Modèles			Prix (FCFA)
FINANCIER	% Augmentation Rendement Manioc	30%	Sachets (unité)	30
	% Augmentation Rendement Banane	11%	Fumier (kg)	40
	% Augmentation Valorisation M-O Germoir Banane	28%	Vivo plants (unité)	275
	% Augmentation des revenus hommes chef de ménage	15.0%	Machette (unité)	3800
	% Augmentation des revenus femmes chef de ménage	16%	Pillon (unité)	10000
ECONOMIE	Taux de change officiel (OER)	565	Taux d'actualisation économique	7%
	Taux de change de l'ombre (SER)	594	Taux d'actualisation financier	10%
	Facteur de Conversion Standard	1.051	FC- inputs	0.87
	Facteur de Conversion de la Main d'œuvre	0.71	FC- outputs	1.33

République du Gabon  
 Projet de développement agricole et rural, 2ème phase (PDAR2)  
 Rapport de conception détaillée  
 Appendice 10 : Analyse économique et financière

BENEFICIAIRES TAUX D'ADOPTION ET PHASAGE							Taux d'adoption	
D)	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Total	75%
<b>Banane Forêt secondaire</b>								
Ménages	0	240	360	360	360	240	1560	1,170
Agg	0%	15%	23%	23%	23%	100%		
<b>Banane Forêt primaire</b>								
Ménages	0	240	360	360	360	240	1560	1,170
Agg	0%	15%	23%	23%	23%	100%		
<b>Manioc Forêt (Secondaire)</b>								
Ménages	0	60	90	90	90	60	390	293
Agg	0%	15%	39%	62%	85%	100%		
<b>Manioc Savane</b>								
Ménages	0	60	90	90	90	60	390	293
Agg	0%	15%	39%	62%	85%	100%		
<b>Parcelle traditionnelle</b>								
Ménages	0	850	850	850	0	0	2550	1,913
Agg	0%	37%	67%	100%	100%	100%		
<b>Semencier Manioc</b>								
Ménages	0	8	8	100.0%	0	0	16	12
Agg	0%	50.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%		
<b>Germoir banane</b>								
Ménages	0	8	8	100.0%	0	0	16	12
Agg	0%	50.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%		
<b>Aviculture villageoise</b>								
Ménages	0	160	0	0	0	0	160	120
Agg	0%	100%	100%	100%	100%	100%		
<b>Petits ruminants</b>								
Ménages	0	80	0	80	0	80	240	180
Agg	0%	50.0%	0.0%	100.0%	100.0%	150.0%		
<b>GIE- Prestataires des services</b>								
Ménages	0	60	110	50	0	0	220	165
Agg	0%	27.3%	77.22%	100.0%	100.0%	100.0%		
<b>GIE- Prestataires des services II</b>								
Ménages	0	0	10	10	0	0	20	15
Agg	0%	0.0%	50.0%	100.0%	100.0%	100.0%		
<b>Unité villageoise de transformation- pate manioc</b>								
Ménages	0	30	40	70	40	0	180	135
Agg	0%	17%	39%	78%	100%	100%		

E)		Tableau de calcul de TRI et de VAN																			
		AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AN6	AN7	AN8	AN9	AN10	AN11	AN12	AN13	AN14	AN15	AN16	AN17	AN18	AN19	AN20
Triés	-																				
Bénéfices	-	188,855,317	147,861,851	41,179,674	11,618,229	309,222,706	481,967,150	842,269,227	998,356,119	1,091,115,481	1,080,120,708	1,080,262,512	1,081,766,443	1,080,999,082	1,080,654,779	1,080,034,779	1,080,034,779	1,080,034,779	1,080,034,779	1,080,034,779	1,080,034,779
Banane Forêt secondaire	-	114,553,317	166,831,851	86,245,166	43,781,729	332,241,456	464,560,400	844,887,727	966,934,610	1,061,734,151	1,011,539,488	1,011,903,712	1,011,404,943	1,011,617,502	1,011,403,279	1,011,403,279	1,011,403,279	1,011,403,279	1,011,403,279	1,011,403,279	1,011,403,279
Banane Forêt primaire	-	495,930	2,762,272	16,077,679	25,536,573	37,133,075	41,086,410	46,390,860	47,534,726	46,390,860	46,390,860	46,390,860	46,390,860	46,390,860	46,390,860	46,390,860	46,390,860	46,390,860	46,390,860	46,390,860	46,390,860
Manioc Forêt (Secondaire)	-	1,454,968	1,816,591	3,596,990	3,616,322	19,662,191	29,769,067	29,769,067	29,769,067	29,769,067	29,769,067	29,769,067	29,769,067	29,769,067	29,769,067	29,769,067	29,769,067	29,769,067	29,769,067	29,769,067	29,769,067
Manioc Savane	-	135,331,682	166,681,437	69,969,682	18,666,803	197,754,982	379,259,423	657,536,842	744,157,330	817,734,892	819,226,423	817,734,892	819,226,423	817,734,892	819,226,423	817,734,892	819,226,423	817,734,892	819,226,423	817,734,892	819,226,423
Parcelle traditionnelle	-	1,119,502	11,191,500	24,430,718	31,618,224	23,263,668	18,265,797	15,021,094	15,078,336	18,265,797	23,263,668	23,263,668	23,263,668	23,263,668	23,263,668	23,263,668	23,263,668	23,263,668	23,263,668	23,263,668	23,263,668
Semencier Manioc	-	6,752,113	1,660,074	39,452,460	11,116,729	8,661,721	8,661,721	8,661,721	8,661,721	8,661,721	8,661,721	8,661,721	8,661,721	8,661,721	8,661,721	8,661,721	8,661,721	8,661,721	8,661,721	8,661,721	8,661,721
Aviculture villageoise	-	6,023,611	2,269,821	39,099,373	16,280,145	14,577,226	20,866,251	29,426,066	33,784,439	38,142,812	38,142,812	38,142,812	38,142,812	38,142,812	38,142,812	38,142,812	38,142,812	38,142,812	38,142,812	38,142,812	38,142,812
Petits ruminants	-	4,826,602	14,115,286	31,826,715	38,342,489	30,978,002	45,849,237	48,957,067	58,957,381	58,957,381	57,481,761	57,481,761	57,481,761	57,481,761	57,481,761	57,481,761	57,481,761	57,481,761	57,481,761	57,481,761	57,481,761
Unité villageoise de transformation	-	432,298,708	771,263,384	211,296,296	401,881,486	461,262,140	511,429,935	511,429,935	210,999,988	39,523,301	39,523,301	39,523,301	39,523,301	39,523,301	39,523,301	39,523,301	39,523,301	39,523,301	39,523,301	39,523,301	39,523,301
GIE- Prestataires des services I	-	20,505,248	4,100,079	71,389	10,017,846	8,846,297	64,916,666	6,606,969	8,846,297	8,846,297	8,846,297	8,846,297	8,846,297	8,846,297	8,846,297	8,846,297	8,846,297	8,846,297	8,846,297	8,846,297	8,846,297
GIE- Prestataires des services II	-	20,505,248	4,100,079	71,389	10,017,846	8,846,297	64,916,666	6,606,969	8,846,297	8,846,297	8,846,297	8,846,297	8,846,297	8,846,297	8,846,297	8,846,297	8,846,297	8,846,297	8,846,297	8,846,297	8,846,297
Unité villageoise de transformation-pate manioc	-	20,505,248	4,100,079	71,389	10,017,846	8,846,297	64,916,666	6,606,969	8,846,297	8,846,297	8,846,297	8,846,297	8,846,297	8,846,297	8,846,297	8,846,297	8,846,297	8,846,297	8,846,297	8,846,297	8,846,297
Bénéfices totaux (FCFA)	0	477,971,996	2,228,387,147	486,721,383	876,997,689	1,813,481,781	2,296,980,079	2,835,512,789	2,856,311,476	2,845,842,143	2,713,135,243	2,699,824,881	2,761,403,676	2,682,248,139	2,681,403,676	2,681,403,676	2,681,403,676	2,681,403,676	2,681,403,676	2,681,403,676	2,681,403,676
Coûts économiques du programme (FCFA)**- COST AB	3,216,674,858	1,721,448,103	1,682,116,466	1,478,328,229	1,077,864,161	979,385,085	46,638,881	46,638,881	46,638,881	46,638,881	46,638,881	46,638,881	46,638,881	46,638,881	46,638,881	46,638,881	46,638,881	46,638,881	46,638,881	46,638,881	46,638,881
Coûts totaux	3,216,674,858	1,721,448,103	1,682,116,466	1,478,328,229	1,077,864,161	979,385,085	46,638,881	46,638,881	46,638,881	46,638,881	46,638,881	46,638,881	46,638,881	46,638,881	46,638,881	46,638,881	46,638,881	46,638,881	46,638,881	46,638,881	46,638,881
Bénéfices add	3,216,674,858	2,264,346,501	2,210,477,192	1,881,400,002	1,300,664,991	834,086,700	2,176,367,118	2,189,049,218	2,189,049,218	2,189,049,218	2,189,049,218	2,189,049,218	2,189,049,218	2,189,049,218	2,189,049,218	2,189,049,218	2,189,049,218	2,189,049,218	2,189,049,218	2,189,049,218	2,189,049,218
TRI	19.2%																				
VANE (07% au FCFA)	6,917,690,254																				
VANE (07% au USD)	12,233,380																				
Bénéf. BC	578																				

Analyse de Sensibilité								
	Δ%	Risque	TRIE	VANE (USD)	VANE (CFA)			
<b>Scenario Base</b>								
Bénéfices du projet	-10%	Combinaison des risques de prix de vente, rendements et niveau d'adoption	13.22%	12,233,303	6,917,690,254			
Bénéfices du projet	-20%		12.08%	9,470,787	5,355,542,057			
Coûts	10%		10.81%	6,708,270	3,793,393,860			
Coûts	20%	Augmentation des prix et des charges.	12.18%	10,694,117	6,047,311,082			
Bénéfices retardés de 1 an			11.25%	9,154,931	5,176,931,911			
Bénéfices retardés de 2 ans		Taux d'adoption- Delais dans la mise en oeuvre	11.62%	9,151,856	5,175,193,038			
Evénements de risque- tous les 2 ans	0% Bénéf		10.17%	6,271,999	3,546,690,967			
Evénements de risque- tous les 3 ans	0% Bénéf	Aléas climatiques / Conflit homme-faune	8.18%	1,920,334	1,085,910,888			
			11.08%	7,072,768	3,999,510,043			
Scenario de base		Coûts	10%	Bénéfices	-10%	11.05%	7,931,601	4,485,162,885
			10%		-20%	9.79%	5,169,084	2,923,014,688
			20%		-20%	8.87%	3,629,898	2,052,635,516
			20%		-30%	4.92%	- 3,118,465	- 1,763,429,903
			20%		-10%	10.12%	6,392,415	3,614,783,713



## B. Introduction

1. Cet appendice a pour but de faire l'analyse entre les ressources utilisées par le Projet (qui représentent les coûts), et les impacts attendus suite aux bénéfices apportés par les activités du Projet. L'analyse est réalisée d'une part du point de vue des bénéficiaires eux-mêmes, c'est-à-dire des participants (analyse financière), et d'autre part au regard de l'économie gabonaise dans son ensemble (analyse économique).
2. L'appendice est divisé en quatre chapitres : (i) l'analyse financière avec la rentabilité pour les participants et les principales hypothèses de calcul ; (ii) l'analyse économique, sur la rentabilité du projet en général ; et (iii) une analyse de sensibilité du résultat global obtenu. Dans les annexes (1 à 6) sont détaillés : (i) les prix unitaires ; (ii) le résumé du calcul sur l'augmentation de rendements et de production ; (iii) le calendrier de la mise en place des activités et l'agrégation des bénéficiaires ; (iv) les modèles financiers des comptes d'exploitation ; (v) les feuilles de calcul des cash-flow, TRIE et VAN du Projet et ; (vi) les feuilles de calcul l'analyse de sensibilité.
3. Il est important de souligner que l'analyse économique et financière (AEF) ne représente qu'une partie de l'analyse globale du Projet, qui est complétée par des études de faisabilité ainsi que par les mesures techniques et institutionnelles qui en découlent. Le Projet dans son ensemble implique des activités dont les répercussions vont bien au-delà des variables étudiées dans l'AEF, puisqu'il génère des impacts sur des variables qualitatives difficilement quantifiables mais réelles, notamment dans les domaines liés : a) au renforcement institutionnel et le dialogue et la mise en place des politiques (Composante 1) et b) à la mise en place et le pilotage des innovations au profit des populations rurales les plus vulnérables en face aux défis de la cohabitation homme-faune (Sous-composante 2.4).
4. Dans un premier temps, l'analyse financière permettra de conclure, sur la base d'hypothèses et de paramètres fixés, si les ménages et les jeunes ciblés seront en mesure ou non d'assumer les risques liés au Projet. Cela implique de vérifier l'incidence positive que pourront avoir les activités au niveau des ménages. Ces risques seront pris en compte à l'aide de certains paramètres liés à la progression dans la réalisation des bénéfices (au niveau financier) et dans l'incorporation des bénéficiaires dans les modèles d'exploitation (au niveau économique).
5. Toujours au niveau des ménages, la rentabilité et l'intérêt économique des bénéficiaires vont varier selon les différentes cultures. Dans ce cadre, la banane se pose comme une activité beaucoup plus rentable au niveau financier. Pour cela, du point de vue de la rentabilité global du projet, on devra atteindre un ratio plus important des projets avec un bénéfice du type filière « banane » (soit 80%), au lieu que des projets avec un bénéfice du type filière « manioc » (on ne pourra supporter qu'un 20% de ce type).
6. En ce qui concerne les risques tels que l'augmentation des charges, des prix ou les retards des bénéfices (ainsi que les aléas climatiques), ils seront pris en compte au moyen d'une analyse de sensibilité, faisant intervenir différents scénarii.
7. L'analyse économique du Projet concernera l'ensemble des coûts et des bénéfices qui lui sont lié, afin d'évaluer l'efficacité globale de l'emploi des ressources par le Gouvernement et la société en général. L'analyse sera liée à celle des bénéficiaires au niveau individuel, puis les effets évalués au niveau cumulatif global. De ce fait, on notera que les bénéfices du PDAR2 se fondent sur les investissements réalisés au niveau des appuis suivants :
  - Micro-projets de production
  - Alliances productives de prestation des services
  - Alliances productives de transformation / commercialisation
  - Jeunes entrepreneurs (par ex : prestataires des services au village)
  - Fourniture du petit cheptel amélioré (petits ruminants) et des volailles dans le cadre de la promotion de l'aviculture villageoise, avec l'amélioration de la santé animale (qui réduisent le taux de mortalité et améliorent le taux de fertilité);

- Promotion des semenciers pour l'amélioration de la disponibilité des matériels végétaux
- Mise en place des Champs écoles paysans, ainsi qu'un réseau d'appui conseil pour l'amélioration des techniques au niveau de la parcelle traditionnelle.

8. Les bénéfices additionnels qui en découlent au niveau de la zone d'intervention du PDAR2 seront comparés avec l'accroissement de leurs coûts économiques. L'analyse est faite au niveau financier et économique et est basée sur un certain nombre d'hypothèses émanant de spécialistes-matière mais aussi sur la validation de celles du rapport d'achèvement du PDAR. Le détail des tableaux de calcul figure dans les annexes.

9. Aussi bien au niveau individuel que global, les effets (pour chaque modèle et activité) seront considérés comme "viabiles" lorsque la somme des bénéfices supplémentaires dans le flux des fonds dépasse celle des coûts accumulés liés à l'exécution de chaque activité productive (au niveau individuel) et des coûts du Programme (au niveau global). Pour se faire, certains indicateurs de rentabilité, jugés les plus pertinents seront utilisés, comme: (i) la valeur actuelle nette: économique (VANE) au niveau global, et financière (VANF) au niveau individuel; (ii) le taux de rentabilité interne: économique (TRIE) au niveau global et financière (TRIF) au niveau des bénéficiaires ; et (iii) le ratio bénéfice/couts.

## C. Analyse financière

### Hypothèses de calcul

#### Prix financiers.

10. Au Gabon, les prix des produits agricoles sont librement déterminés par le marché, selon la loi de l'offre et de la demande. Les prix unitaires utilisés pour l'analyse financière sont indiqués dans le tableau en annexe 1. Un facteur de conversion différent selon la nature de chaque produit et service a été choisi pour passer des prix financiers aux prix économiques en raison des taxes et droits des douanes au Gabon.

- Produits commercialisés. Les prix des produits commercialisés correspondent à ceux qui sont payés aux ménages pour les produits à la sortie du champ. Ces prix ont été obtenus lors des visites de terrain, et lors des discussions avec les spécialistes et des entretiens avec des agriculteurs. Les prix financiers de certaines productions correspondent à des prix moyen obtenus au cours des derniers six mois, surtout pour ceux qui varient sensiblement au cours de l'année.
- Intrants et main d'œuvre. Les prix des intrants et de la main d'œuvre se basent sur les prix collectés sur le terrain et par l'UGP du PDAR dans le cadre de l'implémentation et le suivi-évaluation des activités. Dans certains modèles (notamment dans le cas de l'élevage, la parcelle traditionnelle et les micro-projets manioc), les producteurs ont recours essentiellement à la main d'œuvre familiale qui n'est par ailleurs, pas occupée à plein temps. Pour l'analyse de ces modèles du PDAR2, cette main d'œuvre familiale n'a pas toujours été prise en compte dans les budgets financiers de culture. Dans la mesure du possible, la marge brute d'exploitation a été rapportée au nombre de jours de main d'œuvre familiale, ce qui permet de valoriser cette main d'œuvre à l'échelle de l'activité.

11. **Paramètres techniques.** Les paramètres techniques ont été estimés avec l'appui des spécialistes techniques et comme résultat des vérifications sur le terrain, en prenant en compte aussi les normes techniques généralement utilisées pour ces spéculations dans des contextes semblables. Le détail des paramètres utilisés par modèle est présenté en annexe 2 dont les comptes d'exploitation par culture (en termes des quantités) sont séparés des budgets économiques).

12. **Modèles d'exploitation.** Douce modèles d'investissement dont les bénéfices sont quantifiables, ont été identifiés. Voici un tableau récapitulatif des sous-composantes, activités, modèles proposés et ménages ciblés.

Tableau 7. Activités et modèles proposés.

Sous-composante	Activité	N°	Modele	Ménages par modele	Quantité
Sous-composante 2.2 : Accès aux intrants et services agricole et d'élevage	Appui à la mise en place des paysans multiplicateurs	4.a	Semencier Manioc	1	16
		4.b	Germoir banane	1	16
	Promotion de l'aviculture villageoise	5	Aviculture villageoise	1	160
	« Tontine animale » Système "pass on the gift"	6	Petits ruminants	1	80
Sous-composante 2.3 : Appui à l'investissement et à l'entreprenariat agropastoral.	Fonds d'appui production	1.a	Banane Foret secondaire	3	520
		1.b	Banane Foret primaire	3	520
		2.a	Manioc Foret (Secondaire)	3	130
		2.b	Manioc Savane	3	130
	Fonds d'appui jeunes prestataires des services petite mécanisation	7.a	GIE- Prestataires des services	5	44
	Fonds- Alliance productive- Prestation des services tracteur et travail du sol	7.b	GIE- Prestataires des services II	5	4
Fonds- Alliance productive- Transformation / Commercialisation	8	Unité villageoise de transformation- pate manioc	5	36	
Sous-composante 2.4: Mise au point et diffusion d'innovations :	Champs écoles paysans	3	Parcelle traditionnelle	25	102
<b>Total</b>		<b>12</b>			<b>7302</b>

13. En résumé, les budgets sont articulés autour des éléments suivants:

- **le produit brut**: valeur de la production totale à l'hectare et par type d'exploitation;
- **les charges d'exploitation**: dépenses effectuées par l'exploitant pour l'acquisition des intrants et pour le fonctionnement des équipements.
- **la marge brute (ou revenu brut) d'exploitation**: calculée à partir de la valeur de la production (produit brut) à laquelle sont soustraites les charges d'exploitation;
- **la main d'œuvre familiale** a été prise en compte et valorisée à partir du résultat des budgets.
- **la main d'œuvre saisonnière** a été valorisée sous la forme de la prestation des services et des jours rémunérés selon chaque cas.

14. Dans le tableau suivant il est présenté le détail des hypothèses par modèle (concernant le ciblage, la productivité, les investissements et charges financés par le projet, la main d'œuvre, la situation sans projet, et l'autoconsommation).

**Tableau 8. Détail des systèmes de production modélisés (production et investissement).**

N°	Modèle	Production attendu par modèle	Sources des bénéfices	Bénéficiaire par modèle	Investissement (FCFA)	Détail des investissements
4.a	Semencier Manioc (1 ha)	100.000 boutures/an +100.000 FCFA/an service transport	Production de Boutures Service transport	1	\$ 615,000	Services: Buttage, tronçonnage, abattage, coupe des souches + Boutures
4.b	Germoir banane	6.600 vivo-plants/an +40.000 FCFA/an du service transport	Production de Vivo-plants Service transport	1	\$ 2,400,000	Kit Germoir, Moto benne, Ombrière, Pulvérisateur, Explants, Insecticide/
5	Aviculture villageoise	Œufs: 3000 unités/an Coquelets: 172 unités/an Poulettes: 162 unités/an	Production des œufs, coquelets et poulettes	1	\$ 73,000	Bâtiment et animaux (11)
6	Petits ruminants	Ovin male: 6 têtes/an, Ovin femelle: 5 têtes/an, Fumier: 402 kg	Ovin male 1 an, Ovin femelle 1 an Fumier	1	\$ 580,000	Bâtiment et animaux (6)
1.a	Banane Forêt secondaire (1 ha)	Banane: 14.400 kg/ha/ 3 ans Rejets: 1600/an	Banane et Banane rejets	3	\$ 765,000	Trouason, Tronçonnage, Abattage, Vivo plants
1.b	Banane Forêt primaire (1 ha)	Banane: 14.400 kg/ha/ 3 ans Rejets: 1600/an	Banane et Banane rejets	3	\$ 900,000	Trouison, Tronçonnage, Abattage, Vivo plants
2.a	Manioc Forêt (Secondaire) (1 ha)	18.000 kg/ha/an manioc- soit: a) 66 sacs de 80 kg de tubercules, b) 100 sachets de 35kg de manioc rouie, c) 224 paquets de 10 bâtons, d) 10 mil boutures et e) 500 kg des feuilles de manioc	Manioc: Sacs de tubercules (40%), sachets (40%), bâtons (20%), feuilles, boutures	3	\$ 615,000	Abattage, Tronçonnage, Buttage, Coupe de souches, Boutures
2.b	Manioc Savane (1 ha)	10.800 kg/ha/an manioc- soit: a) 40 sacs de 80 kg de tubercules, b) 60 sachets de 60kg de manioc rouie, c) 134 paquets de 10 bâtons, d) 10 mil boutures et e) 500 kg des feuilles de manioc	Manioc: Sacs de tubercules (40%), sachets (40%), bâtons (20%), feuilles, boutures	3	\$ 510,000	Coupe de souches, Buttage, Défrichage, Boutures
7.a	GIE- Prestataires des services	180 hectares / 2.5 services par hectare	Divers opérations / services mécanisés	5	\$ 4,000,000	Tronçonneuse, Moto benne, Tarière, Brouette et kit sécurité

N°	Modèle	Production attendu par modèle	Sources des bénéfices	Bénéficiaire par modèle	Investissement (FCFA)	Détail des investissements
7.b	GIE- Prestataires des services II	20 hectares / + 150.000 service transport	Divers services mécanisés Services transport	5	\$ 42,000,000	Tracteur / Cover-crop et charrue
8	Alliance- Unité villageoise de transformation- pate manioc	14.400 Seau	Service râpage de pâte rouie	5	\$ 9,500,000	100% Investissements et charges année 1
3	Parcelle traditionnelle (3.200 m2)	Augmentation des rendements: 11% Banane / 30% Manioc	Autoconsommation en Manioc, Arachide, Banane	25	\$ 91,000,000	Globalement: Mise en place des CEP- Dans la parcelle: amélioration des pratiques- + 13 h/j

**Tableau 9. Détail des systèmes de production modélisés (main d'œuvre et autoconsommation)**

N°	Modèle	M-O <sup>72</sup>	Situation sans projet (en général: M-O équivalent sur le marché)	Autoconsommation	Chaîne de valeur	Priorisation- Ciblage
4.a	Semencier Manioc	60-111 (1)	111 hommes/jour- 5000 FCFA/jour	10%	Semencier	Jeunes et femmes
4.b	Germoir banane	77 (familiale)	77 hommes/jour- 5000 FCFA/jour	20%	Semencier	Jeunes et femmes
5	Aviculture villageoise	61-91 (familiale)	61 hommes/jour 1000 FCFA/jour	50%	Diversification	Jeunes et femmes
6	Petits ruminants	61-91 (familiale)	91 hommes/jour 1000 FCFA/jour	20%	Diversification	Jeunes et femmes
1.a	Banane Forêt secondaire	Familiale: 50 Saisonniers: 75	50 homme/jour 5000 FCFA/jour	20%	Production	Femmes
1.b	Banane Forêt primaire	Familiale: 50 Saisonniers: 75	50 homme/jour 5000 FCFA/jour	20%	Production	Femmes
2.a	Manioc Forêt (Secondaire)	Familiale: 265 Saisonniers: 67	265 homme/jour - 1800 FCFA/jour	20%	Production	Retraités

<sup>72</sup> Sans tenir en compte les services mécanisés contractés par hectare (buttage, tronçonnage, coupe de souches, abattage, etc.)

N°	Modèle	M-O <sup>72</sup>	Situation sans projet (en général: M-O équivalent sur le marché)	Autoconsommation	Chaine de valeur	Priorisation-Ciblage
2.b	Manioc Savane	Familiale: 145-202 Saisonnrière: 41	145 homme/jour - 1000 FCFA/jour	20%	Production	Retraités
7.a	GIE- Prestataires des services I	5 personnes- 120 jours/homme par personne (entrepreneurs et employés)	120 homme/jour (x5) 5000 FCFA/jour	-	Services connexes	Jeunes
7.b	GIE- Prestataires des services II	5 personnes (entrepreneurs et employés) Full-time	2x 150.000 par mois (conducteur et mécanicien) 3x 100.000 par mois (assistants)	-	Services connexes	Jeunes
8	Alliance- Unité villageoise de transformation-pate manioc	120 (1 personne) 720 (x 4 personnes)-	120 hommes/jour - 5000 FCFA/jour	-	Transformation	Femmes
3	Parcelle traditionnelle	294 (3 actifs agricoles par ménage)	Parcelle traditionnelle avec la M-O valorisé- (-20%)	100%	Production	Habitants ruraux

15. Les modèles présentent des différences importantes concernant le besoin et la disponibilité de main d'œuvre par activité et par province. Cela justifie la différence dans les hypothèses par modèle sur la valorisation du cout d'opportunité du temps de la situation sans projet.

16. **Rendement.** Les rendements estimés se présentent dans le tableau suivant :

Cultures	Sans projet (kg/ha)	Avec projet (kg/ha)	Augmentation
Banane Parcelle traditionnelle	7,200	8,000	11%
Manioc Parcelle traditionnelle	7,500	9,750	30%
Manioc-Savane		12,000	
Manioc Foret		20,000	
Banane*		16,000	
Boutures (pièces)		10,000	
Vivo Plants		6,600	

\*3 ans

17. **Résultats par modèle.** Le tableau ci-après indique le produit brut, les charges d'exploitation et la marge brute additionnelle par système de production. L'examen des comptes d'exploitation montre un effet positif du Projet sur les marges brutes et indique que les différentes estimations sont financièrement rentables (marges brutes additionnelles positives pour tous les budgets).

**Tableau 10. Détail des résultats de l'analyse de rentabilité des systèmes de production modélisés**

Detail	Unité	Modeles											
		Banane Forest secondaire	Banane Forest primaire	Manioc Forest (Secondaire)	Manioc Savane	Parcelle traditionnelle	Semencier Manioc	Germoir banane	Aviculture villageoise	Petits ruminants	GIE- Prestataires des services	GIE- Prestataires des services II	Unité villageoise de transformation- patis manioc
<b>Sans projet</b>													
Charges	FCFA					279,580							
Recettes	FCFA	250,000	250,000	477,669	145,319	858,729	555,000	385,000	60,833	91,250	7,200,000	3,000,000	600,000
<b>Marge brut</b>	FCFA	<b>250,000</b>	<b>250,000</b>	<b>477,669</b>	<b>145,319</b>	<b>579,148</b>	<b>555,000</b>	<b>385,000</b>	<b>60,833</b>	<b>91,250</b>	<b>7,200,000</b>	<b>3,000,000</b>	<b>600,000</b>
<b>Avec Projet</b>													
Charges	FCFA	1,657,804	1,792,804	2,027,129	1,457,639	223,261	991,856	984,160	1,029,237	226,621	5,403,454	6,831,007	5,125,686
Recettes	FCFA	3,579,440	3,579,440	2,554,280	1,632,568	893,718	2,946,667	1,815,413	1,154,166	698,923	30,487,500	11,036,333	6,916,800
<b>Marge brut</b>	FCFA	<b>1,921,636</b>	<b>1,786,636</b>	<b>527,151</b>	<b>174,930</b>	<b>670,457</b>	<b>1,954,811</b>	<b>831,253</b>	<b>124,929</b>	<b>472,303</b>	<b>25,084,046</b>	<b>4,205,327</b>	<b>1,791,114</b>
TRIF	%	59.8%	51.8%	11.7%	11.0%	61%	119%	24%	11%	44%	13%	13%	18%
VANF	FCFA	9,980,793	8,953,973	56,713	444,159	365,536	7,230,261	1,430,011	45,238	1,810,687	8,991,046	712,019	2,555,680

18. Actuellement, au-delà du cas de la parcelle traditionnelle, les bénéficiaires ne font pas avec leurs propres moyens les activités que le projet proposera dans le cadre du PDRA2. Pour cela, la situation sans projet pour les micro-projets et les alliances productives a été considérée sur la base du cout d'opportunité de la main d'œuvre équivalent. Les augmentations de productivité de ces modèles sont prévues notamment grâce à l'augmentation de l'utilisation des facteurs de production améliorés, à l'appui technique, au renforcement des capacités, etc.

19. Dans les cas des micro-projets de production, les systèmes agricoles sont itinérants et demandent de manière permanente la prestation des services mécanisés. Les investissements, dans ce type de micro-projet, concernent la subvention des charges et couts d'installation. Le modèle manioc dans la forêt ne montre pas une forte rentabilité ni durabilité. Le marché local pour le produit pourra être saturé quand elle se pose la production du programme GRAINE et les espaces d'amélioration seront réduits dû aux facteurs structurels qui empêchent d'avoir la compétitivité pour le produit. Parmi ces facteurs, on peut mentionner : (i) Les producteurs ont besoin de payer tous les ans les services de main d'œuvre pour l'installation dans la parcelle dans un contexte d'une manque de main d'œuvre, ce qui fait augmenter le cout du service ; (ii) Globalement, la production demande plus du temps pour la mise en place que

d'autres cultures (comme la banane). Aussi, le produit doit être transformé pour la consommation, ce qui demande du temps et tout un processus avec l'utilisation des matériels pour pouvoir aller vers le consommateur ; (iii) Pénibilité du travail ; (iv) Le prix n'est pas compétitif en face au produit importé et la marge brute n'est pas très satisfaisant. Pour cela, on n'envisage pas des motivations très significatives sur ce produit de manière généralisé. Même si les habitudes pour la consommation sont présentes, les conditions de faisabilité et mise à l'échelle doivent aussi se poser pour favoriser l'incorporation des bénéficiaires. Ces conditions impliquent : un cout plus raisonnable de la main d'œuvre dans le territoire (ce qui représente l'absence des options d'emploi plus rentables), l'absence de concurrence des produits importés, l'existence d'une qualité reconnu (comme c'est le cas de la Ngounie), l'absence des éléphants comme une menace trop élevé. Si on ne trouve pas ces conditions, il ne pourra pas être encouragé ou promu cette filière dans la forêt.

20. Par contre, dans les autres cas, les accroissements de marge brute sont notables pour les modèles développés par le Projet vis à vis le cout d'opportunité du temps équivalent. Les marges et les bénéfices quantifiés dans chaque cas devraient inciter les bénéficiaires à y adhérer. Cependant, ces marges sont limitées par les prix de vente de leurs productions, l'éloignement des centres de consommation, les circuits de commercialisation désorganisés et l'absence d'unités de valorisation. Malgré ce fait, la production sera très important pour l'approvisionnement des marchés locaux et régionaux, ainsi que pour avancer dans le stockage, l'approvisionnement aux grossistes et la commercialisation vers Libreville ou ailleurs.

21. Les hypothèses retenues sur les augmentations de la productivité dans les différents modèles étudiés sont modestes. Le rythme de l'évolution de la production faisant suite à la mise en place du Projet sera progressif afin de tenir compte de la capacité d'adoption des nouvelles techniques proposées.

22. Les taux de rentabilité interne (TRI) et les valeurs actuelles nettes (VAN) de l'analyse financière ont été calculés en intégrant l'investissement, et montrent que les modèles sont rentables avec des VANF très positives et des TRIF situés à un minimum de 10%, qui a été sélectionné comme le seuil pour l'analyse de rentabilité financière.

**Tableau 11. TRI et VAN par modèle**

Modele	TRIF	VANF (FCFA)	VANF (USD)	Ratio B/C
Banane Forêt secondaire	59.8%	9,980,793	17,650	1.97
Banane Forêt primaire	51.8%	8,953,973	15,834	1.82
Manioc Forêt (Secondaire)	11.7%	56,713	100	1.24
Manioc Savane	11%	444,159	785	1.10
Parcelle traditionnelle	61%	365,536	646	3.8
Semencier Manioc	119%	7,230,261	12,786	2.89
Germoir banane	24%	1,430,011	2,529	1.83
Aviculture villageoise	11.4%	45,238	80	1.09
Petits ruminants	44%	1,810,687	3,202	3
GIE- Prestataires des services	13.0%	8,991,046	15,900	2.30
GIE- Prestataires des services II	13.1%	712,019	1,259	1.17
Unité villageoise de transformation- pate manioc	18%	2,555,680	4,519	1.31

23. **Impact dans les revenus.** Des comparaisons entre les seuils la pauvreté par personne et les marges productives ont été faites. Ces résultats mettent en exergue la contribution substantielle des bénéfices du Programme liés à la production agricole vis-à-vis du seuil de pauvreté et sont cohérents avec les études sur l'économie des ménages. Un exercice d'impact des différents modèles sur différents typologies des familles rurales et les seuils de pauvreté a été réalisé pour les cas des micro-projets productions et l'amélioration de la parcelle traditionnelle. Les résultats montrent une amélioration moyenne de 15,04% et 16% pour les ménages ordinaires (pour l'homme et la femme étant chef de ménage respectivement) et une amélioration d'entre 20% et 24% pour les types de ménage plus vulnérables (ménages dont le chef d'exploitation est une jeune adulte -sans assurance à la caisse de sécurité sociale- et une femme avec plus de 3 personnes en charge respectivement). Cette analyse a été réalisée aussi pour le reste des modèles. Les résultats se présentent dans le tableau suivant :

**Tableau 12. Impact sur les revenus**

Détail par participant	Unité	Typologies												
		Banane Forêt secondaire	Banane Forêt primaire	Manioc Forêt (Secondaire)	Manioc Savane	Parcelle traditionnelle	Semencier Manioc	Germoir banane	Aviculture villageoise	Petits ruminants	GIE- Prestataires des services	GIE- Prestataires des services II	Unité villageoise de transformation- pate manioc	
Sans projet		*	**	***	***				***	**	**	**	**	
Revenu suite au modèle sans projet / Cout d'opportunité de la M-O équivalent	FCFA/an	250,000	250,000	159,223	48,440	579,148	555,000	385,000	60,833	91,250	1,440,000	600,000	120,000	
Avec projet														
Revenu suite aux modèles avec projet	FCFA/an	890,545	845,545	175,717	58,310	670,457	1,954,811	831,253	124,929	472,303	3,576,809	841,065	300,158	
% Amélioration	%	256	238	10	20	16	252.2	115.9	105.4	417.6	148.4	40.2	150.1	
% d'impact / seuil de pauvreté	%	30%	28%	1%	0.46%	4%	65%	21%	3%	18%	99%	11%	8%	
Seuil de pauvreté absolue	FCFA/an	\$2,160,000												
Seuil d'indigence	FCFA/an	\$960,000												
Seuil de pauvreté internationale 5USD (FCFA/famille pers/an)	FCFA/an	\$1,032,001												
Ménage rural ordinaire homme	FCFA/an	\$1,800,000												
Impact sur les revenus (%)	%	36%	33%	1%	1%	5%	78%	25%	4%	21%	119%	13%	10%	Average 15.04%
Ménage rural ordinaire femme	FCFA/an	\$1,680,000												
Impact sur les revenus (%)	%	38%	35%	1%	1%	5%	83%	27%	4%	23%	127%	14%	11%	Average 16%
Ménage dont le chef d'exploitation est une jeune adulte (sans assurance à la caisse de sécurité sociale)	FCFA/an	\$1,440,000												
Impact sur les revenus (%)	%	44%	41%	1%	1%	6%	97%	31%	4%	26%	148%	17%	13%	
Ménage dont le chef d'exploitation est une femme avec plus de 3 personnes en charge	FCFA/an	\$1,176,000												
Impact sur les revenus (%)	%	54%	51%	1%	1%	8%	119%	38%	5%	32%	182%	20%	15%	



## D. Analyse économique

24. **Rentabilité économique du projet.** Des hypothèses ont été retenues en termes de durée de vie économique du PDAR (20 ans), de taux de change (655,957 FCFA par Euro), et d'un coût d'opportunité du capital (COC) de 7% suite au taux d'emprunt du pays.

25. Un facteur de conversion différent selon chaque type de produit et service a été considéré pour passer des prix financiers aux prix économiques en raison de la taxation actuelle au Gabon dans le secteur agricole (pour les produits d'exportation et d'importation) et de l'économie en général (pour la main d'œuvre et le taux de change).

26. Par ailleurs, une dotation aux coûts récurrents a été incluse à partir de l'année 6 du Projet jusqu'à l'année 20 (durée de vie économique totale). Cette dotation est estimée chaque année à une valeur de 10% des coûts récurrents économiques de l'année 6 du Projet.

27. **Taux de rentabilité économique.** Sur la base de ces hypothèses, le taux de rentabilité interne économique (TRIE) du PDAR2 est de 13,22 % et la valeur actuelle nette économique (VANE) est de 12,23 millions USD, soit environ 6,92 milliards de FCFA. Le TRIE, largement supérieur au coût d'opportunité du capital (7%), ainsi que la VANE très positive, sont satisfaisants, dans la mesure où une partie des bénéfices additionnels n'a pas été considérée. Il s'agit notamment des bénéfices des activités d'appui (construction, équipements, formations), des bénéfices de certaines actions "soft" (assistance technique, formations, informations, sensibilisation).

28. **Calendrier d'incorporation et production global.** Suite aux estimations réalisées et au calendrier d'incorporation des bénéficiaires, le projet vise à promouvoir les quantités suivantes de manioc et banane dans le court et moyen terme : Manioc, 2.954 tonnes et 4120 tonnes (5ème et 10ème année respectivement) et Banane, 11.290 tonnes et 14.976 tonnes (5ème et 10ème année respectivement).

**Tableau 13. Calendrier et production agrégée**

MP- Production	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Banane Forêt secondaire	0	80	120	120	120	80				
Banane Forêt primaire	0	80	120	120	120	80				
Manioc Forêt (Secondaire)	0	20	30	30	30	20				
Manioc Savane	0	20	30	30	30	20				
1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2	-	380,160	660,096	987,264	1,094,400	1,152,000	1,152,000	1,152,000	1,152,000	1,152,000
3	-	-	570,240	990,144	1,480,896	1,641,600	1,728,000	1,728,000	1,728,000	1,728,000
4	-	-	-	570,240	990,144	1,480,896	1,641,600	1,728,000	1,728,000	1,728,000
5	-	-	-	-	570,240	990,144	1,480,896	1,641,600	1,728,000	1,728,000
6	-	-	-	-	-	380,160	660,096	987,264	1,094,400	1,152,000
	-	380,160	1,230,336	2,547,648	4,135,680	5,644,800	6,662,592	7,236,864	7,430,400	7,488,000
1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2	-	380,160	660,096	987,264	1,094,400	1,152,000	1,152,000	1,152,000	1,152,000	1,152,000
3	-	-	570,240	990,144	1,480,896	1,641,600	1,728,000	1,728,000	1,728,000	1,728,000
4	-	-	-	570,240	990,144	1,480,896	1,641,600	1,728,000	1,728,000	1,728,000
5	-	-	-	-	570,240	990,144	1,480,896	1,641,600	1,728,000	1,728,000
6	-	-	-	-	-	380,160	660,096	987,264	1,094,400	1,152,000
	-	380,160	1,230,336	2,547,648	4,135,680	5,644,800	6,662,592	7,236,864	7,430,400	7,488,000
1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2	-	264,000	300,000	400,000	400,000	400,000	400,000	400,000	400,000	400,000
3	-	-	396,000	450,000	600,000	600,000	600,000	600,000	600,000	600,000
4	-	-	-	396,000	450,000	600,000	600,000	600,000	600,000	600,000
5	-	-	-	-	396,000	450,000	600,000	600,000	600,000	600,000
6	-	-	-	-	-	270,000	360,000	360,000	360,000	360,000
	-	264,000	696,000	1,246,000	1,846,000	2,320,000	2,560,000	2,560,000	2,560,000	2,560,000
1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2	-	158,400	180,000	240,000	240,000	240,000	240,000	240,000	240,000	240,000
3	-	-	237,600	270,000	360,000	360,000	360,000	360,000	360,000	360,000
4	-	-	-	237,600	270,000	360,000	360,000	360,000	360,000	360,000
5	-	-	-	-	237,600	270,000	360,000	360,000	360,000	360,000
6	-	-	-	-	-	158,400	180,000	240,000	240,000	240,000
	-	158,400	417,600	747,600	1,107,600	1,388,400	1,500,000	1,560,000	1,560,000	1,560,000

## E. Analyse de sensibilité

29. L'approche utilisée est une approche conservatrice, car elle permet d'apprécier la rentabilité économique du Projet. L'estimation est réalisée variable par variable (VPV) et en termes de scénarii. L'analyse VPV montre la sensibilité de la VANE et du TRIE à une augmentation/diminution des coûts (sur la base de bénéfices constants), ou à une augmentation/diminution des bénéfices alors que les coûts sont constants. En revanche, l'analyse au niveau des scénarii fait apparaître une augmentation/diminution simultanée des coûts et des bénéfices du PDRA2.

30. En terme de sensibilité "VPV" du Projet, les cas où le Projet ne serait plus rentable sont : une diminution des bénéfices de 50% (le TRIE serait de l'ordre de 5,89%). En termes de sensibilité "scénarii", les cas les plus illustratifs de la non-faisabilité sont ceux d'une diminution simultanée des bénéfices cumulés de 30% et plus, et d'une augmentation des coûts cumulés du Programme de 20%: le TRIE serait de 4,92 %. Globalement, le TRIE est relativement robuste par rapport aux variations des coûts et des bénéfices et reste toujours d'un niveau acceptable vu qu'il ne prend pas en compte certains bénéfices directs et indirects.

31. Le tableau ci-dessus résume les impacts des principaux aléas possibles.

**Tableau 14. Analyse de sensibilité**

Analyse de Sensibilité								
	Δ%	Risque		TRIE	VANE (USD)	VANE (CFA)		
<b>Scenario Base</b>				13.22%	12,233,303	6,917,690,254		
Bénéfices du projet	-10%	Combinaison des risques de prix de vente, rendements et niveau d'adoption		12.08%	9,470,787	5,355,542,057		
Bénéfices du projet	-20%			10.81%	6,708,270	3,793,393,860		
Coûts	10%	Augmentation des prix et des charges.		12.18%	10,694,117	6,047,311,082		
Coûts	20%			11.25%	9,154,931	5,176,931,911		
Bénéfices retardés de 1 an		Taux d'adoption- Delais dans la mise en oeuvre		11.62%	9,151,856	5,175,193,038		
Bénéfices retardés de 2 ans				10.17%	6,271,999	3,546,690,967		
Evénements de risque- tous les 2 ans	0% Bénéf	Aléas climatiques / Conflit homme-faune		8.18%	1,920,334	1,085,910,888		
Evénements de risque- tous les 3 ans	0% Bénéf			11.08%	7,072,768	3,999,510,043		
<b>Scenario de base</b>		Coûts	Bénéfices	10%	-10%	11.05%	7,931,601	4,485,162,885
				10%	-20%	9.79%	5,169,084	2,923,014,688
				20%	-20%	8.87%	3,629,898	2,052,635,516
				20%	-30%	4.92%	- 3,118,465	- 1,763,429,903
				20%	-10%	10.12%	6,392,415	3,614,783,713

32. Les coûts récurrents du PDRA2 représentent près de 23% des coûts totaux. Le Projet n'est pas fortement sensible aux changements des coûts récurrents au niveau du total des coûts économiques du Projet.

33. Le PDRA2 est donc relativement robuste vis-à-vis des variations des coûts et des bénéfices cumulatifs. Le TRIE et la VANE sont robustes vis-à-vis des variations des coûts et des bénéfices, et restent toujours d'un niveau acceptable. Calculé sur une durée de vie économique relativement longue, l'analyse de sensibilité permet d'apprécier les risques qui peuvent impacter l'exécution du Projet suite à une évolution défavorable de la conjoncture économique et financière, notamment par une augmentation des prix. Dans le cas d'une conjoncture favorable au projet qui provoquerait une augmentation des bénéfices ou une diminution des coûts, le TRIE serait supérieur au taux de base de 13,22%.

## Appendice 11: Manuel d'exécution du projet - version préliminaire

1. Le PDAR2 s'appuiera sur trois manuels de procédures pour sa mise en œuvre : (i) un manuel d'exécution technique pour la mise en œuvre des deux composantes techniques du Projet ; (ii) un manuel de suivi-évaluation et de gestion des savoirs (SEGS)<sup>73</sup> ; et (iii) un manuel des procédures administratives, financières, comptables et de passation des marchés. Pour leur élaboration, le PDAR2 s'inspirera des manuels existants du PDAR.

2. Les tableaux 1 et 2 ci-dessous font référence aux éléments du DCP qui vont servir de base à l'élaboration du manuel d'exécution technique et du manuel des procédures administratives, financières, comptables et de passation des marchés.

**Tableau 1 : Eléments de base pour l'élaboration du manuel d'exécution technique**

ELEMENTS DU MANUEL	REFERENCES / SOURCES DANS LE DCP
<b>I. Présentation du manuel d'exécution technique</b>	
1.1 Objectifs du manuel	
1.2 Mise à jour du manuel	
Motifs de mise à jour du manuel	
Responsabilité de la tenue et de la mise à jour du manuel	
Méthodologie de mise à jour du manuel	
<b>II. Description du projet</b>	
2.1 Objectifs et résultats du projet	Rapport principal - Partie IIB Tableaux détaillés des coûts pour le phasage des activités par an
2.2 Zone d'intervention	Rapport principal - Partie IIA Appendice 2
2.3 Approche et phasage	Rapport principal - Partie IIIA
2.4 Bénéficiaires du PDAR2	Rapport principal - Partie IIA
Groupes cibles	Appendice 2
Stratégie de ciblage des bénéficiaires	
2.5 Structuration du projet et composantes opérationnelles	Rapport principal - Partie IIC Appendice 4 Appendice 5 Tableaux détaillés des coûts pour le phasage des activités par an
2.6 Mise en œuvre et partenariats	Rapport principal - Partie IIIB
Partenariats de mise en œuvre	Appendice 5
Prestataires des services	
Partenariats avec d'autres projets et programmes	Appendice 6
<b>III. Modalités de mise en œuvre des composantes opérationnelles</b>	
4.1 Composante 1 :	Appendice 4
Principes, stratégies et méthodologie d'intervention	Appendice 5
Résultats attendus et contribution à l'atteinte des objectifs du Projet	
Sous-composante 1.1 : activités, maîtrise d'œuvre et	Tableaux détaillés des coûts pour le

<sup>73</sup> Le manuel de suivi-évaluation sera affiné et finalisé en même temps que la mise en place du système de suivi-évaluation ; les aspects relatifs à la gestion des savoirs seront revus et validés par le Responsable planification, S&E et gestion des savoirs (RPSE) de l'UCP (si déjà recruté à date) et par le (la) responsable en S&E, gestion des savoirs et communication au niveau du Bureau pays FIDA.

ELEMENTS DU MANUEL	REFERENCES / SOURCES DANS LE DCP
modalités de mise en œuvre Sous-composante 1.2 : activités, maîtrise d'œuvre et modalités de mise en œuvre Sous-composante 1.3 : activités, maîtrise d'œuvre et modalités de mise en œuvre  4.2 Composante 2 : Principes, stratégies et méthodologie d'intervention Résultats attendus et contribution à l'atteinte des objectifs du Projet Sous-composante 2.1 : activités, maîtrise d'œuvre et modalités de mise en œuvre Sous-composante 2.2 : activités, maîtrise d'œuvre et modalités de mise en œuvre Sous-composante 2.3 : activités, maîtrise d'œuvre et modalités de mise en œuvre Sous-composante 2.4 : activités, maîtrise d'œuvre et modalités de mise en œuvre	phasage des activités par an
<b>IV. Pilotage, coordination et gestion</b>	
3.1 Pilotage Comité national de pilotage et de suivi (CNPS) 3.2 Coordination et gestion Organigramme du projet Rôles et responsabilités du personnel de coordination et gestion du projet	Rapport principal - Partie IIIB  Appendice 5

**Tableau 2 : Eléments de base pour l'élaboration du manuel des procédures administratives, financières, comptables et de passation des marchés**

ELEMENTS DU MANUEL	REFERENCES SOURCES DANS LE DCP
<b>I. Présentation du manuel des procédures administratives, financières, comptables et de passation des marchés</b> 1.1 Objectifs et structuration du manuel 1.2. Champ d'application 1.3. Mise à jour et limites en matière de contrôle interne	
<b>II. Présentation succincte du Projet</b> 1.1. Les objectifs du PDAR2 1.2. Les composantes 1.3. Zone d'intervention et groupes cibles du projet 1.4. Montage institutionnel 1.5. Financement et coûts 1.6. Repères significatifs Date de signature de l'Accord de Financement Date de mise en vigueur Revue à Mi-Parcours (RMP) Date d'achèvement Date de clôture	Rapport principal
<b>III. Procédures administratives, financières et comptables</b>	
1.1. Procédures administratives	
1.2. Procédures financières et dispositifs de décaissement Planification des activités et du plan de trésorerie Dispositif de la gestion financière : - Organisation et dotation en personnel - Mise à disposition des fonds	Appendice 7

ELEMENTS DU MANUEL	REFERENCES SOURCES DANS LE DCP
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Budgétisation</li> <li>Flux des fonds et dispositions relatives au décaissement</li> <li>- Flux des fonds</li> <li>- Décaissement</li> <li>Contrôle interne du projet</li> <li>Etats financiers annuels</li> <li>Audit interne et externe</li> </ul>	
1.3. Procédures comptables	
1.4. Procédures de rapportage, de contrôle, de supervision et de coordination	
1.5. Revue des tâches/responsabilités et supports de gestion	
<b>IV. Passation des marchés</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>1.1. Généralités</li> <li>1.2. Seuils de compétences des différentes instances</li> <li>1.3. Règles générales de passation des marchés</li> <li>1.4. Dispositions spécifiques</li> <li>1.5. Recrutement et gestion du personnel</li> </ul>	Appendice 8

3. En ce qui concerne le **manuel de suivi-évaluation et de gestion des savoirs**, l'Appendice 6 fournit les éléments de base pour son élaboration. Le manuel inclura les éléments suivants :

#### **I. Présentation du manuel de suivi-évaluation et de gestion des savoirs**

- 1.1 Objectifs du manuel
- 1.2 Mise à jour du manuel
  - Motifs de mise à jour du manuel
  - Responsabilité de la tenue et de la mise à jour du manuel
  - Méthodologie de mise à jour du manuel

#### **II. Présentation succincte du Projet**

- 1.1. Les objectifs du PDAR2
- 1.2. Les composantes
- 1.3. Zone d'intervention et groupes cibles du projet
- 1.4. Montage institutionnel

#### **III. Suivi et évaluation du PDAR2**

- 1.1 Programmation des activités et préparation du PTBA
- 1.2. Le système de suivi-évaluation (SSE) du PDAR2
  - Les objectifs et principes de base du SSE
  - Les composantes du SSE
  - La collecte, la circulation et la gestion de l'information
  - Les mécanismes de suivi-évaluation du PDAR2
  - Les rôles et responsabilités des parties prenantes dans le SSE
  - Le contrôle de la qualité des données

#### **IV. Gestion des savoirs et communication**

- 6.1. Objectifs et principes de base
- 6.2. La stratégie de gestion des savoirs du PDAR2
- 6.3. Les outils développés
- 6.4. Les mécanismes développés et les acteurs impliqués
- 6.5. La stratégie et le plan de communication



## Appendice 12 : Respect des politiques du FIDA

### IV. Caractéristiques et enjeux principaux

#### A. Contexte socio-culturel

1. A l'image des cours et des revenus pétroliers, la croissance du PIB par habitant a connu une progressive décroissance depuis 2010. D'une croissance par habitant mesurée à environ 3.6% en 2010, le Gabon est aujourd'hui affecté par une croissance négative de l'ordre de -0.3% en 2016 (World Bank, 2017). Bien que négatif, ce niveau de croissance reste au-dessus de la moyenne historique mesurée au cours de la période 1990-2016 à environ -0.4% par habitant (Figure 1). Une continuation de cette trajectoire négative de croissance pourrait conduire à une augmentation de la pauvreté, particulièrement en l'absence de mesures de lutte contre la pauvreté et les inégalités (Anyanwu, 2013). Pour pallier à la dégradation des recettes liées au pétrole, le Gabon a entrepris de diversifier la structure de son économie. Le « Plan Stratégique Gabon Emergent » s'axe sur trois piliers: le Gabon industriel, le Gabon des services et le Gabon vert. Dans le cadre du Gabon vert, le gouvernement envisage une redynamisation du secteur agricole à trois niveaux : industriel, péri-urbain et l'agriculture à petite échelle. Les projets et piliers du PSGE se fondent sur une logique de développement durable et de gestion soutenable des ressources naturelles.

2. Le projet PDAR I est actuellement mis en œuvre dans la région du *Woleu-N'tem*. Il est ainsi prévu que pour la seconde phase du PDAR (PDAR2), le projet se déploie dans les régions de l'Ogooué-Ivindo et de la Ngounié. Ces trois régions présentent des statistiques sociales, démographiques et économiques relativement différentes, à l'image du Gabon. La région de l'Ogooué-Ivindo est cependant celle avec les indicateurs les plus négatifs du pays, tant en termes de chômage, que d'éducation. Le tableau ci-dessous résume quelques statistiques essentielles au niveau national et au niveau des trois régions prévues pour la seconde phase du projet.

**Tableau 15 : Principales statistiques sur la démographie, l'éducation et le chômage au niveau national et dans les trois provinces d'intervention du PDAR2**

		National	Woleu-N'tem	Ogooué-Ivindo	Ngounié
<b>Démographie</b>	<b>Milieu</b>				
Population		1.811.079	154.986	63.293	100.838
Accroissement 1993-2013		78,4%	59,3%	29,5%	29,6%
Part de population rurale		12,9%	33,2%	41,8%	30,6%
Taux net de migration			-9,4%	-8,7%	11,6%
<b>Education</b>					
Scolarisation primaire	Urbain	88,6%	90,5%	87,7%	89,5%
	Rural	86,0%	86,3%	85,1%	85,1%
Scolarisation secondaire (1er cycle - 11-14 ans)	Urbain	44,8%	42,7%	27,0%	35,8%
	Rural	11,3%	11,9%	2,9%	7,9%
<b>Chômage</b>					
Urbain	Ensemble	16,6%	12,5%	29,6%	19,5%
	Homme	16,4%	12,8%	32,0%	24,9%
Rural	Femme	14,1%	8,0%	28,0%	14,2%
	Ensemble	15,5%	11,0%	30,7%	20,0%

Remarque : les cellules surlignées indiquent le niveau le plus défavorable au niveau national

Source : Direction Générale de la Statistique (2015), Résultats globaux du Recensement Général de la Population et des Logements de 2013 du Gabon (RGPL-2013), Libreville.

3. Bien que la région du Ogooué-Ivindo présente les statistiques les plus défavorables en termes de chômage en milieu urbain et rural, d'éducation primaire et secondaire, en ayant la plus forte part

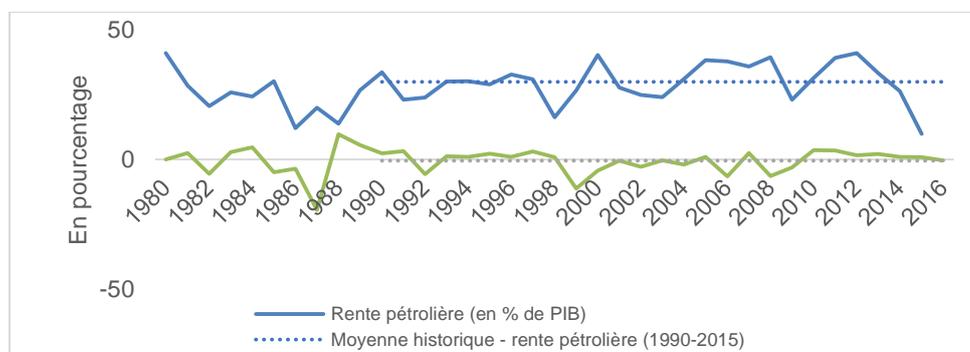
de population rurale du pays, la région a pourtant un solde migratoire supérieur à la région du Woleu-N'tem. A l'inverse, la région du Ngounié a un solde migratoire positif à 11,6% montrant son attractivité auprès des autres régions du pays. Le solde migratoire le plus négatif du pays est celui de la région de Nyanga, au Sud du pays avec un taux de -12,7%.

## B. Ressources naturelles et leur gestion

4. Le Gabon jouit principalement de trois ressources naturelles : le pétrole, le manganèse et les forêts. Comme indiqué dans les documents du projet, le pétrole ainsi que ses activités annexes représentaient environ 80% des exports, 45% du PIB et 60% des revenus du gouvernement. Avec la récente chute des cours du pétrole enclenchée en 2014, la rente pétrolière est passée de 39% du PIB (en 2012 – son plus haut historique) à moins de 10% en 2015 (World Bank, 2017). Au cours de la période allant de 1990 à nos jours la moyenne est d'environ 29% du PIB (Figure 1). Ainsi le niveau actuel de rente est particulièrement faible, limitant drastiquement les capacités budgétaires du gouvernement ainsi que les emplois associés à l'industrie pétrolière. D'après plusieurs sources concordantes (notamment CIA, OPEP), le Gabon aurait encore environ 2 milliards de barils de pétrole de réserves prouvées (CIA Factbook, 2017). Au rythme de production actuel, estimé à 213 000 barils par jour, il resterait ainsi environ 25 ans d'extraction. Bien que cela semble être relativement long terme, il apparaît de plus en plus urgent au Gabon de préparer sa transition économique vers une société de moins en moins dépendante des ressources pétrolières. Cette transition apparaît d'autant plus essentielle si les prix du baril de pétrole venaient à se stabiliser au faible niveau actuel.

5. Le Gabon bénéficie également de vastes ressources minières telles que l'uranium, le manganèse, l'or, etc.

**Figure 1 : Rente pétrolière et croissance du PIB par habitant au Gabon**



Source : World Bank (2017)

6. L'autre ressource du Gabon est le couvert forestier. Environ 88% de la superficie du Gabon est en effet recouverte par les forêts du bassin du Congo, le second plus grand bassin forestier du Monde après celui de l'Amazonie. D'après l'Atlas Forestier du Gabon, les trois régions ont connu une décroissance de leur couvert arboré au cours de la dernière décennie jusqu'à 2014. Ainsi, environ entre 23 400Ha (Ogooué-Ivindo) et 36 072Ha (Ngounié) de couvert forestier ont été perdus entre 2001 et 2014. Au niveau national, la forêt gabonaise aurait perdu environ 236 000 hectares au cours de cette période.

**Tableau 16 : Changement de couvert arboré entre 2001 et 2014 dans les régions du PDAR2**

	National	Ogooué-Ivindo	Woleu-N'tem	Ngounié
Perte entre 2001-2014	271 809Ha	29 621Ha	31 513Ha	39 507Ha
Gain entre 2001-2012	35 492Ha	6 233Ha	3 426Ha	3 435Ha
Différence (indicative)	236 317Ha	23 388Ha	28 087Ha	36 072Ha

Source : Atlas forestier du Gabon (<http://gab.forest-atlas.org/>)

7. Le taux de déforestation du Gabon jusqu'à 2014, a été faible en comparaison à ses voisins du Bassin du Congo tel que le Congo ou bien encore la RDC (CIFOR, 2015). La politique de protection

des forêts et de la faune menée par le gouvernement dans les aires protégées (presque 20% de la surface forestière totale) pourrait notamment être l'une des raisons de cette faible progression de la déforestation. De plus, le relativement faible taux de pauvreté de revenus et multidimensionnelle (éducation, statut, etc.) du Gabon pourrait également être un facteur expliquant cette faible déforestation (Hübler, 2017).

8. Le potentiel hydroélectrique du Gabon estimé à environ 6 000 MW reste majoritairement inexploité.

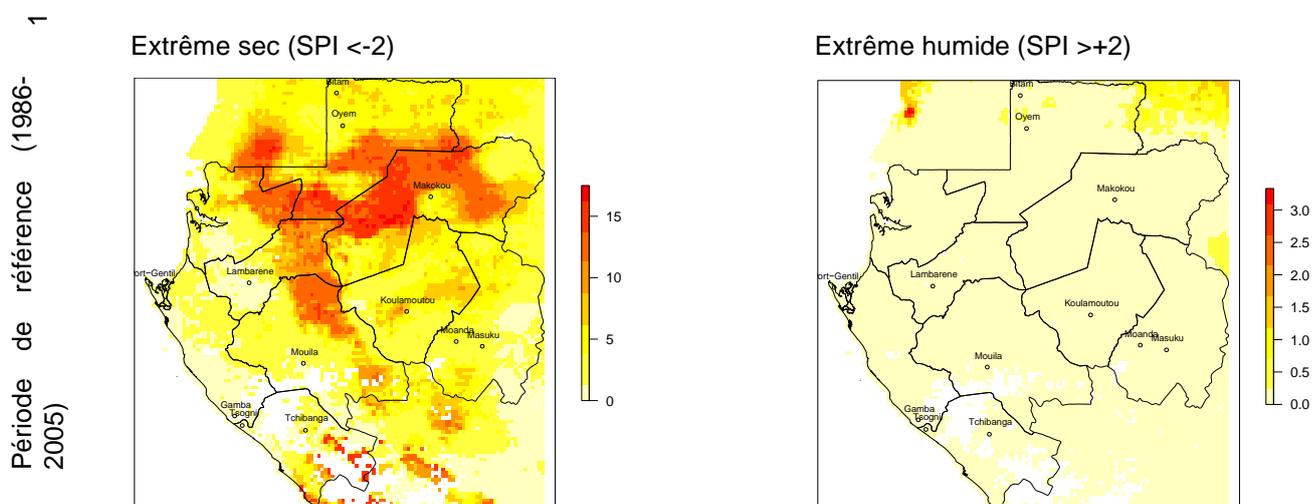
9. En conclusion, les bénéfices des ressources naturelles du Gabon restent encore inégalement répartis, tant d'un point de vue géographique (zones urbaines contre zones rurales) que social avec un fort niveau d'inégalité persistant malgré une relativement faible pauvreté. La mise en œuvre et le suivi sur le long terme d'un mécanisme de répartition plus équitable des ressources pétrolières et minières, par exemple par le biais d'un fonds souverain dédié à l'investissement dans le développement du pays (à l'image des fonds souverains norvégien et du Botswana) pourrait contribuer à réduire les inégalités spatiales et sociales observées au Gabon.

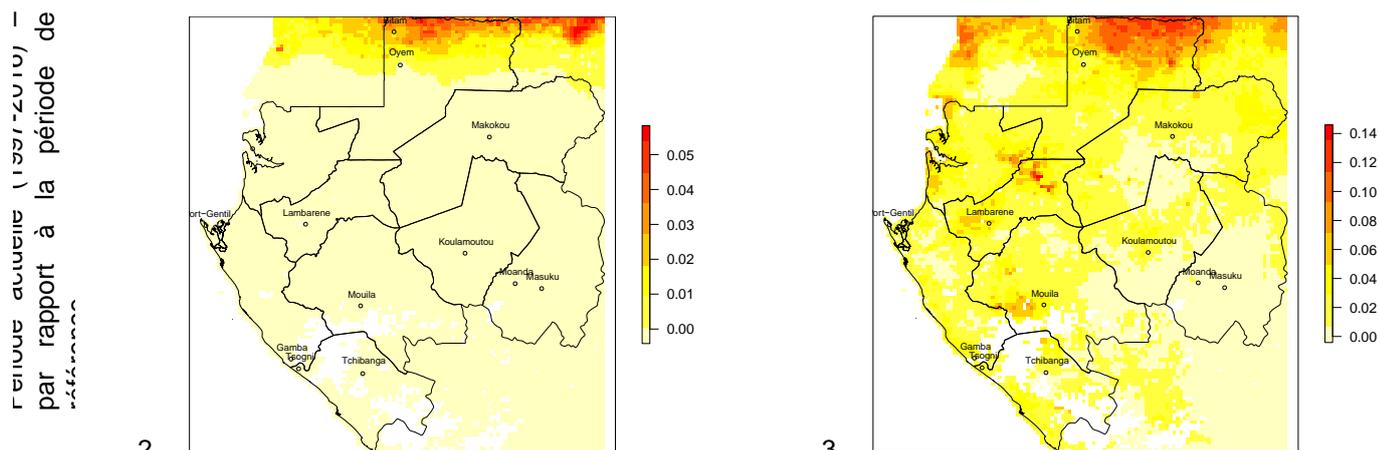
### C. Climat

10. Le climat du Gabon est tropical caractérisé par des températures moyennes élevées tout au long de l'année variant entre 22 et 25°C pour la partie intérieure du pays et 25 à 27°C pour la partie côtière. Au cours de l'année, la différence de température moyenne, entre la saison humide la plus fraîche et la saison sèche, la plus chaude, est limitée à 1.7°C de 23.1 à 24.8°C (McSweeney, New, & Lizcano, 2010).

11. En moyenne au cours de la période 1970-1999, le niveau de précipitation était de 149mm par mois, soit environ 1800mm à l'année pour l'ensemble du Gabon. Les précipitations sont inégalement réparties au cours de l'année avec deux saisons sèches et humides. En moyenne, la longue saison sèche (de Juin à Septembre) recevait en moyenne 54.7mm par mois (sur la période 1970-1999) alors que la saison humide d'Octobre à Décembre présente une moyenne mensuelle presque 5 fois plus élevée à 236mm par mois.

12. Bien que le Gabon ait peu été affecté par les aléas climatiques au cours de la période historique, certaines régions ont été exposées. Les cartes suivantes présentent les régions du Gabon les plus affectées par des événements secs et humides extrêmes au cours de la période de référence (ici, 1986-2005 – en adéquation avec la période de référence du GIEC pour le Cinquième Rapport d'Evaluation).





2. 3.  
**Figure 2 Distribution géographique des événements extrêmes secs et humides sur la base du « Standardized Precipitation Index » (Seiler, Hayes, & Bressan, 2002; Vicente-Serrano & López-Moreno, 2005) et des données de précipitation de CHIRPS (Funk et al., 2015).**

13. D'ici à l'horizon 2030, il est attendu que la température moyenne annuelle du Gabon augmente 0.6 et 1.6°C par rapport à la période 1970-1999. Bien que l'élévation moyenne de la température est similaire pour l'ensemble du territoire, les différents modèles utilisés montrent que la température pourrait augmenter plus rapidement dans les zones situées le plus loin des côtes Gabonaises. Dans l'intérieur du pays, l'augmentation maximum de la température pourrait atteindre 1.5 à 1.6°C mais serait limitée à 1.3°C pour les zones côtières (McSweeney, New, & Lizcano, 2010).

14. Au niveau des précipitations moyennes, les changements projetés restent limités, avec beaucoup d'incertitudes en fonction des modèles utilisés. D'ici à la décennie 2030, la variation moyenne des précipitations (pour l'ensemble des modèles) sera de l'ordre de -2mm dans la partie occidentale du Woleu N'tem à +2mm dans sa partie occidentale. La région qui observe les plus fortes variations en fonction des modèles utilisés est la Nyanga avec des fluctuations de l'ordre de -39mm à +12mm.

## V. Impacts et risques potentiels du projet

15. Eu égard aux objectifs du projet, quatre risques sociaux et environnementaux majeurs ont été identifiés au cours de la phase de conception du projet :

- L'intensification de la dégradation des forêts et la déforestation pour la pratique agricole ;
- L'exacerbation des conflits entre l'agriculture et la faune, et principalement l'éléphant ;
- La faible résilience des infrastructures et activités agricoles face aux aléas climatiques et principalement :
  - o La viabilité des routes en toutes saisons, principalement au cours de la saison des pluies;
  - o La capacité des agriculteurs à s'adapter aux effets des aléas climatiques qui pourraient négativement affecter leurs moyens de subsistance;
  - o Le renforcement des capacités des preneurs de décision quant aux risques et aléas climatiques sur le secteur agricole.
- La marginalisation des populations Baka dans les zones d'intervention du projet, principalement dans les communes de Makokou (Ogooué Ivindo) et de Minvoul (Woleu N'tem).

### A. Impacts potentiels sociaux et environnementaux principaux

#### i) Déforestation et dégradation

16. Historiquement et culturellement, au Gabon, l'agriculture se pratique selon la méthode de la « abattis-brûlis ». Cette méthode consiste à ce que chaque année, les paysans défrichent une nouvelle parcelle sur laquelle ils planteront pour une année. Sur chaque parcelle, les paysans pratiquent la polyculture combinée à une rotation des cultures.

17. Après le défrichage, la coupe des arbres et le brûlage au cours de la saison sèche (juin à août), l'arachide est plantée. Après sa récolte au mois de décembre – janvier, s'ensuit la plantation du manioc. L'arachide (même si progressivement délaissée du fait de sa pénibilité), en plus de son rôle central dans l'accompagnement de la cuisine gabonaise, contribue à enrichir en azote les sols sur lesquels elle est plantée. Le manioc atteint sa maturité six à douze mois après sa plantation selon les variétés, il peut cependant rester en terre pour une période d'encore six mois après l'arrivée à maturité. En parallèle à la production d'arachide et de manioc, une partie du champ défriché est planté avec des bananiers. Dans la pratique, en zone de forêt, la banane est souvent plantée sur un déboisement de forêt primaire, voire secondaire, le manioc est généralement planté sur une défriche de jachère (forêt tertiaire). Après la récolte du manioc, la partie qui lui était réservée est laissée en jachère pour une durée d'au moins trois-quatre ans, voire plus en fonction des régions. Les plants de bananiers restant sur la parcelle initiale sont sarclés à intervalle régulier – ceux-ci peuvent produire sur la même parcelle pour une durée allant jusqu'à trois ans. La mise en jachère de la parcelle conduit à ce que les paysans en défrichent une nouvelle pour l'année suivante au cours de la saison sèche suivante.

18. La méthode d'abattis-brûlis a un coût environnemental et économique particulièrement élevé. En effet, pour la préparation d'une parcelle d'un hectare, les paysans allouent les trois mois de l'été à cette tâche ou bien l'externalisent à des prestataires pour un montant estimé entre 400 et 500 000 FCFA par hectare pour le manioc et la banane respectivement.

19. D'un point de vue environnemental, la abattis-brûlis conduit à une augmentation des émissions de gaz à effet de serre (GES), principalement le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le monoxyde de carbone (CO) et le méthane (CH<sub>4</sub>) et dans une moindre mesure au dioxyde (N<sub>2</sub>O) et oxyde d'azote (NO<sub>x</sub>). Pour des périodes de jachères allant de 3 à 10 ans, il a été estimé qu'entre 279 000 et 116 000 hectares de forêts sont défrichées annuellement pour satisfaire l'usage agricole (Silva, Carreiras, Rosa, & Pereira, 2011). Ce défrichage entraîne la libération de GES dans l'atmosphère, tel qu'indiqué dans le tableau suivant (Tableau 17).

**Tableau 17 Estimations de la superficie déforestée et les émissions associées induites par la pratique de la abattis-brûlis au Gabon.**

Durée de la jachère	Superficie déforestée (ha.an <sup>-1</sup> )	Emissions de GES (en Mg.an <sup>-1</sup> )				
		CO <sub>2</sub>	CO	CH <sub>4</sub>	NO <sub>x</sub>	N <sub>2</sub> O
Courte (3 ans)	279 645	5 224 079	324 497	21 205	7 261	643
Longue (10 ans)	116 519	4 397 204	273 135	17 848	6 112	541

Source : Silva, Carreiras, Rosa, & Pereira, 2011.

20. D'après l'outil de la FAO « *EX-Ante Carbon-balance Tool (EX-ACT)* », il est estimé que la déforestation d'un hectare de forêt pluviale tropicale par le feu afin de planter des spéculations annuelles (manioc, maïs, etc.) conduirait au dégagement moyen d'environ 804 tonnes de CO<sub>2</sub>eq. Sur la base du coût social du carbone (CO<sub>2</sub>) estimé par l'Agence de Protection de l'Environnement des USA, chaque hectare déforesté induirait une perte économique estimée entre \$9 648 et \$49 848 pour un coût social par tonne de CO<sub>2</sub> estimé entre \$12 et \$62 pour l'année 2020 (Environmental Protection Agency, 2016). En application du consensus sur le prix du carbone tel que défini par la Coalition Globale sur le Prix du Carbone – entre \$40 et \$80 pour 2020 (Stiglitz et al., 2017), la perte économique par hectare induite par la déforestation au Gabon serait entre \$31 160 et \$64 320.

21. Des méthodes de production alternatives à l'abattis-brûlis pourraient permettre de réduire considérablement l'empreinte climatique et économique de cette pratique. Il existe notamment la méthode dite de « défriche-sans-brûlis » qui consiste à débroussailler une parcelle et à laisser les herbes et plantes coupées au sol afin que leur décomposition enrichisse le sol. Dans un papier publié en 1998 dans le cadre de la série sur les alternatives à l'abattis-brûlis, des chercheurs ont identifiés plusieurs approches permettant de réduire la déforestation induite par cette pratique. Le tableau suivant reproduit leurs résultats pour la partie méridionale du Cameroun (Tableau 18). La partie méridionale du Cameroun présente des caractéristiques forestières et climatiques très similaires à celles observées au dans les régions forestières du Gabon.

**Tableau 18 : Capacité de stockage de carbone et valeur estimée sur la base du coût social du carbone de différentes pratiques agricoles en zone forestière humide**

Situation de départ	Arrivée	Stockage carbone <sup>74 75</sup>	Valeur estimée du stockage additionnel de CO <sub>2</sub> <sup>76</sup> (en \$.ha <sup>-1</sup> )	Protection de la biodiversité	Réduction de la pauvreté	Réduction de la déforestation
Forêts originelles	Abattis-brûlis (situation de réf.)	NA	NA	Faible	Faible	Faible
Abattis-brûlis	Cacao de jungle	91 tC.ha <sup>-1</sup> 333,97 tCO <sub>2</sub> .ha <sup>-1</sup>	[\$3 673,7 ; \$26 717,6]	Elevé	Faible	Elevé
Forêts originelles	Plantations améliorées (défriche sans brûlis)	44-66 tC.ha <sup>-1</sup> 161,48-242,22 tCO <sub>2</sub> .ha <sup>-1</sup>	[\$1 776,3 ; \$19 377,6]	Modéré	Faible	Faible
Jachères	Agriculture intensive du manioc	10 tC.ha <sup>-1</sup> 36,7 tCO <sub>2</sub> .ha <sup>-1</sup>	[\$403,7 ; \$2 936]	Faible	Elevé	Modéré
Abattis-brûlis	Agroforesterie	75 tC.ha <sup>-1</sup> 275,25 tCO <sub>2</sub> .ha <sup>-1</sup>	[\$3 027,8 ; \$22 020]	Elevé	Modéré	Elevé

Source : Kotto-Same, Woomeer, Appolinaire, & Louis, 1997.

<sup>74</sup> Augmentation de la capacité de stockage du carbone par rapport à la situation de référence de défriche-brûlis. La situation de référence étant ici 220 tonnes de carbone par hectare ou 807 tonnes de CO<sub>2</sub> par hectare.

<sup>75</sup> Le taux de conversion de tC à tCO<sub>2</sub> est de 3.67 tel qu'indiqué par le GIEC : <http://www.ipcc.ch/ipccreports/tar/wg3/index.php?idp=477> .

<sup>76</sup> La valeur estimée du stockage du carbone prend l'intervalle de \$11 à \$80 par tonne de CO<sub>2</sub>.

22. Dans le cadre de ce projet, il est prévu que 5 000 foyers agricoles (estimation encore préalable) puissent bénéficier du soutien du PDAR-II. Eu égard à une surface moyenne agricole de 0.4ha dans la plupart des régions du pays – environ 2000ha seraient concernés par le projet. Sur une période de cinq ans, il est ainsi estimé que sans mesure de sauvegarde contre la déforestation jusqu'à environ 8Mt de CO<sub>2</sub> seront émises. Si le projet venait à adopter des méthodes alternatives, telle que la pratique de la défriche-sans-brûlis itinérante, les émissions pourraient être réduites entre 1,6 et 2,4Mt de CO<sub>2</sub>, de manière non-itinérante les émissions pourraient être limitées entre 1,1 et 1.3Mt de CO<sub>2</sub>. Dans le cadre de l'agroforesterie les émissions pourraient être réduites d'environ 2,7Mt de CO<sub>2</sub>. Le tableau suivant résume les émissions pour chacune des approches proposées (Tableau 19).

**Tableau 19 : Emissions liées aux différentes pratiques agricoles pour la durée de vie du projet en relation avec l'objectif de 5 000 bénéficiaires**

Pratique agricole	Emissions	
	Liées à la pratique itinérante <sup>77</sup>	Liées à la pratique non-itinérante <sup>78</sup>
Situation de référence	8,04Mt de CO <sub>2</sub>	1,60Mt de CO <sub>2</sub>
Cacao de jungle	4,70Mt de CO <sub>2</sub>	NA
Défriche sans brûlis	5,61 – 6,43Mt de CO <sub>2</sub>	1,12 – 1,29Mt de CO <sub>2</sub>
Agriculture intensive du manioc	7,67Mt de CO <sub>2</sub>	1,53Mt de CO <sub>2</sub>
Agroforesterie	5,29Mt de CO <sub>2</sub>	1,06Mt de CO <sub>2</sub>

23. Sans changement d'activités proposés aux paysans, le projet viendrait en contradiction avec les objectifs climatiques du Gouvernement tels que disposés dans la CPDN de 2015. Eu égard au tonnage d'émissions estimé, il pourrait s'avérer nécessaire de modifier les activités proposées afin de proposer la mise en œuvre de pratiques plus durables. Le Gabon bénéficie d'un double avantage quant à la mise en œuvre de ces pratiques alternatives: 1- la population rurale est éduquée – avec l'un des taux d'alphabétisation les plus élevés en Afrique, 2- les paysans des zones rurales sont en grande majorité des femmes âgées qui verront la réduction de la pénibilité (liée aux travaux de débroussaillage et d'abattage) et des charges liées à l'agriculture comme une opportunité majeure.

## ii) Conflits homme-éléphant (CHE)

24. Le Gabon abrite la majorité de la population d'éléphants de forêts d'Afrique Centrale. La population de ce type particulier d'éléphants a décliné de plus de 60% entre 2002 et 2011 pour l'ensemble de l'Afrique Centrale (Maisels et al., 2013). Au Gabon, il a été estimé qu'environ 80% de la population avait disparu entre 2004 et 2014 (Poulsen et al., 2017). Selon ces deux études, le braconnage, est le principal responsable de la disparition des éléphants.

25. Malgré cette progressive disparition des éléphants de forêts au Gabon, les paysans gabonais ont été de plus en plus affectés par les attaques d'éléphants détruisant les plantations au plus près des villages. Dans les trois provinces visitées, les services des Eaux et Forêts ont rapporté plus de 500 attaques. Au niveau national, le gouvernement s'attend à plus de 3 000 cas pour l'année 2017, en très forte augmentation par rapport à 2016. Ce nombre a été en constante augmentation depuis la mise en place du fond d'indemnisation. D'après l'ensemble des témoignages et études, deux causes principales viennent nourrir l'exode des éléphants en direction des villages gabonais : 1- le

<sup>77</sup> Les hypothèses utilisées pour ce calcul sont les suivantes : le projet pourrait bénéficier à 5000 foyers agricoles qui cultivent chacun 0,4ha qu'ils défrichent et brûlent, la parcelle est renouvelée chaque année. La durée de vie du projet est de 5 ans, sans période de capitalisation. Cette estimation ne prend pas en compte la restauration naturelle des parcelles occupées rendues à la jachère – d'après le logiciel EX-ACT, il s'agit de 63 tonnes de CO<sub>2</sub>.ha<sup>-1</sup> (environ 8% des émissions liées à déforestation du même hectare). L'estimation ne prend pas non plus en considération l'usage d'engrais qui restent encore peu utilisés dans les zones rurales du Gabon.

<sup>78</sup> Les hypothèses utilisées pour ce calcul sont les suivantes : le projet pourrait bénéficier à 5000 foyers agricoles qui cultivent chacun 0,4ha qu'ils défrichent et brûlent, la parcelle n'est pas renouvelée chaque année. La durée de vie du projet est de 5 ans, sans période de capitalisation. L'estimation ne prend pas non plus en considération l'usage d'engrais qui restent encore peu utilisés dans les zones rurales du Gabon.

braconnage dans les forêts et également dans les parcs nationaux; 2- la destruction des habitats et des arbres fruitiers (dont le moabi) sur lesquels se nourrissent les éléphants par la déforestation.

26. Dans certains des villages visités, particulièrement dans l'Ogooué Ivindo, les activités agricoles se sont interrompues, voire même certains villages désertés, en conséquence des destructions de plantations par les éléphants.

27. Afin de lutter contre ce problème tout en préservant la biodiversité du Gabon, le gouvernement a mis en place un certain nombre d'initiatives et d'instances de concertation au niveau national et provincial.

28. Il existe deux projets majeurs supportés par des bailleurs internationaux, couvrant l'intégralité du territoire du Gabon. Les deux projets consistent à la lutte contre le braconnage et à la mise en place de pilotes pour réduire / prévenir les risques – notamment par l'installation de barrières électriques autour des exploitations agricoles. L'Agence Française du Développement avec le *Projet éléphant* couvre le Nord du Gabon et la Banque mondiale avec le GEF avec le projet de Gestion de la Faune et des Conflits Homme Eléphant (*GeFaCHE*) couvre le Sud du pays. Ces deux projets sont gérés par l'Agence Nationale des Parcs Nationaux, qui joue un rôle central dans les activités de réduction du CHE.

29. De plus, il existe déjà une plateforme nationale de concertation. Il existe également des instances de concertation et coordination au niveau provincial: « l'unité spéciale du conflit homme-éléphant » qui rassemble les responsables provinciaux de l'agriculture, les Eaux et Forêts ainsi que le gouvernorat. Bien que mise en place par la direction générale de la faune et des aires protégées (DGFAP), cette unité spéciale de concertation fut peu évoquée au cours des rencontres dans les différentes provinces.

30. Depuis 2011, le gouvernement du Gabon a mis en place un barème d'indemnisation des agriculteurs pour les destructions dues à la faune sauvage (*Décret n°1016/PR/MAEPDR du 24 août 2011 fixant le barème d'indemnisation à verser en cas de destruction volontaire de cultures, de bétail, de bâtiments d'élevage, d'étangs piscicoles ou de ressources halieutiques*). Ainsi, le bananier est indemnisé entre 2 000 et 10 000 FCFA par pied en fonction de la variété; le manioc entre 250 et 3 000 FCFA par mètre carré détruit (moins d'un an; plus d'un an). En comparaison au niveau de production par hectare au Gabon et eu égard aux prix pratiqués sur le marché, le niveau d'indemnisation offert dans le décret est environ 1,3 à 15,8 fois le produit brut total par hectare de manioc produit dans parcelles forestières, estimé à 1 et 2 million de FCFA (sur l'hypothèse d'un rendement de 10,8 tonnes par hectare). *Une correction du barème d'indemnisation pourrait être discutée avec les autorités compétentes afin de mieux refléter la valeur du marché, et d'éviter que l'indemnisation ne soit perçue comme une opportunité économique.*

31. Dans les trois provinces visitées, les services des Eaux et Forêts ont indiqué avoir dressé environ entre 500 et 800 procès-verbaux de destruction par les éléphants au cours du premier semestre de 2016. Au cours des réunions publiques organisées dans ces provinces, dans de nombreux cas, les villageois ont indiqué ne plus rapporter les cas d'attaques – ainsi les estimations de pertes basées sur le nombre de procès-verbaux dressés par les Eaux et Forêts pourrait largement sous-estimer l'impact économique réel de ces destructions.

32. Sur la base des 3 000 cas anticipés par le gouvernement pour l'année 2017, il est possible d'estimer les pertes induites par la non-protection des cultures et les manques dans l'aménagement durable du territoire. En prenant comme base la valeur de la production (produit brut total par hectare), les pertes économiques sont d'environ 4 120 millions de FCFA<sup>79</sup>. En prenant comme référence les importations de produits alimentaires pour l'année 2013, ces destructions représentent environ 1.1% des imports. Cette valeur sous-estime très probablement les pertes réelles dans la

---

<sup>79</sup> Cette estimation se base sur les hypothèses suivantes: un hectare de banane en forêt avec un produit brut total (PBT) de 4.2 million de FCFA; un hectare de manioc en forêt avec un PBT de 1.9 million de FCFA. Dans la mesure où les bananiers sont plus affectés que le manioc, il est assumé par simplification que le bananier est deux fois plus détruit que le manioc. La surface moyenne utilisée est de 0.4ha, et 3 000 cas sont reportés.

mesure où elle ne se base que sur les cas reportés. Cette analyse liminaire au niveau macroéconomique ne peut se soustraire à une meilleure compréhension au niveau des foyers qui selon les cas peuvent perdre jusqu'à l'intégralité de leur production et grande partie de leur source de revenus après la visite des éléphants.

33. Eu égard aux conséquences sociales et économiques induites par les attaques d'éléphants et la protection dont ce dernier bénéficie tant au niveau national qu'au niveau international, il s'avère nécessaire d'investir et à prendre des mesures visant à la protection des récoltes et des moyens de subsistance en zone rurale. Soutenir les efforts de l'ANPN dans ses efforts de protection de l'éléphant, de compréhension ainsi que des protections des plantations apparaît comme une solution efficace et viable sur le long terme.

### **iii) Peuple indigène**

34. Au cours de la mission de conception, il a été noté que les populations autochtones figurent parmi les plus pauvres, marginalisés et vulnérables du Gabon. Ces populations sont particulièrement présentes dans les régions du Woleu N'tem et l'Ogooué Ivindo. Leurs situations sont cependant relativement différentes. Les villages Baka rencontrés dans le Woleu N'tem ont développé des activités économiques basées sur la collecte et la vente de « vers à soie » qui pourrait leur permettre de subvenir à leur besoin de base. A Makokou, dans l'Ogooué Ivindo, les Baka rencontrés vivent dans une extrême précarité, notamment caractérisée par une absence de documents d'identité, d'accès aux services sociaux et publics de base. Dans les cas des Baka de Makokou, ces derniers ont rapporté avoir été expulsés de leur village traditionnel dans les forêts par des exploitants forestiers qui avaient reçu un permis de concession sur leur terre ancestrale.

35. Le projet, tel que prévu en discussion avec le gouvernement, ne va pas porter atteinte aux populations Baka et ne nécessite pas ainsi un classement en catégorie A. Cependant des activités spécifiques destinées en priorité à ces populations devront être envisagées.

36. Sur la base des recommandations des experts du FIDA sur les questions de peuples autochtones, il est proposé de suivre le processus suivant :

- Une analyse sociale et économique ainsi que sur les droits fonciers des populations Baka ;
- Une évaluation des besoins et priorités de ces populations en lien avec le projet afin de définir des activités pouvant être spécialement mises en œuvre.

37. Bien que le projet ne va pas porter atteinte directement atteinte aux populations Baka, l'absence de mise en œuvre de mesures spécifiques destinées aux populations Baka pourrait accentuer l'écart de richesse et de pauvreté entre ces populations et le reste de la population rurale qui pourrait bénéficier du projet. A cet effet, une meilleure compréhension de leur besoin et un soutien spécifique permettront la prise en compte des Baka.

## **B. Changement climatique et adaptation**

38. D'ici à l'horizon 2030, il est attendu que la température moyenne annuelle du Gabon augmente 0.6 et 1.6°C par rapport à la période 1970-1999. Bien que l'élévation moyenne de la température soit similaire pour l'ensemble du territoire, les différents modèles utilisés montrent que la température pourrait augmenter plus rapidement dans les zones situées le plus loin des côtes Gabonaises. Dans l'intérieur du pays, l'augmentation maximum de la température pourrait atteindre 1.5 à 1.6°C mais serait limitée à 1.3°C pour les zones côtières (C. McSweeney, Lizcano, New, & Lu, 2010; Carol McSweeney, New, & Lizcano, 2010).

39. Au niveau des précipitations moyennes, les changements projetés restent limités, avec beaucoup d'incertitudes en fonction des modèles utilisés. D'ici à la décennie 2030, la variation moyenne des précipitations (pour l'ensemble des modèles) sera de l'ordre de -2mm dans la partie occidentale du Woleu N'tem à +2mm dans sa partie occidentale. La région qui observerait les plus fortes variations en fonction des modèles utilisés est la Nyanga avec des fluctuations de l'ordre de -39mm à +12mm (McSweeney, New, et al., 2010).

40. Le Gabon a jusqu'à présent été faiblement affecté au niveau macroéconomique par les conséquences des aléas climatiques (Baarsch et al., *forthcoming*). Cependant, les populations rurales indiquent que la modification des régimes de précipitations, principalement liés au début de la saison des pluies a une incidence de plus en plus grande sur la capacité de production.

## VI. Catégorie sociale et environnementale

41. D'après la procédure SECAP mise à jour en 2017, un projet entre dans la catégorie A s'il répond affirmativement à au moins une question parmi une liste de 22 questions liées à l'environnement, le social, les infrastructures, etc. Le tableau suivant reproduit les questions de screening pour lesquelles la réponse est affirmative.

**Tableau 20 : Questions de détermination pour la classification des risques du projet (procédure révisée)**

Questions guide	Oui / Non	Commentaires
Would the project cause significant adverse impacts to habitats and/or ecosystems and their services (e.g. conversion of more than 50 hectares of natural forest, loss of habitat, erosion/other form of land degradation, fragmentation, and hydrological changes)? (GS 1, 2 and 5)	Non	Le projet appuiera (subvention directes ou indirectes) l'utilisation non définitive de forêts, généralement secondaire, pour l'activité agricole sur une superficie supérieure à 50 ha sur l'ensemble de sa zone d'intervention, mais pas une conversion définitive du fait des systèmes rotatifs pratiqués.
Does the proposed project target area include ecologically sensitive areas <sup>80</sup> , areas of global/national significance for biodiversity conservation and/or biodiversity-rich areas and habitats depended on by endangered species? (GS1)	Oui Oui	Dans la région de l'Ogooué-Ivindo, une partie importante des activités agricoles s'effectue dans la zone tampon du parc national de l'Ivindo. Dans les autres régions, des parcs nationaux sont à des distances plus ou moins proches des bassins de production cibles par le projet.  De plus, l'éléphant - espèce intégralement protégée aux niveaux national et international - est présent dans toutes les régions du pays; dans une situation de conflit croissante avec les populations rurales.
Does the project include construction/ rehabilitation/ upgrade of roads that entail a total area being cleared above 10 km long, or any farmer with more than 10 per cent of his or her private land taken? (GS10)	Non	Le projet ne prévoit pas l'ouverture de pistes de dessertes agricoles ni de réhabilitations de pistes ou routes rurales

42. Eu égard aux réponses apportées aux questions de détermination, il est recommandé que le projet soit placé en catégorie B – risque environnemental modéré.

43. Il apparaît possible de mieux prendre en compte ces risques environnementaux dans les activités du projet. Les activités alternatives proposées dans les sections suivantes permettraient de réduire significativement le risque induit par le projet et justifient le classement du projet en catégorie B. Il s'agit notamment de protéger les plantations des attaques des éléphants et de promouvoir des alternatives à l'abattis-brûlis afin de permettre l'intensification des cultures sur des parcelles fixes à l'intérieur ou adjacentes aux villages ciblés.

<sup>80</sup> "Sensitive areas" include: protected areas (national parks, wildlife/nature reserves, biosphere reserves) and their buffer zones; areas of global significance for biodiversity conservation; habitats depended on by endangered species; natural forests; wetlands; coastal ecosystems, including coral reefs and mangrove swamps; small island ecosystems; areas most vulnerable to climate change and variability; lands highly susceptible to landslides, erosion and other forms of land degradation and areas that include physical cultural resources (of historical, religious, archaeological or other cultural significance) and areas with high social vulnerability.

## VII. Catégorie de risque climatique

Modéré

## VIII. Options recommandées pour la conceptualisation et la mise en œuvre du projet

### A. Mesures de réduction des risques sociaux et environnementaux

44. Le tableau suivant (Tableau 21) propose des activités alternatives à mettre en œuvre afin de mieux intégrer les risques liés à la pression sur les forêts.

**Tableau 21 : Propositions de mesures de réduction de la pression sur les forêts dans le cadre du PDAR2**

Phase	Horizon temporel	Activités
Après le démarrage du projet	Court terme	Sensibiliser et former les paysans, les responsables provinciaux concernés par le projet à des itinéraires alternatifs à l'abattis-brûlis.  Cette sensibilisation pourrait se faire par le biais de programmes radios, d'articles dans les journaux nationaux / provinciaux et au cours des campagnes d'information / sensibilisation dispensées par le projet.  Démontrer l'intérêt et la viabilité économique des pratiques alternatives par le biais de formation (responsables techniques nationaux et provinciaux) dans les champs école-paysans (paysans).
	Moyen terme	Mettre à disposition des paysans souhaitant introduire des itinéraires alternatifs les semences et intrants nécessaires. Il s'agit notamment des semences de légumineuses améliorées, essences agroforestières, acclimatées aux conditions des provinces du Gabon. L'apport d'intrants reste limité afin de favoriser l'agriculture « biologique » telle que voulue par la population gabonaise.
	Moyen / Long terme	Supporter le gouvernement à comptabiliser les bénéfices climatiques liés aux pratiques alternatives en vue des rapports biennaux et communication nationales à la CCNUCC.

45. Afin de réduire la pression exercée par la présence des éléphants sur les activités agricoles, le plan suivant est proposé (Tableau 22). Il s'agit d'une part de mieux comprendre les causes ainsi que les solutions techniques ayant eu un impact positif sur la réduction du conflit entre l'homme et l'éléphant, d'autre part de contribuer à la mise en œuvre de solutions techniques ainsi que de solutions visant à une amélioration du plan d'affectation des terres pour permettre une remédiation sur le long-terme du conflit.

**Tableau 22 : Propositions de mesures de réduction du conflit homme-éléphant dans le cadre du PDAR2**

Phase	Horizon temporel	Activités
Avant le démarrage du projet	Court terme	Analyse détaillée des initiatives et solutions pilotes mises en œuvre au niveau de Gabon afin de proposer les solutions les plus adéquates pour la protection des plantations une fois les activités lancées en 2019. Cette analyse affine également le plan de long terme portant sur l'affectation des sols et l'aménagement du territoire. Cette activité se base sur les mesures / projets existants ainsi que les instances de concertation mises en place par le gouvernement au niveau national et provincial.
	Court terme	Supporter l'opérationnalisation du fond d'indemnisation. Cela porte notamment sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une amélioration des règles fiduciaires et de transparence du fond ;</li> <li>• La clarification des règles d'attribution des indemnisations ;</li> <li>• La communication auprès des agriculteurs de ces règles ;</li> <li>• La mise en place d'un mécanisme de financement de long terme, par exemple, basé sur une taxe sur les concessions forestières.</li> </ul>
Après le démarrage du projet	Moyen terme	Les activités clés suivantes sont proposées : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménager des parcelles protégées par des barrières électriques (ou d'autres méthodes de protection ayant un meilleur ratio de coût / bénéfice). Cet aménagement pourrait bénéficier 1- du développement d'une filière économique pilotée par de jeunes entrepreneurs autour de plusieurs entreprises privées chargées de leur production / installation 2- combinée à la mise en place de financements publics internationaux (ex: garantie) et privés (ex : prêts par des banques). Les barrières conduisant à la sédentarisation des parcelles agricoles, les</li> </ul>

		<p>dépenses liées au débroussaillage et l'abattage pourraient ainsi servir à la mise en place de la barrière électrique (sur une période allant de 7 à 11 ans sans compter les coûts de maintenance et d'opération). Cette activité vient en soutien aux missions de l'ANPN engagées dans le cadre des projets « Fils et Faune », GeFaCHE et « projet Eléphant ». D'autres méthodes de prévention pourraient être testées et mises en œuvre sur la base de l'analyse détaillée qui pourrait avoir lieu avant le démarrage du projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir les services des Eaux et Forêts pour veiller à la pleine application des interdictions d'abattage des arbres fruitiers dont se nourrissent les éléphants.</li> <li>• Dans les zones où la pression de l'éléphant est trop forte, une diversification – voire changement – sur le court voire long-terme des systèmes agricoles (élevage par exemple) pourrait être considérée.</li> <li>• Des séances de formation à la prévention des CHE sont organisées dans les villages.</li> </ul>
	<p>Long terme (potentiellement court terme avec les activités de la composante 1)</p>	<p>Trois activités sont proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Engager une réflexion sur l'aménagement du territoire qui prenne en compte les différents usages humains, ainsi que ceux de la faune sauvage afin d'atténuer sur le long terme les conflits entre homme et faune. Cet aménagement du territoire pourrait notamment intégrer les corridors de migration à éléphants.</li> <li>• Le gouvernement, en consultation avec les parties prenantes locales et nationales, engage une concertation en vue de considérer les corridors à éléphants dans la planification du territoire.</li> <li>• Supporter l'ANPN dans le développement d'activités touristiques valorisant l'éléphant dans les parcs nationaux, en faisant recours à la main d'œuvre locale, formée pour devenir guide.</li> </ul>

## B. Adaptation au changement climatique et atténuation

46. Afin de prendre progressivement en compte le changement observé par les populations dans les régimes de précipitation et de températures, la résilience doit être intégrée à plusieurs niveaux dans les activités mises en œuvre par le projet :

- Dans le cadre de la composante 1 du projet, il est proposé d'intégrer une activité de renforcement des capacités pour les personnels techniques et politiques du MAEPG sur la résilience et les conséquences du changement climatique au Gabon. Cette activité pourrait aussi se matérialiser sous la forme d'intégration du changement climatique d'un point de vue quantitatif dans les travaux de la « Cellule Prospective ».
- Dans le cadre de la construction ou restauration des pistes et routes rurales, une considération doit être prise portant sur la viabilité des routes en toutes saisons, y compris au cours de précipitations extrêmes (inondations). Cet aspect a été souligné par les populations de l'axe Sam-Médouneu qui voient leur prix des marchandises qu'ils vendent se réduire de 50% au cours de la saison des pluies en conséquence de la mauvaise praticabilité des axes routiers.

47. L'information météorologique et climatique à destination des agriculteurs doit être améliorée. Il a été noté au cours des échanges avec les populations que celles-ci ne bénéficiaient d'aucune information portant sur le début de la saison des pluies qui pourrait leur permettre de mieux anticiper les moments de plantation des cultures.

## C. Approches multi-bénéfiques

48. Les mesures proposées pour lutter contre la pression sur les forêts et en lien avec le conflit entre l'homme et l'éléphant présentent de nombreux co-bénéfices qui méritent d'être soulignés.

49. En plus de réduire les émissions liées à la déforestation et de réduire la charge économique sur les foyers ruraux, les alternatives à la abattis-brûlis présentent de nombreux co-bénéfices :

- **Résilience** : en augmentant le couvert forestier au-dessus de la parcelle agricole, un niveau minimum d'humidité est préservé et l'ensoleillement le plus direct limité. Ainsi, la défriche-sans-brûlis contribue à limiter les conséquences négatives des vagues de chaleur, sécheresses ou retards des pluies (Carsan et al., 2014; Wilson & Lovell, 2016).
- **Biodiversité** : le déboisement systématique des parcelles conduit à une érosion de la biodiversité. Limiter la abattis-brûlis permet ainsi de réduire l'atteinte aux écosystèmes et biodiversité en milieux forestiers (Carsan et al., 2014).

- **Investissements** : la progressive stabilisation des paysans sur une parcelle, permet de développer une vision de long-terme pour des investissements dans des infrastructures de transports (route), ou de transformation (rouissage du manioc). De plus, les sommes non-allouées à l'abattage peuvent être utilisées comme des contributions à ces investissements.
- **Protection contre les éléphants** : avec l'augmentation des cas d'attaques de récolte des parcelles agricoles par des éléphants, la protection par le biais de clôture électrique ou d'autres moyens apparait de plus en plus nécessaire. En stabilisant des parcelles destinées à l'activité agricole, équiper les paysans de protection devient plus faisable d'un point de vue technique et économique.

50. Réciproquement, les mesures visant à protéger les plantations des attaques de l'éléphant pourraient permettre de réduire l'usage de l'abattis-brûlis en stabilisant les populations sur une parcelle unique. Il apparait que bien que ces deux risques environnementaux soient distincts, les mesures à mettre en œuvre pour la résolution de l'une pourraient bénéficier à la résolution de l'autre. Il s'agit d'une opportunité importante pour d'une part protéger les plantations, récoltes et moyens de subsistance en zone rurale tout en réduisant les impacts climatique (GES) et économique (charges annuelles liées à la préparation des parcelles) induits par l'abattis-brûlis.

51. La meilleure intégration des populations Baka dans l'agriculture aurait également des conséquences économiques positives, notamment en renforçant la base de consommation dans les zones rurales et le nombre de personnes capables de participer dans les activités agricoles.

#### **D. Processus participatif**

52. L'ensemble des mesures alternatives proposées devront être considérées en collaboration avec les autorités nationales et provinciales du Gabon, ainsi qu'avec les communautés villageoises des trois provinces concernées par le projet. Dans la mesure où le projet prévoit l'organisation de réunions de concertation au niveau de chaque bassin pour la décision et la mise en œuvre des activités du projet, cette instance pourrait également servir à déterminer un plan d'action visant à la réduction de la pression sur la forêt et du conflit entre l'homme et l'éléphant.

53. Pour les populations autochtones, des concertations spécifiques seront organisées afin de définir en collaboration avec elles les activités dont elles pourront bénéficier dans le cadre du projet.

54. Dans chacun des cas, l'approche proposée reposera sur trois étapes principales: 1- un diagnostic participatif des risques environnementaux et sociaux; 2- la définition d'un plan de mise en œuvre de mesures permettant la réduction des risques; et 3- des rencontres régulières visant à suivre la mise en œuvre des activités du projet.

### **IX. Analyse des alternatives**

55. Les deux enjeux majeurs - conduisant à la classification du projet - que sont la pression sur les forêts et le conflit entre l'homme et l'éléphant sont analysés par le biais d'un tableau des forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM). Cette méthode permet de mieux comprendre les différentes dimensions des activités alternatives proposées par rapport à ses capacités internes et externes.

**Tableau 23 : Analyse FFOM sur les alternatives visant à la réduction de la pression sur les forêts**

<b>Force</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation des revenus en fonction de l'itinéraire choisi (Rahman, Jacobsen, Healey, Roshetko, &amp; Sunderland, 2017).</li> <li>- Réduction des charges liées à la préparation des parcelles.</li> <li>- Réduction des risques: incendies, chutes d'arbres, etc.</li> <li>- Renforcement de la résilience des plantations (Wilson &amp; Lovell, 2016).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficulté d'Acceptation par les populations rurales des nouveaux itinéraires de production.</li> </ul>	<b>Faiblesse</b>
<b>Opportunité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Meilleure viabilité des investissements.</li> <li>- Intensification de la production (Carsan et al., 2014) / Impossibilité de cultiver dans les zones à éléphant.</li> <li>- Réduction des émissions de GES par rapport au scénario de référence entre 10 et 90% en fonction de l'itinéraire choisi.</li> <li>- Contribution aux objectifs d'atténuation des émissions du gouvernement (CPDN, 2015).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surexploitation forestière mal contrôlée</li> <li>- Manque d'appui technique qualifié (besoin de formation des formateurs).</li> <li>- Volonté du gouvernement?</li> </ul>	<b>Menace</b>

56. Le risque majeur qui se pose à la mise en œuvre progressive d'alternatives à la pratique de l'abattis-brûlis réside dans l'acceptation sociale et culturelle d'itinéraires alternatifs. A ce sujet, il est nécessaire de souligner que bien que cette pratique soit courante en Afrique de l'Ouest et Centrale, celle-ci a pratiquement disparu en Afrique de l'Est. De plus, certaines régions du Gabon, dont celle de la Remboué, produisent déjà en utilisant des itinéraires alternatifs à l'abattis-brûlis. D'autres projets comme le DACEFI I et II ont également initié les populations rurales à la pratique de l'agroforesterie avec un certain succès.

57. Au-delà de ce risque qui pourrait être maîtrisé sur la base des expériences précédentes, les pratiques alternatives à l'abattis-brûlis pourraient s'accompagner d'un nombre significatif de bénéfices – bien supérieurs à ceux générés par l'abattis-brûlis.

**Tableau 24 Analyse SWOT sur les alternatives visant à la réduction du conflit homme-éléphant**

<b>Force</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction des conséquences négatives liées aux attaques d'éléphants.</li> <li>- Augmentation de la production agricole.</li> <li>- Réduction d'un accélérateur potentiel de l'exode rural.</li> <li>- Amélioration des conditions de vie dans les zones rurales (indemnisation + plantations protégées).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coût élevé, par exemple un kilomètre de barrière électrique coûte entre 4 et 6 million de FCFA (ANPN).</li> <li>- Acceptation de la stabilisation des itinéraires de production par les populations rurales.</li> <li>- Manque d'entretien des barrières, dégradation / vol du matériel (panneaux solaires).</li> </ul>	<b>Faiblesse</b>
<b>Opportunité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction des tensions sociales observées dans les zones rurales.</li> <li>- L'aménagement du territoire permet de mieux considérer les possibilités de développement du tourisme "vert".</li> <li>- Amélioration du cadre des affaires en zone rurale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacité de financement limitée au niveau du gouvernement.</li> <li>- Financement extérieur dépendant de la volonté des bailleurs et de la situation politique et sociale du Gabon.</li> </ul>	<b>Menace</b>

58. La mise en œuvre de mesures de protection contre les attaques d'éléphants se révèlent coûteuses, eu égard à la capacité de financement des foyers ruraux. De plus, les barrières ou les autres systèmes de répulsion nécessitent un entretien permanent, comme le désherbage dans le cas des barrières électriques. De la même manière que les alternatives à l'abattis-brûlis, certaines mesures de protection pourraient conduire à une stabilisation des itinéraires de production et ainsi à des temps plus ou moins longs d'adaptation culturelle. Les initiatives en cours au Gabon devront être analysées et si nécessaire améliorées – particulièrement en ce qui concerne les barrières électriques de protection des plantations. *[Une analyse coût-bénéfice des barrières électriques est en cours de réalisation.]*

59. Cependant, eu égard aux échanges avec les paysans conduits au cours de la mission, en l'absence de mesures efficaces de protection, il ne semble plus possible de pratiquer l'agriculture dans les zones affectées par les attaques de pachyderme. Dans cette perspective et afin de contribuer à l'atteinte des objectifs du gouvernement en terme de souveraineté alimentaire, protéger les plantations se révèle être un impératif. Afin d'absorber une partie du coût supplémentaire induit par l'installation des barrières ou mesures de protection, il pourrait s'avérer nécessaire de mobiliser des financements publics et privés internationaux. Des opportunités pourraient de plus être générées de la présence de l'éléphant, notamment le tourisme "vert" qui reste encore extrêmement limité au Gabon malgré la richesse de son environnement.

## X. Analyse institutionnelle

### A. Cadre institutionnel

60. Le Gabon s'est doté de nombreux documents législatifs, administratifs et stratégiques visant à conduire sa politique de développement durable, incluant la gestion des ressources naturelles.

61. *Plan Stratégique Gabon Emergent*: le PSGE est le plan de développement du Gabon pour la période allant jusqu'à 2025 avec des orientations stratégiques pour la période 2011-2016. Le PSGE repose sur trois axes: le Gabon des services, le Gabon vert et le Gabon industriel. Le Gabon vert propose une redynamisation des activités agricoles dans un souci de préservation de l'environnement et de gestion durable des ressources naturelles.

62. *Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN)*: en préparation de la 21ème conférence des Parties de Paris (CCNUCC), le Gabon a communiqué ses engagements en termes de réduction des émissions de GES et d'adaptation au changement climatique. Dans cette contribution, le Gabon s'est engagé à réduire d'environ 25% ses émissions de GES liées au changement d'affectation des sols, principalement pour l'agriculture et liée à l'exploitation industrielle des forêts.

63. *Loi Portant Du Développement Durable en République Gabonaise (loi 002/2014)*: la loi édicte les principes régissant le développement durable en établissant notamment à limiter les activités ayant un impact négatif sur le développement durable ou encore la promotion des patrimoines de développement durable. La loi crée également un Conseil National du Développement Durable directement présidé par le Président de la République, montrant son importance dans les institutions politiques au Gabon.

64. *Code forestier (en cours de révision)*: le Code forestier est le document de référence concernant la gestion des activités liées aux "Domaines des Eaux, de la Forêt, de la Faune sauvage, des Aires protégées, de la transformation du bois et de la valorisation des Produits Forestiers Autres que le Bois d'Œuvre".

65. *Loi relative aux Parcs Nationaux (loi 003/2007)*: par cette loi, le gouvernement le réseau des Parcs Nationaux du Gabonais, ainsi qu'un service public en charge de leur gestion (l'ANPN). L'objectif des Parcs Nationaux est la valorisation durable et la protection du patrimoine culturel et naturel du Gabon.

66. *Décret n° 000539/PR/MEFEPEPN du 15 juillet 2005, relatif à la réglementation des Études d'Impact sur l'Environnement*: le décret fixe les règles destinées aux études d'impacts notamment en ce qui concerne leur niveau déclenchement et d'évaluation. Le décret intègre notamment l'obligation de mesurer l'empreinte carbone des projets et si besoin est des mesures d'atténuation prévues.

67. *Stratégie Nationale et Plan d'Actions des Conflits-Homme Faune au Gabon (2010)*: la stratégie s'établit sur huit axes, allant mise à disposition de moyens de prévention des conflits homme Faune jusqu'à l'élaboration des plans d'affectation des terres pour prévenir les conflits ainsi que le renforcement du cadre législatif, réglementaire et institutionnel.

## B. Renforcement des capacités

68. Le projet prévoit dans sa composante 1 de nombreuses activités de renforcement de capacités à l'intention des personnels dans les provinces et le gouvernement central. Afin d'améliorer l'intégration des aspects climatiques et de gestion des ressources naturelles, il est envisagé de proposer des activités visant notamment:

- La comptabilité des émissions de GES qui devront être suivies dans le dispositif de S/E sectoriel avec la collaboration de l'Environnement;
- Le nombre de conflits homme-faune répertorié, localisation des zones de conflits, nombre de dédommagements;
- Les stratégies d'intensification basée sur des alternatives à l'abattis-brûlis en milieu forestier;
- L'intégration des aléas climatiques dans la planification agricole et du développement pour permettre la formulation de politique et stratégie.

## C. Financement additionnel

69. Si les mesures proposées dans ce plan venaient à ne pas être financées par le FIDA ou les fonds de contrepartie au niveau du gouvernement, il serait nécessaire de mobiliser des financements additionnels. Les financements additionnels pourraient venir en complément des projets GeFaCHE et Elephant déjà financés et en complément des initiatives de protection de la forêt (programme REDD+) engagés par le gouvernement.

70. Jusqu'à présent, aucune disposition sur le financement additionnel n'a été discutée entre le gouvernement et le FIDA.

## XI. Suivi et évaluation

71. Le tableau suivant présente l'ensemble des indicateurs et objectifs pouvant guider le suivi et évaluation des mesures visant à la gestion des risques environnementaux et sociaux.

**Tableau 25 : Indicateurs de suivi-évaluation pour les mesures de gestion des risques.**

Indicateurs	Objectifs
<b>Conflit homme-éléphant</b>	
Un plan de mise en œuvre de solutions techniques et politiques de prévention du CHE pour le PDAR-II est agréé avec le gouvernement et les communautés.	
Le fond d'indemnisation devient opérationnel et au moins XX% des demandes sont indemnisées.	XX% des demandes sont honorées.
Nombre d'hectares de plantations ayant été protégées des attaques éventuelles d'éléphants (par le biais de barrières électriques, répulsifs, patrouille de protection dans les communautés, etc.).	
Dans les villages trop sévèrement affectés par le CHE, des productions alternatives (élevage, apiculture, arboriculture, etc.), plus résilientes, sont mises en œuvre.	
nombre de procès-verbaux de demandes d'indemnisation se réduit après la mise en place du projet dans les trois provinces.	
Le gouvernement, en consultation avec les parties prenantes locales et nationales, engage une concertation en vue de considérer les corridors à éléphants dans la planification du territoire. Au moins XX consultations sont organisées.	
Une étude est menée afin de déterminer les corridors à éléphants. Les résultats de l'étude sont intégrés dans les travaux de l'AGEOS.	
Des séances de formation à la prévention des CHE sont organisées dans les villages. Au moins XX% de la population des trois provinces a été formée et maîtrise la réglementation ainsi que les mesures de protection contre l'éléphant.	
Les villages situés en périphérie des parcs nationaux bénéficient des dividendes de l'activité touristique verte.	
<b>Pression sur les forêts</b>	
Nombre de foyers agricoles ayant bénéficié de sensibilisation et de formation aux pratiques alternatives à l'abattis-brûlis.	Tous (dans années 1 et 2 du projet)
Nombre de foyers agricoles ayant durablement abandonné la pratique de l'abattis-brûlis pour des itinéraires agricoles plus soutenables.	
Nombre de tonnes de CO2 évitées / déviation en pourcentage par rapport à un scénario de référence sans alternatives à la abattis-brûlis.	

Indicateurs	Objectifs
Les personnels provinciaux et nationaux du MAEPG sont formés aux alternatives à l'abattis-brûlis (C1).	
Les personnels membres des Directions de l'environnement et de l'agriculture sont formés à la comptabilité émissions de GES et l'appliquent dans le cadre des communications du Gouvernement (notamment en direction de la CCNUCC).	
<b>Population vulnérable et marginalisée</b>	
Les conditions de vie (revenu, niveau de pauvreté, qualité nutritionnelle) des populations Baka ont été améliorées.	
Nombre de projets ayant été accordés aux populations Baka	
Nombre de représentants des populations autochtones bénéficiaires du projet.	
Part des financements bénéficiant aux populations autochtones.	

## XII. Informations additionnelles

NA

## XIII. Ressources budgétaires et calendrier de mise en œuvre

72. En cours de développement avec l'équipe projet.

- i) Appui à la formulation d'une politique/stratégie ( ?) nationale sur le climat (AN 1 à 3) et des mesures d'atténuation adaptation dans les provinces (An 2 à 6); soutien à l'élaboration des textes réglementaires pour l'exploitation des espaces agricoles, forestiers et de conservation (An 1 à 3).
- ii) Enclosure des activités agricoles doit être considérée comme une Infrastructure publique en vue d'aider à la protection des activités agricoles ; cela doit se fonder sur des schémas de terroir villageois en dehors des corridors des éléphants.

## XIV. Consultations des parties prenantes

73. Une réunion de démarrage tenue le 05 Septembre sous la présidence de Madame le Ministre délégué a servi de cadre de lancement des travaux de la mission, et de tribune d'imprégnation des priorités et orientations sectorielles telles que déclinées par la stratégie de relance du secteur agricole 2016-2023. Elle a été suivie par une réunion de cadrage avec les membres du GT et aussi un briefing de démarrage avec le Représentant de la FAO et son personnel.

74. La mission a ensuite visité du 7 au 21 septembre les provinces de la Ngounié, de l'Ogooué-Ivindo et du Woleu-N'tem où elle a tenu des séances de travail avec des producteurs et différents acteurs des filières (commerçants, transporteurs, fournisseurs d'intrants), les services déconcentrés (du MAEPG et des ministères en charge des travaux publics, des eaux et forêts, de la pêche, de la famille), les autorités locales, des institutions financières (UGB, EDG, FINAM), l'unité de coordination du PDAR et les responsables provinciaux de l'exécution de certains projets (SOTRADER/GRAINE). Dans chaque province, plusieurs rencontres ont été organisées avec les représentants d'associations locales, de groupements familiaux et coopératives appuyées par les projets en cours (dont le PDAR et GRAINE), pour discuter des contraintes et opportunités pour le développement de l'agriculture et de l'élevage. Des visites dans les champs des producteurs, les marchés, des centres de groupage et des unités de transformation ont été effectuées. Les visites dans les différents bassins et sites de production les rencontres thématiques ont été réalisées en sous-groupes associant experts nationaux et étrangers, et de fréquentes restitutions/mises en commun ont été effectuées tout au long de la mission, selon une démarche itérative et participative, pour progresser en groupe dans la compréhension des situations et l'idée des solutions et actions à proposer dans le cadre du PDAR2.

75. Durant son séjour à Oyem, la mission a discuté avec la mission conjointe MAEPG/ BAD d'évaluation ex-ante du Projet d'appui au programme GRAINE – guichet secteur public (PAPG1) les complémentarités et synergies entre les appuis de la BAD et du FIDA au Gouvernement en matière de réhabilitation des pistes rurales, d'appui à la formation professionnelle agricole (autour du renforcement de l'ENDR), de la promotion de l'entrepreneuriat agropastoral et l'insertion des jeunes ont été initiées en vue d'une clarification et décision au retour de la mission à Libreville.

76. Au retour du terrain, la mission a tenu des séances de travail avec différentes institutions à Libreville, en particulier: i) certaines directions centrales et agences du MAEPG (DCAF, DGE, AGASA) ; ii) les ministères en charge du budget, de l'économie, travail, de l'emploi, de la formation professionnelle, de l'insertion des jeunes, de la promotion de la femme et de la famille, de la santé, de l'environnement ; iii) certaines institutions financières (UGB-siège ; iv) certaines ONG (WWF, espace PME, etc.; v) certains acteurs privés fournisseurs d'intrants et de services clés (SMAG, SAN-GEL, Gabonaise de Chimie, SOTRADER).

## XV. Plan de gestion des risques environnementaux et sociaux

Risque social / environnemental	Mesure de réduction	Responsabilité	Indicateurs de suivi & évaluation	Coût
<b>Objectif du projet: Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages ruraux grâce à l'intégration des activités économiques dans des filières agropastorales porteuses</b>				
Population vulnérable et marginalisée	- La situation des populations Baka est mieux comprise afin de pouvoir définir de manière participative des activités adaptées à leur situation.		- Une analyse sociale, économique et des droits fonciers des populations Baka est menée.	
	- Des activités définies en collaboration avec les populations Baka sont mises en œuvre dans le cadre du projet.		- Les conditions de vie (revenu, niveau de pauvreté, qualité nutritionnelle) des populations Baka ont été améliorées. - Nombre de projets ayant été accordés aux populations Baka - Nombre de représentants des populations autochtones bénéficiaires du projet. - Part des financements bénéficiant aux populations autochtones.	
<b>Composante #1: Appui aux politiques et renforcement des capacités institutionnelles</b>				
Conflit homme-éléphant	- Analyse détaillée des initiatives et solutions pilotes mises en œuvre au niveau de Gabon (et autres régions d'Afrique) afin de proposer les solutions les plus adéquates pour la protection des plantations une fois les activités lancées en 2019. Cette analyse affine également le plan de long terme portant sur l'affectation des sols et l'aménagement du territoire. - Cette activité se base sur les mesures / projets existants ainsi que les instances de concertation mises en place par le gouvernement au niveau national et provincial.	ANPN	- Un plan de mise en œuvre de solutions techniques et politiques de prévention du CHE pour le PDAR-II est agréé avec le gouvernement et les communautés.	
	Supporter l'opérationnalisation du fond d'indemnisation. Cela porte notamment sur : - Une amélioration des règles fiduciaires et de transparence du fond ; - La clarification des règles d'attribution des indemnisations ; - La communication auprès des agriculteurs de ces règles ; - La mise en place d'un mécanisme de financement de long terme, par exemple, basé sur une taxe sur les concessions forestières.	ANPN	- Le fond d'indemnisation devient opérationnel et au moins XX% des demandes sont indemnisées.	

Risque social / environnemental	Mesure de réduction	Responsabilité	Indicateurs de suivi & évaluation	Coût
	- Soutenir les services des Eaux et Forêts pour veiller à la pleine application des interdictions d'abattage des arbres fruitiers dont se nourrissent les éléphants.	Eaux et Forêts	- Le nombre de procès-verbaux de demandes d'indemnisation se réduit après la mise en place du projet dans les trois provinces.	
	- Engager une réflexion sur l'aménagement du territoire qui prenne en compte les différents usages humains, ainsi que ceux de la faune sauvage afin d'atténuer sur le long terme les conflits entre homme et faune. Cet aménagement du territoire pourrait notamment intégrer les corridors de migration à éléphants. - Le gouvernement, en consultation avec les parties prenantes locales et nationales, engage une concertation en vue de considérer les corridors à éléphants dans la planification du territoire.	Eaux et Forêts, ANPN, groupe de recherche, AGEOS, services provinciaux pertinents	- Une étude est menée afin de déterminer les corridors à éléphants. - Les résultats de l'étude sont intégrés dans les travaux de l'AGEOS. - Grâce aux mesures d'aménagement du territoire, le nombre de procès-verbaux de demandes d'indemnisation se réduit après la mise en place du projet dans les trois provinces. - Au moins XX consultations sont organisées.	
	- Supporter l'ANPN dans le développement d'activités touristiques valorisant l'éléphant dans les parcs nationaux, en faisant recours à la main d'œuvre locale, formée pour devenir guide.	ANPN, Ministère en lien avec le tourisme	- Les villages situés en périphérie des parcs nationaux bénéficient des dividendes de l'activité touristique verte.	
Pression sur les forêts	- Supporter le gouvernement à comptabiliser les bénéfices climatiques liés aux pratiques alternatives en vue des rapports biennaux et communication nationales à la CCNUCC.	« Cellule de Prospective » (MAEPG)	- Les personnels membres de la « Cellule de Prospective » sont formés à la comptabilité émissions de GES et l'appliquent dans le cadre des communications du Gouvernement (notamment en direction de la CCNUCC).	
	- Sensibiliser et former les services provinciaux de l'agriculture des provinces concernées par le projet à des itinéraires alternatifs à la abattis-brûlis.	ICRAF?	- Les personnels provinciaux et nationaux du MAEPG sont formés aux alternatives à la abattis-brûlis (C1).	
	- Démontrer l'intérêt et la viabilité économique des pratiques alternatives auprès des services nationaux et provinciaux de l'agriculture	ICRAF?	- Les personnels provinciaux et nationaux du MAEPG sont formés aux alternatives à la abattis-brûlis (C1).	

Risque social / environnemental	Mesure de réduction	Responsabilité	Indicateurs de suivi & évaluation	Coût
Adaptation	- Renforcer les capacités des personnels techniques et politiques du MAEPG sur la résilience et les conséquences du changement climatique; intégration dans la prospective quantitative de la nouvelle cellule.	MAEPG	- Les personnels du MAEPG sont formés aux enjeux de résilience et peuvent intégrer le risque climatique dans la prospective.	
<b>Composante #2: Intensification de la production, développement des filières et promotion de l'entrepreneuriat.</b>				
Conflit homme-éléphant	- Aménager des parcelles protégées par des barrières électriques (ou d'autres méthodes de protection ayant un meilleur ratio de coût / bénéfice).	ANPN	- Nombre d'hectares de plantations ayant été protégées des attaques éventuelles d'éléphants (par le biais de barrières électriques, répulsifs, patrouille de protection dans les communautés, etc.). - Grâce aux mesures de protection, le nombre de procès-verbaux de demandes d'indemnisation se réduit après la mise en place du projet dans les trois provinces.	
	- Dans les zones où la pression de l'éléphant est trop forte, une diversification – voire changement – sur le court voire long-terme des systèmes agricoles (élevage par exemple) pourrait être considérée.		- Dans les villages trop sévèrement affectés par le CHE, des productions alternatives (élevage, etc.), plus résilientes, sont mises en œuvre. - Grâce aux mesures de diversification, le nombre de procès-verbaux de demandes d'indemnisation se réduit après la mise en place du projet dans les trois provinces.	
	- Des séances de formation à la prévention des CHE sont organisées dans les villages.		- Au moins XX% de la population des trois provinces a été formée et maîtrise la réglementation ainsi que les mesures de protection contre l'éléphant.	
Pression sur les forêts	- Sensibiliser et former les paysans des provinces concernées par le projet à des itinéraires alternatifs à l'abattis-brûlis.	Services provinciaux de l'agriculture	- Nombre de foyers agricoles ayant bénéficié de sensibilisation et de formation aux pratiques alternatives à l'abattis-brûlis.	
	- Démontrer l'intérêt et la viabilité économique des pratiques alternatives dans les champs école-paysans	Services provinciaux de l'agriculture	- Nombre de foyers agricoles ayant bénéficié de sensibilisation et de formation aux pratiques alternatives à l'abattis-brûlis.	
	- Mettre à disposition des paysans souhaitant introduire des itinéraires alternatifs les semences et intrants nécessaires.		- Nombre de foyers agricoles ayant durablement abandonné la pratique de l'abattis-brûlis pour des itinéraires agricoles plus soutenables. - Nombre de tonnes de CO2 évitées / déviation en pourcentage par rapport à un scénario de référence sans alternatives à l'abattis-brûlis.	

Risque social / environnemental	Mesure de réduction	Responsabilité	Indicateurs de suivi & évaluation	Coût
Adaptation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans le cadre de la construction ou restauration des pistes et routes rurales, une considération doit être prise portant sur la viabilité des routes en toutes saisons, y compris au cours de précipitations extrêmes (inondations).</li> </ul>	DGTP	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les routes et pistes construites / restaurées sont résilientes aux aléas climatiques</li> </ul>	

## XVI. Bibliographie

- Anyanwu, J. C. (2013). Determining the Correlates of Poverty for Inclusive Growth in Africa. *AfDB Working Paper Series*, (181).
- Baarsch, F., Schaeffer, M., Granadillos, J. R., Krapp, M., Amegble, K. D., Balaghi, R., Hare, B. (2017). *Economic Growth, Development and Climate Change in Africa*. Nairobi, Kenya / Addis Ababa, Ethiopia / Abidjan - Cote d'Ivoire.
- Carsan, S., Stroebel, A., Dawson, I., Kindt, R., Mbow, C., Mowo, J., & Jamnadass, R. (2014). Can agroforestry option values improve the functioning of drivers of agricultural intensification in Africa? *Current Opinion in Environmental Sustainability*, 6(1), 35–40.  
<https://doi.org/10.1016/j.cosust.2013.10.007>
- Environmental Protection Agency. (2016). *EPA Fact Sheet - Social Cost of Carbon*. Washington, D.C. Retrieved from [https://www.epa.gov/sites/production/files/2016-12/documents/social\\_cost\\_of\\_carbon\\_fact\\_sheet.pdf](https://www.epa.gov/sites/production/files/2016-12/documents/social_cost_of_carbon_fact_sheet.pdf)
- Funk, C., Peterson, P., Landsfeld, M., Pedreros, D., Verdin, J., Shukla, S., ... Michaelsen, J. (2015). The climate hazards infrared precipitation with stations—a new environmental record for monitoring extremes. *Scientific Data*, 2, 150066. <https://doi.org/10.1038/sdata.2015.66>
- Hübler, M. (2017). How to curb poverty-related deforestation? *Applied Economics Letters*, 24(6), 374–380. <https://doi.org/10.1080/13504851.2016.1194959>
- Kotto-Same, J., Woome, P. L., Appolinaire, M., & Louis, Z. (1997). Carbon dynamics in slash-and-burn agriculture and land use alternatives of the humid forest zone in Cameroon. *Agriculture, Ecosystems & Environment*, 809(97), 245–256. [https://doi.org/10.1016/S0167-8809\(97\)00060-1](https://doi.org/10.1016/S0167-8809(97)00060-1)
- Maisels, F., Strindberg, S., Blake, S., Wittemyer, G., Hart, J., Williamson, E. A., ... Warren, Y. (2013). Devastating Decline of Forest Elephants in Central Africa. *PLoS ONE*, 8(3).  
<https://doi.org/10.1371/journal.pone.0059469>
- McSweeney, C., Lizcano, G., New, M., & Lu, X. (2010). The UNDP Climate Change Country Profiles. *Bulletin of the American Meteorological Society*, 91(2), 157–166.  
<https://doi.org/10.1175/2009BAMS2826.1>
- McSweeney, C., New, M., & Lizcano, G. (2010). *Gabon - Climate Change Country Profile*.
- Poulsen, J. R., Koerner, S. E., Moore, S., Medjibe, V. P., Blake, S., Clark, C. J., ... White, L. J. T. (2017). Poaching empties critical Central African wilderness of forest elephants. *Current Biology*, 27(4), R134–R135. <https://doi.org/10.1016/j.cub.2017.01.023>
- Rahman, S. A., Jacobsen, J. B., Healey, J. R., Roshetko, J. M., & Sunderland, T. (2017). Finding alternatives to swidden agriculture: does agroforestry improve livelihood options and reduce pressure on existing forest? *Agroforestry Systems*, 91(1), 185–199. <https://doi.org/10.1007/s10457-016-9912-4>
- Seiler, R. a., Hayes, M., & Bressan, L. (2002). Using the standardized precipitation index for flood risk monitoring. *International Journal of Climatology*, 22(11), 1365–1376. <https://doi.org/10.1002/joc.799>
- Silva, J. M. N., Carreiras, J. M. B., Rosa, I., & Pereira, J. M. C. (2011). Greenhouse gas emissions from shifting cultivation in the tropics, including uncertainty and sensitivity analysis. *Journal of Geophysical Research*, 116(D20), D20304. <https://doi.org/10.1029/2011JD016056>
- Stiglitz, J., Stern, N., Duan, M., Edenhofer, O., Giraud, G., Heal, G., Winkler, H. (2017). *Report of the High-Level Commission on Carbon Prices*.
- Vicente-Serrano, S. M., & López-Moreno, J. I. (2005). Hydrological response to different time scales of climatological drought: an evaluation of the Standardized Precipitation Index in a mountainous Mediterranean basin. *Hydrology and Earth System Sciences*, 9(5), 523–533.  
<https://doi.org/10.5194/hess-9-523-2005>

Wilson, M. H., & Lovell, S. T. (2016). Agroforestry-The next step in sustainable and resilient agriculture. *Sustainability*, 8(6), 1–15. <https://doi.org/10.3390/su8060574>

World Bank. (2017). World Development Indicators.

## Appendice 13: Contenu du dossier historique du projet

Titre	Nom fichier	Type Document	Document ID
<a href="#">Gabon - CPMT Minutes (Fr) (Jul 2017).pdf</a>	CPMT Pre-OSC 21-06-17	MINUTES	<a href="#">0024-547359810-290</a>
<a href="#">Gabon - CN (Jul 2017).pdf</a>	Note conceptuelle eng.	CONCEPT NOTE	<a href="#">0024-547359810-284</a>
<a href="#">Gabon - OSC Issues Paper (Jul 2017).pdf</a>	OSC issue paper	OSC RELATED	<a href="#">0024-547359810-287</a>
<a href="#">OSC minutes.pdf</a>	OSC minutes	OSC RELATED	<a href="#">0024-547359810-289</a>
<a href="#">TDR formulation Gabon.pdf</a>	TDR mission formulation PDAR2	TORS	<a href="#">0024-547359810-296</a>
<a href="#">Gabon PDAR2 Aide-Mémoire Formulation draft.docx</a>	Aide-Mémoire mission de formulation PDAR2	AIDE MEMOIRE	<a href="#">0024-547359810-294</a>
<a href="#">COSTAB PDAR II v0611.xlsx</a>	COSTAB	COSTAB	<a href="#">0024-547359810-298</a>
<a href="#">AEF- PDAR II v0611.xlsx</a>	Analyse Économique et Financière	WORKING PAPERS/ANNEXES	<a href="#">0024-547359810-297</a>
<a href="#">DT9- Coût et financement du Projet.docx</a>	DT9 - Coûts et financement du Projet	COSTAB	<a href="#">0024-547359810-299</a>
<a href="#">DT10-Gabon-v0611.docx</a>	DT 10 - Analyse Economique et Financière	COSTAB	<a href="#">0024-547359810-300</a>
<a href="#">PDAR2 Hyp calcul des coûts -6nov17-revMF.xlsx</a>	Annexe9 - Hypothèse de calcul des coûts	WORKING PAPERS/ANNEXES	<a href="#">0024-547359810-301</a>
<a href="#">Appendice 9- Coûts et financement.docx</a>	Appendice 9 - Coûts et financement	WORKING PAPERS/ANNEXES	<a href="#">0024-547359810-302</a>
<a href="#">Appendice 10- AEF PDAR 2- Gabon v0611.docx</a>	Appendice 10 - AEF gabon PDAR2	WORKING PAPERS/ANNEXES	<a href="#">0024-547359810-303</a>